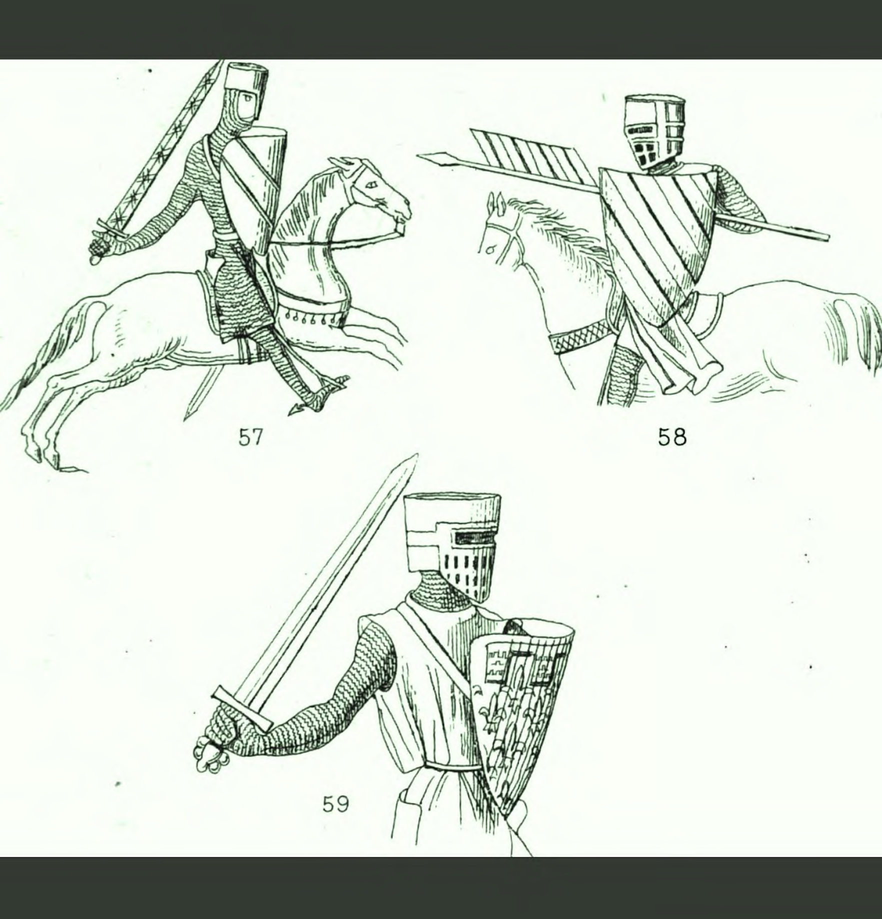



# Mémoires

Société nationale des antiquaires de France


Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

# DE FRANCE

---

TOME TRENTE-CINQUIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME V

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME




PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, Nº 13

M DCCC LXXIV

1876, Oct. 17.
Minot Fund.

# RELIURE D'UN MANUSCRIT

DIT

## *ÉVANGÉLIAIRE DE CHARLEMAGNE.*

Par M. Ed. Aubert, membre résidant.

Lu dans les séances des 9 avril et 2 juillet 1873.

La couverture en orfévrerie, dont j'ai l'honneur de soumettre un dessin fidèle à l'appréciation de mes confrères, protége un manuscrit qui fut vendu en 1851 par le chapitre de la cathédrale de Sion à un marchand de curiosités de Genève. Des mains du brocanteur, le précieux volume passa dans la bibliothèque de M. le marquis de Ganay, qui possède une riche collection de reliures anciennes et qui voulut bien me le confier en me donnant l'autorisation de le dessiner.

La provenance de ce monument, qui n'est pas inédit, est assez difficile à déterminer et les avis sont fort partagés. Suivant les chanoines de Sion, c'est un présent de Charlemagne à leur église de Sainte-Marie de Valère, où le manuscrit a été conservé depuis l'époque de la donation. Suivant les religieux de l'abbaye de Saint-Maurice, cet *évan-*

*géliaire*[1] a été donné à leur monastère par le même empereur, et a été soustrait de leur trésor pendant les guerres civiles du Valais, au XIVe siècle, pour être transporté à Sion. L'auteur d'un mémoire sur quelques livres carolins, M. H. E. Gaullieur[2], s'est occupé de ce manuscrit; selon lui, il appartient au Xe siècle, il a été donné à l'église de Sion par Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane (911 à 937), et c'est un produit de l'art italien de cette époque. M. de Gingins La Sarraz, consulté à ce sujet par M. Gaullieur, présenta quelques observations dans une lettre datée de Lausanne le 1er septembre 1853, et publiée à la suite du mé-

1. L'évangéliaire est un livre liturgique qui contient les évangiles du Commun et des Propres, c'est-à-dire ceux des messes de chaque jour, des dimanches et de toutes les fêtes. Il est fait pour être placé sur un lutrin, sur un pupitre volant ou pour être appuyé contre le retable de l'autel, et à l'aide des nombreux signets dont il est pourvu, il sert à dire les offices. Le manuscrit qui nous occupe, contenant le texte entier des quatre Évangiles accompagné du Propre des Saints, n'aurait pas dû recevoir le nom d'*évangéliaire* sous lequel il est connu. Je le lui conserverai cependant dans le cours de cette notice, mais en prenant soin de le souligner.

2. Mémoire sur quelques livres carolins, ou de l'époque carlovingienne, à l'occasion d'un manuscrit latin avec couverture d'or, provenant du trésor du chapitre de Sion en Valais et désigné sous le nom d'*évangéliaire de Charlemagne*, par H. E. Gaullieur, secrétaire général de l'Institut genevois.

Lu à la section des sciences morales et politiques, le 30 septembre 1853.

moire de ce dernier. M. de Gingins conclut en disant que l'*évangéliaire* de Valère a été donné à l'église de Sion par Aymon Ier, parent des rois Rodolphiens, qui occupa le siége épiscopal du Valais de 1037 à 1053. Enfin, M. A. Darcel, dans deux articles de la *Gazette des Beaux-Arts* (1865, tome XIX, pages 437 et 511), consacre quelques lignes à ce manuscrit, qui figurait à l'exposition rétrospective de 1865. La conclusion de ce savant archéologue se résume en quelques mots; je les cite textuellement : « Cette reliure nous semble « donc le résultat d'un remaniement fait au XIIe siè-« cle, et par un ouvrier fort habile, d'une reliure « plus ancienne et contemporaine peut-être du « manuscrit qui est du VIIIe siècle. »

Je ne discuterai pas ici, l'une après l'autre, ces opinions diverses, ce serait dépasser de beaucoup les bornes d'une simple notice. Je me contente de dire que le manuscrit ne peut être attribué ni au VIIIe ni au IXe siècle, et que la couverture ne peut pas remonter, sauf les plaques émaillées, plus haut que le XIIe siècle. Les observations que je présenterai en décrivant le monument contribueront, je l'espère, à justifier le jugement que je viens de formuler.

Le manuscrit, qui est à peu près du format de l'in-quarto carré, a 0m255 de hauteur sur 0m218 de largeur, et contient cent quatre-vingt-sept feuillets, dont cent quarante-six sont consacrés au texte des Évangiles et le surplus au Propre des Saints.

Le vélin est très-beau, très-bien conservé, et il est demeuré assez blanc sauf dans quelques feuillets auxquels le temps a donné une teinte grise fortement prononcée. L'écriture est tracée d'une main ferme et présente jusqu'à la fin une égalité remarquable. Les marges sont larges. Il n'y a ni lettres ornées ni miniatures, seulement les têtes de chapitres sont écrites en lettres capitales romaines de couleur rouge; remarquons en passant que les A ne sont pas barrés.

Après avoir étudié attentivement la forme et le caractère de cette écriture, et après avoir fait quelques comparaisons, j'acquis la certitude qu'elle ne pouvait pas être attribuée aux copistes du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle. Mais je compris aussi que je ne pouvais pas m'en rapporter à mon propre jugement, car mes études paléographiques ont été malheureusement trop superficielles. Je me suis alors adressé à M. L. Delisle; notre savant confrère a scrupuleusement examiné le manuscrit, et a déclaré qu'il croyait pouvoir affirmer que cet *évangéliaire* avait été écrit à la fin du X^e^ siècle et peut-être même au commencement du XI^e^. M. Delisle a fait de plus une remarque pleine d'intérêt puisqu'elle peut servir à prouver que le manuscrit n'a pas été fait pour l'abbaye de Saint-Maurice. En effet, si le livre avait été destiné au célèbre monastère, la fête du chef de la légion Thébéenne tiendrait la première place au Propre des Saints, ou tout au moins y serait longuement détaillée. Au

contraire, M. Delisle a constaté que deux lignes seulement étaient consacrées au 22 septembre, jour de la Saint-Maurice, et que pour l'évangile de cet anniversaire le lecteur était renvoyé à l'évangile d'une autre fête. Voilà donc deux questions importantes élucidées; d'abord, le manuscrit de Valère appartient à la fin du x^e^ ou au commencement du xi^e^ siècle, ensuite, il n'a pas été destiné par le donateur à l'abbaye de Saint-Maurice.

Sur la première page, et tracées en caractères qui appartiennent à la fin du xiv^e^ ou au commencement du xv^e^ siècle, on lit ces lignes :

*In isto testu qui est de capitulo Sedunensi prima postis est coperta de plateis aureis.*
*Item sunt in eodem lapides que sequuntur.*
*Primo quinque saffiri. Item due emaraudes.*
*Item unum rubi. Item sexdecim alie lapides.*

Sur la même page on lit encore ces trois mots :

*Est ecclesiæ Vallerianæ,*

écrits évidemment dans les premières années du xvii^e^ siècle.

A la fin du manuscrit, sur le verso du dernier feuillet, mais d'une écriture qui paraît postérieure d'un siècle à l'écriture de l'*évangéliaire*, on trouve le commencement d'une chronique relative à l'expédition de Charlemagne contre les Lombards

en 773. Ce récit, interrompu au milieu d'une phrase, se continuait sur les feuillets suivants au nombre de trois ou quatre. Ces dernières pages ont été coupées, mais il est facile de constater qu'elles existaient, car il reste encore de chacune d'elles une sorte d'onglet qui permet l'affirmation du fait. Cette mutilation est d'autant plus regrettable que la suite de la chronique pouvait contenir des indications précieuses pour fixer la date du manuscrit. Je crois utile de transcrire ici ce texte qui n'est pas dépourvu d'intérêt, le voici :

« Ex decretis Adriani pape Carolo regi Franco-
« rum. Tempore ex quo Longobardi Italia intra-
« vere, Romam quoque obsiderunt atque cepe-
« runt. Italicum vero regnum invasere et per
« duodecim annos absque rege detenuere. Itaque
« ex ipsis regem constituere et prevaluere usque
« ad Carolum regem. Qui Desiderium cepit regem
« Longobardorum in Papiam per longam obsi-
« dionem. Cujus filius Adelehis fugam duxit in
« marinis partibus huc usque legati Constantino-
« politane urbis Rome Italieque commorantes,
« detinebant oppida et tributa colligebant erario
« et Augusto Constantinopolim deferebant. Cum-
« que expulsi sunt agente Longobardorum ipsi
« quoque Longobardi usque ad Carulum regem
« regnum detenuerunt. Accidit vero quod Lui-
« prandus rex Longobardorum Ravennam obse-
« dit et classim destruxit, exarcus (*sic*) vero
« Ravenne cum Ravennatibus Romam pecierunt

« et Constantinopolim navigio iterum direxe-
« runt. Post hoc quoque Astulphus rex Lon-
« gobardorum exarcatum Ravenne et exarcatum
« Histrie seu ducatum Ferari invasit et Favencia
« seu Cesenam tulit de Romana ecclesia. Tunc
« temporis... »

Passons maintenant à la description du beau travail d'orfévrerie qui recouvre la partie supérieure de l'*évangéliaire*.

Les dimensions de cette couverture sont exactement les mêmes que celles des feuillets du manuscrit ($0^m255$ de hauteur sur $0^m218$ de largeur). Les ornements, dont je vais essayer de donner une idée, sont cloués sur un ais en bois dur qui forme la carcasse de la reliure. Au centre de la composition, se présente le sujet principal exécuté au repoussé dans une plaque d'or fin appliquée sur un second ais en bois faisant saillie de $0^m008$. C'est le Christ assis sur un trône, la tête entourée d'un nimbe crucifère bordé d'un rang de perles, bénissant de la main droite à la manière latine, et tenant de la main gauche le livre des Évangiles. Le Sauveur est vêtu d'une tunique et d'un manteau drapés autour du corps et des bras avec une ampleur tout à fait magistrale et qui décèle un artiste élevé à une école déjà affranchie des traditions archaïques. Le trône est décoré d'arcatures et porte à ses deux extrémités un ornement qui se reproduit sur la couverture du livre tenu par le Christ et sur les branches de la croix du

nimbe. Les pieds sont nus et reposent sur un tabouret qui rappelle le *scabellum* antique. La tête est imberbe et entourée de cheveux longs et flottants. L'encadrement est formé par une moulure à double baguette.

Une inscription en émail cloisonné borde les quatre côtés du tableau central. Les caractères qui la composent sont des majuscules latines d'un blanc opaque se détachant sur un fond d'émail bleu translucide entouré lui-même d'un filet d'émail vert opaque semé de points jaunes régulièrement espacés. Les A de la légende, semblables en cela à ceux du manuscrit, ne sont pas barrés. La bande d'inscription placée dans le principe au-dessus de la tête du Christ a été brisée et perdue ; sa disparition laisse voir aujourd'hui le bois sur lequel elle était fixée. A la gauche de Notre-Seigneur on lit :

LVCAS $\overline{\text{SCS}}$ Q IOHAN≡E.

Aux pieds de la figure, sur la bande dont une moitié a été détruite, sont ces fragments de mots :

$\overline{\text{ORV}}$ QVATV.

Enfin, à la droite du Christ, on lit sur la bande d'inscription qui est entièrement conservée :

OR REBOAT TE $\overline{\text{XPE}}$ REDEMPTOR.

Les quatre angles de l'inscription étaient ornés

de pierres précieuses montées avec une grande habileté. Il est facile de le constater, d'abord par la présence d'une sertissure aux trois quarts détruite et qui est encore fixée à l'un des angles supérieurs, ensuite par la forme convexe des extrémités des bandes d'inscription ; cette courbure n'a été bien évidemment adoptée que dans le but d'emboîter exactement le pied du chaton.

Il est facile de reconstituer l'inscription qui se compose de deux vers hexamètres, la voici :

MATHEVS ET MARCVS, LVCAS, SANCTVSQVE IOHANNES
VOX HORVM QVATVOR REBOAT TE CHRISTE REDEMPTOR.

Le fragment d'inscription qui porte les deux moitiés de mots ORV QVATV a probablement été mal replacé dans les nombreux remaniements qu'a subis la couverture, et on l'a recloué à l'envers. Il est à présumer que dans le principe toutes les lettres étaient tournées vers la figure du Christ et que l'inscription, commençant au-dessus de la tête, se déroulait sur les quatre côtés, les lettres se dirigeant vers le centre, comme cela se fait d'ordinaire pour les légendes des monnaies.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le Christ et l'inscription qui l'entoure sont fixés sur un ais en bois formant saillie sur l'ensemble de la reliure. En contrebas de cette bordure émaillée règne une seconde bordure en or repoussé représentant un rinceau composé de feuillages dont le dessin peut

se comparer à des C adossés, réunis à leur centre par des rosettes à quatre pétales et par un ornement qui rappelle la fleur de lys. De chaque motif du rinceau s'élance une tige portant une pomme de pin. La bordure est encadrée par deux fines baguettes repoussées, les angles et les milieux sont occupés par des pierres précieuses serties dans des chatons ciselés et bordés à leur base par un rang de filigranes très-habilement travaillés.

Enfin, et pour envelopper la partie centrale de sa composition, l'artiste a disposé sur les quatre côtés de la couverture une troisième bordure formée de plaques d'émaux cloisonnés, au nombre de huit, alternant avec le même nombre de pierres fines montées sur des plaques d'or décorées d'ornements exécutés au repoussé et en filigranes.

Les quatre émaux fixés dans la bordure supérieure et dans la bordure inférieure sont identiquement semblables. Les émaux des bordures latérales sont aussi appareillés entre eux. Il m'est impossible de reconnaître dans les arabesques qui décorent ces plaques, produit d'une émaillerie parvenue à son plus haut degré de perfection, il m'est impossible, dis-je, de reconnaître le style et la main d'un artiste d'Occident. A mon avis, par le dessin autant que par l'intensité et l'harmonie des couleurs, elles appartiennent à l'art oriental. Chaque pièce émaillée compose un tout séparé et complet, pourvu d'un encadrement spécial, et l'orfèvre qui a exécuté la couverture de l'*évangé-*

*liaire* a pu, ou bien les recevoir du personnage qui a commandé la reliure, ou bien les faire venir lui-même d'Orient afin de rehausser l'éclat de son œuvre. J'ai constaté la plus parfaite analogie de travail et de coloration, en comparant ces émaux à ceux qui décorent la grande aiguière d'or du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice. Les verts translucides, les bleus translucides et opaques, les verts, les blancs et les jaunes opaques, sont obtenus bien évidemment à l'aide de moyens identiques. Lorsque l'on admire la ténuité des cloisons d'or qui forment les traits du dessin et séparent les couleurs, on se demande aujourd'hui quels étaient les procédés de soudure employés par ces admirables ouvriers? On se demande comment ces minces cloisons, fixées sur un fond très-mince aussi, pouvaient résister aux effets du feu ardent auquel il les fallait soumettre pour obtenir la fusion des poudres d'émail dont on remplissait leurs intervalles? Il est difficile de ne pas rapprocher ces faits de ceux que présente l'art étrusque qui, lui aussi, nous offre des bijoux décorés de petites fleurs ou de filigranes d'une délicatesse infinie et soudés sur les fonds. La perfection de ces soudures est telle que les plus habiles et les plus savants orfèvres modernes, après avoir vainement cherché à retrouver les méthodes antiques, en sont réduits, lorsqu'ils veulent imiter les bijoux étrusques, à ciseler les ornements dans une plaque de métal relativement épaisse.

Ces observations qu'il est, je crois, impossible de contredire, sont malheureusement très-faciles à vérifier. Je dis malheureusement, parce que les plaques émaillées ont été presque toutes assez maltraitées ; l'émail a sauté hors des cases qui le contenaient et l'on voit apparaître très-nettement ce que je me permettrai de nommer le squelette de l'œuvre.

Les cabochons alternés avec ces pièces émaillées sont sertis dans des chatons de travail varié encadrés avec beaucoup d'art au milieu d'ornements qui se répètent sur six d'entre eux, et se composent de dauphins accostés de serpents qui s'enroulent en formant la moitié d'un S. Ce motif principal est complété par des pierreries beaucoup plus petites enchâssées aux quatre angles et par tout un système de décoration en filigrane qui laisse bien peu de place inoccupée sur la plaque de fond. Dans le principe, les yeux des dauphins et des serpents étaient figurés par des rubis, et les serpents portaient tous une petite perle entre leurs mâchoires. Ces pierres, pour ainsi dire imperceptibles, ont disparu presque toutes, mais il en reste quelques-unes et c'est assez pour permettre de constater avec quelle merveilleuse habileté elles étaient serties. Chacune de ces plaques d'orfévrerie est entourée par une double baguette faite de perles en filigranes et par une ligne simple ou double de denticules d'une exécution très-précieuse. Je rends toute justice au talent de l'orfèvre

qui a monté ces cabochons, et malgré cela, je ne puis me défendre de constater ici l'infériorité des procédés de soudure employés au moyen-âge. En beaucoup de points les filigranes se soulèvent et se détachent; il reste sur le fond des traces d'une soudure imparfaite exécutée très-probablement à l'étain et à l'aide du chalumeau. Il est impossible d'établir le moindre terme de comparaison entre ces filigranes et les cloisons visibles aujourd'hui sur les plaques d'émaux à demi brisées. Ces dernières sont si fermement implantées sur la feuille de métal qui constitue le fond de la pièce, qu'elles semblent en faire partie.

Les cabochons fixés aux deux angles inférieurs de la couverture appartiennent à une époque plus rapprochée de nous. Ce sont de grosses pierres (l'une d'entre elles est tout à fait moderne) cantonnées de quatre pierres beaucoup plus petites et montées sur un champ décoré de rinceaux en filigranes. Mais ici, les filigranes, au lieu d'être composés de deux fils d'or très-menus, conjugués et tordus, sont faits d'une mince lame de métal striée à l'outil sur la tranche extérieure. La bordure de ces deux cabochons consiste en un rang de rosettes à quatre et à cinq pétales exécutées au repoussé.

Maintenant que la description matérielle du monument est esquissée à grands traits, je vais revenir sur les motifs de décoration et m'efforcer de déterminer l'époque à laquelle on peut

vraisemblablement attribuer chacun d'eux. Commençons cependant par reconnaître que l'œuvre n'est pas complétement homogène, qu'elle a subi des remaniements, et qu'elle a dû être restaurée plus d'une fois.

La figure de Jésus-Christ est traitée avec un art remarquable. Elle a souffert dans plusieurs de ses parties, notamment à la face qui a été visiblement déformée ; le nez est écrasé et le choc qui l'a aplati a creusé dans chaque joue un sillon profond qui donne à la tête une expression dure bien éloignée sans doute des intentions de l'artiste. Mais avec quelle ampleur la chevelure se déroule et retombe sur les épaules ; avec quelle large entente de l'effet la tunique et le manteau sont disposés et drapés ! La donnée générale a été, cela n'est pas douteux, inspirée par une tradition qui a pris naissance dans les œuvres bysantines et qui s'est maintenue pendant bien des siècles. Cette tradition, acceptée par toutes les grandes écoles qui se sont succédé à travers les âges, a été interprétée et modifiée suivant le génie propre à chacune d'elles. A mon avis, la figure du Christ porte l'empreinte évidente de l'art de la fin du XII[e] siècle. Les vêtements sont ajustés avec une précision et une élégance tout à fait remarquables ; la manière dont ils sont traités atteste une étude de la nature qui n'était pas encore pratiquée par les orfèvres du commencement du XII[e] siècle ; ils ne témoignent pas de cette rudesse un peu

gauche qu'il est si facile de constater en examinant le devant d'autel de Bâle au musée de Cluny et les grandes châsses de l'abbaye de Saint-Maurice. Le Christ est assis sur le trône même, et nous ne voyons pas figurer le coussin traditionnel qui recouvre le siége de la Sainte-Vierge et des apôtres sur les monuments de l'époque bysantine et jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Je crois donc pouvoir conclure en disant que cette figure a été exécutée à la fin du XII[e] siècle.

L'inscription cloisonnée me paraît avoir été exécutée par des artistes contemporains de ceux qui ont fabriqué les émaux de la châsse des *Grandes Reliques* du trésor d'Aix-la-Chapelle. En étudiant les couleurs, en examinant, dans les parties où manque l'émail, la façon dont les cloisons sont appliquées sur le fond, il m'a semblé qu'il y avait une grande différence entre le travail de l'inscription et celui des plaques d'ornement dont j'ai parlé plus haut. Le bleu translucide est beaucoup moins pur et l'émail est plein de *glaces*. Le blanc des lettres est taché, enfin les cloisons ne sont pas soudées avec la même perfection. Il demeure évident pour moi que l'inscription n'est pas due à la main qui a exécuté les arabesques des émaux de la bordure extérieure.

La bordure composée de rinceaux repoussés et affectant la forme de C adossés appartient très-probablement aux premières années du XIII[e] siècle. La rare élégance des feuillages, la finesse du travail,

la présence de la pomme de pin, motif d'ornement prodigué à cette époque et que nous voyons apparaître sur presque tous les monuments d'orfévrerie que cette période de l'art nous a transmis, suffiraient seules pour nous convaincre.

Les plaques repoussées et décorées de filigranes qui servent d'entourage aux pierres fines de la bordure extérieure, me semblent aussi appartenir au XIII[e] siècle. Leur composition et la délicatesse de l'exécution en sont, à mes yeux, une preuve concluante.

Quant aux deux cabochons fixés aux angles de la bordure inférieure, on les a attachés là pour remplacer deux anciennes plaques disparues, et il ont été fabriqués à une époque plus rapprochée de nous, au XIV[e], peut-être même au XV[e] siècle.

Je ne reviendrai pas sur la question des émaux; j'ai fait à ce sujet les observations que pouvait me suggérer l'étude attentive de plusieurs monuments décorés à l'aide de ce merveilleux procédé ; il ne me reste plus qu'à attendre les avis des savants dont la critique est plus expérimentée et plus sûre.

En résumé, on doit se contenter d'admirer la reliure du précieux manuscrit connu sous le nom d'*évangéliaire de Charlemagne*, comme une œuvre d'art hors ligne et digne de l'attention des archéologues, mais il faut renoncer à considérer ce monument comme un don de l'empereur des Francks à la cathédrale de Sion. Quand on en

parlera désormais, si l'on veut rester dans le vrai, il sera bon de le nommer simplement : « Le manuscrit de Sainte-Marie de Valère, de Sion. »

*Nota.* — M. Gaullieur a joint à sa dissertation une chromolithographie très-imparfaitement exécutée et qui donne une idée tout à fait fausse de la couverture. La *Gazette des Beaux-Arts*, 1865, tome XIX, en a publié une gravure signée par M. Gaucherel ; cette gravure, faite en croquis, est plutôt une interprétation qu'une copie naïve; la figure du Christ en particulier ne ressemble en rien au modèle, et l'inscription est fautive. La *Revue de l'Art pour tous*, dans son numéro 158, 6e année, en contient une reproduction à laquelle on peut adresser le même reproche qu'à la gravure de la *Gazette des Beaux-Arts*.

# NOTE

SUR

# DES PROJECTILES A MAIN,

## CREUX ET EN TERRE CUITE,

## DE FABRICATION ARABE.

Par M. F. DE SAULCY, membre résidant.

Lu dans les séances des 9 et 16 juillet 1873.

On connaissait jusqu'à présent des grenades en verre, dont on a attribué l'invention et la fabrication aux Vénitiens, bien qu'elle soit à ce qu'il paraît d'origine arabe; le musée d'artillerie de Paris en possède un spécimen parfaitement conservé. Une découverte récente faite à Tripoli de Syrie semble devoir reporter définitivement aux Arabes cette invention meurtrière, et, à ce compte, elle intéresse au plus haut point tous ceux qui s'occupent de l'histoire des armes.

Dans des fouilles faites pour bâtir une nouvelle maison sur l'emplacement d'une autre construction très-ancienne et devenue inhabitable, les ou-

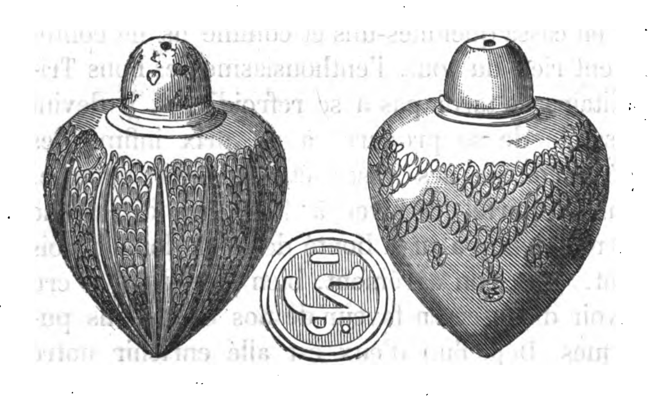
vriers terrassiers rencontrèrent une quantité de vases de terre cuite affectant *grosso modo* la forme d'une pomme de pin, et rangés en cercle au nombre de soixante au moins. Au centre de ce cercle était placé un vase isolé, de même forme, mais de beaucoup plus fortes dimensions. Mon ami, M. Blanche, vice-consul de France à Tripoli, eut promptement vent de cette trouvaille dont on faisait grand bruit dans la ville. Naturellement les vases en question devaient contenir, sinon de l'or, tout au moins la pierre philosophale, et chacun de s'en disputer la possession. On en cassa quelques-uns et comme ils ne contenaient rien du tout, l'enthousiasme des bons Tripolitains ne tarda pas à se refroidir, et il devint possible de se procurer à un prix infime des spécimens de ces vases étranges. M. Blanche, ayant apporté cet hiver à Paris une dizaine de ces récipients, a eu la bonté de m'en donner trois dont, avec son agrément, bien entendu, j'ai cru devoir disposer en faveur de nos collections publiques. Déjà l'un d'eux est allé enrichir notre splendide musée céramique de Sèvres ; les deux autres ne tarderont pas à prendre place au musée d'artillerie.

Commençons par décrire ces vases intéressants.

Ainsi que je l'ai dit déjà, ils affectent la forme d'un fruit conique, assez semblable à une pomme de pin, dont le pédoncule serait remplacé par une saillie en forme de bout de sein, percé d'un orifice

très-étroit qui communique avec le vide intérieur du récipient.

La panse du vase est le plus souvent ornée à la base, de doubles cordons de points saillants, semblables à des pépins de pomme, et formant des festons superposés, d'assez bon goût. Chaque pointe des dentelures extérieures de ces festons est garnie d'un groupe de quatre de ces points saillants disposés en croix, et entre deux dentelures consécutives, le même groupe de quatre points se trouve intercalé isolément.



Un second exemplaire est divisé sur toute la hauteur de la panse par des côtes réservées entre deux sillons profonds, et le segment intercepté par deux de ces côtes, est couvert d'un semis de ces gros points en forme de pépins.

L'ornementation de ces vases, toujours constituée par les mêmes éléments, varie d'un vase à

l'autre, de telle sorte qu'il est impossible d'en trouver deux absolument semblables, ce qui prouve que cette ornementation était appliquée suivant le caprice du fabricant, et non à l'aide du moulage.

Enfin sur l'un de ces vases, au-dessous de l'ornementation, c'est-à-dire vers la pointe du cône, se trouve appliqué quatre fois sur la panse, un timbre rond contenant un mot arabe dont la signification ne présente aucune incertitude. On lit au premier coup d'œil :

بحما, Bi Hama

« à Hama », c'est-à-dire (fabriqué) à Hama.

Nous sommes donc parfaitement fixés sur l'origine purement arabe de ces vases singuliers.

Terminons cette description en donnant les dimensions d'un de ces vases. Le bouton perforé a 30 millimètres de hauteur et 30 de diamètre. Le corps du vase a 82 millimètres de diamètre à la base ; la hauteur de la panse est de 95 millimètres et la hauteur totale du vase de 125 millimètres. Du reste, ces dimensions varient, comme l'ornementation, d'un vase à l'autre. Quant à la coloration, elle passe du gris pur au rouge-gris.

Le premier vase de cette espèce qu'il m'a été donné de voir, il y a quelques années, provenait de Sayda : il avait été envoyé à M. Auguste Parent par M. Durighello, agent consulaire de France en cette ville ; celui-ci le désignait comme vase de l'époque phénicienne, trouvé à Sayda même. Nous

savons maintenant à quoi nous en tenir sur cette prétendue origine phénicienne. Ce spécimen était à peu près double, comme volume, des vases de Tripoli, et j'avais, en considérant son poids et son apparence, supposé qu'il pouvait être en basalte. Seconde erreur qu'il faut bien reconnaître aujourd'hui. L'orifice extrêmement étroit de ce spécimen m'avait complètement dérouté, et je ne savais à quel usage attribuer un récipient de cette nature, dont, au reste, je ne m'occupai pas longtemps, ne sachant comment l'expliquer. Il fait toujours partie, je suppose, du cabinet archéologique de M. Parent, transporté maintenant à Hyères.

Depuis lors je n'y avais plus pensé, lorsque je trouvai dans l'excellent livre intitulé *The Recovery of Jerusalem;* publié en 1871 par la Société anglaise d'exploration de la Palestine, la figure, la description et une explication de l'usage des vases de cette espèce (pages 479 à 481). Voici la traduction de ce passage intéressant qui termine le paragraphe concernant la poterie gréco-phénicienne, dans un mémoire spécial rédigé par M. Gréville J. Chester.

« Les fouilles pratiquées au Birket-Israïl, au « Mouristân et à Ophel, ont procuré six fragments « de vases qui, avec un spécimen parfaitement « conservé, obtenu par M. le capitaine Warren, « du consul de France à Sayda (Sidon), prennent « rang parmi les objets les plus curieux que

« possède la Société. Ils sont décrits ici avec la « plus grande hésitation, comme appartenant à « cette division, et une incertitude, très-grande « aussi, règne sur le compte de leur destination « particulière. Quelques vases absolument sem- « blables se trouvent dans la collection égyptienne « du British Museum, et l'un d'eux a été offert « par M. Gardner Wilkinson ; mais la désignation « de leur provenance n'est pas inscrite au cata- « logue. Deux ont été figurés dans les Antiquités « d'Égypte (vol. V, pl. 76, n$^{os}$ 8 et 16). Ils sont « simplement désignés sous le nom « d'autres « vases » et sont gravés à la suite de vases pro- « venant de Thèbes et de Sakkarah. Ces vases « curieux sont tous d'une pâte extrêmement dure, « épaisse et noire, et revêtus, sur trois spécimens, « d'une couverte d'un rose obscur, produite peut- « être à l'aide du cinabre. Cinq de mes sept spé- « cimens, y compris celui qui est entier, ont la « forme de Thyrse, ou cône de pin, tel qu'il est re- « présenté sur d'anciens monuments et des pierres « gravées, comme symbole de Dionysus. Le cône « de pin, si c'en est réellement un, est dans « chaque cas gaufré ; mais il représente peut-être « quelqu'autre graine ou fruit. Trois des spéci- « mens du British Museum sont également gau- « frés. Le col, dans les deux cas où il est conservé, « est court et l'orifice en est très-petit. Le sommet « du cône étant placé à l'extrémité inférieure, il « est évident que ces vases n'étaient pas faits

« pour se tenir debout. Il était difficile d'assigner
« un usage à ces vases singuliers, mais le problème
« paraît avoir été résolu de la manière suivante :
« ayant introduit une plume à travers le col étroit,
« et gratté les parois intérieures du vase intact,
« il s'en est détaché des parcelles d'une substance
« grise qui, ayant été analysée par le professeur
« N. Maskelyn, a montré que c'étaient de petites
« écailles de cire décomposée, parmi lesquelles
« ont apparu quelques globules minimes de vif
« argent à l'état naturel. Il semble dès lors à peu
« près certain que ces vases étaient destinés au
« transport et à l'emmagasinement du vif argent,
« usage auquel leur dureté, leur épaisseur et
« l'étroitesse de leur col, qui devaient assurer la
« facile conservation du métal, les rendaient tout-
« à-fait propres. Peut-être la cire était-elle em-
« ployée pour fermer l'orifice. »

Remarquons tout d'abord que cette explication s'accorde assez mal avec l'impossibilité de faire tenir un pareil récipient debout. Il y a d'ailleurs une objection plus sérieuse encore à soulever contre cette hypothèse de l'importation du mercure ou vif argent. Si, par exemple, il s'agissait du métal extrait des fameuses mines de mercure exploitées en Espagne, comment expliquer que l'on n'aurait jamais retrouvé, ailleurs que dans les pays arabes, un seul fragment de ces vases spéciaux ? Le commerce amenait en France des quantités de mercure nécessaires aux travaux des

alchimistes, et l'on ne rencontrerait en ce pays aucun débris des vases qui servent à transporter ce métal, tandis que ces débris semblent se retrouver un peu partout, dans les villes de Palestine, théâtres habituels des guerres des croisades ! cela paraît bien peu facile à expliquer.

Tout bien considéré donc, je crois qu'il faut chercher une autre solution du problème, et cette solution j'espère l'avoir trouvée.

Et d'abord l'époque de fabrication des vases de ce genre est désormais déterminée par le timbre arabe appliqué quatre fois sur l'un d'eux, et qui nous apprend qu'il a été fabriqué à Hama. Nous sommes donc en présence de produits du moyen âge.

Si nous nous rappelons l'extrême fréquence de l'emploi du feu grégeois, pendant les grandes luttes des croisades, nous serons conduits à voir dans nos vases le prototype des grenades à main destinées spécialement à la défense des places. Très-probablement ces vases contenaient la matière éminemment inflammable, et peut-être détonante d'une espèce de feu grégeois. Une fois cette matière introduite dans le récipient, son orifice était obstrué et garni d'une mèche ou sorte d'étoupille, destinée à porter le feu à l'intérieur du projectile. Lorsque l'étoupille était allumée, le projectile était lancé et éclatait. On conçoit facilement que l'épaisseur et la compacité des fragments projetés par l'explosion, devaient occa-

sionner des blessures à peu près aussi graves que celles que produisent les éclats de grenade et d'obus.

Il nous reste maintenant à rechercher si les récits de guerre des croisades nous offrent quelqu'indication propre à confirmer l'hypothèse que nous venons d'émettre. C'est ce que nous allons faire.

MM. Reinaud et Favé ont publié en 1845 un mémoire des plus curieux sur la nature et l'emploi du feu grégeois, et c'est à cet ouvrage que je vais emprunter quelques renseignements.

Ces messieurs, dans la première partie de leur beau travail, ont rassemblé tout ce qu'ils ont trouvé de documents sur les matières inflammables employées à la guerre par les Arabes, et pour cela faire, ils ont tiré très-grand parti du manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 1127, ancien fonds, contenant un traité sur ce sujet, écrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle par Hassan-er-Rammah.

Ils lui empruntent d'abord une ample série de formules, à l'aide desquelles on peut composer des matières éminemment inflammables, propres à être employées avantageusement à la guerre. Ces formules, qui varient à l'infini, n'en roulent pas moins presque constamment sur des combinaisons de nitre ثلج الصين, teldj-es-Syn (neige de Chine), de soufre et de charbon, en proportions différentes. Or, notre poudre de guerre moderne

est formée d'un mélange parfaitement trituré de *six* parties de nitre (Nitrate de Potasse), contre *une* de soufre et *une* de charbon, et parmi les diverses combinaisons mentionnées par notre auteur arabe, il en est qui se rapprochent singulièrement de la combinaison moderne. Il paraît donc bien probable que les manipulateurs arabes auront trop fréquemment appris à leurs dépens que le composé obtenu de cette façon était éminemment détonant. Si cette propriété du mélange en question leur était connue, j'avoue que j'ai quelque peine à admettre, avec MM. Reinaud et Favé, que l'ayant connue, ils ne l'aient pas utilisée (page 50).

Les Arabes, disent-ils, lançaient directement à la main leurs compositions incendiaires, à l'état de *Sections de Khesmanate*, de pots et de balles de verre (page 51).

Ces messieurs ont extrait du traité manuscrit un paragraphe intitulé :

صفة القدور و قطع الخصمانات و بندق الزجاج

Soff el qoudour oua qotô'a el khasmânât oua bondouq ez-zedjadj.

qu'ils traduisent : Description des pots, des *Sections de Khesmanate*, et des balles de verre (page 35).

C'est probablement صَفّ saff, *series*, *ordo*, qu'il faut lire au lieu de صُفَّة souffah, qui désigne un banc sur lequel on dort, et d'où est venu notre mot *sopha*. Je ne devine pas ce que peut signifier

le mot خصمانات khesmânât, que ne connaît pas Freytag. Je me contente de soupçonner que ce mot doit se relier au radical خصم khasam, avoir une altercation, d'où le nom خَصِيم khasim, adversaire, dont on trouve pour le pluriel une forme خُصْمَان khousmân.

Quant à traduire : des *Sections de Khesmanate*, je m'en garderai bien, jusqu'à plus ample information, le mot قطع qotô'a signifierait tout simplement des morceaux, obtenus à l'aide d'un couteau, si l'on veut, comme des morceaux de pain ou de bois que l'on ne nomme pas d'habitude des *sections* de pain ou de bois. Le mot بُنْدُق Bondouq, mot étranger à la langue arabe, y a été introduit pour exprimer l'idée de balle, de projectile, et il est curieux de voir que l'un des noms vulgaires du fusil, بندقية Boudoqïeh, est précisément le nom que les Arabes donnent à la ville de Venise, à qui l'on a jusqu'ici attribué généralement l'invention des grenades de verre.

Le sens littéral du titre de notre paragraphe emprunté à Hassan-er-Rammah est donc : Série des pots, des morceaux de Khesmanate (je suis bien forcé de conserver ce nom qui ne signifie rien pour nous) et des projectiles de verre.

On trouve encore parmi les projectiles à feu mentionnés dans le traité de Hassan, des pots au col étroit et le vase de Syrie الكراز الشامي el-koraz-ech-châmi. Au mot كراز koraz, je lis dans Freytag :

Cantharus angusto capite præditus, ampullæ ansa carens, et cette description est singulièrement en rapport, on en conviendra, avec nos vases fabriqués à Hama.

Quant à ce que M. Reinaud nommait *section de Kesmanate*, elle était, dit-il, fabriquée 1° avec l'écorce de l'arbre appelé kossasa (تور قصاصه tour-qésasah) ; mais le mot تور tour, signifie un vase à boire, et non une écorce, que je sache, et قصاصه qesasah ressemble bien au pluriel قصاص qesas, de قصّة qassah, gypse, albâtre, dans le dialecte des Arabes du Hedjaz. Je suis donc bien tenté de croire que des petits vases de gypse faisaient mieux l'affaire que l'écorce d'un arbre quelconque, pour contenir une matière inflammable, propre à être employée à la guerre, si l'on voulait la manier sans danger; 2° avec du feutre (لباد Lebad) ; c'est bien là le sens du mot arabe ; ou enfin 3° avec du papier de roseau (بياض البردي Biadh-el-Berdy). Le mot بياض Biadh signifie bien en réalité du papier, et بردى Berdy est le nom d'une plante que Freytag ne spécifie pas. J'avoue que j'ai bien de la peine à admettre qu'on se soit servi d'un papier de roseau, soit de papyrus, par exemple, pour fabriquer des récipients si dangereux à manier. Contentons-nous de dire que بيض Beid signifie un *œuf*, et que برّاد Berrad, signifie un vase à rafraîchir l'eau. S'agirait-il par hasard de vases de terre en forme d'œuf? Ce ne serait pas impossible.

Quoi qu'il en soit, on remplissait le récipient ainsi fabriqué, avec la matière inflammable choisie, on l'obstruait avec un bouchon nommé ورد, ouard, *rose*, qui comportait l'amorce, et l'arme était prête. Hassan, après la description qu'il vient de donner, ajoute :

ثم تعمل المنطقة اربع قطع خصمانات وتخرج للغزاة

Tsoum tââmel el mentaqât arbââ qotô'a khesmanah
oua tekhrodj l'il-Rhezaah.

Ensuite tu feras une ceinture de quatre morceaux Khasmanaah et tu sortiras (pour aller) à l'attaque.

Ici l'orthographe du mot non traduit a varié ; il ne comporte plus l'article indice du génitif, ce qui justifie mes doutes sur la nature de ce mot, que le copiste du manuscrit ne comprenait sans doute pas.

Du reste cette phrase, toute brève qu'elle est, en dit plus qu'on ne l'a cru. De quoi s'y agit-il ? D'un homme de guerre qui sort pour aller à l'attaque, et non pour défendre une muraille assiégée, car *attaque* est bien le sens précis du mot غزاة rhezaah. Dès lors il est nécessaire que l'arme qu'il porte à sa ceinture puisse s'enflammer d'elle-même par le choc, et soit par conséquent détonante. Conçoit-on en effet un homme engagé dans un combat corps à corps, et obligé, pour se servir de son arme la plus terrible, de prier son adversaire de lui permettre de battre le briquet pour allumer l'amorce de son projectile,

afin de le lui jeter à la figure? Pareille supposition frise la niaiserie. C'était donc forcément un projectile détonant par le fait seul du choc, et la *rose* ou amorce dont il était muni devait contenir un fulminate quelconque.

Un atlas accompagne le livre de MM. Reinaud et Favé, et reproduit des *fac-simile* des dessins coloriés insérés dans le traité de Hassan-er-Rammah. La planche I contient les projectiles, parmi lesquels la figure 1 donne les balles de verre, représentées par de simples cercles peints en rouge. La figure 4 représente une de ces balles de verre munie de sa rose ou amorce. Enfin la figure 5 représente un pot à feu. Quant aux soi-disant sections de Khesmanate, représentées figure 3, elles ont l'apparence d'un récipient dont le dessinateur aurait reproduit une coupe suivant l'axe longitudinal du projectile : ajoutons que cette coupe ne nous apprend qu'une chose sur la nature de l'objet figuré, c'est que ses parois allaient en s'épaississant très-notablement vers le culot ; ce qui, soit dit en passant, s'accorde assez mal avec ce que devrait offrir la coupe d'un récipient formé d'écorce, de feutre ou de papier de roseau.

A la page 144 du livre de MM. Reinaud et Favé, je trouve le passage suivant inspiré par la lecture du *Livre de canonnerie et artifices de guerre*, publié sans nom d'auteur à Paris, en 1561, chez Vincent Sertenas.

« Les grenades étaient des boules creuses rem-
« plies d'artifices incendiaires. Le mot *migraines*
« (*nom donné à ces grenades*) indique probable-
« ment qu'elles étaient formées de deux sphères
« rondes (*j'avoue que je ne saisis pas la valeur*
« *de cette déduction*). Il n'est question dans l'ou-
« vrage que nous examinons que de grenades en
« métal, et pas du tout de ces grenades de verre
« qui étaient, comme nous l'avons vu, employées
« par les Arabes au XIII^e siècle. »

Je terminerai la série de mes emprunts au livre de MM. Reinaud et Favé, par la reproduction d'un passage d'Ibn-el-Atir, traduit par M. Reinaud, dans sa bibliothèque des croisades (tome IV, page 264) et relatif au siége de Saint-Jean-d'Acre, lors de la troisième croisade.

« L'homme de Damas » (c'était un Damasquin qui s'était introduit dans la place assiégée et s'était engagé à détruire les ouvrages d'approche construits par les assiégeants), « pour tromper les
« chrétiens, lança d'abord sur une des tours des
« pots de naphte et d'autres matières non allu-
« mées, qui ne produisirent aucun effet. Aussitôt
« les chrétiens, pleins de confiance, montèrent
« d'un air de triomphe au haut de la tour et acca-
« blèrent les Musulmans de railleries. Cependant
« l'homme de Damas attendait que la matière
« contenue dans les pots fût bien répandue. Le
« moment arrivé, il lança un nouveau pot tout
« enflammé. A l'instant, le feu se communiqua

« partout et la tour fut consumée. L'incendie fut « si prompt que les chrétiens n'eurent pas le « temps de descendre. Hommes, armes, tout fut « brûlé. »

Je ne sais pas trop si le récit que je viens de transcrire prouve bien, comme le prétend Ibn-el-Atir, que le Damasquin dont il raconte les prouesses avait eu l'idée de tendre un piége aux chrétiens, en lançant d'abord sur leur tour d'approche des pots en apparence inoffensifs. Il est évident qu'il n'avait eu d'autre but que de bien pétroler la tour avant d'y jeter un corps enflammé. Cela prouve d'abord que la pratique du pétrolage ne date pas de 1871, et ensuite justifie la forme des vases comme ceux de Tripoli, vases qui se renversaient forcément d'eux-mêmes et devaient par conséquent se vider et répandre assez vite le liquide incendiaire dont ils étaient remplis.

Enfin, aux pages 64 et 65 du livre de MM. Reinaud et Favé, il est question d'un vaisseau musulman coulé devant Beyrouth par la flotte du roi Richard, et qui portait des munitions de guerre aux Musulmans. « Habebant et ignem græcum « abondanter in phialis », dit le texte invoqué par ces messieurs.

De tout ce qui précède, je n'hésite pas à conclure que nos vases de Tripoli sont des projectiles de guerre, explosibles peut-être, et qui devaient servir exactement au même usage que nos grenades modernes.

Quant à la présence du mercure dans le résidu analysé par M. Maskelyn, qui sait si elle n'est pas due à l'emploi d'un vrai fulminate de mercure que l'analyse et le temps peut-être auraient décomposé, en mettant à nu le métal qui en était la base? S'il en était ainsi, la cire qui tapissait les parois intérieures du projectile aurait eu pour but d'amortir les heurts de la matière explosible contre ces parois ; car on concevrait difficilement que cette cire, si elle n'avait servi qu'à obstruer l'orifice du récipient, fût venue d'elle-même en tapisser l'intérieur sur toute sa surface.

# MÉMOIRE

SUR LES

# INSCRIPTIONS DES COLONNES

## DE L'ÉGLISE DE BIELLE

(BASSES-PYRÉNÉES).

Par M. PAUL RAYMOND, associé correspondant.

Lu dans les séances des 11 février et 18 juin 1873.

Bielle n'est pas un humble hameau sans histoire, c'est un riche village posé au centre d'une des plus belles vallées Pyrénéennes. S'il est déchu aujourd'hui de son rang de chef-lieu de la vallée d'Ossau, cela tient à ce qu'il a fallu diviser en deux cantons administratifs le pays dont il était le *capdeuil* (*capitolium*) de toute antiquité. Actuellement Bielle est une commune du canton de Laruns, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées).

Ce lieu renferme dans son territoire des monuments de tous les temps. J'ai décrit ailleurs[1] les

1. *Revue archéologique*, 1867, I, p. 342.

*cromlechs* de la chapelle de Hondas et de Caus qui le dominent. Outre des mosaïques qui existent dans l'école des filles, son église est en partie construite et ornée de débris antiques. Enfin cette même église, édifice du commencement du XVI[e] siècle, ne manque pas d'intérêt. Dans une salle accolée au côté gauche de la voûte de l'abside, à laquelle on accède extérieurement par un escalier de pierre, se trouvaient autrefois les archives de la vallée d'Ossau, renfermées dans un coffre à triple serrure, et le lieu réservé aux délibérations de ses jurats. Cette salle est fermée par une porte bardée de fer, on l'appelait jadis le *segrari*. Le coffre existe encore, mais il est vide, car les archives ont été transportées à Pau, chef-lieu du département.

Lorsqu'on entre dans l'église de Bielle, ce qui frappe tout d'abord les yeux ce sont quatre colonnes de marbre d'un gris blanc, engagées d'un peu moins de moitié dans la maçonnerie. Les deux premières soutiennent le grand arc de l'ouverture du chœur, les deux autres sont dans le fond. Ces quatre colonnes reposent encore sur leurs bases antiques en marbre, mais comme elles se trouvaient courtes pour l'usage auquel l'architecte du XVI[e] siècle les destinait, il usa d'un expédient singulier pour les allonger. Ayant à sa disposition bon nombre de chapiteaux antiques, il les fit rogner et user jusqu'à ce qu'ils fussent réduits au diamètre des colonnes et il les plaça au-dessus des fûts.

Alors les parties le plus profondément fouillées des feuilles d'eau et autres qui ornaient ces chapiteaux se trouvèrent symétriquement disposées sur une surface polie. Aujourd'hui on peut voir le bizarre effet produit par cette appropriation.

Ces colonnes ont été souvent signalées dans les ouvrages relatifs à l'histoire locale, il y a même sur elles une historiette dont on me permettra de suspecter l'authenticité. Henri IV, devenu roi de France, se serait souvenu des colonnes de Bielle et aurait désiré les avoir pour orner un édifice à Paris. A la royale requête les jurats d'Ossau auraient répondu : « Nos corps et nos biens sont à vous, Sire, mais les colonnes sont à Dieu; arrangez-vous avec lui. »

Quoi qu'il en soit, les colonnes de Bielle ne semblent pas avoir mérité d'exciter les désirs d'un roi. Ce sont des fûts de trois mètres de hauteur; leur diamètre est de trente centimètres.

Bien avant le XVI^e siècle, ces colonnes ont dû appartenir à un édifice où leur emploi était de soutenir le *ciborium* d'un autel à la romaine. Cela résulte de la disposition des inscriptions qui ont été tracées sur tout leur pourtour, et dont on ne peut lire aujourd'hui que la portion gravée sur la face non engagée dans la muraille.

Personne, jusqu'à ce jour, n'avait pris garde à ces traces légères laissées par de pieux pèlerins; moi-même, il y a environ quinze ans, lorsque je visitai Bielle pour la première fois, je n'y atta-

chai qu'une importance secondaire, et tout en prenant note des signatures les plus lisibles, je ne m'aperçus pas de leur nombre et de leur existence sur les quatre colonnes. En 1871, au mois de septembre, j'eus l'honneur de conduire à Bielle M. Jules Quicherat et c'est lui qui, frappé par ces proscynèmes, m'engagea à les relever exactement. Depuis cette époque, je suis allé plusieurs fois copier et collationner ces inscriptions. J'ai soumis mes dessins à une scrupuleuse révision, et la planche qui est jointe à ce mémoire ayant été exécutée sous mes yeux, je puis en garantir l'exactitude de la manière la plus formelle.

Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre ce genre d'inscriptions dans la région méridionale de la France; M. Edmond Le Blant a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*[1] un travail sur des inscriptions de même nature tracées sur l'autel de l'église de Minerve (département de l'Hérault). Cet excellent mémoire m'a servi de guide et bien des observations du savant épigraphiste s'appliquent, comme on le verra bientôt, aux légendes de Bielle.

J'ai recherché s'il existait, dans le département des Basses-Pyrénées, des inscriptions semblables, sur les autres monuments antiques dont quelques épaves sont arrivées jusqu'à nous; mais c'est en

1. Tome XXV, troisième série, tome V, pages 1 à 40. — Ce mémoire a été reproduit avec une planche réduite dans les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* du même auteur.

vain que j'ai examiné les tronçons de colonnes qui se trouvent dans l'école des filles de Bielle et ceux qu'on rencontre dans plusieurs maisons du village. Inutilement aussi j'ai interrogé deux colonnettes de marbre qui soutiennent des arcatures de l'abside de l'église Saint-Vincent de Lucq[1], le sarcophage de marbre blanc du VIe siècle conservé dans le même temple, le fût qui supporte le bénitier de l'église de Sauvelade[2], les bases de colonne, les morceaux de marbre et les débris provenant des édifices qui couvraient les mosaïques de Jurançon[3] et de Taron[4], nulle part je n'ai trouvé d'autres inscriptions de cette nature.

Il ne serait pas sans intérêt de rechercher à quel tombeau de saint, à quelles insignes reliques s'adressaient les prières des pèlerins qui ont gravé leurs noms sur le marbre des colonnes ; mais bien des révolutions ont passé sur Bielle qui est situé près d'une des routes de France en Espagne. Tous les envahisseurs de ce pays sont venus là depuis l'antiquité. Ajoutons à cela les troubles religieux ou politiques, les embellissements locaux, et la cause

1. Commune du canton de Monein, arrond. d'Oloron (Basses-Pyrénées).
2. Commune du canton de Lagor, arrond. d'Orthez (Basses-Pyrénées).
3. Commune du canton de Pau-Ouest, arrond. de Pau (Basses-Pyrénées).
4. Commune du canton de Garlin, arrond. de Pau.

de bien des changements de ce qui existait sur le sol sera dévoilée.

A mon grand regret, j'abandonne la solution de cette question d'hagiographie, me bornant à rappeler : que l'Église honore le 28 août, le patron de Bielle, saint Vivien (Vivianus, Vibianus, Bibianus), évêque de Saintes ; que les Bollandistes le font vivre au VI^e siècle et voyager vers Toulouse ; et que Baluze [1] dit que ses restes sont conservés dans l'abbaye de Figeac.

Quant à moi, j'ajoute que le nom de Bielle sous la forme *Vila* apparaît dans les textes en 1154 et que l'église *Sen-Bibiaa* est citée en 1355 [2]. Ces renseignements sont bien faibles pour dissiper l'obscurité qui couvre l'origine du pèlerinage.

Comme l'a dit M. Le Blant dans son Mémoire (p. 35) « quand à l'aide de ses instruments accoutumés l'ouvrier, adroit ou malhabile, a gravé une légende lapidaire, la forme seule des caractères apporte souvent et tout d'abord les meilleurs éléments d'appréciation. »

Il n'en est pas ainsi pour les colonnes de Bielle. « Attaqué par une main novice, leur marbre glissant et dur repousse le fer qui veut l'entamer ; l'outil incessamment dévié se prête mal aux courbes et s'échappe en lignes droites. »

1. *Miscellanea*, II, p. 301.
2. Voy. *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*.

« Bien qu'un grand nombre de visiteurs aient voulu employer la majuscule, comme pour donner à leur signature un caractère monumental, la forme courante s'y mêle incessamment et vient montrer le type de l'écriture personnelle. Toutes les variétés graphiques, la capitale, la minuscule, la cursive, les ligatures et jusqu'au monogramme, apparaissent à la fois. »

Je m'approprie encore une excellente observation de M. Le Blant relative à la date des signatures : parmi les pèlerins de Bielle un seul porte le double vocable [1]. Ces « actes de visite ne sauraient donc être postérieurs aux premières années du XIe siècle. »

Bien qu'il n'y ait pas une comparaison constante à établir entre des inscriptions sur le marbre et des diplômes ou des chartes, cependant comme les pèlerins qui venaient à Bielle n'étaient pas des ouvriers habitués à graver sur le marbre, les renseignements que l'on peut tirer de la paléographie ordinaire ne doivent pas être négligés, en effet ces gens écrivaient comme de leur temps.

On me permettra donc de citer les extraits suivants que j'emprunte au plus récent traité général sur la matière : « Les Bénédictins font remarquer avec raison que les fautes d'orthographe et de grammaire sont très-fréquentes dans les actes et dans les manuscrits appartenant à l'Espagne ou à

1. N° 34.

celles de nos provinces méridionales qui ont été occupées par les Wisigoths. Il est d'ailleurs important de faire observer que ces incorrections diffèrent souvent de celles que l'on peut rencontrer dans les textes du Nord de la France et qu'un grand nombre de mots latins subissent des altérations qui se rattachent exclusivement à la langue vulgaire du Midi ou à celle de l'Espagne [1]. »

J'appelle l'attention sur trois particularités des inscriptions de Bielle :

1° Le changement de la terminaison *us* en *os*, *Claros* [2], *Malignos* [3], *Marcelinos* [4], *Amilinos* [5] pour *Clarus*, *Malignus*, *Marcelinus*, *Amilinus*. La même chose se rencontre dans des textes des VII^e et VIII^e siècles [6], et n'est signalée qu'une fois dans les signatures de l'autel de Minerve [7].

2° La lettre *i* changée en *e* : *Arecones* [8], *Donones* [9] pour *Areconis*, *Dononis* se trouve également dans des diplômes des VII^e et VIII^e siècles [10].

1. *Éléments de paléographie*, par M. de Wailly, I, p. 662.
2. N° 8. — 3. N^os 12, 39, 41, 44.
4. N° 18.
5. N^os 45, 46, 50.
6. On lit *Bodolevos* pour *Bodolevus*, diplôme de 653; *Rigulfos* pour *Rigulfus*, dipl. de 681 (*Monuments historiques* de Jules Tardif, 1866, p. 11 et 19). On trouve *u* changé en *o* : *foturis* pour *futuris*, *oracolis* pour *oraculis* dans un dipl. de 716 (*Diplomata et chartæ merov. ætat*, Paris, 1848, p. 70.)
7. N° 24 du Mémoire de M. Le Blant.
8. N° 34.
9. N° 35.
10. Diplômes de 670 et 730 (*Dipl. et chartæ*, p. 21 et 77).

3° Les noms propres à l'ablatif au lieu du nominatif : *Donnu*[1] (pour *Donno*), *Dodone*[2], *Francolino*[3], *Donatu*[4] (pour *Donato*). Des exemples semblables se trouvent en grand nombre dans les chartes des VIII^e et IX^e siècles[5].

J'indiquerai seulement les comparaisons à faire entre les inscriptions de Bielle et les textes de ces siècles, les tableaux d'alphabet dressés par M. de Wailly, les fac-simile publiés par M. J. Tardif, notamment la lettre du pape Zacharie de l'an 749 et celle du pape Nicolas I^er de 863.

Ma conclusion est que les inscriptions ne sont pas postérieures au X^e siècle et que parmi elles il s'en trouve du IX^e.

La nécessité de reproduire, sur une planche de dimension ordinaire, une masse d'inscriptions disséminées sur de grands espaces a forcé le dessinateur à ne pas tenir compte de la disposition originale. Je dois donc prévenir que les n^os 1 à 77 sont inscrits sur la colonne de gauche qui soutient le grand arc de l'ouverture du chœur, les n^os 78 à 104 sur la colonne de droite, les n^os 105 à 108 sur la colonne de droite au fond de l'abside, et les n^os 109 à 127 sur la colonne de gauche.

1. N^os 40 et 54.
2. N° 47.
3. N° 49.
4. N° 60.
5. Chartes des années 766, 769, 770, 777, 852 et 859 (*Monuments hist.* de J. Tardif, p. 49, 55, 56, 82, 104 et 108).

Je ne donne ce mémoire que comme un essai d'interprétation, car je n'ai pu lire ni expliquer toutes les inscriptions reproduites. En effet, un grand nombre ne se composent que de traits à peine sensibles; exposées à des dégradations continuelles depuis des siècles (car toutes les inscriptions sont à hauteur d'homme), il est surprenant qu'il en reste encore autant de vestiges[1].

1. LAD
Puis des traits sans suite.

2. SV C PBER
Je crois voir dans les derniers traits une abréviation du mot *presbiter*.

3. DATO EDOS
Je propose comme lecture *Dato sacerdos*.

4. Monogramme où l'on peut trouver le nom *Ato*[2].

1. Toutes les légendes dessinées sur la planche sont à la grandeur d'exécution. C'est grâce à l'obligeance de M. l'abbé Châteauneuf, curé de Bielle, qu'il m'a été permis de transcrire les inscriptions, je lui en témoigne ici ma reconnaissance.

2. « Hatto », comte, an. 811, Sirmond, *Concil. antiq. Gall.* II, p. 265. « Atto », an. 843, Tardif, *Monum. hist.*, p. 96. « Ato », an. 852, D. Vaissète, *Hist. de Languedoc,* I, preuves, col. 99. « Atto », évêque de Verdun, an. 859. « Ato », évêque témoin du testament de Guillaume II, duc d'Aquitaine, an. 910, *Concil. antiq. Gall.* III, p. 140 et 571. « Dato », an. 950, *Hist. de Languedoc*, II, pr., col. 93. « Atto », an. 1004, *Monum. hist.* p. 154. « Lupus Dato », de

74

81

123

120

125

galino

aut. A. Veronese

OLONÉES.)

5. Monogramme où je ne vois que les lettres A et U.

6. Monogramme composé des lettres PET, commencement du nom *Petrus*.

7. WU

Lettres initiales de *Wuillelmus* ou de *Wuido*, noms qui, sous diverses formes, se rencontrent pendant tout le moyen-âge dans le Midi.

8. CLAROS PRESBITER

Pour *Clarus*[1] *presbiter;* le dernier mot se retrouve d'une façon confuse, mais les éléments de toutes les lettres qui le composent me paraissent exister.

9. DONUF SUS PB

Les deux dernières lettres sont l'abréviation de *presbiter*.

10. IPSA BIB DOMOS SA ES I DOS DI

Lescun, village des Basses-Pyrénées, dans une vallée voisine de Bielle, an. 1078, Marca, *Histoire de Béarn*, p. 322. « Ato », an. 1089, *Cartulaire original de l'abbaye du Mas d'Azil*, volumen conservé aux Archives des Basses-Pyrénées, E. 475.

1. « Clarus » compagnon de saint Martin de Tours, Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, II, p. 392. « Clarus », archevêque d'Eauze, an. 506-511, *Gall. Christ.* I, col. 969. « Clarus, episcopus », an. 660, Marculfe, *Formules*, Paris, 1613, notes, p. 245. « Clarus », évêque d'Elne, an. 683, *Hist. de Languedoc*, I, p. 367. « Domnus Clarus », an. 1068, Marculfe, notes, p. 274.

Je propose, sous toutes réserves, de lire ainsi cette inscription : *Ipsa Bib*[*iani*] *domos* (pour *domus*) *s*[*anct*]*a es*[*t*] *i*[*nter*] *do*[*mo*]*s D*[*e*]*i*.

Cette pieuse invocation n'a rien de choquant inscrite dans l'église consacrée à saint Vivien. Mais, je le répète, c'est faute de mieux que je me suis décidé à donner l'interprétation ci-dessus.

11. LOQO YLDOMIRO ET? DATISE UX RIS O DE? DIT suivi d'une sorte de monogramme.

Cette ligne présente encore plus de difficultés que la précédente. Avant de donner une lecture même problématique, quelques points de détail doivent être éclaircis.

La forme *loqo* pour *loco* n'est pas insolite, car on écrit aussi bien *quum* que *cum*, et, dans une charte de 691, on rencontre *qod* pour *quod* [1]. L'emploi de *y* remplaçant *i* est très-fréquent, il me suffirait de citer le n° 56 du Mémoire sur l'autel de Minerve où le mot *loci* est écrit *locy*, mais je crois utile de multiplier les exemples. Dans une charte de l'an 716, on trouve *uby*, *ibydem*, *jobymmus*, *exygendum*, *sybymed*, *vigny* [2]; dans une autre de 753, on lit *monachy;* dans une autre de 775, on rencontre *monasthyrius* [3]. Enfin il paraît qu'au x[e] siècle on employait un signe semblable au

1. *Diplom. et chartes. merov. ætatis*, p. 38.
2. *Diplom. et chart. merov. ætat.*, p. 69 et 70.
3. *Monum. hist.*, p. 46 et 59.

ψ grec au lieu de la lettre *x* dans l'écriture visigothique[1]. Cette dernière observation se réfère au mot *ux*[*o*]*ris*.

En résumé, c'est avec la plus grande hésitation que je donne ma traduction *loqo Yldomiro et Datise uxoris o? Deusdedit*, c'est-à-dire *Deusdedit s'est inscrit au nom d'Ildomir et de Datisa, sa femme*. Il me semble inutile, après ce qu'a dit M. Le Blant, d'entrer dans le moindre détail au sujet du nom *Deusdedit* ou *Deusdet*. Quant au nom *Ildomir*, rien de plus fréquent que cette terminaison qui a persisté, surtout dans le pays de Foix, jusqu'au XIIe siècle. Néanmoins je ne donne l'explication ci-dessus que de la façon la plus dubitative.

Dans le monogramme tracé à la suite de cette ligne, je trouve les lettres LVI ou PB. On pourrait dans un cas proposer *levita* et dans l'autre *presbiter*.

12. MALIGNOS

Pour *Malignus*[2].

13. MVNVS?

Cette signature paraît la même que le n° 15 mieux conservé.

14. Étoile à huit rayons très-profondément gravée dans le marbre.

1. *Éléments de paléographie*, I, p. 662.
2. « Vinea de Marti Maligno », post 1060. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 405.

15. MUNVS [1]

Ce nom est devenu *Muñoz* en espagnol.

16. AP? ELLES PRESBITER

Les deux premières lettres sont douteuses, peut-être le pèlerin n'a-t-il voulu tracer qu'un signe ou un monogramme? Dans ce cas le nom serait *Elles* [2].

17. BILA

Signature qui paraît incomplète. Il y a une singulière coïncidence avec le nom du village de Bielle qui, en 1154, s'écrivait *Vila* [3].

18. MARCELINOS

Pour *Marcelinus* [4].

19. LOPOBERTVS

Ce nom parfaitement tracé est assez rare dans les textes, car je ne l'ai rencontré nulle part dans les ouvrages relatifs à l'histoire du Midi de la

1. On rencontre dans le Recueil de Gruter « Munius », page 440, 1, et « Munnus », p. 1050, 5. « Munia », femme de Ximenes Eneco (Eximinus Eneco), roi de Navarre, vers 732; « Munia », femme de Froïla, roi des Asturies, an. 757-768; « Munio, episcopus » (Navarre), an. 1049, Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 238, 191 et 306.

2. « Eles » vers 1070, *Gall. Christ.*, I, Tarbes, preuves, p. 196, col. 2.

3. *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées.*

4. Ce diminutif de Marcellus est très-fréquent dans Gruter. « Marcellinus », an. 529, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 222. « Comes Marcellinus », an. 780; « Marcellinus, monachus », an. 1065-1079, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 46 et 113.

France. Il est répété trois fois[1] sur la même colonne et il semble que ce n'est pas la même main qui l'a gravé.

20. LOPOBERTUS.

21. SANTVETS ou SANTVED.

22. MSAV

On ne peut guère que proposer des conjectures sur cette légende qui semble incomplète.

23. QA OR? OS PBS

La lettre *o* qui précède ce que je prends pour *s* semble avoir été ajoutée après coup au-dessous de la signature. Quant à l'abréviation *pbs* pour *presbiter*, je crois que l'on en retrouve les vestiges.

24. ? ANGAS

Ce nom dont la première lettre est douteuse est tracé d'une main ferme. Sur le marbre la partie inférieure de la lettre *s* finale a pour suite le trait qui commence la légende suivante.

25. ? CVRRENE

Bien que liée par son trait initial à la précédente, cette signature, dont les quatre dernières lettres seules me paraissent certaines, n'est pas de la même main, c'est pourquoi je n'ai pas hésité à la reproduire séparément.

26. SIBIL ou EBIL

1. Nos 20 et 43.

Dans cette légende douteuse on peut lire ces deux mots, tous deux se retrouvent dans les textes du moyen-âge, « Sibilie » dans la *Chanson de Roland*, édit. Léon Gautier, v. 955; « Na Sevilie[1]; » 1119-1136; « Ebulus » devenu *Ebles* en français, était un nom assez répandu.

27. A

Cette lettre, gravée avec soin, est-elle le commencement d'une légende ou un signe sans valeur?

28. COLO et au-dessous dans le même sens et de la même main ACVCGS ou ACVCYS ou même, en supposant que l'instrument a glissé pour l'avant-dernière lettre, ACVCOS.

29. MALIGNOS suivi de traits irréguliers sur deux lignes.

Je crois reconnaître le même nom que ci-dessus (n° 12), toutefois je lirais aussi *indignos*. Dans les traits qui suivent, je trouve une finale CVS, mais le reste me paraît indéchiffrable, car on ne peut distinguer les signes gravés des fentes légères d'une veine grisâtre du marbre.

30. ARECO[2]

1. *Cartulaire de Sorde*, 1873. Pau, Ribaut, p. 114.

2. « Aricus » *Inscr. chrét.*, II, p. 46. « Arricho » évêque de Toulouse; « Arricho, cancellarius », an. 791, *Hist. de Languedoc*, I, preuves, col. 27 et 28. « Arraço » vers 1050, *Gall. Christ.* I, Auch, preuves, p. 169.

31. ARECO

Cette légende paraît tracée par la même main que la précédente.

32. ARECO SACERDOS?

C'est dubitativement que je donne le second mot, mais il me paraît probable. Bien que ce nom soit répété trois fois de suite, je ne pense pas que celui-ci soit de la même main que les deux nos précédents.

33. AHOOS

Quelque bizarre que paraisse ce nom, je l'admets d'autant plus facilement que l'on trouve encore, au commencement du XVIe siècle, dans le pays, des noms de ce genre, exemple *Guilhem de Hoos* (an. 1502) [1].

34. DATO ARECONES

Pour *Dato* [2] *Areconis* [3]. Comme je l'ai dit plus haut, c'est la seule signature à deux vocables qui se rencontre sur les colonnes.

35. DONONES

Pour (*signum*) *Dononis* [4]. C'est le génitif de

1. Arch. des Basses-Pyrénées, notaires, E 1714, fo 115. Ce nom appartenait à un homme de Rébénac, village situé à l'entrée de la vallée d'Ossau.

2. Voy. nos 3 et 4.

3. Voy. nos 30, 31, 32.

4. « Dondo » abbé de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), an. 845, *Hist. de Languedoc*, I, pr., col. 86.

*Dono*, variante de *Donus*, contracté lui-même de *Dominus*.

36. AMADOS ? ou ANDOS [1]?

Ni l'une ni l'autre de ces lectures ne peuvent être satisfaisantes.

37. ENO

Bien qu'on lise dans les textes des noms similaires [2], je n'ose affirmer que ces trois lettres constituent une signature complète.

38. AMICVS [3] LL

D'après cette lecture la lettre I serait prise dans M et la lettre S dans V. J'interprète les deux L qui suivent comme l'abréviation du mot *levita*.

39. MALLINOS

Pour *Mallinus* qui n'est qu'une variante de *Malignus* [4]. Il faut remarquer qu'après avoir gravé deux *l*, le pèlerin en avait inscrit une troisième qu'il a raturée à moitié de sa hauteur pour en faire un *i*.

1. Quatre inscriptions antiques des Pyrénées portent le nom « Andossus ». *Catalogue du Musée de Toulouse* par M. Roschach, 1865, nos 139, 144, 185 et 199.
2. « Haino » abbé de Saint-Denis, an. 695; « Eino », an. 852, *Monum. hist.*, p. 28 et 104. « Ennone », an, 892, *Hist. de Languedoc*, II, pr., col. 29. « Anno », an. 968, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 308.
3. « Amicus », an. 1028; « Amicus », an. 1031; « Amicus, canonicus », an. 1065-1073, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 555, 461 et 95.
4. Voy. le n° 12.

40. DONNU

Signature où les deux N sont très-accentuées. Pour *Donno*, ablatif de *Donnus*[1].

41. MALIGNOS[2]

Pour *Malignus*.

42. ASTERIOS

Pour *Asterius*[3].

43. LOPOB S

Pour *Lopobertus*[4].

44. MALGNOS[5]

Pour *Malignus*. Le signataire a oublié la lettre *i*.

45. AMILINOS

Pour *Amilinus*[6], diminutif d'*Amelius*.

1. Dans les diplômes mérovingiens le mot *dominus* est remplacé par *donnus* et des noms propres comme « Domnolus » deviennent « Donnolus » (Voy. la charte de 566 en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. *Bibliothèque de l'École des chartes*, sixième série, I, p. 543, art. de M. J. Quicherat). Il y a eu deux papes de ce nom « Donus ou Donnus » de 676 à 678, et « Donus » en 974. On trouve encore au XII<sup>e</sup> siècle « donnus Vital » pour « dominus Vital ». Léop. Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 299.

2. Voy. le n° 12.

3. « Asterius », an. 494, Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, II, p. 279. « Asterius », archidiacre de Cahors, an. 673, *Gall. Christ.*, I, instr., p. 36, col. 2. « Aster », archevêque d'Auch, vers 760, *Gall. Christ.* I, col. 977. « Asterius », an. 1008 ; « Asterius, presbiter », an. 1067, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 142 et 190.

4. Voy. les nos 19 et 20.

5. Voy. les nos 12 et 41.

6. « Amelius » *Inscript. chrét.* n° 33, on pourrait lire

46. A AMILINOS

Pour *Amilinus*. On voit un peu au-dessus de la signature un A; le pèlerin sans doute s'exerçait à graver son nom. Le premier *i* a une forme très-allongée.

47. DODONE

Signature à l'ablatif, pour *Dodo*, variante du nom *Odo*[1].

48. AMI

Commencement du mot *Amilinos*.

aussi « Amelinus ». « Amelius », évêque de Comminges, an. 549; « Amelius » évêque de Tarbes, an. 585, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 285 et 390. « Amilio », an. 949, *Hist. de Languedoc,* II, pr. col. 92. « Amilius », an. 1075, *Cart. de Saint-Victor,* I, p. 483. « Amelius » an. 1081-1089, *Cart. du Mas d'Azil.* « Amelina » religieuse de Saintes, commencement du XIIe siècle, *Rouleaux des morts*, p. 243.

1. « Audo », évêque d'Orléans, an. 650, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 494. « Dondo », abbé de Saint-Savin, an. 845; « Dodo », abbé de Saint-Martial de Limoges, an. 848, *Hist. de Languedoc,* I, p. 753, col. 2, et preuves, col. 86. « Dodo », évêque d'Angers, an. 862, *Monum. hist.*, p. 121. « Oddo, levita », vers 982; « Dodo presbyter », an. 991; « Dodo », an. 1042, *Gall. Christ.*, I, Auch, instr. p. 159, 75, 166; « Dodo, monachus », an. 1051, *Roul. des morts*, p. 57; « Dodo ou Odo », évêque de Tarbes, an. 1080-1095, *Gall. Christ.*, I, col. 1229; « Dodo », an. 1081, *Cart. du Mas d'Azil;* « Odo », évêque d'Oloron, an. 1095-1101, *Gall. Christ.* I, col. 1267; « Dodo » vers 1110, *Cart. de Sorde,* acte LVII; « Odo », évêque de Lescar, an. 1168; « Dodo », vers 1170 (Comminges), *Gall. Christ.*, I, col. 1293 et instr., p. 177.

49. FRANCOLINO

Ablatif du nom *Francolinus*[1].

50. AMILINOS

51. ARN

Commencement des noms *Arnaldus* et *Arnulfus*.

52. AM

Commencement du nom *Amilinos*.

53. AA

Ces deux lettres sont rayées sur le marbre.

54. DONNU

Voy. le n° 40.

55. AM

Lettres initiales du nom *Amilinos*.

56. AC

La dernière lettre est marquée d'une abréviation.

57. NV

58. NOSIOS

59. AM

Commencement du nom *Amilinos*.

60. DONATU

Pour *Donato*[2].

1. « Francolus », abbé, an. 578, *Concil. antiq. Gall.* I, p. 367. « Francolinus », évêque de Couserans, an. 787-788. *Gall. Christ.* I, col. 1127.

2. « Donatus » paraît assez souvent dans Gruter. « Donatus », évêque de Grenoble, an. 650, *Concil. antiq. Gall.*, I,

61. P

Probablement c'est l'initiale de *Petrus*.

62. AOISO DUS. . . . . . .TUM

Le sens de cette longue inscription fruste m'échappe complètement. Elle est reproduite sur la planche avec le vide qui existe entre ses deux parties.

63. P. . . . SM. . . . P. . . . . . ECLE

Les seules lettres dont la lecture me paraisse certaine sont celles que j'ai transcrites. Quoiqu'irrégulière l'abréviation finale est celle du mot *ecclesie*, cependant on pourrait lire aussi EELE.

64. VUI ou VILL

Le signataire, après avoir abandonné le marbre, a repris son nom au-dessous dans l'inscription suivante.

65. VILL. L. . S. . . PRBT. . . . . MRC

Bien des membres de cette légende m'échappent; je crois cependant qu'on peut lire *Villelmus presbiter*. La dernière lettre que je lis *c* est peut-être *e*. Bien qu'on ne trouve pas ici les deux II du n° 43 du Mémoire de M. Le Blant, j'ai songé aussi, pour l'ensemble de ces derniers signes, au mot ITIRO pour ITERO.

p. 493. « Donatus », an. 840-877, *Form. de Marculfe*, notes, p. 277. « Donatus », an. 845, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 33. « Donatus », an. 904, *Gall. Christ.*, I (Auch), instr. p. 170. « Donatus », an. 918, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 56. « Donatus », abbé, an. 1051, *Roul. des morts*, p. 55.

66. GAS

Est-ce l'abréviation du nom si répandu dans la région pyrénéenne *Garsias?* La forme *Gassie* a été usitée pendant tout le moyen-âge[1].

67. Monogramme assez compliqué où l'on peut lire BER et la fin du mot *pr*ESBITER.

68. LOPET

Diminutif du nom *Lop*[2].

69. IVCAEL

Cette lecture me paraît probable, mais je ne la donne que sous réserve.

70. GVILLEM

La seconde *l* est liée avec *e*. Les inscriptions de l'autel de Minerve donnent au n° 56 un exemple de la lettre M ainsi figurée.

71. ADSDI?
MIIV
P . .

La première ligne de cette légende peut se lire *Adeusdedit*, forme du nom *Deusdedit* ou *Deusdet*.

72. D?ONAT?

Pour *Donatu* ou *Donatus*.

73. IP? P

1. On trouve aussi « Galin Gassan, de Auriag » (Auriac dans les Basses-Pyrénées) et « Gassan Galin », vers 1070. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 233.

2. « Lopedz », an. 1168 (Aragon), *Gall. Christ.* I, instr. p. 162.

74. ARO. . .

Le signataire semble avoir voulu encadrer son nom d'un trait.

75. O avec un point au centre.

76. PONV

*Ponu*, peut-être *Ponc*[1].

77. AVGT

Pour *Augustus*. Ce vocable figure dans le catalogue des saints.

78. PET.VS

Inscription tracée en grands caractères, sans doute *Petrus*.

79. DV. . . . . . L. . . . S. SOS. . . . .
NI MEMNTO

Le dernier mot *memento* seul m'a paru lisible.

80. M? A. . . OVLISS?

81. P

82. AS?.OSFIULVS L

La dernière lettre *l* est probablement pour *levita*.

83. DAMO[2]

84. MANACI ou MANCI[3]

1. « Poncio », an. 1078; « Poncius, Pontius monachus », an. 1089. *Cart. du Mas d'Azil.*
2. « Hamio » an. 1069, *Monum. hist.*, p. 179.
3. « Mancio », chef des Gascons, an. 763; « Mancio »,

85. VVVI. . . . . II T? FFF

Cette légende semble être une invocation qui se terminerait par *fiat*, *fiat*, *fiat* comme beaucoup de chartes anciennes.

86. BOLINOS

Pour *Bolinus*[1].

87. DOMICUS

Contraction de *Dominicus*[2].

88. BS

Ces lettres semblent la fin de PBS, abréviation de *presbiter*.

évêque de Toulouse, an. 798; « Amancio », espagnol, an. 812, *Hist. de Languedoc*, I, p. 420, 459 et preuves, col. 36. « Mancio, diaconus », an. 866, *Monum, hist.*, p. 127. « Mantio », an. 875; « Mancius », évêque d'Aragon, an. 1005, *Hist. de Languedoc*, I, preuves, col. 128, II, preuves, col. 162. « Mansio », abbé de La Reule (Hautes-Pyrénées), an. 1009; « Auriolus Mancii, vicecomes; Lupus Mansi », vers 1050, *Gall. Christ.*, I, instr. p. 168, 169, 195. « Mancus » an. 1098, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 349.

1. Le nom de personne *Boulin* existe encore dans le département des Basses-Pyrénées. C'est aussi celui d'une commune du canton de Pouyastruc, arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées), et d'une importante section de la commune de Montgaillard, canton et arrond. de Saint-Sever (Landes). On peut rappeler aussi quelques exemples du nom *Ebolus*. « Ebolus », comte gascon, an. 823, *Hist. de Languedoc*, I, p. 691, col, 1. « Ebolus comes », an. 898-923. *Form. de Marculfe*, notes, p. 276.

2. « Donicus », an. 1040; « Domica », religieuse, an. 1077, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 116; II, p. 93.

89. AI. . ADEEESSOS

La forme de la légende, la disposition et la répétition des lettres me portent à croire qu'il ne faut pas y voir un nom, mais l'essai d'une main inexpérimentée.

90. LOPVS

Pour *Lupus*[1].

91. Chrisme accompagné des lettres A et Ω.

92. L. . . OQB?

La dernière lettre peut être aussi une *l* avec une abréviation.

93. SALTE. . . . S PBT

Pour *Salte. . . . s presbiter*. Les seules lettres que j'ai reproduites dans ma lecture me semblent

1. « Lupus » inscript. de Bordeaux dans Gruter, p. 731, 3. « Lupus », évêque de Troyes, an. 446; « Lupus », évêque de Châlons, an. 535; « Lupus », archev. de Lyon, an. 538, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 86, 245 et 257. « Lupus », duc des Vascons, vers 670, Marca, *Hist. de Béarn*, p. 113 et 115. « Lupus », archev. d'Auch, an. 757, *Gall. Christ.*, I, col. 977. « Lupus », duc des Vascons, an. 769, Eginhard. « Donatus Lupi », an. 814-840; « Lupus Centulli », duc de Gascogne, an. 819, *Hist. de Béarn*, p. 263 et 802. « Ego Lupus », an. 861, *Monum. hist.* p. 113. « Lupus », archev. d'Alby, an. 876-879, *Gall. Christ.* I, col. 7. « Lupus Fortonis » et son fils « Garsia Lupi », vers 980; « Anerius Lupi » et son fils « Lupus Anerii, » vicomtes d'Oloron près de Bielle, an. 1009, *Hist. de Béarn*, p. 270 et 272. « Lupus », an. 1060, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 631. « Lupus Dato » de Lescun, village peu éloigné de Bielle, an. 1078, *Hist. de Béarn*, p. 322. « Lopo Lopiz », an. 1129, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 191.

certaines. Il est probable que ce nom se terminait en *us*. Dans ce cas, on aurait tracé *Salterius* ou *Saltebertus*[1].

94. DA? TO. . . IT
Faut-il lire *Dato*, *presbiter?*

95. A
Lettre majuscule tracée de côté.

96. A? M

97. P? S
Peut-être *pbs*.

98. PRBIET
Le dernier signe pourrait ne pas être une abréviation et alors, au lieu de lire *presbiter*, il y aurait *presbiteri*. Par inadvertance le signataire a placé la lettre *e* avant le *t*.

99. V. . . OLOS
Cette terminaison est pour *ulus*.

100. Croix potencée et contrepotencée, avec une étoile au centre profondément gravée dans le marbre.

101. INRI

102. M

103. NOMEN
Est-ce une signature ou un simple mot?

1. « Saleberta », XII[e] siècle, *Cart. de Sorde*, p. 124.

104. . . . . F

Dans les signes qui composent cette légende, je ne puis lire que la lettre finale.

105. Monogramme où l'on peut trouver le mot *levita*.

106. PE. . S L

Je propose de lire *Petrus levita*.

107. LEONTO[1] MILES

La seconde lettre est confondue avec l'initiale, de même *N* et *T* sont ensemble, de la lettre M il ne reste que le dernier jambage; néanmoins j'ai cru pouvoir la restituer, car il y a des exemples du XI[e] siècle où des souscriptions comprennent cette qualité[2].

108. . . . . . MO . O VVATO

Dans cette signature, qui est écrite verticalement sur le marbre, je n'ai pu discerner si les deux longs traits du milieu ont été gravés ou s'ils sont dus à un accident du marbre.

109. . . . . . SSE

110. A? . . . MILES

1. « Leontius, diaconus de civitate Elosatium » (Eauze), an. 314; « Leontius », archev. d'Auch, an. 511; « Leontius », archev. de Bordeaux, an. 555, *Concil. antiq. Gall.*, I, p. 9, 183 et 302. « Leontius, presbyter » an. 561-567, *Form. de Marculfe*, notes, p. 290. « Eleontius », an. 1035, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 64.

2. « Willelmus, miles », an. 1078, *Cart. du Mas d'Azil*.

J'ai mis *a* pour la première lettre, mais elle peut être un *x*. Bien que la lettre M du mot *miles* ne soit pas complète, il me semble que les traces sont suffisantes pour l'accepter[1].

111. G. . . . . L.

112. SAC?

113. VILLELM

Il semble, au trait qui suit les jambages de la lettre *m*, que le pèlerin a voulu écrire *Villelmus*. On pourrait lire aussi *Villemus*.

114. DIE

Partie d'une inscription disparue dont la corrélation avec les trois qui suivent est évidente, puisque toutes contiennent le même mot *die*.

115. SVM . . . SPI I DIE DNI

Pour *Sum. . . . spi in die Domini*.

Malgré tous mes efforts, je n'ai pu retrouver la sentence ou le verset des livres saints que cette légende reproduit. Mes regrets sont d'autant plus vifs que la même inscription se lit encore deux fois.

116. SSVM . . . . M I DIE DNI

*SSum . . . . m . . . . in die Domini*.

Le pèlerin a répété la lettre initiale.

117. SVM? B I DIE DNI?

*Sum . . . . b in die Domini*.

1. Voy. le n° 107.

Bien que semblables les trois légendes ne paraissent pas être de la même main. Trois pèlerins venus ensemble inscrivirent leur nom avec la même invocation.

118. BORSVS

Cette signature rapidement tracée, surtout dans sa ligature finale, me semble avoir deux signes douteux, celui que j'interprète par *r* et le dernier[1].

119. ROIL ou peut-être ROTB.

Dans ce dernier cas, ce serait le commencement du nom *Rotbertus* ou de *Rotbaldus*[2].

120. GVS ou GOS

Abréviation de *Guillelmus* ou *Guillelmos*.

121. OMORO ou AMORO

Pour *Amoros*[3].

1. Dans une vallée voisine de Bielle se trouve le village de Borce « Borza », 1186; « Borsa », XIIe siècle, *Dict. topog. des Basses-Pyrénées*. — Tout près de Bielle, dans le fond de la vallée d'Ossau, il y a la montagne de Borsat, sur le territoire de la commune des Eaux-Bonnes, section d'Assouste.

2. « Rotbaldus de Lurda », an. 1091, *Cart. de Saint-Victor*, II, p. 170.

3. « Amor », an. 735, sarrasin, que D. Vaissète appelle « Amoroz » *Hist. de Languedoc*, I. preuves, col. 17. « Amoroz », gouverneur de Huesca et de Saragosse, an. 812, *idem*, I, p. 473. « Amorosius », basque, an. 1119-1136, *Cart. de Sorde*, acte LXXXV. « Amorots », nom d'une commune basque, cant. de Saint-Palais, arrond. de Mauléon (Basses-Pyrénées). On écrivait « Amoroz » en 1402, *Dict. topog. des Basses-Pyrénées*.

122. EGO BRD MONACVS

*Ego Bernardus monacus.*

Les deux premiers mots n'offrent aucun doute, je propose le second comme probable. Il y a dans les chartes anciennes de fréquents exemples de souscriptions commençant par *ego*.

123. SOPHRONIVS[1]

Je crois qu'on peut trouver ce nom au milieu des ligatures de cette légende, mais il y a, je le reconnais, plus d'un signe douteux : *h* et *r* sont liés, *o* et *n* de même, ainsi que *u* et *s*.

124. FAECI DALMSA

*Fæci Dalmsa* pour *Dalmasa*[2].

125. GALINO

Ablatif de *Galinus*[3]. Au point de vue historique

1. « Sophronius », évêq. d'Agde, an. 506; « Sofronius, episcopus Veromandensis », an. 511, *Concil. antiq. Gall.* I, p. 174 et 184.

2. « Dalmatius », an. 1020 : « Dalmacia », an. 1031, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 609; II, p. 23. « Dalmachius, abba », an. 1051. *Roul. des morts*, p. 59. « Dalmaz », an. 1064-1069, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 311. « Dalmatius », an. 1075. *Monum. hist.*, p. 185. « Dalmacius », an. 1087, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 165. « Raymundus Dalmau », évêque espagnol, an. 1090, *Not. utr. Vascon.* p. 81.

3. « Galinus », archev. d'Auch, vers 770, *Gall. Christ.*, I, col 977. « Galindo, comes », an. 814; « Galindo », évêque espagnol, an. 829, *Not. utr. Vascon.* p. 221 et 282. « Galindo », comte d'Aragon, an. 858-867, *Hist. de Béarn*, p. 176 et 180. « Galindo cognomento Prudentius », évêque de Troyes, mort en 861, Dehaisnes, *Annales de Saint-Bertin*,

local, cette signature est la plus importante, parce qu'elle est contemporaine des deux seuls vicomtes de la vallée d'Ossau qui soient connus, Galin Loup et Galin Forton, qui vivaient avant l'année 1100[1].

126. ARRETTO[2]

127. Monogramme composé des lettres PLR.

Tels sont les renseignements que j'ai pu extraire des cent-vingt-sept légendes des colonnes de Bielle. Je ne doute pas qu'un jour, si des travaux de restauration sont exécutés dans l'église Saint-

p. 105. « Galindus », comte de l'Aragon, fin du IXe siècle, *Not. utr. Vascon.* p. 366 et 369. « Galeno », an. 969, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 119. « Endregoto Galindonis » (Aragon), an. 971, *Not. utr. Vascon.* p. 203. « Galinus », an. 1032, *Hist. de Béarn*, p. 248. « Galindo Galinez » (Navarre), an. 1049, *Not. utr. Vascon.* p. 306. « Galindus, monachus », an. 1050, *Roul. des morts*, p. 52. « Galin Gassan, de Auriag » (Auriac, Basses-Pyrénées) et « Gassan Galin », vers 1070; « Galindo », an. 1085, texte relatif à la vallée d'Ossau, *Hist. de Béarn*, p. 233 et 325 à 327. « Galin », an. 1100, *Hist. de Languedoc*, II, preuves, col. 354. « Galinus », an. 1119-1136, basque du village de Béhasque, *Cart. de Sorde*, acte LXXXIV. « Enecius Galindiz », évêque de Sanguessa, an. 1122, *Not. utr. Vascon.*, p. 86. — Galin est encore le nom d'un domaine situé à Orincles, canton d'Ossun, arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

1. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 549.

2. Dans la vallée de Barétous, peu éloignée de Bielle, se trouve un village appelé Arette. En 1186 on écrivait « Areta ». *Dict. topog. des Basses-Pyrénées.*

Vivien, on ne découvre encore des signatures sur l'autre face de ces colonnes. Il est probable aussi que les murailles de l'édifice recèlent d'autres débris antiques.

Pour ne pas quitter le moyen-âge, je dois signaler à l'attention des archéologues deux énormes sarcophages de marbre blanc qui gisent hors de l'église appuyés sur le mur du Sud; le temps a complètement détruit l'inscription que portait l'un d'eux.

# NOTE

SUR QUELQUES

## REPRÉSENTATIONS ANTIQUES

DE

# DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS

Par M. Edmond Le Blant, membre résidant.

Lu en séance les 19 février et 5 mars 1873.

M. Van Robais m'a fait l'honneur de m'adresser, en le recommandant à mon attention, un mémoire extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie et intitulé *Notice sur une petite seille en bois recouverte de cuivre repoussé, trouvée dans le cimetière dit mérovingien de Miannay (arrondissement d'Abbeville)*.

Plusieurs fois, ainsi que le rappelle ce petit Mémoire, des débris de seaux de bois ou de cuivre ont été rencontrés, dans les sépultures mérovingiennes; mais celui de Miannay se distingue, entre tous les autres, par des reliefs, malheureusement très-légers et très-effacés.

On y voit, au centre, le Christ nimbé, assis sur une *cathedra* ornée et foulant aux pieds le ser-

pent vaincu, représentation qu'on retrouvera sur un sarcophage de Ravenne [1] et qui rappelle la médaille de Constantine où figure le serpent renversé sous le labarum portant le monogramme [2]. A la gauche du Sauveur, se trouvent Adam et Ève à laquelle le dragon, enroulé autour d'un arbre, présente le fruit défendu. En regard est figuré Daniel, debout, les bras en croix, dans l'attitude de la prière, entre un lion et un homme qui ne peut être qu'Habacuc. Un second fragment de la seille offre encore la représentation de ce dernier personnage.

De brèves inscriptions occupent le champ demeuré libre autour des figures d'Habacuc et de Daniel. C'est sur le déchiffrement de ces légendes qu'a bien voulu me consulter M. Van Robais, en m'adressant son intéressante notice, et c'est seulement de la partie où elles se trouvent que je m'occuperai dans les pages qui vont suivre.

Si je me suis tout d'abord rencontré avec lui dans l'interprétation du sujet représenté, il m'a fallu faire quelques réserves pour le détail de cette figuration et le déchiffrement des légendes. Au-dessus d'Habacuc, j'ai signalé la présence de l'Ange qui, le prenant par les cheveux, selon le commandement du Seigneur, le fit descendre près

1. Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, tav. III.

2. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VIII, p. 88; et Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, p. 96; cf. Allegranza, *De monogrammate Christi*, p. 57.

de Daniel pour lui apporter sa nourriture [1]. Le fragment secondaire présente nettement cette particularité et l'on reconnaît sur le premier, auprès d'Habacuc, les pieds de l'envoyé céleste et, plus haut, l'ovale de sa tête.

Mon impression première avait été que, suivant une coutume bien connue, les noms des personnages représentés devaient se trouver près d'eux. La syllabe DAN, commencement évident du nom de Daniel, reconnue par M. Van Robais sur le petit débris, m'affermissait dans cette pensée. Aussi n'ai-je point hésité à prier mon savant correspondant de vouloir bien vérifier si le nom de DANIEL ne figurerait pas dans la deuxième ligne du grand fragment où il avait lu d'abord LAMEL; quant aux lettres FRCN qu'il voyait à la suite, j'inclinais à y reconnaître la trace du mot PROF*eta* inscrit après le nom de Daniel, comme sur une belle agrafe de ceinturon venue de la collection de madame Febvre dans le musée de Saint-Germain-en-Laye.

La troisième ligne me semblait devoir contenir le nom d'ABACV, dont je retrouvais les deux dernières syllabes dans les lettres RAGV de la copie. Les caractères NGI reconnus sur le petit débris, aux deux côtés de la tête de l'Ange, me paraissaient accuser la présence du mot *a*NGI*lus* ou *a*NGE*lus*.

1. *Daniel*, XIV, 35.

M. Van Robais voulut bien me faire savoir qu'un nouvel examen du cuivre original confirmait mes suppositions, et avec une libéralité dont je ne puis que le remercier vivement, il m'envoya et mit pour quelques jours à ma disposition sa précieuse seille.

C'est d'après le monument même qu'a été exécuté sous mes yeux le dessin des figures et sujets qu'elle présente.

Le grand fragment nous montre Daniel vêtu et mitré, debout, dans l'attitude de la prière, entre un lion et Habacuc chargé de deux objets que j'examinerai plus loin. Au-dessus de ce dernier personnage, on reconnaît la trace de la tête de l'Ange et, plus bas, ses pieds nettement visibles.

A la première ligne, je lis *ange*LVS EMIS[*sus ?*]; à la deuxième, DANIEL PROFIT*a;* à la troisième et la quatrième, *a*BACV FERT E[scam]; puis, au-dessous de la figure d'Habacuc, nous trouvons D....L....NL.....LEONVM que l'on pourrait interpréter *Daniel* iN L*acu* LEONUM, par comparaison avec l'inscription DANIEL DE LACO LEONIS d'une coupe de verre trouvée à Podgoritza, près de Scutari d'Albanie, et dont mon savant confrère M. Albert Dumont a bien voulu me communiquer le dessin.




Sur le petit fragment, je reconnais, auprès de l'Ange, le mot *a*NGI*lus*, puis au-dessous DAN*iel*. En démontant la petite bande rivée à la droite de ces lettres on en trouverait certainement le complément, ainsi que celles qui doivent suivre l'M, le T et le D par lesquelles débutaient les trois autres lignes.

Cela dit sur les inscriptions de la seille de M. Van Robais, il me reste quelques mots à ajouter sur la partie figurée de ce petit monument.

Si souvent que les artistes chrétiens des premiers âges l'aient reproduit, le sujet qui le décore n'a cependant pas toujours été exactement reconnu.

Sur un sarcophage d'Arles, Millin prend l'Ange pour « Darius le Mède, qui vient voir si Daniel « n'a pas été dévoré et qui s'étonne de le trouver

« vivant » [1]. Sur une lampe que j'ai acquise à la vente des objets d'art de M. Raoul Rochette et qui représente Daniel debout entre les lions et, au-dessus de lui, l'Ange et Habacuc portant un pain,



on a vu : « le Christ assis de face en deux petites « figures d'ange qui volent de chaque côté avec « une couronne à la main » [2]. Un autre objet de même nature est décrit ainsi par M. Dumège : « Une lampe décorée de la figure de Daniel, dans « l'attitude de la prière ; à ses pieds sont des lions « destinés, à ce que l'on croyait, à le dévorer, « mais s'abaissant devant lui et deux Anges qui le

1. *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 531.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 493, et t. II, p. 502. Cette lampe est maintenant au musée de Lausanne.

« rassurent et le consolent »[1]. — Parmi les personnages signalés sur ces lampes comme représentant des Anges, deux, je n'ai pas besoin de le dire, ne sont autres qu'Habacuc, figuré dans les airs à côté de l'Ange envoyé de Dieu.

Peu de sujets, je le répète, ont été plus fréquemment reproduits que ce trait de l'histoire de Daniel où les anciens voyaient, parmi tant d'autres symboles, celui de la constance dans la persécution, de la foi en la résurrection future. De même que l'âge des combats de l'Église, celui de la paix devait le retenir. Fresques, sculptures[2], sceaux de bronze[3], ivoires[4], gemmes gravées[5], agrafes de ceinturon, verres à fond d'or[6], statues même[7] montrèrent sous tous les aspects cette scène demeurée de nos jours parmi les types traditionnels dans la décoration des églises de la Grèce[8].

A l'est de notre pays, comme en Suisse, et par une intention dont la cause ne m'apparaît pas nettement, elle s'est singulièrement multipliée. Alors que sont tombés dans l'oubli la plupart des sujets familiers aux artistes du IVe et du Ve siècle,

1. *Mémoires de l'Acad. des sciences et belles-lettres de Toulouse*, 1859, p. 213.
2. Bosio. *Roma Sotterranea*, etc.
3. Fabretti, *Inscriptiones*, c. VIII, nº XLVIII.
4. Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. V, nº 12.
5. Perret, *Catacombes*, t. IV, pl. XVI, nº 12.
6. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, tav. I, nº 6.
7. Euseb., *Vita Constantini*, III, 49.
8. Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 120.

elle survit et je la retrouve à chaque instant représentée sur les agrafes mérovingiennes. A côté de celle qu'avait recueillie madame Febvre, je puis citer, parmi tant d'autres, trois pièces de même nature trouvées à Saint-Maur, près de Lons-le-Saunier, à Lavigny[1] et dans le canton de Vaud, pièces dont la troisième nouvellement publiée et encore peu connue sera mise utilement sous les yeux du lecteur[2].




1. Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 493 et 494, planches nos 251 et 252.

2. Cette agrafe provient du grand cimetière burgonde de Dailleus découvert en 1849 par M. Gex. Elle a été publiée en 1872 par M. de Bonstetten dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (p. 386). Les mots *Duo leones pedes ejus lingebant* transcrits ici avec une orthographe barbare rappellent ces an-



Au milieu des nombreuses figurations de la même scène, la petite seille de Miannay me paraît se distinguer par un trait particulier. Je ne parlerai pas ici de l'étrange coiffure donnée par l'artiste à Daniel, ordinairement représenté tête nue[1]; le personnage d'Habacuc appellera seul mon attention.

J'ai dit que le sujet qui nous occupe avait, au point de vue symbolique, deux significations principales : la constance dans la persécution, la foi dans la résurrection promise. Parmi d'autres sens que cette image présentait de plus pour nos pères, il en est un autre qu'il faut noter. Les vivres apportés par Habacuc à l'illustre prophète étaient, à leurs yeux, une figure de l'Eucharistie. J'en connaissais déjà deux preuves : la première, dans les sculptures d'un sarcophage d'Arles, très-inexac-

ciens passages sur sainte Thècle, épargnée par les bêtes féroces : « Leæna vero mittens linguam lingebat pedes Theclæ » (Grabe, *Spicilegium Sanctorum Patrum I, II et III sæculi*, t. I, p. 108). « Cernere erat lingentem pedes bestiam » (S. Ambros. *De Virginitate*, II). On sait que comme Daniel, sainte Thècle était, pour les chrétiens, le type du fidèle assisté miraculeusement dans le danger. La multiplication singulière du premier de ces sujets sur les agrafes de bronze dans l'est de la Gaule a peut-être pour cause l'idée de préservation que les anciens attachaient au type de Daniel.

1. Voir pourtant un marbre d'Afrique (Delamare, *Note sur un bas-relief trouvé à D'jemila*, *Revue archéologique*, 1849) et un sarcophage de Ravenne (Spreti, *De amplitudine urbis Ravennæ*, t. I, tab. VIII, n° 3), où Daniel est figuré avec le bonnet phrygien.

tement figuré par Millin[1] et où l'on voit l'Ange et Habacuc apportant à Daniel des pains et des poissons.

Une autre tombe trouvée à Brescia et publiée par M. Odorici [2] représente Habacuc offrant à Daniel un pain et un poisson dans une corbeille.



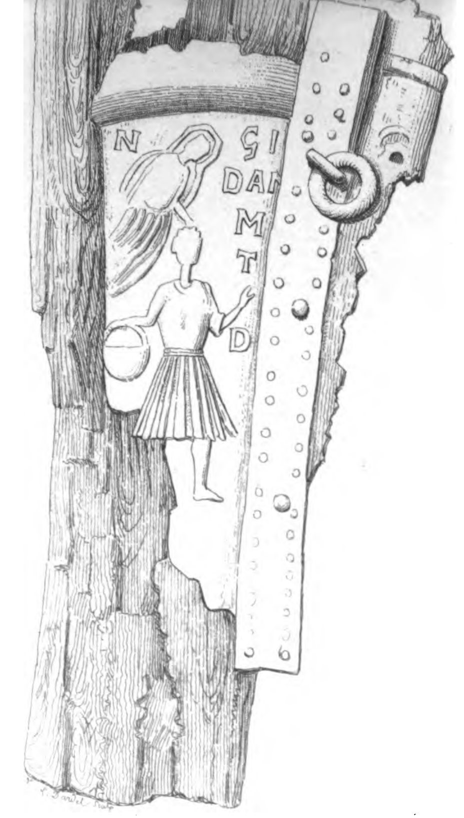
Ce double symbole bien avéré du mystère de l'Eucharistie me paraît se retrouver encore sur la seille de Miannay. En même temps qu'il porte de la main droite une sorte de panier à anse qu'on reconnaît également sur l'agrafe de madame

1. *Voyage dans les départements du midi de la France,* planche LXVII, n° 1. C'est le sarcophage n° 39 de la chapelle IV, au musée d'Arles.

2. *Monumenti cristiani di Brescia,* tav. XII, n° 3.

Febvre, Habacuc tient suspendu, dans sa main gauche, un objet renflé au milieu et de forme allongée et ondulée. Les données de la scène ne permettent pas de voir ici autre chose qu'une matière comestible et la comparaison des sarcophages d'Arles et de Brescia me fait incliner à y reconnaître un poisson.

Si l'on en juge ainsi que moi, la seille de M. Van Robais serait le troisième monument de l'art chrétien venant révéler, dans la figuration de Daniel exposé aux lions, une signification symbolique dont je n'ai trouvé, jusqu'à cette heure, aucune mention dans les écrits des Pères.




DEBRIS D'UN SEAU TROUVÉS A MIANNAY (Somme) DANS UNE SEPULTURE MÉROVINGIENNE

1

2




Imp. Dumas-Vorzet

1. SARCOPHAGE D'ARLES.

2 AGRAFE DE CEINTURON (Musée de S^t Germain.)

# SUR UNE PIERRE TUMULAIRE

PORTANT LES MOTS

## *CHRISTUS HIC EST.*

Par M. EDMOND LE BLANT, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 juin et 15 octobre 1873.

Je n'ai que trop souvent constaté, en étudiant les premières inscriptions chrétiennes de notre sol, combien la négligence, le mauvais vouloir même avaient laissé ou fait disparaître de monuments épigraphiques. A peine quelques-uns de ceux qu'ont vus ou enregistrés Séguier, au dernier siècle, Millin, au début de celui-ci, nous ont-ils été conservés. J'ai retrouvé à Lyon, dans les marches d'un escalier de jardin et racheté pour la sauver, une épitaphe importante par son texte, par sa date, et que le savant abbé Lebeuf avait autrefois fait graver et insérer dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions [1]. Quelques-uns même des marbres que j'ai vus et copiés dans mes voyages en France, et dont je conserve des estampages, sont ou paraissent perdus sans retour. Une nombreuse série d'inscriptions chrétiennes trouvées dans les fouilles du chemin de fer, à Vienne, a été brisée et enfouie à dessein dans le remblai de la

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 44, et Préface, p. CXXXI.

voie. L'œuvre de destruction se continue, et le monument que j'ai l'honneur de soumettre à la Société des antiquaires de France nous en fournit malheureusement la preuve.

Il y a plusieurs années déjà, M. Gustave Lapérouse, membre du Conseil général de la Côte-d'Or et notre correspondant, a bien voulu me faire savoir qu'une épitaphe antique portant ces seuls mots : *Christus hic est*, venait d'être trouvée à six kilomètres de Châtillon-sur-Seine, sur la montagne de Vix qui domine Pothières, et près du lieu où avait été découverte autrefois une inscription métrique datée de la fin du cinquième siècle[1]. M. Lapérouse, qui s'était borné à me faire connaître la teneur singulière de la légende, m'en avait fait espérer une copie exacte, souvent depuis réclamée, mais que les occupations de mon confrère ne lui ont pas permis de me faire parvenir.

Pour ne point laisser une lacune dans les matériaux déjà nombreux d'un supplément à la collection de nos inscriptions chrétiennes, j'ai demandé à M. Ronot, bibliothécaire de Châtillon-sur-Seine, des renseignements sur la pierre de Vix et, s'il se pouvait, un estampage. La réponse de l'obligeant bibliothécaire m'a fait voir une fois de plus combien il importe de dessiner, dès qu'ils paraissent, les monuments que nous rendent les fouilles; l'inscription était déjà perdue ; trop grande pour pouvoir être placée à l'intérieur de la bibliothèque, la

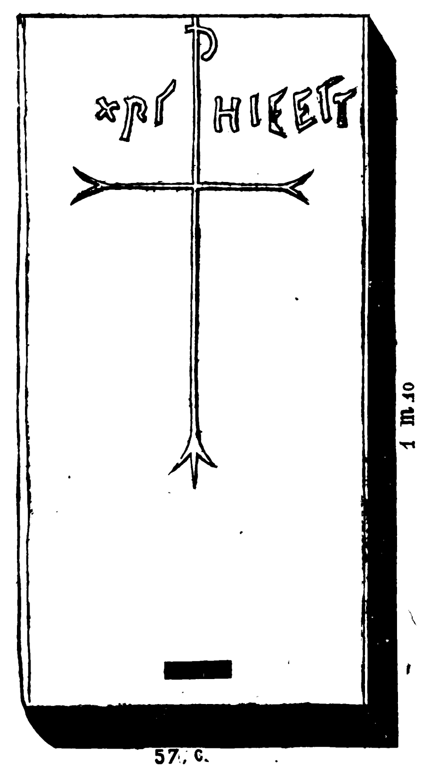
1. *Id.*, n° 1.

pierre avait été déposée dans une cour et des maçons l'y avaient prise pour l'employer avec d'autres débris antiques dans les murs d'une construction. Une copie du monument, soigneusement relevée par M. Jules Beaudouin, juge de paix à Châtillon-sur-Seine et membre de la Société géologique de France, existait toutefois, par bonheur, et M. Ronot voulut bien se charger de m'en faire obtenir un calque. Je reçus en même temps de M. Beaudouin quelques indications sur le lieu et les circonstances de la découverte. L'épitaphe avait été déterrée sur la montagne de Vix que les anciens titres désignent sous le nom de Mont-Lassois dérivé de celui de *Latisco*, oppidum autrefois construit sur le plateau. Ce fut là qu'à la suite de l'invasion des Huns se retira l'évêque saint Loup, de Troyes, pour y rassembler son troupeau, effrayé d'habiter une ville sans défense[1]; ce fut là que s'éleva plus tard le château de Roussillon auquel doit son surnom le comte Gérard, célèbre dans l'épopée mérovingienne et qui fonda l'abbaye de Pothières[2]; une église se trouve en cet endroit au centre d'un cimetière où l'on rencontre à la fois des instruments de pierre taillée, de bronze, des sarcophages mérovingiens[3], et qui

1. Bolland, 29 jul., *Acta Antiqua S. Lupi*, § 5.
2. Paulin Pâris, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, T. VI, p. 103-109; *Gérard de Roussillon*, Lyon, Perrin, 1856, Préliminaires historiques; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 1.
3. Voir, pour ces tombes, une note de M. Ed. Flouest,

sert encore de lieu de sépulture aux communes de Vix et d'Entrochy.

Les tombes anciennes qu'on y a retrouvées étaient recouvertes de dalles taillées en dos d'âne, sauf une seule que fermaient deux pierres plates dont l'une, offrant des traces d'un emploi antérieur, portait le monogramme du Christ, avec l'inscription suivante :




insérée dans le *Bullet. de la Soc. des ant. de France*, 1870, p. 84.

Cela dit pour mettre sous les yeux du lecteur la série des témoignages relatifs à un monument aujourd'hui disparu, je m'occuperai des mots qui y figurent.

Les marbres funéraires ne nous ont, si je ne me trompe, fourni encore aucune formule que l'on puisse rapprocher de cette brève légende. Si loin que je puisse chercher, je ne lui trouve d'autres analogues que ces mots écrits, raconte Diogène Laerce, sur une maison grecque : *Hercule habite ici; que rien de mauvais n'y entre*[1] *!* et, aux temps chrétiens, cette autre inscription qui tracée sur les portes des maisons d'Antioche suffit, dit Nicéphore Calliste, pour arrêter les désastres d'un tremblement de terre : *Le Christ est avec nous; arrêtez*[2] *!*

Qu'Hercule, Dieu *Alexicacos*, comme nous le voyons si souvent nommé[3], que le Seigneur aient été invoqués pour sauvegarder l'habitation des hommes, le fait n'a pas besoin d'être expliqué ; mais, si la brève inscription de Vix a, comme j'incline à le croire d'après ce double exemple, été gravée pour faire connaître que le Christ protége le défunt, deux questions s'offrent ici tout d'abord :

1. *In Diogen.*, VI, 50; cf. VI, 39; Clem. Alex. *Strom.* VII, 4 ; Theodoret. *Sermo VI, De Providentia* (ed. Paris. T. IV, p. 564).

2. L. XVII, c. 3 (ed. Fronto Duc. T. II, p. 735).

3. Lucian. Ἀλεκτρυών. § 2; Lactant. *Instit. div.* V, 3; Caryophillus, *De thermis Hercul.*, p. 31; Orelli, nos 901, 941, 1536, 1537 ; *Corpus inscr. græc.*, n° 5989, etc.

comment le Seigneur peut-il être présent dans la tombe d'un fidèle? contre quelles attaques le mort doit-il être gardé dans son sépulcre?

Avant l'heure de la résurrection et du jugement suprême, le pécheur, répétaient les anciens, pouvait souffrir, dans son corps même, de cruels tourments. Le démon, par la permission de Dieu, ou des anges terribles, ministres de sa justice[1], faisaient expier, dès la mort, les crimes ou les fautes de la vie. Des faits qui répandaient l'épouvante se racontaient parmi les chrétiens. Ici, c'était un débauché dont la flamme avait fouillé la tombe et anéanti les restes[2]; là, une religieuse indigne arrachée de sa couche mortuaire et à demi consumée par le feu[3]; des morts criaient du fond de leurs tombeaux que la flamme les dévorait[4]; un autre gémissait et suppliait le Seigneur de le délivrer du démon[5]. A Milan, un impie avait été enterré dans une église; la nuit suivante, on entendit le bruit d'une lutte engagée dans le sanctuaire; deux esprits à face terrible avaient lié les pieds du cadavre, l'entraînaient malgré ses

1. Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, n° 253: VT NON PERMITTAS INTROIRE ANGELVM PERCVTIENTEM; cf. 1, *Paralip.* XXXII, 21 : Et misit Dominus angelum qui percussit omnem virum robustum, etc.; Eulog. *Memor. Sanctor.*, L. II, c. 16 : Angelo percutiente...

2. Gregor. Magn. *Dialog.* L. IV, c. 32.

3. *Id.*, IV, 51.

4. Gregor. Turon. *De Gloria martyr*, c. CVI.

5. Gregor. Turon. *Vitæ Patrum*, c. XVI.

clameurs et le jetaient hors de l'enceinte sacrée[1].

Ainsi prend corps et se dramatise, sous la plume de deux saints Pères, Grégoire de Tours, Grégoire le Grand, une croyance déjà bien ancienne; dès avant l'âge où nous reportent leurs écrits, les chrétiens redoutaient pour leurs restes les attaques du démon. « C'est là, dit saint Maxime de Turin, « une crainte que nos pères nous ont transmise[2]. » Le temps ne devait pas la faire disparaître. Au IXe, au Xe siècle, cette persuasion demeure vivante. On raconte aux fidèles épouvantés la terrible légende du dragon torturant, dans le sépulcre, un prince impie[3]. Longtemps après, Guillaume Durand, Théodore Balsamon répètent que les démons s'acharnent sur nos restes misérables[4].

Le Seigneur et ses Saints pouvaient seuls assister dans la tombe le chrétien que ne couvre plus alors le bouclier de la prière. La croix[5], les reliques[6]

1. Gregor. Magn. *Dialog.*, T. IV, c. 53.

2. *Homil. LXXXI.*

3. Baluz., *Capitul.*, T. II, p. 109 et 779; Flodoard, L. II, c. 12.

4. Durandus, *Rationale divin. offic.*, L. VII, c. 35, § 37, 38, 39; Theodorus Balsamon, *Commentar. in Canon. Apost. et Concil.* In can. LXXXVI, Conc. Trull.

5. Morcelli, *Kalend. Constant,* T. 1, p. 231; Duchesne, T. II, p. 87; Bolland. T. III, mart. col. 138, § 5; Allegr. *Opusc.*, p. 59; De Rossi, *Bull. arch. crist.* Aprile, 1863; l'abbé Cochet, *Sépultures*, p. 312 etc.

6. Theodoret, *Philoth.*, c. XXI; Sozom, *Hist. eccl.*, IX, 11; Duchesne, T. II, p. 87; Bosio, *Roma Sott.*, p. 105; Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.*, Sæc. III, pars II, p. 165; De

auprès desquelles, dit saint Jérôme, les esprits de l'abîme rugissent impuissants, l'eau consacrée par la bénédiction[1], tout ce qui avait, pendant la vie, défendu le chrétien contre l'enfer, devait encore après le trépas être sa protection et son appui.

Nous avons vu les attaques du démon : un récit de Grégoire de Tours nous montre son impuissance et sa défaite. C'était, dit l'historien, au temps de saint Nizier; une cruelle épidémie avait fondu sur Trèves et le prêtre de Dieu implorait pour son troupeau décimé la miséricorde céleste. Tout à coup, au milieu de la nuit, on entendit un bruit terrible, retentissant comme un tonnerre; la ville allait, semblait-il, s'écrouler. Le peuple, s'éveillant plein d'épouvante, attendait la mort, lorsque, dans ce fracas, une voix fut entendue au milieu d'autres : « Compagnons, disait-elle, que ferons-« nous ici ? A une porte veille saint Euchaire, à « l'autre saint Maximin et voici que Nizier se tient « au milieu de la ville ; il nous faut la laisser à leur « garde. » A ces paroles, le mal s'arrêta et ne fit plus de victimes à Trèves[2].

Ce secours que la Rome des Gaules reçut ainsi des reliques de ses anciens pasteurs, des prières de celui qui leur avait succédé, les chrétiens l'espéraient pour leurs tombes de la présence des

Rossi, *loc. cit.*, etc.

1. Durandus, *loc. cit.;* Bosio, *Roma Sotterranea*, p. 20; Lupi. *Dissertazioni*, T. I, p. 76, 77.

2. Gregor. Turon, *Vitæ Patrum*, c. XVII, § 4.

choses saintes, cherchant ainsi, comme le disent les inscriptions, une protection pour leur dépouille mortelle, en même temps qu'un patronage pour leur âme[1].

C'était par la vertu du Christ que s'obtenait ce merveilleux secours; aussi, plus d'un parmi nos pères voulut demander au Seigneur même de l'assister dans le tombeau. Là, comme ailleurs, devait être tout puissant celui dont la présence tient les démons enchaînés à la porte des sanctuaires[2]. Son corps vénéré devait accomplir partout le même miracle; et ce corps, n'était-ce pas la sainte Eucharistie? Au milieu de tant de textes qui l'affirment, l'une de nos anciennes inscriptions, celle d'Autun, nous dit que le fidèle, recevant du prêtre, suivant l'usage des premiers siècles, les espèces eucharistiques, tient en ses mains le divin Ἰχθῦς[3]; puis, par une expression qui rappelle celle de l'épitaphe si laconique dont je cherche à pénétrer le sens, saint Optat dit qu'en

1. Gazzera, *Iscriz. crist. del Piem.*, p. 80, MARTYRIBVS DOMINI ANIMAM CORPVSQVE TVENDO | GRATIA COMMENDANS TVMVLO REQVIESCIT IN ISTO | SILVIVS, etc.; p. 102, COM. MEN. DANS. SANC. TIS. AN*i*MAM. CORPVSQVE FOVENDV.

2. S. Chrysost. Homil. *de S. martyrib.* § 4. Ἔξω τῆς ἐκκλησίας ἕστηκεν ὁ διάβολος· εἰς γὰρ τὴν ἱερὰν ταύτην μάνδραν εἰσελθεῖν οὐ τολμᾷ.

3. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, nº 4. Voir encore pour l'identification du Christ et des espèces eucharistiques, le fait miraculeux rapporté par St Cyprien (*De lapsis*, c. XXVI).

renversant ces autels que chaque consécration eucharistique fait la demeure du fils de Dieu, les donatistes ont frappé le Christ lui-même qui y réside[1]. L'hostie est donc le Seigneur en personne, ainsi que l'Eglise l'a enseigné par la parole, par les écrits des Pères, la liturgie, les monuments. Σῶμα Χρισοῦ, disait, aux temps antiques, l'évêque donnant la communion[2]; aux Catacombes, les fresques des galeries primitives offrent souvent l'image du poisson unie à celle du pain, du vin eucharistiques[3], association mystérieuse que saint Chrysostome explique et affirme par ces mots si fréquents dans ses discours, lorsqu'il parle de la table sainte et qui une fois encore nous ramènent à la formule inscrite sur la pierre de Vix : « Le Christ est là. Le Christ est présent. Παρεστίν ὁ Χρισὸς. Παρεστίν ὄντως[4]. » Nos ancêtres l'avaient compris, et,

1. S. Optat, *De schismate Donatist.*, lib. VI : « Quid vos offenderat Christus, *cujus illic per certa momenta corpus et sanguis habitabat ?...* Dum impie persequemini manus nostras *illic ubi corpus Christi habitabat,* feristis et vestras. Hoc modo Judæos estis imitati : illi injecerunt manus Christo in cruce, a vobis percussus est in altari. »

2. *Constit. Apostol.,* L. VIII, c. 13.

3. De Rossi, *Roma Sotterranea cristiana,* T. I, pars VIII et p. 323 ; T. II, tav. XV, nº 1, p. 340.

4. *Homil. I in prodit. Judæ,* § 6 : Παρέστιν ὁ Χρισὸς, καὶ νῦν ἐκεινος ὁ τὴν τράπεζαν διακοσμήσας, οὗτος καὶ ταύτην διακοσμεῖ νῦν. *Homil. in Seraphim,* § 4 : « Ὅταν οὖν τῇ ἱερᾷ τραπέζῃ προτιέναι μέλλῃς, νόμιζε ἐκεῖ καὶ τὸν βασιλέα τῶν ἁπάντων παρεῖναι· καὶ γὰρ παρέστιν ὄντως. Voir encore *Homil. LXXXII in Math.* § 4 ; *Homil. XVII, in Ep. ad Hebr. c. X,* § 3.

comme tant d'autres choses saintes, des *oblatæ* furent placées sur la poitrine des morts afin de leur assurer le repos dans la tombe. Du VI^e au X^e siècle, le fait est souvent constaté, et un récit de Grégoire le Grand atteste à la fois l'existence et la raison d'être de cette pratique. Un jeune moine, coupable de désobéissance, mourut en état de péché. On l'ensevelit; mais dès le lendemain, la tombe avait rejeté le cadavre. Inhumé de nouveau, il fut encore une fois retrouvé hors de sa sépulture. On accourut auprès de l'abbé, saint Benoît, en le suppliant de pardonner au coupable. L'homme de Dieu remit alors à ceux qui l'imploraient le pain eucharistique. « Allez, dit-il, déposez avec respect « le corps du Seigneur sur la poitrine du mort et « replacez le cadavre dans la tombe. » On obéit, et dès ce moment la terre conserva les restes du religieux [1]. Le Christ était avec lui dans le sépulcre; il était là, comme le dit notre inscription, et le défunt était gardé, car suivant l'expression d'une pensée sur laquelle insiste saint Chrysostome : « Où est le Christ, le démon n'ose entrer [2]. »

Ainsi me paraissent pouvoir être expliqués les mots inscrits sur la pierre de Vix. Déposé dans le sépulcre, le pain eucharistique aurait, si je ne fais fausse route, rempli, en écartant les attaques

1. S. Gregor. Magn., *Dialog.*, L. II, c. XXIV.

2. *Exposit. in Psalm. XLI*, § 2 : Ὅπου δὲ ὁ Χριστὸς, δαίμων μὲν οὐδεὶς ἐπεισελθεῖν, μᾶλλον δὲ οὐδὲ παρακύψαι τολμήσειε ποτε. Voir encore *Homil. de SS. martyrib.* § 4.

de l'enfer, le rôle protecteur dont parle Théodore Balsamon commentant un canon ancien sur la communion donnée aux morts[1] et qu'attribue de même à la croix cette inscription de l'Espagne[2] :

A † ω
CRVCIS ALME
FERO SIGNV
FVGIE DEMON

Avec les antiquaires qui l'ont pu voir, j'estime que notre monument est de l'époque mérovingienne ; mais, chercher à reconnaître la date d'une inscription dont la formule ne se retrouve nulle part ailleurs serait, à coup sûr, chose hasardeuse, et je me bornerai à indiquer les éléments d'appréciation qui peuvent nous donner quelque lumière.

S'il s'agissait ici d'une inscription étrangère à notre sol, la forme des lettres pourrait laisser penser à une époque antique : la fin du IIIe siècle, par exemple, ou le début du IVe ; c'est ainsi que le C carré est signalé en 301 sur les marbres[3] et l'*s*

1. Commentarius in Canones Apostolorum et Conciliorum (apud Beveregium, *Pandectæ canonum*, t. I, p. 253) in Can. LXXXIII Conc. Trull. Τὸ μέν τοι χειρίζεσθαι τοῖς ἀρχιερεῦσι μετὰ τελευτὴν ἅγιον ἄρτον, καὶ οὕτως ἐνταφίαζεσθαι, νομίζω γίνεσθαι εἰς ἀποτροπὴν τῶν δαιμονίων, καὶ ἵνα δι αυτοῦ ἐφοδιάζηται πρὸς οὐρανὸν, ὁ τοῦ μεγάλου καὶ ἀποςολικοῦ καταξιωθεὶς ἐπαγγέλματος.

2. Hübner, *Inscr. Hisp. christ*, nº 268.

3. De Fonscolombe, *Mémoire sur le préambule de l'édit de Dioclétien*, pl. II.

en forme de Γ s'y rencontre dès l'an 295[1]. Mais, en Gaule, la première de ces lettres ne paraît pas avant l'an 506; l'autre se trouve sur une épitaphe découverte en Bourgogne, comme celle dont je m'occupe, et qui ne saurait, d'après sa formule, être antérieure à la fin du v$^{e}$ siècle[2].

C'est seulement vers les premières années de cette même période que commence à paraître, dans la Gaule, le monogramme ☧ tracé dans notre légende et qui contient avec la croix les deux premières lettres du nom de Χριστὸς[3].

Ces données, le mode d'exécution des caractères gravés sur la pierre de Vix, les *apices* du monogramme, me portent à penser que, comme la pierre déjà trouvée près du même lieu et que j'ai rappelée plus haut, notre monument appartient à la fin du v$^{e}$ siècle.

1. Buonarruoti, *Vetri*, Prefaz. p. XVIII. Voir encore Boldetti, *Osservazioni*, p. 461, a° 298; Cardinali, *Prodrom. ad illustr. lapidis stratonicensis* (Tab. I, ad p. 732, Atti dell' *Accad. rom. d'archeol.*, T. II), a° 301, etc.

2. *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n° 325; cf. la préface, p. XIX.

3. *Id.*, préface, p. XIV.

# NOTE

SUR

# UNE SÉPULTURE ANTIQUE

## FOUILLÉE A BERRU (Marne) EN 1872.

Par M. Édouard de Barthélemy, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 2 juillet 1873 et 8 avril 1874.

Je crois utile de soumettre à la Société des Antiquaires de France le détail d'une fouille assez importante par les objets qu'elle a fait connaître ; elle a été exécutée par M. Alfred Werlé et par moi sur le territoire de la commune de Berru (Marne). Dans les séances de l'année dernière la Société a entendu une dissertation de M. Alex. Bertrand relative à l'exploration des tumulus de Magny-Lambert (Côte-d'Or) ; ce travail, complétant les recherches de M. E. Flouest, a permis à son auteur de réunir une riche collection d'indications neuves pour l'étude de l'archéologie gauloise. J'espère que la sépulture de Berru viendra corroborer les conclusions proposées par mon savant confrère, et même apporter quelques éléments nouveaux à la discussion.

Tout d'abord je dois avouer que je n'entends pas faire ici un mémoire *ex professo;* mon intention est simplement de constater des faits.

Berru est situé à huit kilomètres au sud-est de Reims, aux flancs d'une colline couverte de vignes; son territoire, en descendant, va se confondre avec les vastes plaines de la vallée de la Suippe. Comme plusieurs autres localités de cette partie de la Champagne, Berru fut entouré d'un fossé et d'un retranchement au XVI^e^ siècle.

C'est au lieu dit *le Terrage*, à trois kilomètres, sud-est, environ du village, dans la plaine, qu'au mois de septembre 1872, un cultivateur découvrit la sépulture dont je vais décrire le mobilier. Au milieu d'un cercle formé par un sillon qui indiquait peut-être la base d'un tumulus détruit par les travaux agricoles[1], était une fosse carrée, à $0^m90$ de profondeur. Cette fosse, orientée du nord-ouest au sud-est, mesurait $3^m90$ de longueur sur $2^m64$ de largeur. Nous y avons constaté la présence du squelette d'un homme, enseveli dans la force de l'âge, sans trace de cercueil (Pl. V.). A

1. En 1868, sur le territoire de Suippes qui n'est éloigné de Berru que de quelques kilomètres, M. Counhaye a découvert une autre sépulture entourée aussi d'un fossé circulaire; depuis on a pu constater par d'autres exemples que la présence du fossé circulaire autour d'une sépulture annonce toujours la présence d'un personnage que ses armes et ses bijoux indiquent comme appartenant à une caste d'ordre supérieur.

sa gauche étaient déposés, dans l'angle de la fosse, assez loin du corps, sept vases de formes diverses, plus ou moins brisés par la pression des terres; parmi ces vases il y en avait un qui portait une ornementation peinte, un autre avait la forme déjà connue par les planches du *Dictionnaire d'archéologie celtique*[1]; deux autres vases en forme de coupe au pied élevé reposaient auprès de la main gauche; vers les pieds du squelette se trouvaient les objets en métal dont les dessins accompagnent cette note (pl. VI, nº 4; VIII, nºs 1 et 2); au milieu du corps les numéros 3, pl. VI, 12, 15, 16, pl. VIII; le long de la jambe gauche un coutelas (pl. VI, nº 5).

Je passe à la description de tous ces objets.

Pl. VI. Nºs 1 et 2. Deux anneaux en fer.

Nº 3. Débris d'un torques en bronze, creux.

Nº 4. Casque conique en bronze. Cet objet est, je crois, le premier, aussi entier de ce type, qui jusqu'à ce jour ait été signalé dans les fouilles exécutées en France et au-delà du Rhin; il offre une analogie frappante, autant qu'on peut en juger par le croquis publié par M. Ch. de Linas, avec un casque trouvé en 1862 à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); de celui-ci, qui fut détruit aussitôt sa découverte, par les ouvriers, il ne reste qu'un croquis fait de mémoire, d'après le récit

1. *Cimetières de la Marne; céramique de l'époque celtique*, nº 5.

de ces mêmes ouvriers[1]. — Le casque de Berru est formé d'une mince lame de bronze, et devait servir plutôt comme arme de parade que comme arme de combat; un bouton massif le surmonte. Cette forme de casque n'a été jusqu'ici remarquée sur aucune monnaie gauloise; pour la retrouver il faut aller soit en Assyrie où elle paraît sur des bas-reliefs, soit en Étrurie.

N° 5. Coutelas en fer.

N° 6. Poignard ou couteau en fer : cet objet provient d'une tombe toute semblable, située à quelques mètres de celle dont je m'occupe en ce moment, et qui, ayant été bouleversée à une époque qui ne peut être précisée, n'a fourni que le n° 6 de la pl. VIII; une broche en fer, et beaucoup de débris de poteries.

Pl. VII. N^os 1 et 2. Disque en bronze; au centre est un bouton dont la base est entourée d'une feuille de métal très-mince, découpée à jour. Ce disque était fixé à une tige en fer que l'on a retrouvée et qui s'y adaptait exactement grâce aux traces d'oxyde. Il y avait six disques semblables, mais de dimensions variées. L'un (n° 1) mesure 0m195 de diamètre, un autre (n° 2) 0m150, et les quatre derniers 0m119; j'oubliais de noter que dans les feuilles de métal découpées, disposées à la base des boutons centraux, on voit des fragments de pâte vitreuse enchâssés. Ces curieux objets, à

1. Ch. de Linas, *les Casques de Falaise*, p. 18.

ma connaissance, sont signalés ici pour la première fois.

3. Cet objet se retrouvait en trois exemplaires, deux en bronze et un en fer; il est en métal très-mince et creux; son usage m'est inconnu, on peut seulement croire qu'il était appliqué sur une étoffe ou sur du cuir.

4. Mors de cheval en fer.

Pl. VIII. N° 1. Objet en bronze, pourvu d'un crochet dans la partie postérieure; deux exemplaires.

N^os^ 2, 3, 13, 17. Clous ou boutons en bronze; quelques-uns et principalement le n° 17 conservent encore, adhérents, des fragments des tissus auxquels ils étaient attachés. J'ai constaté en outre la présence d'une douzaine d'objets analogues, mais qui n'offraient aucun caractère particulier.

N^os^ 4 et 5. Objets en bronze dont je ne puis deviner l'usage.

N° 6. Boucle d'oreille en or, formée d'une tige creuse.

N^os^ 7. Objet en bronze, destiné à être appliqué; il y en avait deux exemplaires.

N^os^ 8 et 9. Il y avait six exemplaires de ces objets en bronze, de grandeur différente, qui, par leur forme, rappellent les aiguillettes des cordes à fourrage de la cavalerie.

N° 10. Agrafe en bronze; deux exemplaires.

N° 11. Objet en fer, revêtu d'une plaque en bronze.

N° 12. Fibule en bronze. Ce type se trouve presque exclusivement dans les cimetières celtiques de la Marne; une fibule analogue, en argent, la seule connue jusqu'à ce jour, a été trouvée par M. le comte Gozzadini, dans une sépulture à Marzabotto près de Bologne[1].

N° 14. Fragment de chaînette en bronze.

N° 15. Objet d'applique en bronze, découpé à jour, orné de trois perles en pâte de verre opaque, de couleur rouge.

N° 16. Coulant en bronze.

N° 18. Objet en bronze, en forme d'anse; il y en avait trois exemplaires.

De nombreux débris de fer ont été recueillis dans la tombe; une quantité assez considérable est tombée en poussière dès qu'elle a été mise à l'air. Dans l'angle à droite de la tête du squelette, était un fragment de cercle de roue en fer qui n'a pu être conservé.

Parmi tous ces objets dont plusieurs, je crois, sont signalés aujourd'hui pour la première fois, il en est deux qui permettent de fixer approximativement la date à laquelle se place cette sépulture; je veux parler de la fibule et du vase semblable à celui qui est gravé dans les planches du *Dictionnaire d'archéologie celtique;* cette date est importante parce qu'elle nous apprend la forme des casques de cette époque reculée. M. Bertrand a démontré que c'est vers le v^e^ siècle ou au iv^e^

1. *Rev. arch.*, t. XXII, pl. 22.

avant l'ère chrétienne que les vases de terre remplacèrent les vases de bronze; que l'épée en fer fut substituée à l'antique épée en bronze; que l'usage des fibules devint général.

Les travaux récents des archéologues modifient les systèmes proposés jusques à ce jour sur l'arrivée des populations gauloises et sur leur itinéraire vers l'occident. MM. d'Arbois de Jubainville, Lemière et Bertrand, par une étude plus sérieuse des textes et des nombreux objets recueillis dans les fouilles le long du Danube et en France, s'accordent à croire que l'établissement des Gaulois dans nos régions coïncide avec leurs expéditions en Italie, à Delphes, en Galatie.

En prenant en considération ces nouvelles données, j'arrive à conclure que nous sommes ici en présence d'une sépulture gauloise qui remonte au IV[e] siècle avant l'ère chrétienne; que la richesse du mobilier funéraire nous permet de penser qu'il accompagnait le corps d'un chef.

J'ajouterai que l'absence complète de monnaies gauloises dans le tombeau de Berru, ainsi que dans les centaines de tombes contemporaines explorées dans la vallée de la Vesle, établit clairement que ces sépultures remontent à une époque à laquelle l'usage de la monnaie n'était pas encore répandu dans cette partie de la Gaule, c'est-à-dire antérieurement au III[e] siècle[1].

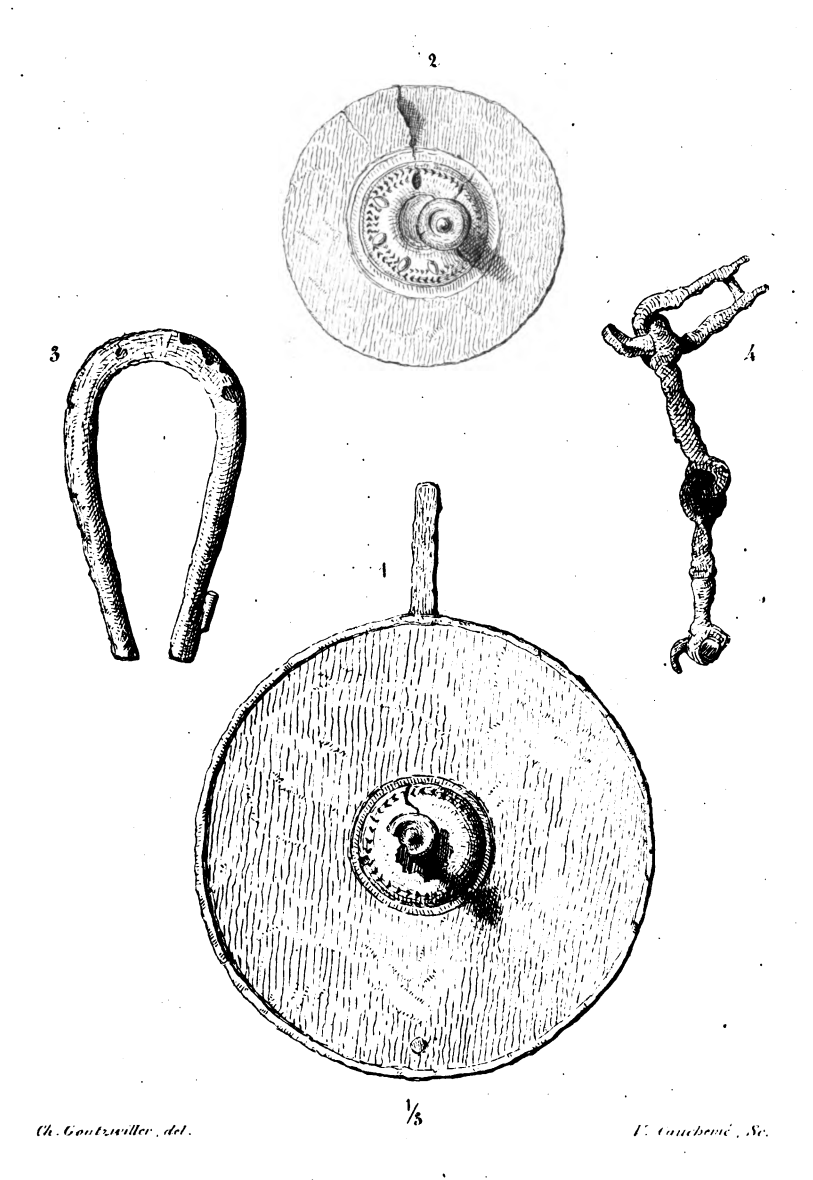
1. Tous les objets provenant de la tombe de Berru sont aujourd'hui déposés au musée gallo-romain à Saint-Germain.

V. Cauchemé, del.

Coupe su

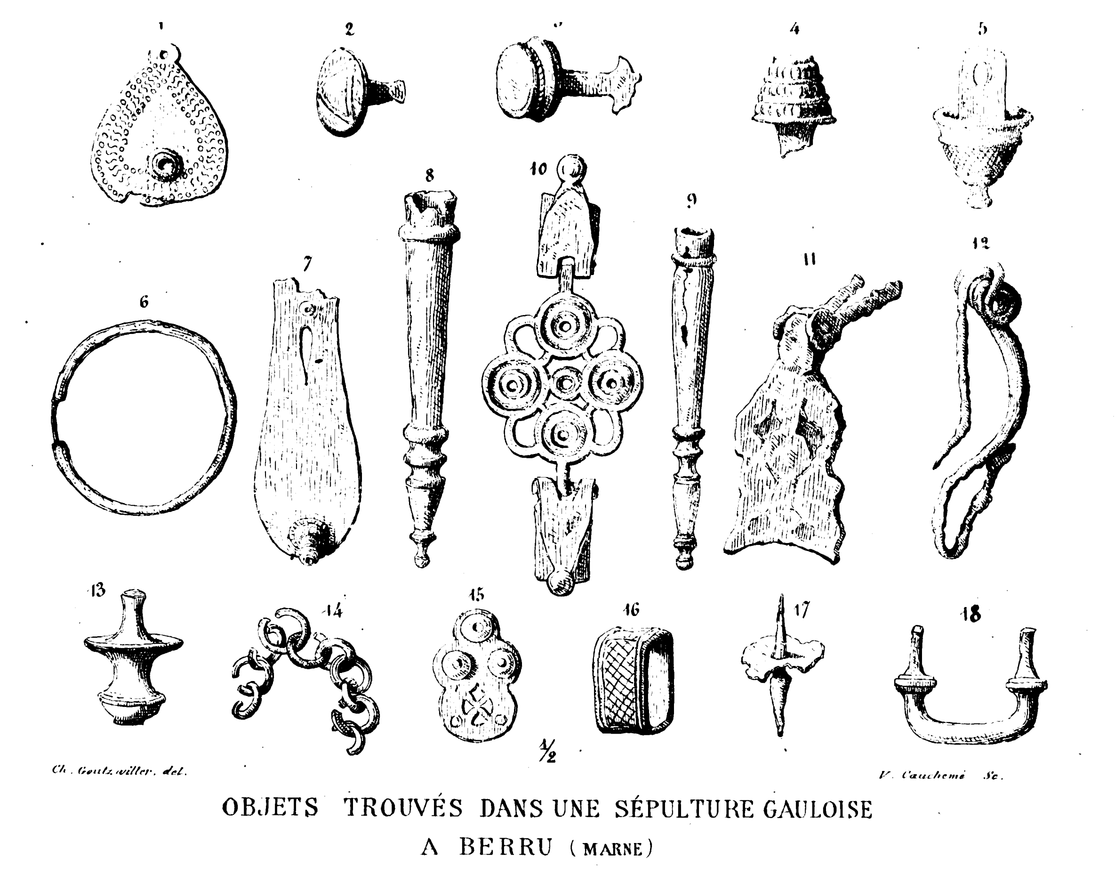
SÉPULTURE GAULOISE TI






OBJETS TROUVÉS DANS UNE SÉPULTURE GAULOISE

A BERRU (MARNE).




Ch. Goutzwiller, del. — V. Cauchemé Sc.

OBJETS TROUVÉS DANS UNE SÉPULTURE GAULOISE
A BERRU (MARNE)

LA

# PIERRE SACRÉE D'ANTIPOLIS

Par M. LÉON HEUZEY, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 et 18 Mars 1874.

Dans un récent voyage en Provence, j'ai eu l'occasion d'étudier un monument qui peut passer à juste titre pour l'un des vestiges les plus anciens et les plus curieux que l'on ait encore retrouvés des colonies helléniques établies sur la côte méridionale de la Gaule. Il s'agit de l'inscription grecque découverte en 1866, par M. le docteur Mougins de Roquefort, dans la maçonnerie d'une bastide isolée de la banlieue rurale d'Antibes, au lieu dit *la Peyrégoue*. Cette inscription n'est pas inédite, et je n'ai pas du tout la prétention d'être le premier à en parler ; mais l'examen que j'en ai fait sur la pierre même m'a donné un véritable caractère du monument, et de sa haute valeur archéologique une idée toute différente de celle que l'on avait pu se former jusqu'ici, d'après les copies et les estampages.

L'inscription grecque d'Antibes a été communiquée d'abord, par l'auteur même de la découverte, au Congrès scientifique tenu à Nice en 1866, et publiée dans les comptes-rendus de cette réunion (séance du 28 décembre). Au nombre de ceux qui l'ont étudiée les premiers, je suis heureux de retrouver un de nos anciens et excellents camarades, Henri Bazin, philologue distingué, que nous avons eu le malheur de perdre peu d'années après son retour de l'école d'Athènes. Bazin, qui était alors professeur de rhétorique au lycée de Nice, avait reçu, très-peu de temps après la découverte, un fac-simile du texte épigraphique : il en a donné une lecture et une traduction[1], qui nous serviront de point de départ pour l'étude qui va suivre :

Τέρπων εἶμι θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

« Je suis Terpon, ministre de l'auguste déesse Aphrodite,
« que Cypris paie de retour ceux qui m'ont élevé cette
« image. »

La même inscription a été aussi l'objet d'un article spécial, dans la *Revue archéologique* du mois de mai 1867[2], étude faite sur des estampages communiqués à l'auteur de cet article par

1. Congrès scientifique de France, session tenue à Nice en 1866 (séance du 28 décembre).
2. *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. XV, p. 360.

M. de Saulcy, qui a été, je crois, à Paris, le premier à connaître la découverte d'Antibes.

Le texte, à première vue, ne présente aucune difficulté sérieuse. On a bien essayé de couper le second vers, de manière à y lire δεκάτας ou même le pluriel neutre δέκατα, dans le sens de *dîme*; mais, outre que l'on n'arrive point ainsi à une tournure acceptable en grec, les mots τοῖς δὲ καταστήσασι se lisent trop couramment, pour qu'il y ait autre chose à chercher. Les transcriptions qui ont été publiées jusqu'ici en caractères d'impression, ne donnent pas une idée suffisamment exacte du style de l'écriture[1] : c'est un type mixte, qui associe quelques formes de l'ancien alphabet ionien aux lettres communément adoptées par les Grecs, vers la fin du v[e] siècle avant notre ère. Quant à l'explication du texte, on s'est cru généralement forcé d'admettre que la pierre portant l'inscription supposait l'existence d'un second monument d'un caractère figuratif, statue, buste ou image quelconque, représentant un personnage du nom de *Terpon*, prêtre d'Aphrodite ou tout au moins particulièrement voué au culte de la déesse. On a pensé que cette pierre était un fragment de dalle ou de base ou qu'elle était encastrée dans un

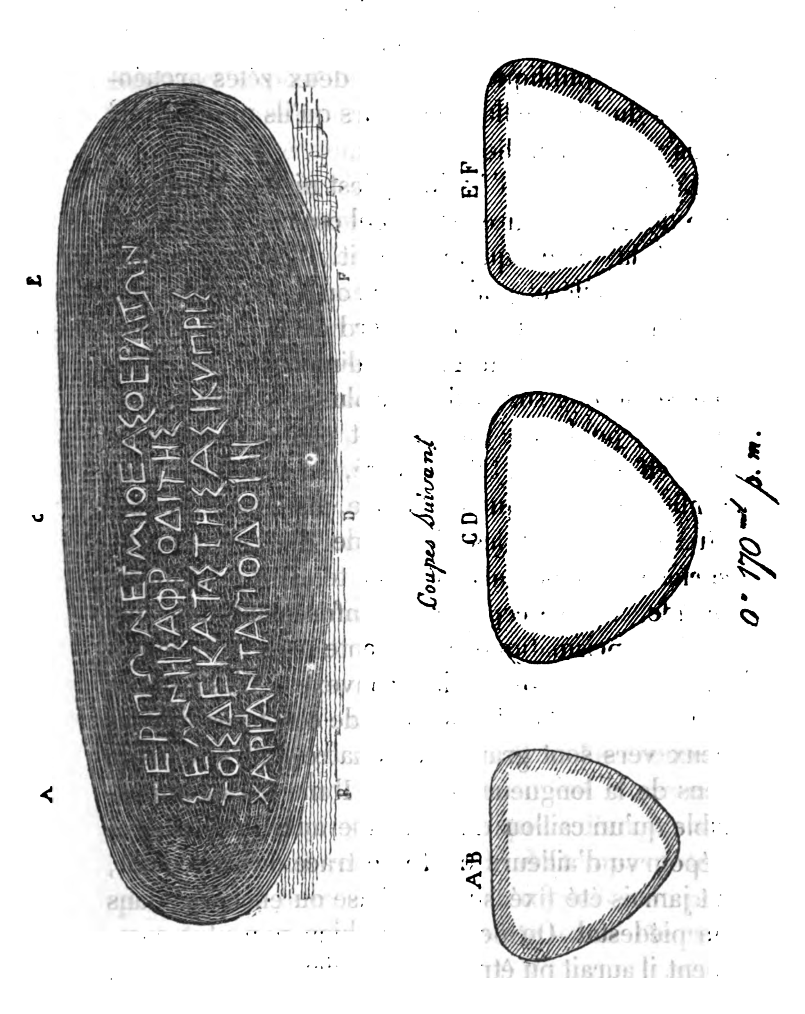
1. Surtout de la forme très-allongée et très-ouverte du sigma, qui dépasse toutes les autres lettres, comme dans les inscriptions ioniennes archaïques de la Voie des Branchides (Newton, *Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ*, p. 97).

piédestal, de manière à se trouver dans un étroit rapport avec le portrait supposé.

Rien de plus simple, à ce qu'il semble, qu'une pareille idée. C'est cependant sur ce point que j'ai été amené à me former une opinion nouvelle, qui transforme complètement la question. Il y a un fait important, sur lequel aucune indication précise n'a encore appelé l'attention : on ne s'est pas préoccupé suffisamment de la pierre sur laquelle se trouvent gravés les deux vers grecs. Or, la nature et surtout la forme de cette pierre sont difficilement conciliables avec l'hypothèse d'après laquelle elle aurait porté ou accompagné n'importe quelle image. Le lecteur pourra en juger par le dessin qui accompagne cette notice[1] : il a été exécuté d'après une photographie que M. le docteur Mougins a fait faire sur un moulage du monument ; mais, comme la photographie reproduit la couleur blanche du plâtre, sur lequel les lettres ont été repassées en rouge, j'ai fait rétablir le véritable aspect de la pierre, d'après mes notes et mes croquis de voyage.

Trois coupes différentes de la pierre complètent les indications que le dessin et le moulage ne suffisent pas à donner. Je dois ces mesures mathématiquement exactes à l'obligeance de M. le colonel Gazan, qui s'occupe avec le soin le plus louable, de concert avec le docteur Mougins, à recueillir et à

1. Voir la figure à la page suivante.


A
C
E
ΤΕΡΠΩΝΕΙΜΙΘΕΑΣΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣΔΕΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ
B
D
F
Coupes Suivant
A B
C D
E F
0.170 p.m.

classer, en vue d'une publication d'ensemble, les antiquités d'Antipolis. Qu'il me soit permis de remercier publiquement ces deux zélés archéologues du bienveillant concours qu'ils m'ont prêté dans mes recherches.

Le monument d'Antibes n'est ni une plaque ni une dalle. La nature est le seul ouvrier qui lui ait donné la forme qu'on lui voit. C'est un caillou, un galet roulé et poli, comme on en trouve dans le lit des torrents et sur le bord de la mer. Seulement, celui-ci est de grande dimension (65 centimètres de long sur 21 dans sa plus grande largeur), et d'un poids qui ne permet pas de le déplacer sans effort[1]. Il est très-allongé, sensiblement plus renflé d'un bout que de l'autre, justement du côté où se terminent les lignes de l'inscription. Sa surface, partout arrondie et tendant à la forme ovoïde, accuse cependant confusément une disposition prismatique et présente trois faces longitudinales plus ou moins convexes. C'est sur la plus large et la plus aplatie de ces faces que les deux vers sont gravés, en quatre lignes, dans le sens de la longueur du galet. Il me paraît impossible qu'un caillou d'une forme aussi irrégulière, dépourvu d'ailleurs de toute trace de scellement, ait jamais été fixé sur une base ou enchâssé dans un piédestal. On ne voit pas bien non plus comment il aurait pu être encastré dans une muraille,

1. La *Revue archéologique* donne 47 centimètres sur 13.

surtout chez les Grecs qui n'employaient pas d'ordinaire le blocage et la maçonnerie cimentée. Dans cette position il ne se fût plus d'ailleurs trouvé dans un rapport assez direct avec le monument figuré dont on a été obligé d'admettre l'existence. Mais c'étaient là des suppositions gratuites, que la forme du monument rend, il faut l'avouer, tout-à-fait chancelantes.

Une circonstance importante aussi à noter, c'est que la pierre n'est pas une roche commune, mais un éclat de serpentine ou peut-être même de diorite, d'un vert très-foncé et tirant sur le noir. Ce genre de pierres a été souvent employé par les anciens peuples de l'Orient pour leurs cylindres et leurs amulettes. Par sa nature et par sa couleur il se prête difficilement à la gravure des caractères, et les lapicides ne l'auraient certainement pas choisi, s'il ne leur avait été imposé par de tout autres raisons. Les lettres sont tracées assez peu profondément, avec une certaine irrégularité, et l'on sent que l'outil, en plus d'un endroit a retenu ou entraîné mal à propos la main du graveur. L'inscription n'est pas cependant un simple *grafitto*, dû au caprice d'un passant, mais un travail qui a demandé du temps et de la peine. Deux lettres oubliées et rajoutées en petit caractère montrent que le texte en a été revu avec soin.

J'ajouterai qu'il est impossible de supposer que la pierre, d'abord régulièrement taillée, ait

été ensuite abandonnée accidentellement au travail des eaux, et qu'elle ne se soit trouvée transformée en galet que depuis l'époque où elle a reçu l'inscription. Les lettres, dans ce cas, auraient été les premières à disparaître de la surface : or, malgré leur peu de profondeur, elles présentent encore presque partout une taille vive, sans grande trace d'usure. Quelques-unes se trouvent même gravées sur les parties tout-à-fait déclives et tournantes de la face inscrite, comme une partie du T initial de la première ligne et quatre autres lettres au début de la quatrième. La convexité du galet, offrant à l'ouvrier une prise moins sûre et un point d'appui moins solide que ne l'aurait fait une plaque taillée, explique aussi les écarts que l'on remarque dans le tracé des caractères. Il est donc absolument certain que la pierre avait déjà la forme que nous lui voyons, lorsque l'inscription grecque y a été gravée. C'est là du reste un fait admis par tous ceux qui ont eu le monument sous les yeux, bien que l'on n'ait pas tiré jusqu'ici de cette circonstance la conclusion rigoureuse qui en découle.

La pierre d'Antibes étant un monument isolé et indépendant, il en résulte qu'il faut chercher en elle-même sa raison d'être et l'explication de l'inscription que les anciens ont pris soin d'y graver. De toutes les circonstances de forme, de couleur, de matière, que nous avons signalées, il est difficile, je crois, de ne pas conclure que nous

avons là une de ces pierres sacrées, auxquelles le paganisme primitif prêtait des vertus surnaturelles, et dans lesquelles il croyait même souvent reconnaître des images des dieux. Pour ne pas m'écarter de mon sujet, je ne m'étendrai pas sur l'origine orientale de cette superstition ; je ne rappellerai pas tout ce que l'on a dit des *bétyles* ou pierres divines, adorées en différents lieux de la Chaldée, de la Phénicie, de la Syrie, de l'Asie-Mineure. C'étaient généralement, comme on sait, des pierres non taillées, auxquelles le caprice de la nature ou l'action des éléments avait donné des formes, tantôt bizarres, tantôt régulières. On les croyait souvent tombées du ciel, comme les aérolithes, avec lesquels elles étaient plus ou moins confondues. Dans le nombre, les pierres noires paraissent avoir été l'objet, dans certaines localités, d'une dévotion particulière. La plus connue de cette catégorie est la pierre noire qui représentait la Grande Déesse phrygienne[1].

Ce qu'il importe surtout de rappeler ici, c'est que les traces de ce fétichisme primitif se retrouvaient dans les anciens cultes de la Grèce. On a sur ce point le témoignage formel de Pausanias : Τὰ δὲ ἔτι παλαιότερα καὶ τοῖς πᾶσιν Ἕλλησι τιμὰς θεῶν ἀντ' ἀγαλμάτων εἶχον ἀργοὶ λίθοι[2]. Citons d'abord, sans nous y arrêter, le Zeus Kappôtas de Gythion, le Zeus

1. Arnobe, 7, 49.
2. Pausanias, VII, 22, 4.

Sthénios de Trézène, comparables au Jupiter Lapis des Latins, l'Hercule du bourg d'Hyettos en Béotie[1]. Dans le monde hellénique, c'était surtout la Béotie qui possédait les pierres sacrées les plus célèbres. On a même parfois cherché dans ce fait la confirmation des légendes relatives à la colonie phénicienne de Cadmus. Il est à noter que plusieurs de ces bétyles grecs de la Béotie représentaient particulièrement des divinités du cycle d'Aphrodite, déesse qui était figurée elle-même, comme chacun sait, dans ses antiques sanctuaires de l'île de Chypre, sous la forme d'une pierre conique. M. George Ceccaldi, en décrivant les fouilles récemment exécutées dans le temple de Golgos, a signalé la découverte de l'un de ces cônes sacrés, qui est en calcaire bleuâtre.

Il est de fait que Pausanias vit encore, de son temps, les Grâces ou Charites, représentées dans leur temple d'Orchomène, par trois pierres, πέτραι, que l'on disait descendues du ciel : 'Ορχομενίοις..... τὸ δὲ ἀρχαιότατον Χαρίτων ἐστὶν ἱερὸν. Τὰς μὲν δὴ πέτρας σέβουσι μάλιστα καὶ τῷ 'Ετεοκλεῖ φασιν πεσεῖν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ[2]. Le même voyageur vit aussi, dans le temple de l'Amour à Thespies, entre les admirables statues de Praxi-

1. Pausanias, III, 22, 1; II, 32, 7; IX, 24, 3. J'ai découvert moi-même en Pélagonie deux de ces blocs naturels, consacrés par des inscriptions grecques de l'époque impériale, l'un à un génie local sous la forme d'un serpent, l'autre à Zeus Agoraios.

2. Pausanias, IX, 38, 1.

tèle et de Lysippe, le dieu Érôs, sous la forme d'une pierre non travaillée, ἄργος λίθος, recevoir les hommages de ses adorateurs : Θεῶν δὲ οἱ Θεσπιεῖς τιμῶσιν Ἔρωτα μάλιστα ἐξ ἀρχῆς καί σφισιν ἄγαλμα παλαιότατόν ἐστιν ἀργὸς λίθος[1]. La pierre d'Antipolis n'est donc point un objet à part dans les usages religieux des populations helléniques, et la consécration qui la met directement en rapport avec le culte d'Aphrodite s'accorde très-bien, au contraire, avec ce que nous savons de ces usages. Mais je vais plus loin, et, me fondant sur l'analogie, je crois être en mesure de prouver que c'est une idole primitive, se rapprochant, beaucoup plus que l'on est d'abord porté à le croire, de la grossière image de l'Amour de Thespies. Malgré ce qu'il peut y avoir d'étrange dans une pareille opinion, l'inscription gravée sur la pierre, pour peu que l'on pèse avec soin tous ses termes, vient la confirmer sur plus d'un point.

Remarquons tout d'abord que la pierre, par la tournure même de l'inscription à la première personne, prend en quelque sorte la parole, et qu'elle doit en conséquence désigner directement l'être ou l'objet qu'elle représente[2]. Laissons un

1. Pausanias, IX, 27, 1.

2. Sur cette tournure appliquée à des offrandes, voyez *Antologie Palatine*, VI, 48, Χάλκεός εἶμι τρίπους : Πυθοῖ δ'ἀνάκειμαι ἄγαλμα. Cf. le tombeau de Midas : Χαλκῆ πάρθενος εἰμί. Il est vrai qu'elle désigne aussi très-souvent des figures humaines, mais l'inscription est alors dans un étroit rapport avec elles,

instant de côté le mot Τέρπων, qui donne prise à la discussion, et voyons les attributs qui l'accompagnent et le qualifient. Le monument se donne comme représentant un serviteur, un ministre d'Aphrodite, θεράπων 'Αφροδίτης, désignation qui n'est pas faite, comme nous allons le voir, pour éloigner notre esprit des idées relatives au dieu Érôs. Il est vrai que l'Amour était considéré communément comme le fils d'Aphrodite ; mais Pausanias, dans le chapitre que nous avons cité, ne manque pas de rappeler la tradition toute différente qui faisait d'Érôs un dieu primordial, plus ancien que sa prétendue mère. Cette tradition, qui est celle de la Cosmogonie attribuée à Hésiode, devait avoir cours aussi dans le sanctuaire de Thespies, situé au pied de l'Hélicon, tout près du berceau de la poésie hésiodique. Les artistes et les écrivains de la belle époque grecque, spécialement ceux d'Athènes, comme Phidias, Aristophane et Platon, l'ont employée aussi de préférence. Platon en particulier, dans son Banquet, s'en sert pour étayer une de ses brillantes théories sur l'origine de l'Amour : il dit qu'Érôs n'était pas le fils, mais le serviteur d'Aphrodite, et à ce propos il emploie exactement les termes mêmes de notre inscription :

comme celle de l'un des siéges des figures assises qui ornaient la Voie des Branchides : Χάρης εἰμὶ ὁ Κλέσιος, Τειχιούσης ἀρχός, ἄγαλμα τοῦ 'Απόλλωνος. Newton, *Halicarnassus Cnidus and Branchidæ*, pl. 97.

Τῆς Ἀφροδίτης ἀκόλουθος καὶ θεράπων γέγονεν ὁ Ἔρως [1]. Ainsi la qualification de θεράπων Ἀφροδίτης, loin d'être étrangère à ce dieu, lui est, au contraire, tout particulièrement consacrée par l'usage littéraire de la grande époque hellénique.

Je reviens au mot τέρπων, et j'écarte d'abord toute idée d'y reconnaître le participe τέρπων, οντος, employé comme une simple épithète, ce qui donnerait pour sens : « Je suis l'aimable serviteur « d'Aphrodite. » En effet, il ne me paraît pas conforme aux habitudes de la langue grecque d'attribuer au participe d'un verbe actif le rôle d'un adjectif en l'employant ainsi sans régime. D'un autre côté la position des deux mots Τέρπων εἶμι au commencement de l'inscription, invite naturellement le lecteur à traduire : « Je suis Terpon », et à supposer un nom propre en ων, ωνος, de la même famille que Φίλων, ωνος, Μένων, ωνος. Cependant, d'après la description que nous avons donnée, on ne peut admettre à aucun prix que le galet inscrit d'Antipolis représente un homme. Ajoutez que le *Dictionnaire des noms propres grecs* vient augmenter nos doutes : car il ne donne aucun exemple de Τέρπων, et ne mentionne que Τερψίων, comme nom d'homme en ων tiré de τέρπω. Ce n'est pas là sans doute une preuve absolue ; mais il est juste cependant de la faire entrer en

1. Platon, *Banquet*, p. 203, c. Cf. Aristophane, *Oiseaux*, v. 695, Pausanias, V, 11, 7.

ligne de compte, et nous sommes en droit d'opposer aux partisans de l'ancienne interprétation qu'ils n'échappent pas eux-mêmes à l'hypothèse, quand ils considèrent *Terpon* comme un nom d'homme[1].

Ce mot ne paraissant pas pouvoir être ici un nom d'homme, je proposerai, pour sortir de la difficulté, de le prendre pour un surnom mythologique, pour l'une de ces appellations locales par lesquelles les diverses cités grecques désignaient souvent les dieux ou les génies qu'elles adoraient. Par sa rareté même il aura échappé aux anciens lexiques. Je me hâte d'ajouter que l'hypothèse n'a rien de hasardé et qu'elle s'appuie au contraire sur l'analogie d'un grand nombre de formes semblables. La nomenclature mythologique abonde en noms propres finissant par la terminaison ων, ωνος. Ce sont d'abord des équivalents, sorte de sobriquets divins, servant à désigner des dieux qui portent un autre nom : ainsi Πλούτων, Πολυδέγμων à côté de Ἅδης, Ἀπόλλων à côté de Φοῖβος, Ὑπερίων à côté de Ἥλιος, Κυλλοποδίων pour Héphæstos, Ἥβων, qui désignait chez les Campaniens une forme particulière de Bacchus[2], Πυγμαλίων, surnom d'Adonis

1. Quand bien même on viendrait à trouver dans les inscriptions quelque exemple de Τέρπων, nom d'homme, il faudrait se rappeler que Χάρων, nom mythologique, avait place aussi dans l'onomatologie ordinaire, comme dans le nom de Charon de Lampsaque.

2. Macrobe, *Saturnales*, I, 18.

dans l'île de Chypre[1]. Toutefois, le plus ordinairement, les formes de cette espèce se rapportent à des dieux secondaires, à des génies, de ceux que les Grecs appelaient δαίμονες et qui étaient attachés à la suite des grandes divinités. On rencontre justement plusieurs noms de cette forme dans l'entourage de la déesse Aphrodite : par exemple, outre Πυγμαίων déjà cité, on a Τύχων, qualifié de τὸν περὶ τὴν 'Αφροδίτην[2], puis Γίγων ou Γίγρων, qui est aussi un ἀφροδισιακὸς δαίμων[3]. Dans les autres cultes, citons comme exèmples Τρίτων, Παλαίμων, 'Ηλάων, génies de la mer, 'Ιασίων dans le cycle de Déméter, Κηδαλίων, aide du dieu Héphæstos, Χάρων génie infernal, Δάρρων, génie de la santé chez les Macédoniens, Εὐαμερίων, suivant d'Esculape, identifié à Télesphore, Οἰνοπίων fils de Bacchus dans l'île de Chio, Δαίτων et Κεράων prétendus héros, honorés à Sparte comme présidant à la préparation des repas en commun[4], et même encore Πύθων, 'Ωρίων, Χείρων, noms mythologiques, dont quelques-uns nous seraient parfaitement inconnus sans le hasard d'une citation unique. Plusieurs de ces mots sont composés comme Τέρπων d'un élément verbal facilement reconnaissable et présentent en conséquence une signification tout à fait transparente. Je suis porté à croire que Τέρπων est ici un surnom

1. Hésychius.
2. Hésychius.
3. Eustathe *ad Homerum* p. 1881, 63.
4. Athénée, IV, 173.

local d'Érôs ou tout au moins le nom d'un génie de la même famille, comme *Pothos*, *Himéros*, qui ne sont en réalité que des formes de ce dieu. Dans ce groupe allégorique, il devait représenter particulièrement le *Plaisir* ou plus exactement encore le *Charme* : c'est le sens donné au mot τέρπων, cité une seule fois par les glossaires, comme nom commun féminin, ἡ τέρπων[1].

Notre savant confrère M. Brunet de Presle m'a remis en mémoire un nom très-important qui s'ajoute à cette liste de génies locaux ἐπιχώριοι δαίμονες ; car il appartient à la même région que la pierre d'Antibes : c'est celui de Λήρων, personnage mythologique, qui a donné son nom aux îles de Lérins et particulièrement dans l'antiquité à l'île de Sainte-Marguerite, où il avait une chapelle, un ἡρῷον. Strabon, en rapportant ces détails, rappelle que l'île de Léron était située en face d'Antipolis : Μετὰ δὲ τὰς Στοιχάδας ἡ Πλανασία καὶ Λήρων ἔχουσαι κατοικίας· ἐν δὲ τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῷόν ἐστι τὸ τοῦ Λήρωνος· κεῖται δ'αὕτη πρὸ τῆς Ἀντιπόλεως[2].

Si les Grecs avaient l'usage de consacrer parfois aux dieux des portraits et des statues iconiques, il ne serait guère naturel cependant de voir les

1. On remarquera que le nom de l'Amour en latin, *Cupido*, dont la forme répond aux noms grecs en ων, est du masculin, tandis que le nom commun *cupido*, dans le sens de *désir*, est ordinairement du féminin.

2. Strabon, p. 185. Signalons, au moins comme simple rapprochement, le rapport de Λήρων avec λῆρος, *frivolité*.

auteurs anonymes d'une pareille dédicace réclamer instamment la reconnaissance de la déesse. Il en est autrement, dès que la consécration se rapporte à l'image d'un dieu étroitement associé à Aphrodite. Dans ce cas il suffisait que la déesse seule connût les noms des donateurs, pour favoriser le vœu secret qu'ils avaient pu former en accomplissant cet acte religieux.

Le mot καταστήσασι est le dernier qui puisse donner lieu à quelques observations. C'est le seul de toute l'inscription qui se rapporte à la manière dont ce curieux monument était placé et disposé. Malheureusement, il est peu de termes d'un sens plus vague et plus général. Καταστῆσαι indique proprement l'action de placer, d'établir, de mettre un objet à sa place fixe et définitive. D'après Galien (vol. XII, p. 251 E), cette signification était particulièrement en usage chez les Grecs d'Asie : Καταστῆσαι συνήθως λέγουσιν οἱ κατὰ τὴν Ἀσίαν Ἕλληνες ἀντὶ τοῦ πρὸς τὴν οἰκείαν χώραν ἀγαγεῖν, et plus loin : Κατάστασις ἡ καθίδρυσις ἥτις ἐνδείκνυται τὸ κατὰ χώραν ἱδρῦσαι τι. Le dialecte des Grecs d'Antipolis, colons ioniens de Marseille et de Phocée, avait dû conserver de nombreux rapports avec celui de leur patrie d'origine. On dépasse donc le sens du mot même en le traduisant par *élever*, *ériger*, qui indiqueraient que le caillou devait être nécessairement dressé comme une idole. Καθίστημι se rapproche tout au plus de καθιδρύω, qui confine au sens de *consacrer*; il indique seulement que le

galet inscrit avait été placé dans un endroit déterminé du sanctuaire, non comme idole principale, mais plutôt comme offrande à la divinité du lieu. J'ai examiné avec soin les deux extrémités de la pierre, qui présentent seulement de légères éraflures : je n'y ai trouvé aucune trace du travail qui aurait été nécessaire pour la dresser sur une base quelconque.

J'insiste à dessein sur cette réserve, pour la raison suivante : lorsque je fis part au docteur Mougins de l'importance que j'attachais à la forme du monument et du rapport que j'y voyais avec les bétyles ou pierres sacrées des anciens, il me parla d'une autre opinion qu'il avait entendu émettre et d'après laquelle la pierre d'Antipolis serait un emblème *phallique*. Je crois que l'existence bien constatée en Grèce de la dévotion aux pierres sacrées, non-seulement dans le culte d'Érôs, mais dans celui des Charites, divinités féminines, offre la véritable explication du monument, sans qu'il y ait lieu d'entrer dans un tout autre ordre de représentations.

En m'appuyant sur toutes les raisons que j'ai développées, je traduis comme il suit les deux vers grecs gravés sur le galet d'Antipolis, en conservant à peu de chose près les termes de l'interprétation de Bazin :

« Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite, que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici. »

Mais sous les mêmes mots j'entends tout autre chose, puisque Terpon est pour moi un surnom ou une forme secondaire du dieu Érôs, ou tout au moins un génie de la même famille, directement représenté par ce caillou noir. Sans doute il est étrange de retrouver sous un pareil aspect le dieu charmant sculpté par Praxitèle et chanté par Anacréon, mais la bizarrerie était avant tout dans les formes primitives du culte d'Érôs, qui nous sont connues par l'irrécusable témoignage des anciens. On remarquera que j'ai été amené directement et, en quelque sorte, du premier pas à cette conclusion, par deux voies différentes, d'un côté par la nature du monument, de l'autre par les termes de l'inscription. Lorsque, me trouvant en face de la pierre d'Antibes, j'ai été frappé tout de suite par le souvenir du texte de Pausanias relatif à l'image grossière de Thespies, je ne m'attendais pas certes à ce qu'il me suffirait d'ouvrir le *Thesaurus* et d'y chercher les nuances de sens du mot θεράπων, pour y retrouver les expressions mêmes du texte épigraphique, appliquées au même dieu par une phrase de Platon. J'ai été surpris tout le premier de voir mon hypothèse si tôt et si bien confirmée par une rencontre qui ne saurait être fortuite. C'est d'ailleurs une conclusion forcée, et je ne vois pas d'autre moyen raisonnable de mettre d'accord, comme cela est tout-à-fait nécessaire, la teneur de l'inscription avec le monument qui la porte. Il ne faut pas oublier que le culte d'Érôs

n'était pas moins populaire en Ionie que chez les Béotiens. La ville de Parion, sur la Propontide, colonie ionienne de Milet, d'Erythrée et de Paros, honorait l'Amour comme son principal dieu ; elle possédait un sanctuaire qui venait en première ligne après celui de Thespies, et d'où ce culte avait pu facilement pénétrer à Phocée et se répandre jusque dans les colonies phocéennes de la côte gauloise.

Il est vrai que les caractères de l'inscription, malgré quelques traces d'archaïsme, n'indiquent pas une époque plus ancienne que le v$^e$ siècle avant J.-C., et qu'il y avait longtemps alors que les Grecs n'en étaient plus réduits à adorer des pierres brutes. Mais l'attachement persistant aux formes les plus primitives du culte, à travers tous les progrès de l'art, est pour ainsi dire une loi de l'histoire des religions. Ce ne fut qu'après le temps de Périclès, que l'Amour de Praxitèle et celui de Lysippe furent placés à côté du grossier caillou auquel on sacrifiait dans le temple de Thespies. Ce ne fut qu'au temps de Pausanias, c'est-à-dire en plein empire romain, que l'on songea à consacrer dans le temple d'Orchomène, à côté des trois pierres adorées pendant toute la période hellénique, le groupe des Grâces, tel que l'avait conçu la statuaire grecque. Encore ces créations de l'art n'étaient-elles que des offrandes, des ornements du sanctuaire, qui ne diminuaient en rien le prestige religieux des idoles véritables,

des fétiches informes consacrés par la tradition. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que les pêcheurs ou les marins grecs d'Antipolis, à l'époque la plus brillante de la civilisation hellénique, aient cru encore faire œuvre pieuse en recueillant avec respect et en consacrant par une inscription un galet roulé par les eaux. Cette longue fidélité aux usages primitifs s'explique surtout chez un peuple d'émigrés, séparés du centre de leur race, et qui se trouvaient en contact sur ces mers lointaines, non-seulement avec les barbares de l'Occident, mais encore avec les Phéniciens et les Carthaginois, de tout temps adonnés à des superstitions du même genre.

La découverte dont l'honneur revient à M. le docteur Mougins de Roquefort n'est donc pas seulement d'un grand intérêt pour nos antiquités nationales ; elle nous a encore rendu un monument fort curieux et fort rare de l'ancien culte des Hellènes.

# LE COSTUME DE GUERRE

## ET D'APPARAT

### D'APRÈS LES SCEAUX DU MOYEN-AGE,

Par M. G. DEMAY, membre résidant.

Lu dans les séances des 9, 16 juillet, 1er octobre, 12 et 19 novembre 1873.

Les matériaux de ce travail sont fournis par une série de types qui représentent l'homme d'armes depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'aux premières années du XVIe siècle. Je vais donc examiner successivement les diverses parties de l'habillement chevaleresque pendant cette longue période; *armes défensives :* armure de corps, ailette, heaume ou casque, bouclier, éperons; *armes offensives :* épée, lance; sans oublier le harnachement du cheval.

Mais avant d'aborder le sujet, il me paraît indispensable de bien préciser le but que je me propose. Je ne prétends nullement donner ici une histoire de l'habillement. Mon unique ambition est de faire entrer dans le domaine de l'archéolo-

gie, au moyen de monuments figurés à date certaine, de nouveaux éléments de critique.

D'autres pourront tirer de ces recherches des conséquences plus générales; pour moi, je me renferme dans la sigillographie et mon rôle se borne à enregistrer ce que je vois.

## L'Armure.

### § 1. — *XIe et XIIe siècles.*

Le plus ancien habillement de guerre représenté sur les sceaux ne diffère pas de celui que l'on voit figuré dans la tapisserie de Bayeux. Le privilégié à qui sa naissance assignait la profession des armes et donnait le droit de combattre à cheval, revêtu de l'armure complète, *le chevalier* porte à cette époque une tunique descendant au-dessous du genou, munie d'un capuchon pouvant se rabattre sur la tête, à manches s'arrêtant au poignet. Cette tunique, faite de peau ou d'étoffe de plusieurs doubles, est renforcée de plaques de métal ou d'anneaux cousus sur elle très-près les uns des autres, ou de bandes ferrées formant treillis; alors elle s'appelait la *broigne;* d'autres fois elle est recouverte de mailles de fer entrelacées : dans ce cas c'est le *haubert*. La jupe en était fendue devant et derrière jusques au haut des cuisses; une ceinture la serrait à la taille; son capuchon

défendait le cou, la tête et le bas du visage. La première tunique en recouvrait une seconde, fendue comme elle, mais plus ample et d'étoffe plus légère. Enfin le vêtement apparent du chevalier se complète par des chausses d'une nature d'abord indistincte, mais armées dès 1163 comme la première tunique (sceaux de Raoul de Fougères en 1163, Pl. XX, fig. 55, et de Robert de Vitré vers 1158).

*Broigne.* — Gui de Laval, en 1095, porte une broigne sans ceinture et dont le bout des manches s'évase en entonnoir pour la liberté du mouvement du poignet, précaution qui indique le peu de souplesse du vêtement (Pl. I, fig. 1). La garniture de fer consiste en plaques rondes, clouées à côté les unes des autres. — A la date de 1116, Raoul, comte de Vermandois, est vêtu d'une broigne treillissée en losange, à manches très-larges (fig. 2). Gui de Chevreuse, en 1151, est armé d'une broigne quadrillée, à manches étroites s'évasant au poignet comme celles de Gui de Laval.

*Haubert.* — Plus rare d'abord que la broigne, d'une difficulté plus grande de fabrication, le haubert devait être porté seulement par de hauts personnages, par les chefs. Il avait sur la broigne l'avantage de mieux protéger le corps que ses mailles entrelacées couvraient d'un réseau continu, impénétrable à la lance. Aussi la broigne est-elle délaissée vers le milieu du XII^e siècle, tandis que le

haubert se perfectionne et persiste à ce point que nous le verrons encore en usage au milieu du XIVe siècle.

Parmi les nombreux monuments sigillographiques où l'on remarque ce vêtement défensif, nous citerons : les sceaux, de Guillaume le Conquérant en 1069, — d'Hervé de Dancy, vers 1120, — de Thibaud, comte de Blois, 1138 (Pl. I, fig. 3), — de Guillaume, comte de Nevers, en 1140, — de Henri II, duc de Normandie, 1151, — de Bouchard de Montmorency, 1177, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, en 1184, etc.

*Seconde tunique.* — La seconde tunique se rencontre pour la première fois sur le sceau de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, en 1128 et mieux encore sur celui de Guillaume II, comte de Nevers, en 1140. La cotte armée s'arrêtant au genou, la robe descend jusqu'à mi-jambe (Pl. II, fig. 5).

Chez Gui de Chevreuse, en 1151, la robe atteint le niveau des pieds, elle le dépasse, en 1160, sur le sceau d'un seigneur nommé Raoul.

Quelques années plus tard, ce vêtement semble prendre modèle sur la robe des dames. Des manches d'une longueur démesurée s'échappent du poignet en flottant, les pans de la jupe ne s'arrêtent plus dans leur dimension exagérée. C'est ainsi que sont représentés Galeran, comte de Meulan, en 1165 (Pl. II, fig. 4), et Conon, seigneur de Pierrefonds, en 1171. Les manches extravagantes sont bientôt délaissées, mais l'on conserve

encore pendant quelque temps les jupes flottantes comme le témoignent les sceaux de Gui de Garlande, 1170, — de Robert Ier, comte de Dreux, 1184, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — d'Arthur Ier, duc de Bretagne, 1202 (fig. 7), — de Jean de Montchevreuil, 1203.

## L'Armure.

### § 2. — *De 1200 à 1350.*

*Grand haubert.* — Dès la fin du XIIe siècle, on abandonne la lourde cotte ferrée. L'armure de mailles, seule, sans doublure, forme le vêtement extérieur. Ses manches, au lieu de se terminer au poignet, se continuent en une poche enveloppant la main jusqu'au bout des doigts; à la coiffe, aussi de mailles, s'ajoute une calotte de fer qui l'aide à protéger le crâne; la jupe fendue, comme il a été dit, finit au genou. Les cuisses, les jambes et les pieds sont également chaussés de mailles. Tel est le *grand haubert.* Il se passait sur un habillement rembourré ou matelassé, nommé le *gamboison*, qu'il cachait complètement.

Cette nouvelle armure, ou plutôt cette transformation du haubert du XIIe siècle, se voit sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170, — de Mathieu de Montmorency, 1193, — de Thibaud III, comte de Champagne, 1198. Elle est très-nettement accusée dans les types d'Arthur Ier, duc de Bre-



1



2



3

Imp A. Cadart, Paris.




Imp. A. Cadart Paris.

tagne, 1202 (Pl. II, fig. 7), — de Jean de Beaumont, en 1217, — de Bernard V, comte de Comminges, 1226, — de Robert de Poissy, 1230, etc.

*Cotte d'armes.* — Presque aussitôt après son apparition, le grand haubert est recouvert d'une cotte descendant plus bas que lui, sans manches, ordinairement serrée à la taille par un cordon ou par une ceinture, quelquefois flottante, surtout au XIVe siècle, à jupe fendue devant et derrière.

La cotte d'armes est le plus souvent unie. C'est ainsi qu'on la voit représentée sur les sceaux de Gaucher de Joigny, en 1211, — de Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1214 (Pl. III, fig. 8), — d'Enguerran de Coucy, en 1223, — de Baudouin, comte de Guines, en 1235, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (fig. 10), — de Jean de Brienne, bouteiller de France, 1288, — de Robert, comte de Flandre, 1309, et ainsi jusques en 1348.

Quelquefois la cotte est ornée des armoiries du chevalier. Le premier exemple de cette variété figure, en 1225, sur le sceau de Savary de Mauléon; sa cotte porte *un lion à la bordure besantée* (Pl. III, fig. 9), — celle de Henri d'Avaugour, en 1231, porte *un chef.* — La cotte de Philippe, fils aîné de saint Louis, en 1267, est *semée de fleurs de lys* (fig. 11). — Celle d'Artaud de Roussillon, 1270, porte *un échiqueté,* — celle d'Othon, comte de Bourgogne, en 1294, *un billeté au lion,* — celle de Gui de Châtillon, 1327, *trois pals de vair sous*

*un chef*, — celle de Charles, dauphin de Viennois, 1352, *de France, écartelé de Dauphiné.*

Lorsque, au commencement du XIV^e siècle, l'usage s'introduit d'attacher l'épée à l'armure par une chaîne, la cotte présente sur le devant de la poitrine une ouverture pour le passage de celle-ci, détail très-distinctement indiqué sur les sceaux d'Othon, comte de Bourgogne, en 1302, — de Robert, comte de Flandre, en 1309, — de Louis I^er, comte de Flandre, 1322 (Pl, IV, fig. 14), — de Guillaume, comte de Hainaut, 1341, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348.

*Rondelles, genouillères.* — Jusques en 1300, l'armure dans les sceaux est telle que nous venons de la décrire : haubert, cotte d'armes unie ou armoriée. En 1301, de nouveaux éléments viennent s'y ajouter : des rondelles sont appliquées aux genoux, des plaques de métal défendent le devant de la jambe. Le sceau de Jean de Chalon nous initie le premier à ces perfectionnements (Pl. IV, fig. 15). — Othon, comte d'Artois, porte, en 1302, non pas des rondelles comme Jean de Châlon, mais une sorte de boîte en métal garantissant à la fois le genou et le jarret (fig. 12). — En 1352, une plaque protégeant le dessus du bras se montre sur le sceau de Charles, dauphin de Viennois; elle est maintenue sur la maille par deux courroies; l'épaule du Dauphin est également défendue par une pièce composée de trois petites plaques oblongues (fig. 13).


8
9
10
11

PL. IV.




*Imp. A. Cadart, Paris.*

## L'ARMURE.

### § 3. — *De 1350 à 1500.*

*Haubergeon.* — Vers le milieu du XIV[e] siècle, la mode des habits courts pour le costume de ville amène une révolution semblable dans l'armure. Le haubert est mis de côté et remplacé par le *haubergeon*, chemisette de mailles très-fines, descendant jusqu'à mi-cuisse.

*Camail.* — Il n'y a plus de capuchon. Un *camail* de mailles lacé au bacinet défend les épaules, le cou et le bas du visage (Pl. V, fig. 19). Le gamboison est rejeté.

*Pourpoint.* — A la cotte d'armes légère, flottante, succède le *pourpoint* collant, sans manches, à plastron rembourré, plus court que le haubergeon. Les membres sont enveloppés dans des bottes de fer se fermant par des charnières ou des courroies. Les extrémités sont défendues par des plaques articulées à recouvrement : gantelets à doigts séparés pour les mains, solerets de fer pour les pieds. A partir de ce moment la *ceinture de chevalerie*, dont la présence dans les sceaux n'avait encore pu être affirmée, figure dans toute sa richesse au-dessus de la bordure du pourpoint, au niveau des hanches. Louis de Châtillon, comte de Blois, Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne (Pl. V, fig. 18), et Louis II, comte d'Étampes, inaugurent, en 1361, ce nouveau costume que l'on

retrouve encore, en 1485, chez Louis, duc d'Orléans, en 1501, chez Antoine, duc de Lorraine.

Le pourpoint, d'abord uni, ne tarde pas à s'armorier. Il est uni chez les seigneurs qui viennent d'être cités, tandis que le pourpoint de Jean Ier, duc de Lorraine, en 1367 (Pl. V, fig. 16), d'un autre duc de Lorraine, Charles le Hardi, en 1390 (fig. 17), porte la *bande aux trois alérions*. Les ducs de Bourgogne de la maison de France ont leur pourpoint écartelé de *Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne*. Mais la forme ordinaire de ce vêtement ne suffit pas à leur magnificence. Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon y ajoutent de grandes manches, fendues, à bords quelquefois découpés ; ils le compliquent de longues jupes qui flottent, bordées comme les manches (Pl. VI, fig. 20).

En 1454, chez Charles Ier, duc de Bourbon, les longues manches seules sont conservées, la jupe devient de rechef courte et collante ; elle est de plus fendue sur chaque hanche chez Jean II, duc de Bourbon, 1461, et Charles le Téméraire, 1468 (Pl. VI, fig. 21). Enfin sur un sceau de 1501, Antoine, duc de Lorraine, est représenté en pourpoint armorié, à jupe roide, évasée, à godrons (fig. 26).

De même que la cotte d'armes, le pourpoint est percé d'une ouverture pour la chaîne de l'épée (Pl. V, fig. 16 et 18), jusques vers 1367 époque où ce système d'attache fut abandonné.

*Défense des membres.* — L'armure en fer plat

PL.V.




*Imp. A Cutart Paris*

paraît avoir été appliquée d'abord aux membres inférieurs; bientôt après, le bras, puis l'épaule ont profité de cette innovation, en sorte que dès 1390, Charles le Hardi, duc de Lorraine, nous apparaît avec l'armure complète des membres : défense d'épaule, brassarts, coudières, canons, gantelets; cuissots, genouillères, grèves et solerets à longue pointe dite à *la poulaine* (Pl. V, fig. 17). L'on retrouve les mêmes pièces de défense, mais dans de plus grandes proportions pour l'épaule, le coude et le genou, chez Antoine, duc de Lorraine, en 1501; seulement les solerets, au lieu de finir en pointe, sont coupés carrément et se terminent ainsi en *becs de cane* (Pl. VII, fig. 26).

## L'ARMURE.

### § 4. — *XVI^e^ siècle.*

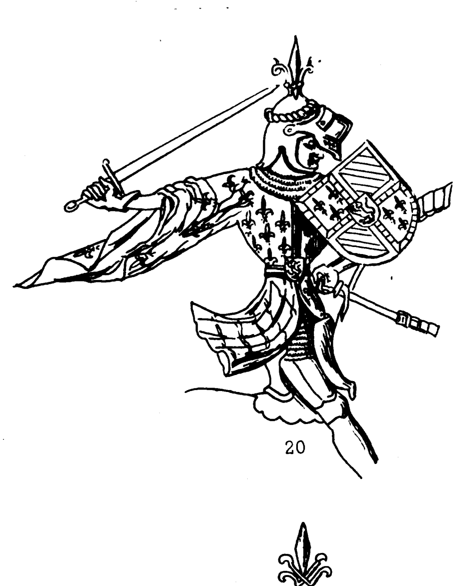
*L'armure entière.* — Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à l'armure entière : enfermer le buste comme on venait d'enfermer les membres (Pl. VII, fig. 24 et 27). Ce résultat fut obtenu, d'après les sceaux, vers la fin du xv^e^ siècle. En 1483, l'archiduc Philippe le Beau porte une cuirasse enveloppant en deux pièces la poitrine et le dos (fig. 24). Le fer a remplacé le pourpoint. La chemise de mailles est conservée; ses manches, larges, recouvrent l'armure du bras jusqu'au coude; sa jupe dépasse le bord

de la cuirasse, qui est garni devant chaque cuisse d'une pièce défensive mobile, *la tassette*. La ceinture est posée sur la hanche par-dessus le haut des tassettes. Un sceau de 1501 montre le même archiduc avec une jupe roide, à godrons, fixée au bas de la cuirasse et s'arrêtant avant la tunique de mailles. — L'archiduc Charles au contraire porte, en 1514, une jupe d'étoffe bordée d'un large orfroi, souple et descendant jusqu'au genou (Pl. VII, fig. 25).

Les sceaux équestres s'arrêtent à ces dernières dates, après nous avoir montré l'armure, pendant plus de quatre siècles. Ceux qui voudraient continuer cette étude en trouveront tous les éléments dans les collections spéciales, les musées d'armes et les savants catalogues qui en ont été dressés.

## L'Ailette.

Une pièce particulière, destinée à défendre l'épaule, vient, à la fin du XIIIe siècle, s'ajouter à l'habillement chevaleresque. Elle consiste en deux petits rectangles égaux, assemblés par leur plus long côté et sous un certain angle de façon à former une toiture à deux plans inclinés. Cette toiture que les actes de l'époque appellent *ailette* touchait par une des extrémités au bord du heaume, se prolongeait jusqu'à la naissance du bras, s'étendant ainsi sur l'articulation de l'épaule et la couvrant.



20



21

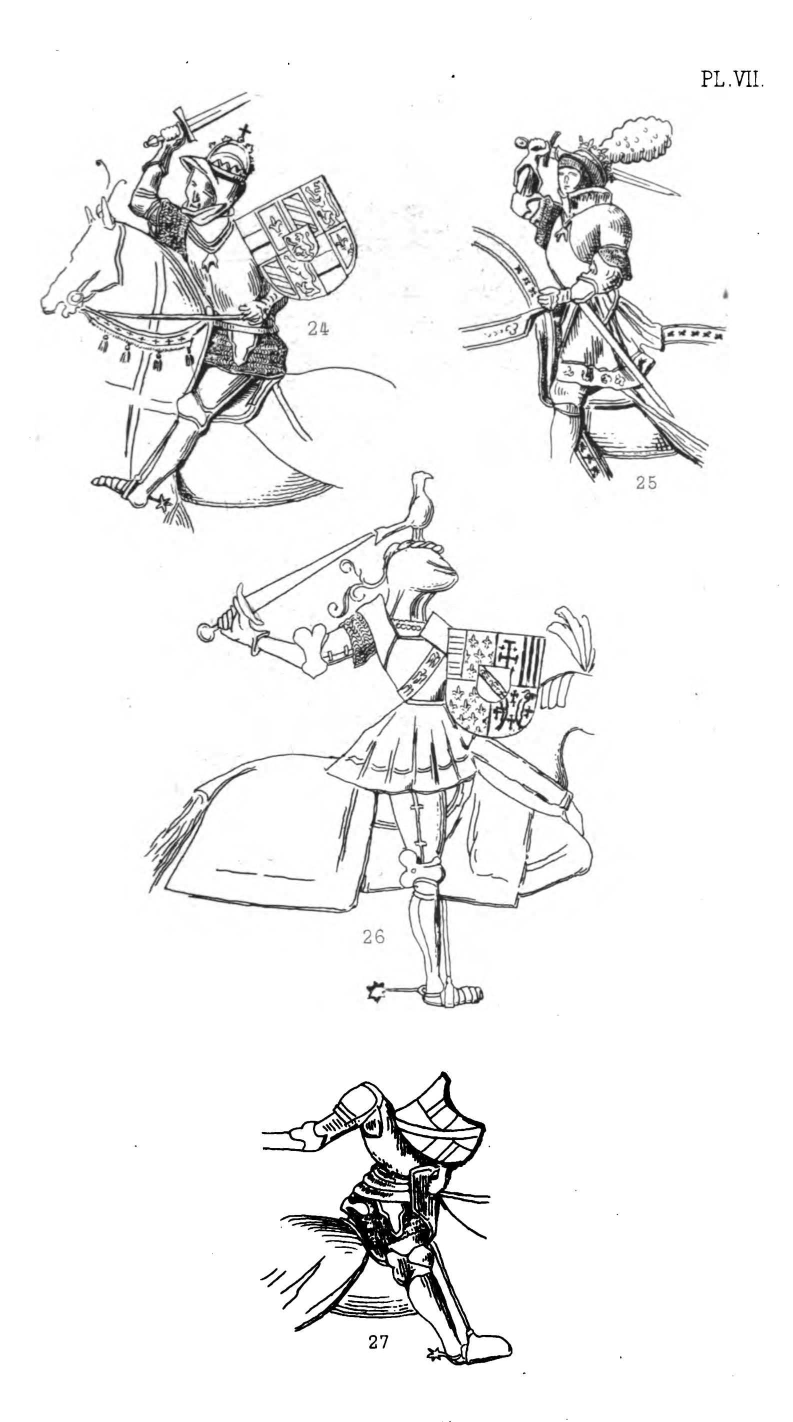


22



23

Imp. A. Cadart, Paris




Imp. A. Cadart. Paris

Il est regrettable que les sceaux, qui plus tard montrent si distinctement les détails d'attache de l'armure à plates, ne nous laissent pas voir comment ce petit bouclier était maintenu en place. Cette nouvelle partie de l'équipement prenait cependant rang au nombre des pièces dites *honorables*, car elle porte toujours sur chacune de ses deux faces la représentation des armoiries du chevalier qui en est revêtu.

L'ailette paraît pour la première fois sur le sceau de Pierre de Chambly, en 1294 (Pl. VI, fig. 23), — continue sur ceux d'Othon, comte d'Artois, 1302, — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Guillaume de Coucy, 1319, — de Philippe, comte de Valois, 1327. Elle finit, en 1348, avec le type d'Eudes IV, duc de Bourgogne (fig. 22).

## Le Casque.

Le casque chevaleresque du moyen-âge a trois époques bien caractérisées :

Au XI^e^ et au XII^e^ siècle, il est à nasal ;

Au XIII^e^ et au XIV^e^, la défense du visage est complète et fixe ;

A partir du XV^e^ siècle, la défense du visage, la visière, est mobile.

Ces changements ne se sont pas opérés aussi brusquement que cette division le pourrait faire supposer ; il y a eu dans les modifications du casque, dans ses améliorations successives, des

transitions plus ménagées. Je vais indiquer les principales.

La date des plus anciens habillements de tête figurés sur les sceaux coïncide avec la plus ancienne date de l'armure. Leur forme est conique droite ou conique ovoïde; ils sont munis d'un nasal fixe (Pl. VIII, fig. 28 à 31). Le cône, bordé d'un cercle ou bande de métal ornementée, est renforcé dans toute sa hauteur par deux arêtes placées l'une devant, l'autre derrière, ou par quatre bandes de métal, aussi ornementées, venant aboutir et se croiser à son sommet (fig. 28). Ce cône, élevé ou bas de forme indifféremment, se termine d'ordinaire en pointe; quelquefois il est sommé d'un bouton comme sur les sceaux de Guillaume le Conquérant, en 1069, de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 30); ou bien il est tronqué ainsi que cela se voit dans les types de Gui de Châtillon, 1168, de Mathieu de Beaumont, 1177. Son bord est le plus souvent droit, coupé par un plan perpendiculaire à l'axe; toutefois chez certains seigneurs tels que le comte de Meulan, 1165, Henri, comte de Champagne, 1168, et surtout chez Ansérie de Montréal, sénéchal de Bourgogne en 1180, il se prolonge un peu par derrière de façon à protéger l'occiput. Mais au lieu de couvre-nuque, la plupart des heaumes de cette époque portent un long appendice flottant, frangé ou orné de boules à son extrémité, d'apparence résistante, destiné sans doute à contribuer à la

défense de la partie postérieure de la tête. Cette espèce de volet est figuré très-distinctement dans les types de Garin de Souvigné, vers 1100, — de Gui de Chevreuse, 1151, — de Galeran, comte de Meulan, 1165, — de Gui de Garlande, 1170, etc. (Pl. VIII, fig. 28 à 30).

Tel est le casque appelé *normand* par les collectionneurs, bien qu'on le rencontre dans le Parisis, le Blaisois, le Nivernais, à Béziers, à Comminges, en Flandre, en Autriche, en Espagne. Il persiste pendant tout le XIIe siècle, ou pour parler plus exactement, il paraît pour la dernière fois, en 1196, sur le sceau de Jean de Corbeil (Pl. VIII, fig. 30).

Avant d'atteindre cette date extrême, le heaume conique à nasal avait déjà subi deux modifications.

Dans la première, sa forme au lieu de rester conique, devient cylindrique à timbre arrondi. Cette mode, commencée avec Philippe d'Alsace, en 1170 (Pl. VIII, fig. 32), s'était continuée dans les types d'André de Rameru, 1176, — de l'avoué d'Arras, 1182, — de Richard Cœur-de-Lion, 1195 (Pl. II, fig. 6), — de Dauphin, comte de Clermont, 1199 (Pl. VIII, fig. 36).

Dans la deuxième, le pourtour du casque garde la forme cylindrique de la première, mais prend un timbre plat, comme on peut le voir par le second sceau de Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33), — et ceux de Pierre de Courtenay, 1184 et 1193 (Pl. VIII, fig. 34), — de Mathieu, comte de Beaumont, 1189, — d'Eudes III,

duc de Bourgogne, 1198 (Pl. VIII, fig. 35), — du mayeur de Doullens, etc., etc.

Ainsi le XII$^{e}$ siècle compte trois sortes de casque à nasal :

Casque conique droit ou conique ovoïde ;

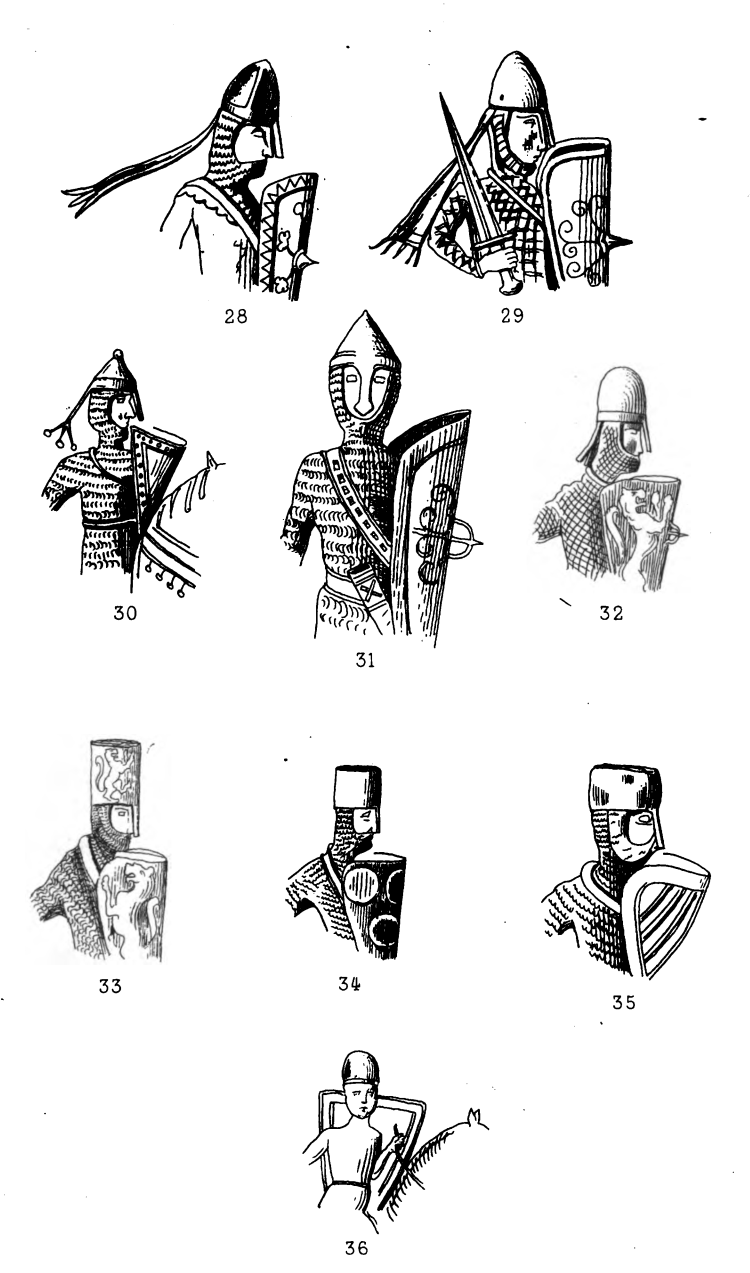
Casque cylindrique à timbre rond ;

Casque cylindrique à timbre plat.

Le dernier, le casque cylindrique à timbre plat, est celui qu'on adopta au siècle suivant et nous allons le voir persister en s'améliorant pendant tout le règne de saint Louis.

Cependant un tel casque ne défendait, comme ceux qui l'avaient précédé, que la partie supérieure de la tête. La nuque, le menton et les côtés du visage n'étaient encore protégés que par la coiffe de mailles offrant sans doute une résistance, mais une résistance flexible et toute locale, tandis que les plaques de métal répartissent le choc sur toute l'étendue de leur surface. Le nasal, lame de fer étroite, ne descendant guère plus bas que le nez, couvrait bien imparfaitement la figure. D'autre part, les armes offensives s'étaient perfectionnées. Il fallait donc songer à un habillement de tête plus complet.

On s'occupa d'abord du visage. Dès 1193 on voit, sur le sceau de Mathieu de Montmorency, une plaque de métal qui part des tempes, contourne les joues, embrasse le menton en se recourbant sous lui, couvre enfin toute la figure, ne réservant que deux fentes transversales pour la




Imp. A. Cadart

vue, et des trous pour la respiration. Les heaumes d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion, en 1198 (2e sceau), — de Louis de Blois, 1201 (P. IX, fig. 41), — d'Arthur Ier, duc de Bretagne, 1202 (fig. 42), appartiennent à cette catégorie.

Après avoir protégé la face, on porta ses soins vers la nuque. En effet, vers 1211, la partie postérieure du casque est prolongée jusqu'au niveau de l'angle de la mâchoire (Pl. IX, fig. 37 à 39). En même temps, des bandes de métal placées, les unes dans le sens de la hauteur, les autres en travers et reliées solidement entre elles, renforcent son ensemble, surtout par devant, tout en servant à son ornementation. On obtint ainsi le *casque dit de Philippe Auguste* dont le sceau de son fils, en 1214, fournit un très-beau spécimen (fig. 38), auquel il faut ajouter ceux de Robert de Braine, 1215, — de Guillaume de Chauvigny, 1217 (fig. 37).

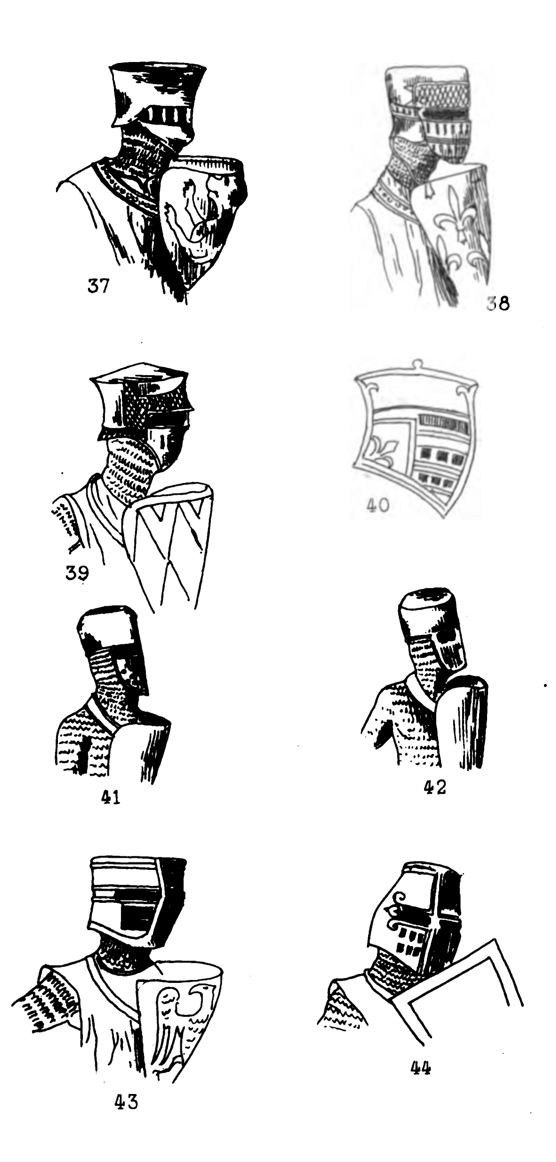
A cette dernière date de 1217, la partie postérieure du heaume s'abaisse sur le cou, et de telle sorte, que son bord inférieur vient se joindre directement au bord inférieur de la visière fixe. Son profil fut aussi plus cambré afin de mieux se conformer au profil du visage et ne pas le gêner. Les trous pour la respiration s'alignèrent symétriques, sur deux rangées parallèles aux fentes des œillères, et alors se trouva établi le casque carré dit *casque de saint Louis*, appelé aussi

*grand heaume, casque des croisades* (Pl. IX, fig. 40). Entre les nombreux exemples de cette coiffure, on doit signaler les sceaux de Henri, comte de Grand-Pré, 1217, — de Savary de Mauléon, 1225, — de Henri d'Avaugour, 1231, — de Trencavel, 1247, — d'Alfonse, comte de Poitiers, 1254, — de Mathieu de Beauvoir, 1260, — de Gautier de Nemours, 1265, — de Gui de Châtillon, 1270, — de Jean de Brienne, 1288 (Pl. IX, fig. 43).

Vers la fin du règne de saint Louis, un nouveau changement s'était déjà opéré. Le timbre du heaume, plat depuis les dernières années du XII[e] siècle et trop facile à entamer, commence à se rétrécir dès 1267, témoins les sceaux du fils aîné de saint Louis, — de Robert, comte de Dreux, 1268, — de Pierre, comte d'Alençon, 1271 (Pl. IX, fig. 44), — de Robert, comte de Nevers, 1273 ; en 1289 il finit par devenir tout à fait ovoïde.

L'usage du casque *ovoïde* dura cent ans, comme nous l'enseignent les types de Hugues, comte de Saint-Pol, 1289 (fig. 49), — de Gaucher de Châtillon, 1308, — de Philippe de Valois, 1327, — d'Eudes, duc de Bourgogne, 1348, — de Philippe de Rouvre, 1361 ; — de Louis, duc d'Anjou, 1374, — de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 1390.

Au XV[e] siècle commence la série des casques à visière mobile. D'abord le grand bacinet avec son camail de mailles (Pl. X, fig. 48), puis l'armet (fig. 47). Les musées sont trop riches en modèles pareils pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans le




Imp. A. Cadart, Paris.

détail de ces nouveaux habillements de tête. Il suffira de dire que l'apparition du grand bacinet peut être datée par le troisième sceau de ce même Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, que nous avons vu coiffé d'un heaume ovoïde en 1390 et qui porte en 1403 le grand bacinet.

Quant à l'armet, il figure sur les sceaux vers le milieu du XVe siècle. Voyez les types de Charles d'Orléans, 1444, — de Charles, comte du Maine, 1445, — et de Charles le Téméraire, 1467. Toutefois les seigneurs d'Aube en Lorraine portent l'armet dès 1425.

Il me reste à parler de deux coiffures de guerre secondaires et pour cette raison fort rares sur les sceaux, mais pourtant d'un usage fort répandu aux XIIIe et XIVe siècles. Je veux parler du chapeau de fer appelé aussi *chapeau de Montauban* et du *petit bacinet*.

Le chapeau de fer consiste en un timbre arrondi, muni d'un large bord plat disposé horizontalement ou rabattu, attaché quelquefois sous le menton par une jugulaire. Aux croisades, alors que les chevaliers étouffaient sous le grand heaume, il rendit de grands services ; son nom revient souvent dans les récits de nos chroniqueurs. Joinville cheminant avec le roi saint Louis, au retour de la Massoure, s'exprime ainsi : « Je li fis oster son » hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir » le vent. » Le chapeau de fer très-apprécié, pour sa légèreté relative, de ceux qui ne faisaient pas

des armes leur profession habituelle, figure dans le costume de guerre des maires et des échevins. C'était aussi une coiffure de soudoyers. Les chevaliers que leurs sceaux équestres représentent avec le chapeau de Montauban offrent tous cette particularité qu'ils sont armés de la lance ou de la masse d'armes, jamais de l'épée.

Les principaux et presque les seuls exemples du chapeau de fer sont fournis par les sceaux de Nevelon, maréchal de France, en 1122, — du maire de Pomponne, en 1228,— d'Arnoul, comte de Guines, 1248, — de Jean Payebien, en 1256 (Pl. XI, fig. 51), — du maire et des jurés de Fismes, en 1308 (fig. 52).

Le capuchon du haubert était, ainsi qu'il a été dit, quelquefois recouvert d'une calotte de fer. Cette calotte, devenue au XIVe siècle une enveloppe de forme ovoïde, plus agrandie, embrassant plus complètement la tête, est ce qu'on nomme le petit bacinet.

Les casques décrits ci-dessus étaient surtout des armes de bataille. Singulièrement alourdis par les perfectionnements mêmes qu'ils avaient subis, ils étaient devenus d'un usage impossible dans un combat à pied. Le chevalier restait donc ordinairement coiffé du petit bacinet : il ne laçait le grand heaume que pour monter à cheval et au moment de l'action.

De rares spécimens du petit bacinet figurent sur les sceaux d'Itier de Péruce, commandeur

des Hospitaliers, en 1369 (Pl. XI, fig. 53), et dans deux représentations de saint Victor, l'une en 1390, l'autre en 1396 (fig. 50).

Pendant tout le XIVe siècle, des appendices symboliques servant à distinguer les seigneuries, *des cimiers* surmontent les casques. Ce sont de grandes aigrettes en éventail, des touffes, des ailes par paires appelées vols, des cornes, des animaux naturels ou fantastiques, des figures humaines, des emblèmes héraldiques. La grande vogue des cimiers dura cent ans ; elle commença avec le casque ovoïde pour ne se modérer, tout en continuant, qu'à l'apparition des visières mobiles.

La forme ovoïde était au reste la plus propre à supporter cet attirail tout d'apparat, d'un équilibre quelquefois difficile, et dont le chevalier ne se chargeait pas quand il s'agissait de bataille.

Le cimier était fixé sur une calotte de cuir dans laquelle entrait la partie supérieure du heaume (Pl. X, fig. 45, 46), ajustage masqué par une sorte de drap roulé, le *tortil*, où était suspendue, par derrière, une pièce d'étoffe flottante nommée *volet*.

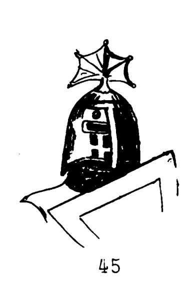
Ce n'est pas que le cimier ait paru pour la première fois sur le casque ovoïde. Il s'en rencontre sur le heaume des croisades, mais fort rarement et de loin en loin. Ainsi le casque de Richard Cœur-de-Lion, en 1198, le plus ancien casque cimé de la collection, porte le *Lion d'Angleterre* au centre d'une aigrette en éventail. Il

faut, après ce premier exemple, descendre jusqu'en 1224 pour en découvrir un second; à cette date, Mathieu II de Montmorency, cime d'une tête de paon (Pl. XIII, fig. 155); vient ensuite, en 1235, Beaudouin III, comte de Guines, dont le cimier, une aigrette de cinq plumes, est fixé au centre de la plate-forme du heaume par un porte-plumail; — puis le casque d'Othon III, comte de Bourgogne en 1248, recouvert d'une sorte de chapeau triangulaire cimé d'une aigrette, — celui de Mathieu de Beauvoir, en 1260, portant trois petites bannières. Tandis qu'à partir de 1289, 1294 époque où le heaume se transforme jusqu'en 1400, date du grand bacinet, l'énumération des seigneurs portant le casque cimé serait une liste de toute la noblesse du XIVe siècle.

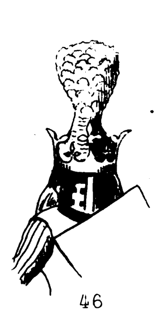
Avant d'en finir avec ce sujet je signalerai, à titre de rareté, deux casques offrant, représentées sur leur pourtour, les armoiries de leur possesseur. Le premier au *lion de Flandre* appartient au comte Philippe d'Alsace, vers 1181 (Pl. VIII, fig. 33); le second entièrement couvert d'un *losangé d'or et de gueules* est celui d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156)

## Le Bouclier.

Le bouclier de la chevalerie, le seul qui doive nous occuper ici, l'*écu* est l'accompagnement obligé de l'ancien habillement de guerre. Il suit



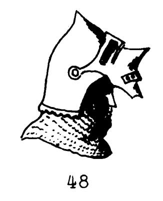
45



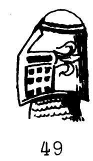
46



47



48



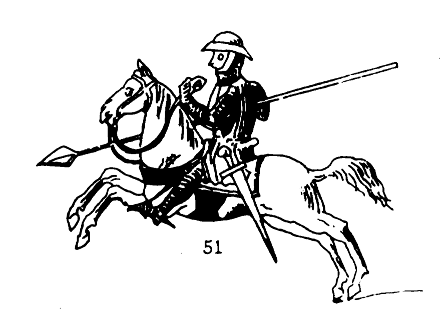
49



Imp. A. Cadart, Par.



50



51



52



53

Imp. A. Cadart, Paris.

l'armure dans ses différentes phases, participant à ses modifications, mais en sens inverse, c'est-à-dire s'amoindrissant à mesure qu'elle se perfectionne. Tant que l'armure trop imparfaite se trouve impuissante à résister aux armes d'hast, le chevalier s'abrite derrière un écu capable de le cacher en entier. La texture de mailles devient-elle plus dense, plus continue, l'écu restreint ses proportions; une nouvelle amélioration du vêtement défensif le réduit à un ornement de cérémonie et d'apparat; l'armure complète le rend inutile, le fait disparaître.

Les sceaux du XI[e] et du XII[e] siècle nous présentent l'écu de forme allongée, arrondi en haut, pointu par le bas. Il couvre un homme debout de la tête jusqu'aux pieds (Pl. XII, fig. 56). Le guerrier le porte suspendu au cou par une courroie, *la guiche;* en marche, il le rejette sur l'épaule gauche. Son mode de fabrication consistait en des planches assemblées, cintrées dans le sens transversal, matelassées en dedans, recouvertes de cuir au dehors; le tout solidement relié par une armature de bandes de métal qu'on faisait concourir à son ornementation.

Deux poignées de cuir, *les énarmes*, dans lesquelles le combattant passait l'avant-bras et la main qui tenait les rênes, garnissaient la face intérieure de l'écu où venaient s'attacher aussi les deux extrémités de la guiche; sa surface extérieure fortement bombée, ourlée d'une bande de métal

clouée à une bande pareille bordant la face inté-rieure, présente, à son centre de figure, une saillie de métal, *la boucle*, *l'ombilic*, *l'umbo*, d'où partent des rayons fleuronnés (Pl. XII, fig. 54).

On ne saurait juger de l'effet de cette dernière disposition (l'umbo et ses rayons) sur les plus anciens sceaux ; car, figuré de façon à ne laisser paraître que son dedans, l'écu y laisse voir seulement la bordure intérieure clouée, les attaches de la guiche et la position de la main qui tient la bride, passée dans les énarmes. Ce n'est que vers 1128 que Thierri d'Alsace et, après lui, Thibaud le Grand, comte de Blois, 1138, — Guillaume, comte de Nevers, 1140, — Robert de Vitré, 1161, etc., montrent, de face ou de profil, le droit de leur écu chargé comme il vient d'être dit, de rayons qui partent d'un centre saillant.

Les boucliers vus en dedans finissent à Guillaume, comte de Ponthieu, 1209 ; le type de Raoul de Fougères, 1162, en fournit l'exemple le plus frappant (Pl. XII, fig. 55).

L'umbo se voit pour la dernière fois sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion et de Richard de Vernon, en 1195, et encore n'y est-il plus escorté de ses rayons habituels ; ils ont été remplacés par le *lion d'Angleterre* et le *sautoir* des Vernon.

Mais déjà l'armure s'est perfectionnée ; Philippe d'Alsace, 1170, — Bouchard de Montmorency, 1177, — Pierre de Courtenay, 1184, ont revêtu le grand haubert. L'écu va changer à son tour. Le

grand bouclier normand protégeait tout le corps; celui qui lui succède ne couvrira que la poitrine et le ventre. Le premier était arrondi du haut; avec la nouvelle défense du visage, celui-ci pourra être coupé droit. L'umbo supprimé laisse le champ libre aux armoiries héréditaires. Témoins les sceaux de Baudouin de Constantinople, 1197 (Pl. XIII, fig. 57), du vicomte de Turenne, 1211 (fig. 58), de Thibaud VI, comte de Blois, 1213 (fig. 60), de Robert d'Artois, 1237 (fig. 59), d'Eudes de Bourgogne, 1259 (Pl. XIV, fig. 61).

Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'âge des armoiries, ni de rechercher à quelle époque elles se fixent dans les familles; je me bornerai à l'énumération des plus anciens sceaux équestres où elles apparaissent : dans le premier, l'écu de Philippe d'Alsace porte le *lion de Flandre* dès 1170, — après lui, Bouchard de Montmorency montre, en 1177, la *croix cantonée de quatre alérions*, — à la même date, Eudes de Ham arbore sur son écu les *trois croissants* de sa famille, — puis viennent successivement les écus armoriés de Robert de Béthune, avoué d'Arras, 1182, — de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184, — d'Étienne, comte du Perche, et de Philippe de Beaumont en 1190, — d'Ansel de Garlande, 1195, — de Richard Cœur-de-Lion en 1195 et 1198, *date de l'apparition des trois léopards d'Angleterre*. A partir de ce moment, les types armoriés ne se comptent plus; les écus sans emblèmes héraldiques deviennent

l'exception ; tous en sont recouverts dès l'année 1210.

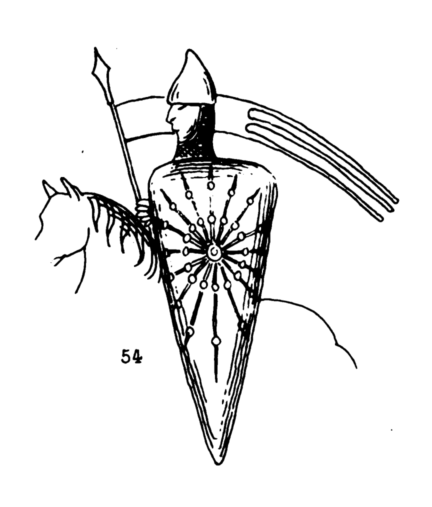
Avant 1400, lorsque des éléments particuliers s'introduisent dans l'armure, quand arrivent les genouillères, jambières, brassarts, défenses d'épaule, l'écu subit une nouvelle diminution ; sa convexité s'efface, sa forme se rapproche de celle d'un triangle équilatéral (Pl. XIV, fig. 62). Il cesse alors d'être une arme de bataille pour ne servir que dans les tournois et les fêtes.

Parvenu au XV[e] siècle, l'écu jusque-là fidèle à sa figure traditionnelle, semble abandonné à la fantaisie de l'artiste ou plutôt au goût de son possesseur. Arrondi du bas sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire (Pl. VI, fig. 20 et 21), il devient *la targe* avec Louis d'Orléans, en 1485 (Pl. XIV, fig. 63), tandis que Gui, comte de Laval, 1493, porte l'écu carré, *en bannière* (fig. 64).

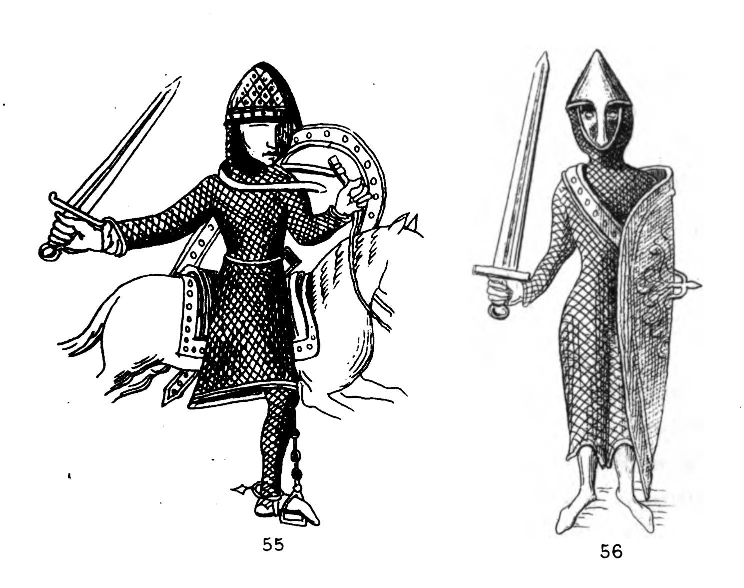
Enfin au XVI[e] siècle l'armure se complète, l'écu n'a plus de raison d'être, il disparaît de l'habillement, on ne le rencontre que dans les panoplies, on ne l'emploie que comme support de blason.

## L'ÉPERON.

Le moyen-âge avait fait de l'éperon un insigne de la chevalerie, une pièce honorable dont on armait un chevalier et qu'on lui brisait aux talons à coups de hache s'il avait encouru la dégradation.

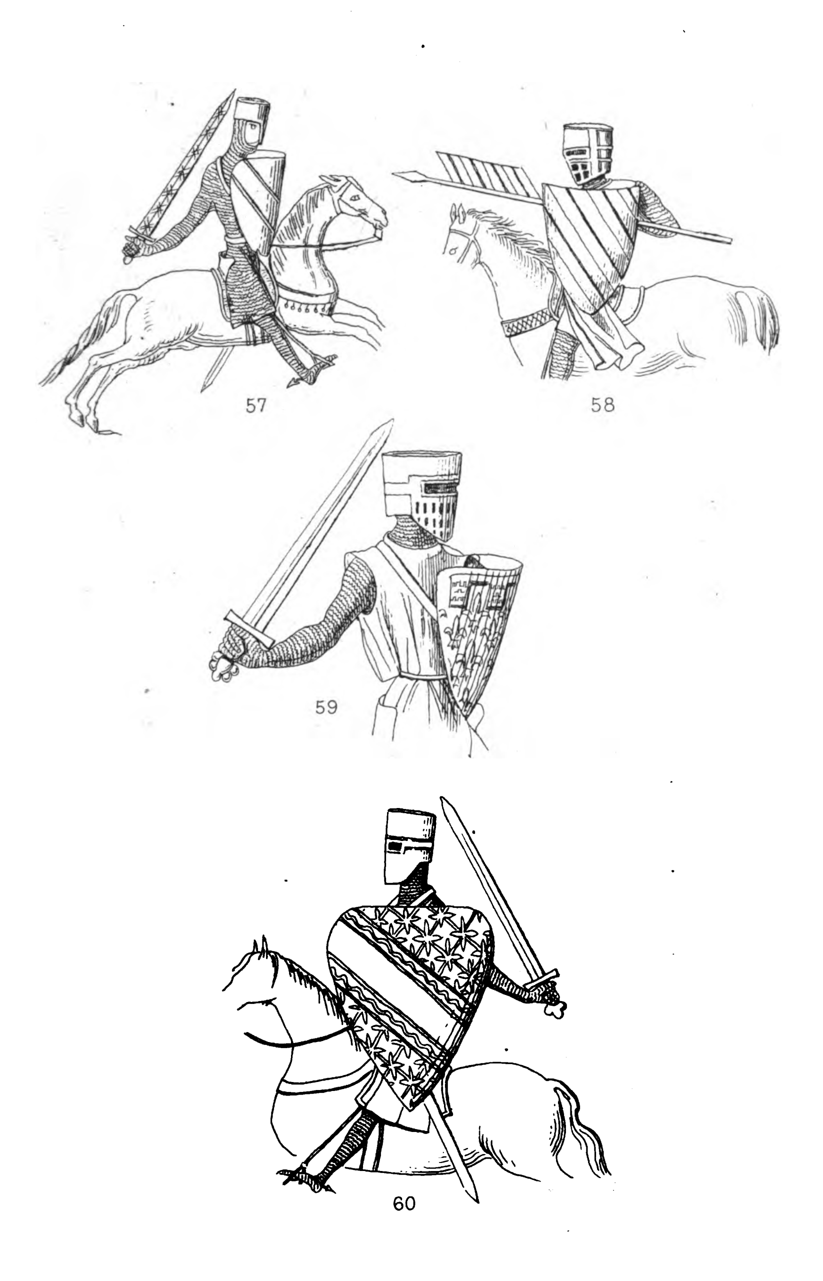


54

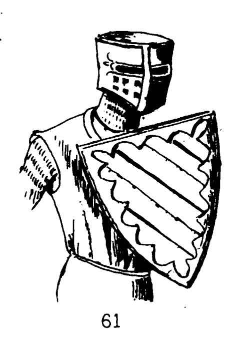


55

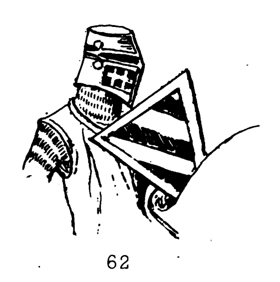
56



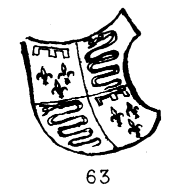

Imp. A. Cadart, Paris.



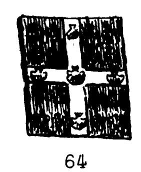
61



62



63



64

Imp. A. Cadart. Paris.

Il était d'or ou doré. Sa forme générale n'a pas changé. Tout le monde la connaît : talonnière à deux branches recourbées, attachée au pied par une bride et un sous-pied, et portant une tige pointue destinée à aiguillonner le cheval. L'extrémité seule de la tige a varié dans sa disposition.

Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, les sceaux représentent l'éperon armé d'un petit fer de lance de forme conique ou losangée (Pl. XV, fig. 65 à 68).

Vers 1211, 1215, la tige se termine en une pointe, munie d'un renflement, d'une traverse, origine de la tige à trois branches que l'on rencontre de 1223 à 1271 (Pl. XV, fig. 69 à 75).

A cette variété succède la pointe simple, courte (Pl. XV, fig. 76, 77). Elle commence avec les écus triangulaires, les armures spéciales des membres et dure jusqu'au commencement du XIVe siècle où la molette a pris définitivement sa place pour se continuer jusqu'à nos jours.

Les éperons ne comptent que pour un bien minime détail dans un sceau équestre dont la dimension est déjà petite. Cependant ceux à fer de lance sont nettement dessinés chez Raoul de Fougères, 1163, Gui de Garlande, en 1170, Eudes III, duc de Bourgogne, en 1198 (Pl. XX, fig. 138, 139).

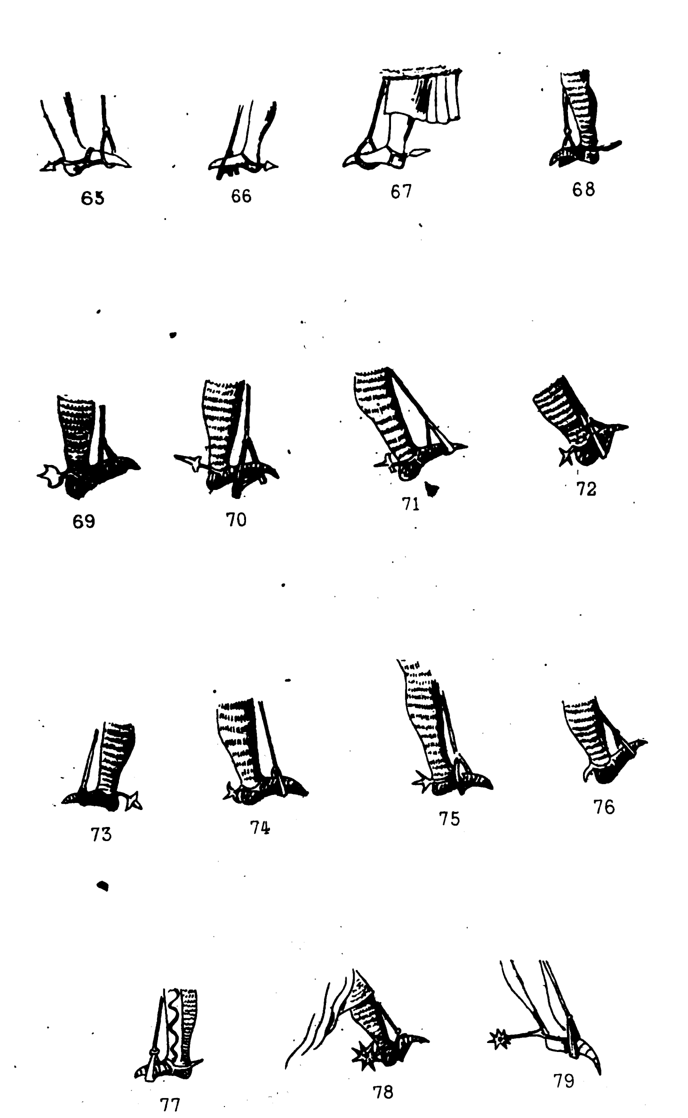
L'éperon à traverse se voit très-distinctement sur les sceaux de Robert de Braine, 1215, de Jean de Beaumont, 1217 (Pl. XV, fig. 69). Les

trois branches sont naissantes chez Amauri de Craon, 1223 (fig. 70), tout à fait formées chez Robert de Poissy, en 1230, Henri d'Avaugour, 1231 (fig. 71), Renaud de Trie, 1237 (fig. 72); disposées en fleuron chez Raymond V, vicomte de Turenne, 1251 (Pl. XV, fig. 73), Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, 1270 (fig. 74), Henri de Grandpré, 1274 (fig. 75).

La pointe simple est figurée dans les types de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XV, fig. 76), de Pierre de Chambly, 1295, de Jean de Chalon, 1301 (fig. 77), de Louis de Nevers, comte de Flandre, 1322, de Philippe de Valois, 1327.

Quant aux molettes, les exemples abondent. Je citerai seulement les types où elles prennent de grandes proportions et ceux où elles sont attachées à de très-longues tiges. Charles, dauphin de Viennois, 1348, Louis II, comte d'Étampes, 1361, Louis, duc d'Orléans, 1485, portent la grande molette, la molette épanouie. Charles le Téméraire, en 1458 (Pl. XV, fig. 79), Antoine de Lorraine, en 1501, chaussent l'éperon à longue tige.

Aucun des groupes qui viennent d'être distingués n'implique une spécialité respective d'éperons. Chacune de ces divisions répond seulement à l'intervalle pendant lequel l'usage d'un modèle a été général, ce qui n'empêche pas le même modèle de s'être montré avant ou après les limites indiquées. Ainsi un des sceaux de Philippe d'Alsace,






Imp. A. Cadart. Paris.

en 1171, nous offre le comte chaussé d'un éperon à trois branches ; Bernard V, comte de Comminges, en 1226 (Pl. XV, fig. 68), Trencavel, en 1247, portent encore l'éperon à fer de lance ; la première molette, et elle est fort grande, paraît en 1211 sur le sceau de Jean de Boury (fig. 78), la seconde, en 1225, sur celui de Gautier de Rinel, la troisième chez Raimond, comte de Toulouse, 1228, la quatrième chez Arnoul de Landas, en 1237, la cinquième dans le type de Guillaume de Dampierre, 1246, et ainsi de suite à des intervalles éloignés, jusqu'au XIVe siècle où l'usage de la molette devient général.

## L'ÉPÉE.

Les armes offensives progressent à mesure que l'habillement défensif acquiert plus de solidité; chaque perfectionnement de l'armure pousse à la recherche et à la fabrication d'une épée capable de l'entamer. De là certaines modifications de cette arme. Examinons séparément la lame et les deux parties apparentes de la poignée : la croix et le pommeau ; la main du cavalier cache la troisième, la fusée.

*XIe et XIIe siècles.* — A la fin du XIe siècle et pendant le XIIe, l'épée apparaît sur les sceaux avec une lame courte, large du talon, à pointe formée par la diminution insensible de la lame, allégée par une gorge d'évidement qui, partant du talon, la parcourt dans presque toute sa lon-

gueur (Pl. XVI, fig. 80 à 82). — La croix de la poignée, *les quillons* sont droits, quelquefois recourbés vers la pointe, ou enroulés à leur extrémité ; — le pommeau est plat et circulaire.

Telle est l'épée dite normande ; à quillons, droits chez Thierri d'Alsace, 1128, et Gui de Chevreuse, 1159 (Pl. XVI, fig. 80), — recourbés sur les sceaux de Garin de Souvigné, vers 1120, de Guy de Châtillon, 1168 (fig. 81), — enroulés du bout sur ceux de Raoul de Fougères, 1163 et 1165 (fig. 82).

Indépendamment de l'arme que je viens de décrire, arme la plus fréquente au XIIe siècle, caractéristique de l'époque, les sceaux nous offrent deux autres modèles différents.

Le premier comprend des épées à lame courte et à tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe. Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre des deux tranchants, règne sur toute la longueur de la lame. L'on reconnaîtra cette sorte de réminiscence de l'épée romaine dans les types de Gui de Laval, 1095 (Pl. XVI, fig. 83), d'André de Rameru, 1176.

Au deuxième modèle appartiennent des épées à lame étroite, effilée, quelquefois moins large du talon que vers son milieu, à quillons droits et courts, à tout petit pommeau rond. Les sceaux de Philippe d'Alsace, en 1164, de Bouchard de Montmorency, 1169 (Pl. XVI, fig. 84), fournissent des

exemples de cette variété que nous retrouverons encore parmi les armes du XIII^e siècle.

*XIII^e siècle.* — Dès le règne de Philippe-Auguste, quand le grand haubert vient opposer à l'attaque son tissu de mailles entrelacées, l'épée se fait plus grande, plus droite et surtout plus lourde : sa gorge d'évidement plus étroite et moins profonde contribue à lui laisser le poids nécessaire pour rompre l'armure perfectionnée.

Les plus beaux échantillons de cette nouvelle épée figurent sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion, 1195 et 1198 (Pl. XVI, fig. 85), de Jean de Beaumont, 1217, de Philippe Hurepel, comte de Boulogne, 1225 (fig. 90), d'Alfonse de Poitiers, 1254 (fig. 89), de Henri, comte de Grand-pré, 1271. — Les quillons sont droits dans les épées de Richard (fig. 85), d'Alfonse de Poitiers (fig. 89); recourbés fortement vers la pointe dans celle de Jean de Corbeil, 1196 (fig. 86); patés chez Philippe Hurepel (fig. 90); potencés chez Gautier de Rinel, 1225 (fig. 91). — Pendant cette période les pommeaux commencent à affecter des formes plus variées : ainsi le pommeau d'épée de Richard Cœur-de-Lion ressemble à une sphère un peu aplatie dans l'axe de la lame (fig. 85) ; il est tronconique chez Jean de Corbeil (fig. 86); en palmette chez Philippe Hurepel (fig. 90); trilobé sur le sceau de Thibaud VI, comte de Blois, en 1213 (fig. 92); conique sur celui de Raimond de Montaut, 1214 (fig. 88);

le pommeau d'épée de Robert d'Artois se fait remarquer par quatre appendices qui pourraient bien figurer quatre pierres précieuses.

Certains chevaliers conservent au XIII^e siècle l'épée normande du siècle précédent, mais avec une lame plus épaisse, quelquefois recoupée du bout, souvent à arête médiane (Pl. XVI, fig. 93 à 97); — la poignée est garnie de quillons, enroulés du bout dans l'épée de Jean de Chavançon, 1211; recroisetés dans les types de Hugues Tacon, 1215 (Pl. XVI, fig. 94), et de Daniel, l'avoué d'Arras, 1223; recourbés chez Jean, duc de Bretagne, 1238; patés chez Baudouin de Guines, 1235. — Le pommeau de l'épée de Mathieu de Montmorency, 1224, a l'aspect d'une pomme de pin (fig. 96); il paraît rond, terminé par un bouton dans le type d'Eudes de Bourgogne, en 1255 (fig. 97); en olive dans celui de Mathieu de Beauvoir, 1260; hémisphérique chez Jean de Brienne, 1288.

La petite épée étroite et effilée du XII^e siècle se continue avec Gui de Mauvoisin, 1202, Guillaume de Chauvigny, 1217 (Pl. XVI, fig. 98), Bernard V, comte de Comminges, 1226, Henri d'Avaugour 1231, (fig. 99), Guillaume du Hommet, 1235, etc., mais les quillons, au lieu de rester droits, deviennent tantôt patés, tantôt recourbés vers la pointe. — Le pommeau de son côté prend la figure tronconique dans l'épée de Guillaume de Chauvigny (fig. 98), en demi-boule dans celle du comte de Comminges, etc.

Je signalerai encore, dans la période qui nous occupe, une autre épée plus petite, à lame courte, aiguë, large du talon où sa pointe prend naissance. Cette arme, qui semble venir du midi de la France, se remarque aux sceaux des maires de Castelnaudary (Pl. XVI, fig. 101) et de Rabastens, en 1242 (fig. 102), d'Artaud de Roussillon, en 1270, d'Aymar, comte de Valentinois, à la même date. Elle figure cependant aussi dans ceux d'Huet Pioche, chevalier bourguignon, 1256, et de Hugues, châtelain de Gand, 1244 (Pl. XVI, fig. 100). — Les quillons se recourbent presque toujours vers la pointe. — La poignée se termine en un pommeau, rond chez le maire de Castelnaudary (fig. 101), trilobé chez celui de Rabastens (fig. 102), en trident chez le châtelain de Gand (fig. 100), ovoïde dans le type du comte de Valentinois.

La fin du XIII[e] siècle amène une nouvelle modification de l'épée. Du moment où des rondelles défendent les articulations, où les jambes et les bras commencent à revêtir des plaques de métal, l'épée renonce à frapper du tranchant, c'est pour l'estoc, pour les coups de pointe qu'elle va se disposer.

Dès 1260, on peut constater la tendance de l'épée vers ce but particulier; sa lame devient longue, étroite, aiguë comme sur les sceaux de Gautier de Nemours, 1265 (Pl. XVII, fig. 103), de Pierre, comte d'Alençon, 1271, de Hugues VI,

comte de Saint-Pol, 1289, de Robert, comte de Flandre, 1309. Dans certains cas elle conserve la largeur du talon et rappelle, la longueur exceptée, le type méridional dont je viens de parler ainsi que le montrent les épées de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289 (Pl. XVII, fig. 104), de Gaucher de Châtillon, 1308. — La croix présente à cette époque la même diversité qu'aux époques précédentes; on rencontre des quillons droits, enroulés, recourbés, terminés en fleur de lys (fig. 104). Il y a des pommeaux en losange, en olive, à facettes, ronds surmontés d'un bouton, hémisphériques, en fleuron, trilobés, ovales, côtelés, coniques, etc. (fig. 103 à 110).

Vers 1295, la poignée comporte, près de son pommeau, un anneau où se fixe la chaîne qui la tient attachée à l'armure (Pl. XVII, fig. 105 à 107). La première chaîne d'épée figure sur le sceau de Pierre de Chambly, chambellan du roi en 1295. Le sceau de Jean I[er], duc de Lorraine en 1367, la montre pour la dernière fois (fig. 107). Cette mode a duré par conséquent environ 72 ans.

*XIV*[e] *et XV*[e] *siècles.* — Tandis que l'armure continue son évolution, l'épée ne reste pas stationnaire. En effet, avant 1350 cette arme est déjà devenue droite, longue, solide du talon d'où part le plus souvent une arête médiane, légère à la main, non-seulement capable de suffire aux exigences de son temps, mais digne aussi par son élégance de figurer dans l'habille-

PL.XVI.

80 81 82 83 84

85 86 87 88

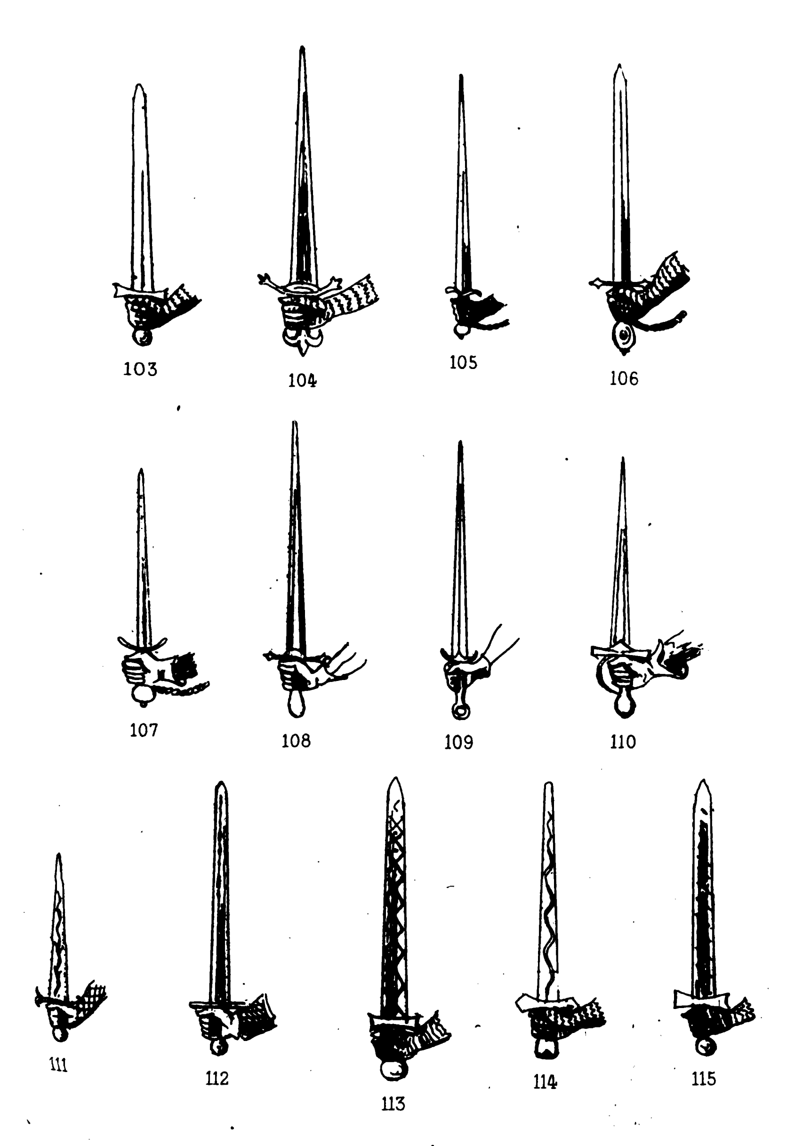
89 90 91 92 93

94 95 96 97

98 99 100 101 102



Imp A.Cadart...


103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115

ment chevaleresque des élégants ducs de Bourgogne de la maison de France (Pl. XVII, fig. 108 à 110). Le sceau de Charles le Téméraire montre, de plus, la première épée garnie d'une branche reliant la croix au pommeau (fig. 110).

Les petites dimensions des monuments qui servent de preuves aux considérations contenues dans ce travail ont entrainé malheureusement le sacrifice de détails qu'offriraient des œuvres d'art moins réduites. Les habiles graveurs auxquels nous devons les sceaux, ont cru devoir s'arrêter devant les ornements riches ou curieux qui décoraient la poignée des épées; mais ils ont profité du champ plus étendu de la lame pour y indiquer des damasquinures (Pl. XVII, fig, 111 à 115). Tantôt une branche de feuillage serpente le long de la gorge d'évidement, comme dans les épées de Thierri d'Alsace, 1128 (fig. 111), de Bouchard de Montmorency, 1177, de Jean de Chavançon, 1211 (fig. 114), de Robert de Poissy, 1230, de Jean, duc de Bourgogne, 1238; tantôt des ondes courent le long de la lame comme sur les sceaux de Philippe d'Alsace, 1170 (fig. 112), de Gui de Châtillon, 1270, de Guillaume d'Harcourt, 1293. D'autres fois on couvre la lame d'un fretté, ornement si employé au moyen-âge, comme on le voit par les épées de Pierre de Courtenay, 1193 (fig. 113), de Thibaud, comte de Champagne, 1198, de Guillaume III, comte de Ponthieu, 1212; ou bien la lame est simplement striée de

biais dans le genre de celle du comte de Nevers, en 1184 (fig. 115).

## La Lance.

Parmi les armes propres à la chevalerie, la lance passait pour la plus noble et primait, selon quelques auteurs, l'épée. Les sceaux équestres, en représentant presque tous les seigneurs l'épée à la main, semblent donner un démenti à cette assertion. Quoi qu'il en soit, à l'homme libre seul appartenait le droit de porter la lance. Charlemagne, dans ses capitulaires, dit à ce sujet : « Si un serf est trouvé maniant une lance, qu'elle lui soit brisée sur le dos. »

Un écrivain du XII[e] siècle, Jean, moine de Marmoutiers, va nous apprendre de quel bois on fabriquait les fûts de lance. Ce religieux, énumérant les armes données à Geoffroi Plantagenet, cite une lance de bois de frêne, armée d'un fer de Poitou. D'autres auteurs parlent du même bois et nomment les fers de Bordeaux comme très-recherchés. L'arme se complétait à cette époque par une petite pièce d'étoffe rectangulaire finissant en trois longues banderoles, *le gonfanon*, attachées au haut du manche (Pl. XVIII, fig. 116).

Le fer était ordinairement en losange, quelquefois triangulaire, large et à arête médiane ou en forme de feuille (Pl. XVIII, fig. 116 à 122). — Le bois très-long, uni, sans contrepoids et sans

poignée permettait de faire de la lance une arme de jet. Si l'on en juge par des textes plus modernes, il était quelquefois recouvert de peinture. On lit en effet dans un compte royal du mois de mars 1421 : « A maistre Richard, le paintre, demourant à Poictiers, pour avoir livré et paint de couleur perse six fustz de lance 9[1]. — Le gonfanon portait dans sa partie pleine un ornement peint ou brodé : une croix, un quadrillé.... etc.

En marche, le chevalier couchait la lance sur l'épaule droite (Pl. I, fig. 3). Il la tenait verticale, quand il voulait se faire reconnaître ou dans les cérémonies d'apparat (Pl. XVIII, fig. 122). Pour combattre, il l'assurait sous le bras et, l'appuyant sur le bord de l'écu, la pointait vers son adversaire (fig. 120).

Aux XIIIe et XIVe siècles, la lance n'a pas changé. Le gonfanon seul est remplacé par une pièce d'étoffe carrée, *la bannière* (Pl. XVIII, fig. 117), ou triangulaire, *le pennon* (fig. 122), chargés des armoiries désormais fixes et héréditaires. Au chevalier possédant assez de terres pour tenir un certain nombre d'hommes d'armes et s'en faire accompagner à la guerre, la bannière; aux gentilshommes servant sous ce *chevalier banneret*, le pennon.

Il ne faudrait pas cependant conclure de ce qui précède que tous les seigneurs portent, sur leurs sceaux, la bannière ou le pennon. De très-puissants y sont représentés avec la lance nue, par exemple :

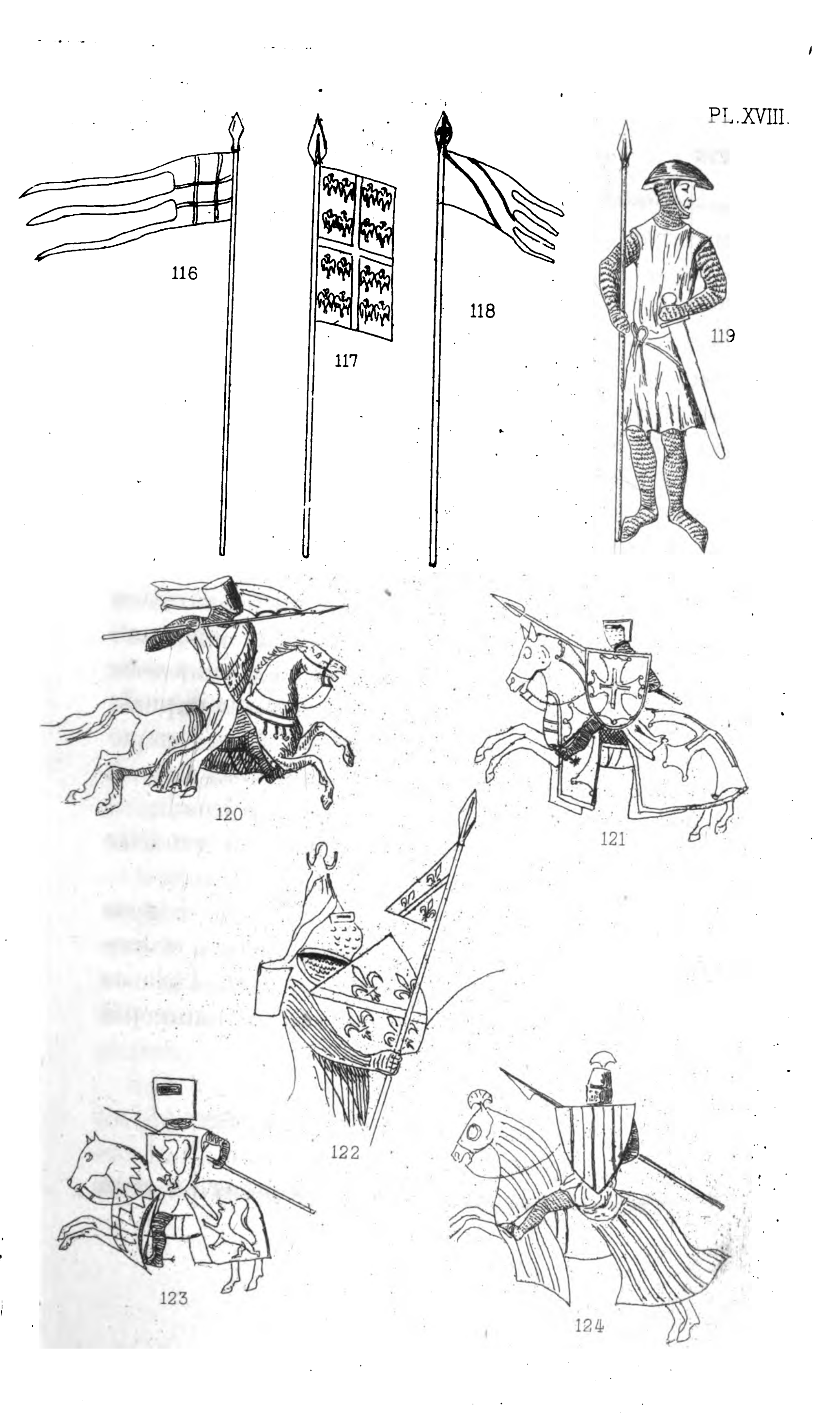
les comtes de Toulouse, Raimond VI et Raimond VII (Pl. XVIII, fig. 121), Nevelon, maréchal de France, Oger de Mauléon, en 1275 et Roger Bernard, comte de Foix, en 1276. La lance tenue par ces deux derniers personnages mérite une attention particulière; elle est armée d'un demi-fer, d'un fer dédoublé dans le sens de son axe, d'une sorte de faux (fig. 123, 124).

La lance française que les anciens chroniqueurs comparent à une grande perche, tout en perdant, vers le commencement du XIVe siècle, de sa longueur, longueur dont le champ du sceau ne pourrait contenir la reproduction fidèle, est restée une arme de cavalier. C'est seulement dans certaines occasions particulières et tout à fait passagères, qu'elle a servi pour les combats à pied; alors on raccourcissait le manche. Ainsi lorsque nos chevaliers eurent appris des Anglais à descendre de cheval pour soutenir la bataille, il était d'usage, la veille d'une affaire, de *retailler* les lances, de les rogner.

La lance chevaleresque de guerre passe sous Charles VII aux mains des compagnies d'ordonnance; nous ne pouvons pas l'y suivre. La lance de tournoi à arrêt et à rondelle ne figure pas sur les sceaux.

## Le Cheval et son harnachement.

Certains numismates ont cru discerner dans


116
117
118
119
120
121
122
123
124

les chevaux figurés sur les monnaies gauloises des caractères de races différentes. Bien que les sceaux appartiennent à une époque plus rapprochée de nous, à un art moins barbare, je ne puis me flatter d'une pareille perspicacité. La nationalité d'un sceau une fois déterminée, il est permis d'entrevoir, dans le cheval qu'il représente, la conformation anglo-normande, le type élancé et nerveux des contrées méridionales ou la croupe plantureuse propre à l'espèce flamande. Mais pour rendre un jugement à priori, on ne devra jamais perdre de vue que si les artistes du moyen-âge possèdent à un très-haut degré le sentiment de l'ensemble, le mouvement ; s'ils reproduisent avec souplesse dès draperies simplement ajustées, si leurs accessoires décoratifs se distinguent par une exécution des plus délicates, ils sont dépourvus du tact et de l'intelligence des proportions. Or, c'est par des nuances dans les proportions que l'on peut caractériser les différentes races de chevaux.

L'ancien préjugé sur l'infériorité de la femelle régnait dans la chevalerie. Elle n'admettait que le cheval entier, la jument était dédaignée et abandonnée aux travaux domestiques. L'homme d'armes qui montait une jument était deshonoré.

Sur les sceaux les plus anciens et jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'allure des chevaux la plus habituelle est le pas ou le trot. Passé cette date, ils sont représentés galopant et presque constam-

ment à droite. Les montures des dames, les *haquenées* font exception à cet usage ; les graveurs n'ont pas manqué de leur donner l'allure artificielle qu'on appelle l'amble.

On ne peut rien dire de la ferrure si ce n'est que les artistes n'ont commencé à en reproduire des traces que vers 1195 sur le sceau d'Ansel de Garlande[1].

---

1. Je donne ici pour les curieux que l'hippiatrique du moyen-âge intéresse, des extraits de comptes indiquant des prix et quelques noms de chevaux :

« Le compte des chevaus d'armes que Mons. (Raoul, comte d'Eu, connétable de France) laissa à Rouen... quant il ala en Lombardie... contenant le nombre de 32 chevaus départis et distribuez en la manière qui ensuit : premièrement des chevaus dessus diz moururent IIII, c'est assavoir : *Bayart d'Arragon, Morel de Huy, le Ferrant pommelé* et le *grant bay de Behaigne.*

Item Mons. en donna ce qui ensieut :

A Mons. Olivier de Clichon = *Bayart d'Estouteville.*

A Mons. Drieu de Mello = *Bayart de Bailleul.*

A Mons. Rogier Bacon = *La Douce.*

A Mons. Jehan Doublel = celui sur qui il sist lors.

A li un autre morel sur quoy sist Caletot.

Et les autres furent vendus, c'est assavoir :

*Le Bestor*, XXIIII l. — *Grisel de la Bannière*, XXXV l.

*Bayart de la Mote*, XV l. — *Baillet de Belleperche*, LX l.

*Bayart de Monceaux* et l'*Avugle du Bois Roart*, IIII^XX X l.

*Grisart d'Espaigne*, XL l. — *Grisart Maugier, Grisart d'Estouteville* et l'autre bay, VI^XX l. — *Bayart de la Forest*, XXIIII l. — Un petit bay coursier, XXX l.

*Morel de Bauchain*, XV l. — Un autre, XXX l. — Un

## LA BRIDE.

Un dessus de tête avec frontail et sous-gorge, deux montants, le mors et les rênes, telles sont

---

autre, xxv l. — Deux autres, vi$^{xx}$ l. — Un autre, c l. — Un autre, l l.

Et le remanant fu envoyé devers Madame, c'est assavoir :

*Morel de Traynel.* — Le *Blanc* sur le quel sist Thomas des Ylles. — *Morel de Monceaux.* — Le *Coursier gris.* — *Baillet de Montmorency.* — *Queue d'Agache.* — *Morel de Dynant.* — Et le *blanc coursier.*

Methe Cannevas de Milan, marchant de chevaux.

Pour IIII chevaux achetez de li à Laingny en 1335 . . . . . . . . . . . . . . ix$^{c}$ xx l.

Pour III chevaux achetez à Compiègne en 1336 quant on y tournoya. . . . . . . vii$^{c}$ lxxv l.

Pour II coursiers achetez à Paris en 1338 . ii$^{c}$ l.

Pour I petit coursier acheté lors pour Mons. de Guines . . . . . . . . . . . . . xxx l.

Pour II coursiers achetez lors à Paris donnez à Mess. Gauchier de Noyers . . . . . ii$^{c}$ l.

Pour I cheval acheté lors à Compiègne pour le sire de Bailleul . . . . . . . . . . iiii$^{xx}$ x l.

Pour I autre cheval... pour le sire de Beuseville . . . . . . . . . . . . . . . xii$^{xx}$ x l.

Pour II roncins achetez en Flandre . . . lxx l.

Pour I autre roncin . . . . . . . . . xxv l.

Pour I poquet acheté de li par Mons. et pour li. . . . . . . . . . . . . . . xl l.

A Regnaut de Bonneil pour I cheval pris de li pour le barbier de Mons. » . . . . . . x l.

les pièces composant la bride du moyen-âge, bride fort simple, sans muserolle ni gourmette apparente (Pl. XIX, fig. 128 à 131). Ces pièces ressemblent presque toutes à celles que nous employons aujourd'hui, le mors et les rênes demandent seuls quelques explications.

Le mors jusque vers la fin du XII[e] siècle, a ses

---

On lit, d'autre part, dans les comptes de l'écurie du roi et dans ceux de l'hôtel du duc d'Orléans au XV[e] siècle :

« Pour ung petit cheval de poil noir. . . 7[l] t.

Id. Id. . . . . . . 8[l] t.

Ces derniers sont des chevaux de valets.

Pour une mule de poil fauve . . . . . 1,000[l] t.

Pour un roncin brun bay, une estoile blanche au front . . . . . . . . . . . . 1,200[l] t.

Pour un coursier brun bay, marqué à la cuisse dextre. . . . . . . . . . . . 3,600[l] t.

Pour un coursier gris, marqué en la cuisse sénestre, donné au bâtard d'Orléans . . . 5,200[l] t.

Pour un coursier pommelé, mis en l'escuierie pour le corps de mon dit seigneur . . . . 2,000[l] t.

Pour un coursier clair bay. . . . . . . 4,000[l] t.

Pour un coursier brun bay, marqué en la cuisse dextre. . . . . . . . . . . . 3,000[l] t.

Pour cuir et façon d'un harnois, etc., pour le grant cheval appellé *Phébus*.....

Pour le cheval *Béthune* qui fut au maréchal de Bourgogne.....

Mors à pas d'asne pour la hacquenée nommée *Lamiraulde*.....

Pour avoir embourré la selle de la hacquenée appellée *De toutes pièces*.....

Une resne pour le cheval appellé *Le Coureur*.....

branches longues, droites ou coudées en arrière de façon à communiquer à son action une grande puissance, reliées ensemble à leur extrémité par une traverse où s'attachent les rênes. Si l'on peut prendre pour type la bride figurée sur le sceau de Charles d'Anjou, roi de Sicile, 1289, cette traverse était percée près de chaque branche d'un trou où la rêne était arrêtée par un touret (Pl. XIX, fig. 131). Au lieu d'une seule traverse il en existe quelquefois deux, alors les rênes se fixent à la plus basse (fig. 126).

La différence de ce mors avec celui du XIV[e]

---

Mors de bride de la hacquenée nommée *Bretaigne*.....

Pour la haquenée appellée *La Vigoureuse*.....

Pour la bride de l'un des grands chevaux appellé *Le Genest*.....

Pour faire cinq couvertures pour les deux hacquenées nommées l'une *l'Esternille*, et l'autre, *le petit Grisonnet*.....

Une housse de cuir rouge pour la mule appelée *la Gasconnette*.....

Un chevestre pour le cheval appellé *Colon*.....

Pour la selle de la haquenée appellée *Courte Oreille*.....

Pour la haquenée nommée *Largentière*, et l'autre nommée *Flavy*.....

Pour le cheval nommé *Bourgoigne* et le cheval nommé *Beauveau*.....

Pour le cheval *Menny Peny*.....

Pour *Beauregard*, hacquenée de ma dite dame (la duchesse d'Orléans)....

Une selle neuve pour *Osternay le Rouen*.....

Pour le cheval nommé *La Tour*..... »



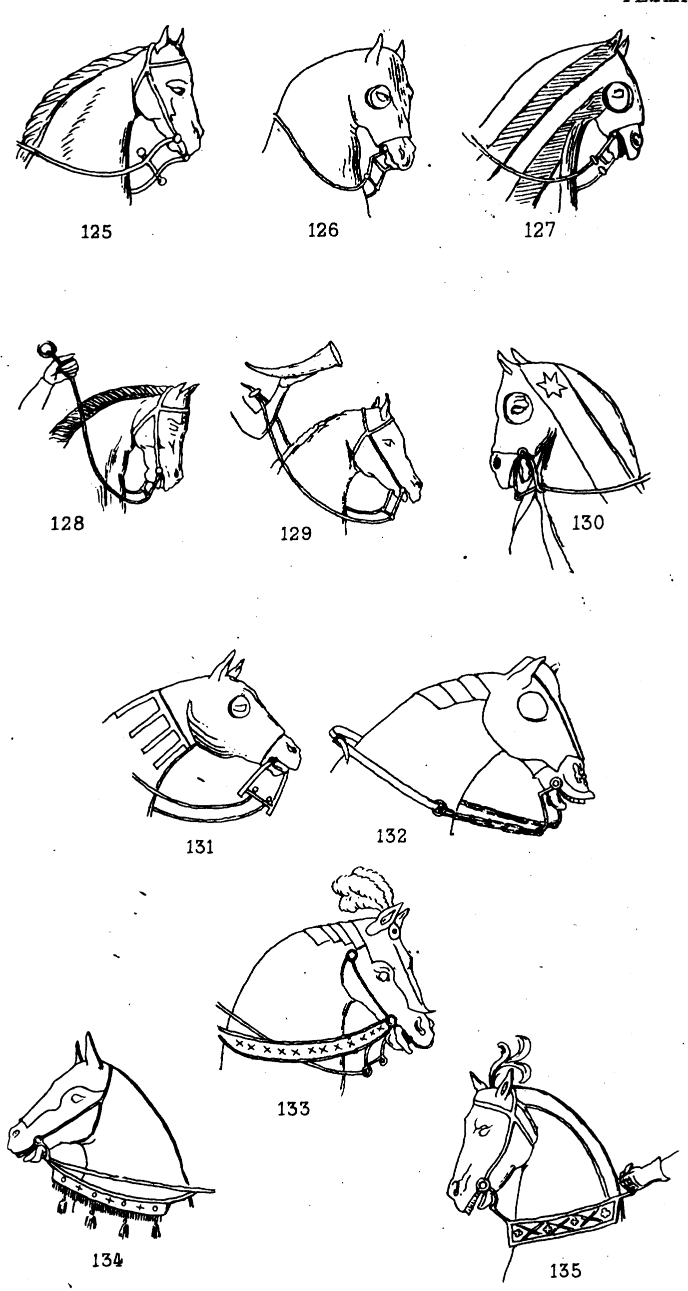


siècle et des suivants, consiste en l'addition à l'extrémité de chaque branche, d'un anneau où s'attachera désormais la rêne. Les branches conservent la même longueur, leur puissance d'action, et leur traverse. Il n'y a de changé que le point de départ des rênes.

Il est plus difficile d'expliquer comment celles-ci finissaient à la main du cavalier cachée, la plupart du temps, par le bouclier. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, les rênes se terminaient habituellement par un anneau de métal de grande dimension (Pl. XIX, fig. 128), quelquefois par un nœud (fig. 129). A partir de cette date on les perd de vue jusqu'au XV^e^ siècle où elles sont fermées par une boucle (fig. 132).

Les anciennes rênes étaient ordinairement faites de cuir. Quelques-unes, ce qui est fort rare, paraissent entièrement confectionnées en chaînette. A la fin du XIV^e^ siècle, avec les représentations d'apparat, les rênes, simples jusque-là, s'élargissent pour mieux se couvrir de broderies (Pl. XIX, fig. 132 à 135), elles se bordent de franges, se découpent, se festonnent, et alors elles aboutissent au mors par l'intermédiaire d'une chaîne ; ou si les rênes ordinaires sont conservées, elles se compliquent de doubles rênes de parade, artificielles, sans action, qu'on attache à l'extrémité supérieure de la branche (fig. 133).

PL. XIX.




*Imp A. Cadart Pa*

## LA SELLE D'ARMES.

J'étudierai dans la selle d'armes : l'arçonnière de devant qui est le pommeau, l'arçonnière de derrière, palette ou troussequin modernes, les quartiers, la couverture, les sangles, le poitrail, l'étrier. La croupière n'est figurée sur aucun type équestre, tandis que le poitrail, destiné à assurer la selle contre la poussée de la lance, ne manque presque jamais.

De 1069 à 1170, la selle comporte : des arçonnières étroites, recourbées en dehors (Pl. XX, fig. 136 à 140), — des quartiers coupés le plus souvent carrément et enrichis de broderies quadrillées ou en feston (fig. 139), — deux sangles distantes l'une de l'autre (fig. 140), — une bande de cuir formant le poitrail, garnie de franges espacées, terminées chacune par une boule (fig. 137, 139, 140), — des étriers arrondis et surbaissés (fig. 137, 138, 139), suspendus par des étrivières tantôt de cuir, tantôt en chaînette (fig. 138), attachées sous la couverture, — une couverture carrée comme le quartier qu'elle déborde dans tous les sens, souvent découpée, à son bord inférieur, en lanières flottant sous le ventre du cheval (fig. 137).

Vers 1170, les arçonnières changent de forme ; elles s'élargissent en s'étendant sur les côtés; celle de derrière se cintre en dossier de fauteuil, de

manière à emboîter le cavalier et à augmenter son assiette (Pl. XX, fig. 141, 142); — les quartiers ne restent pas toujours carrés, ils s'arrondissent quelquefois des angles ou s'allongent en pointe sur l'épaule du cheval; on les couvre des broderies de l'époque, consistant en un dessin fretté; — les pendants découpés de la couverture deviennent plus rares; la couverture elle-même finit par disparaître, soit que s'ajoutant aux quartiers elle ne fasse plus avec eux qu'un seul et même objet, soit que les quartiers la cachent complètement; — les étriers plus légers empruntent la forme du triangle (fig. 141, 142).

Après 1200, les arçonnières restent ce qu'elles étaient à la fin du XII^e siècle; le troussequin fortement cintré est définitivement adopté (Pl. XXI, fig. 113 à 147), il ne fait que se développer en ce sens et devient bientôt un champ où sont représentées les armoiries héréditaires : ainsi l'on rencontre sur les sceaux, dès 1223, 1224, 1235, des troussequins *fascés de vair*, ou bien *à la croix cantonnée de seize alérions*, ou portant *un vairé*, c'est-à-dire aux armes de *Coucy*, de *Montmorency* ou de *Guines* (fig. 143). — Les quartiers, presque toujours arrondis, reproduisent quelquefois dans leur broderie les pièces héraldiques du personnage, ils sont brodés *d'annelets* sur le sceau de Robert de Poissy, 1230 (fig. 144). — Le poitrail quitte ses franges à boule et se couvre en revanche d'un dessin fretté ou de clous à tête : dans le type

de Robert de Braine, le poitrail porte le blason de la famille : *un échiqueté* (fig. 145). De plus on remarque certaines selles où le poitrail, au lieu de s'attacher à l'arçonnière de devant, vient passer derrière le troussequin, enfermant ainsi dans une sangle horizontale toute la selle et le cheval. Voyez les sceaux de Gaucher de Joigny, 1211, du fils de Philippe-Auguste, 1214, de Henri, comte de Grandpré, 1217 ; dans ce dernier exemple la selle est maintenue de plus par un surfaix (fig. 146). — Tandis que les arçonnières vont en s'agrandissant, les quartiers suivent une marche inverse. Vers le milieu du XIII[e] siècle ils n'occupent plus sur le cheval qu'une très-petite place, de sorte qu'à cette époque, la selle, envahie par la housse d'une part, cachée de l'autre sous les plis de la cotte d'armes, ne montre plus que le troussequin souvent armorié et une partie des sangles superposées ou croisées (fig. 147). — Quant à l'étrier, il est resté triangulaire et suspendu comme il a été dit par une étrivière en cuir ou en chaînette.

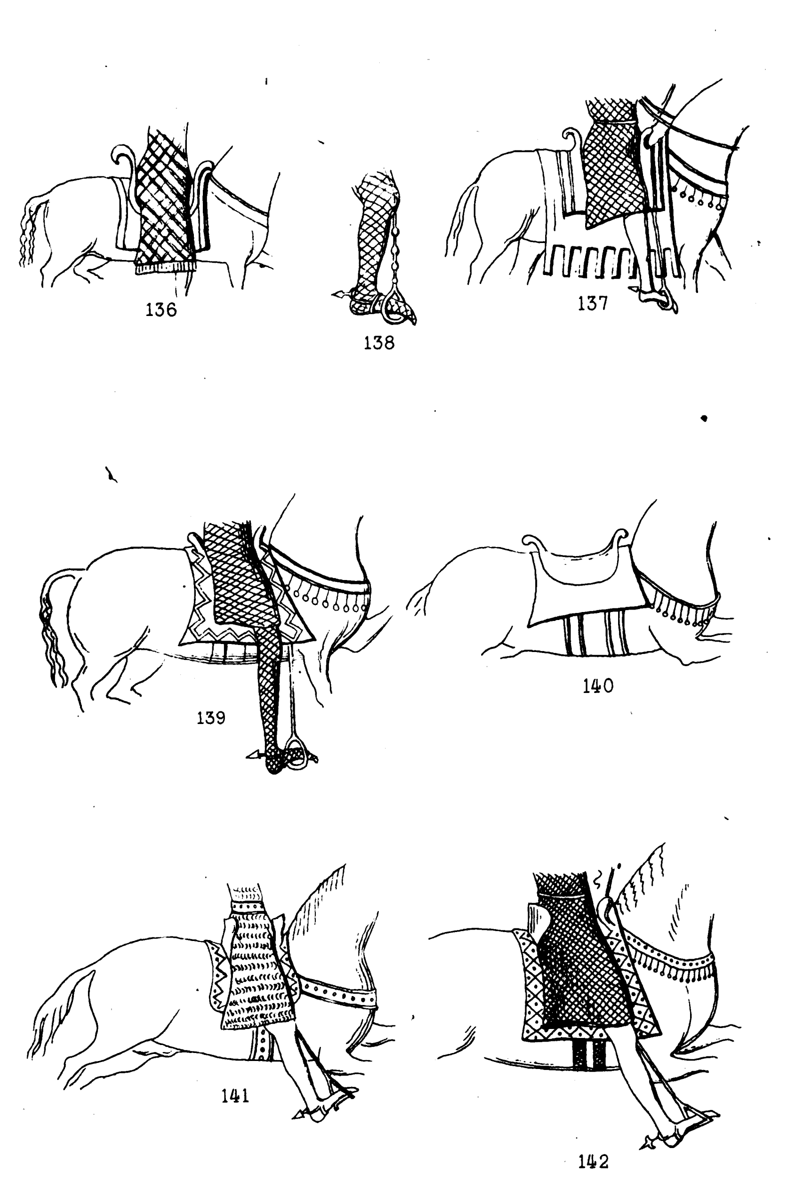
Au XIV[e] siècle, les arçonnières prennent encore de l'ampleur ; le troussequin se contournant davantage à mesure qu'il s'exhausse, emboîte de plus en plus le cavalier (Pl. XXII, fig. 148) ; on l'échancre sur les côtés pour lui donner un peu d'élégance (fig. 149) ; — le poitrail porte à son milieu un écusson aux armes du personnage.

Après 1350, la transformation qui s'opère dans l'armure atteint la selle d'armes, il faut qu'elle

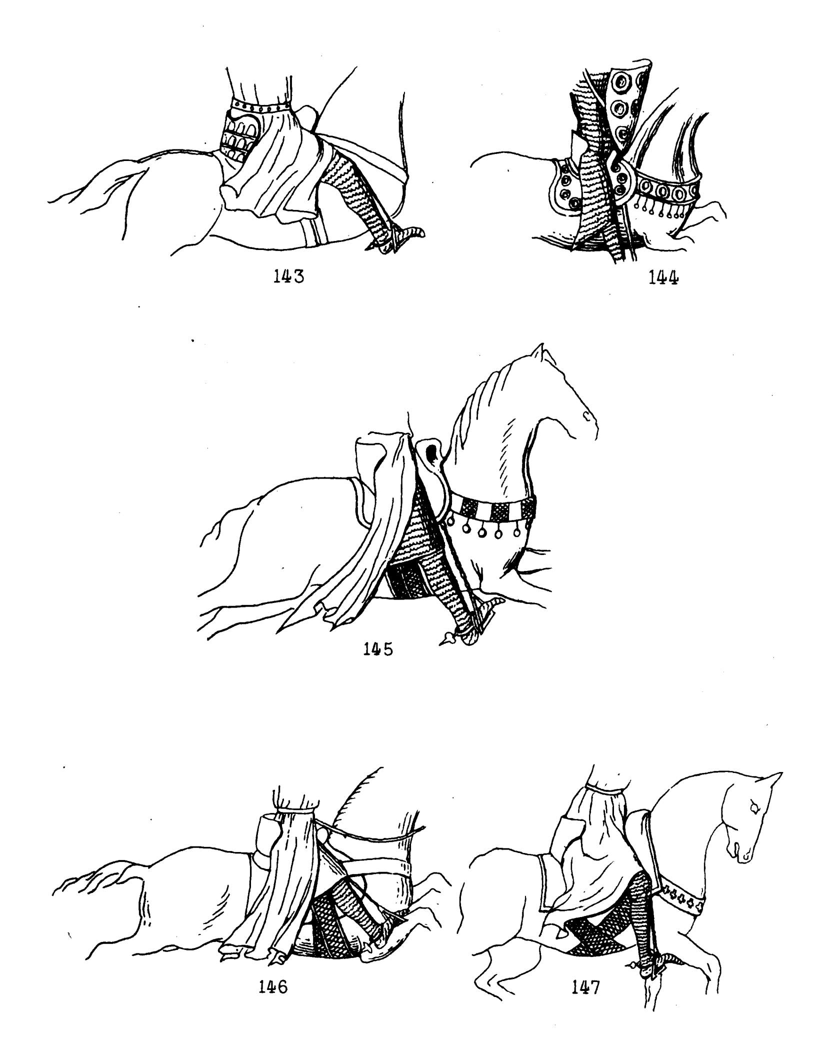
concoure aussi à la défense de l'homme de guerre. On la revêt de plaques d'acier ; le pommeau s'évase pour protéger la cuisse, ses plaques s'arrondissent et embrassent le devant de ce membre comme si elles allaient rejoindre le troussequin ; les selles de Jean Ier, duc de Lorraine (Pl. XXII, fig. 150), de Jean sans Peur, de Philippe le Bon sont bardées de cette façon. Chez les derniers ducs de Bourgogne, les quartiers fort petits et en demi-cercle sont découpés en feston, le poitrail porte à son milieu l'écusson de Flandre.

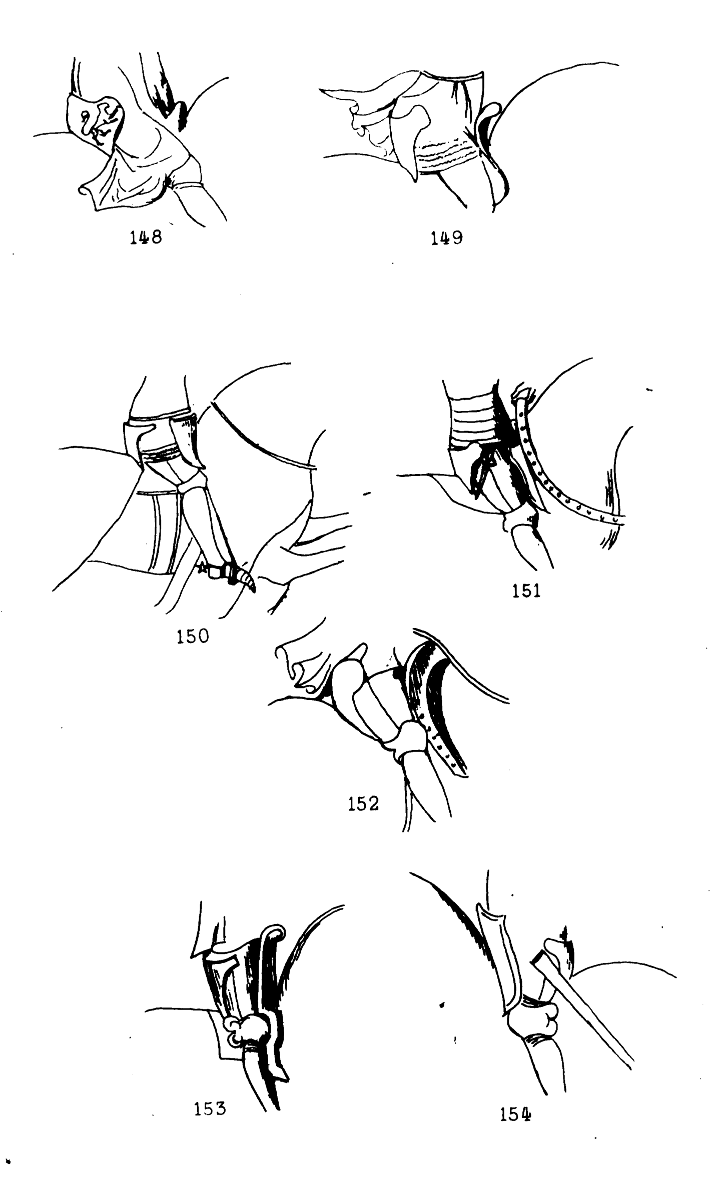
Les pommeaux à plaques d'acier, *à plates*, affectent différentes formes comme ils varient dans leur dimension. Celui de Charles, duc d'Orléans, 1444, a les bords échancrés (Pl. XXII, fig. 151). Il est en fer à cheval, orné de clous et garni d'anneaux sur le sceau de Charles Ier, duc de Bourbon, 1454, et il défend non-seulement la cuisse, mais encore le genou et le haut de la jambe (fig. 152, 153). Le pommeau de selle de Gui de Laval, 1493, est très-élevé et coupé carrément (fig. 154); celui de Louis, duc d'Orléans, 1485, couvre entièrement le ventre du cavalier (fig. 153) ; il en est de même dans les types des archiducs d'Autriche.

Les sceaux viennent de nous faire connaître la selle d'armes dans son ensemble, dans sa disposition générale. Leur petite dimension a empêché le graveur d'aller plus loin. Mais on ne sera peut-être pas fâché de connaître les détails de son ornementation qui dépasse au XIVe siècle tout ce que




Imp A. Cadart, Paris


143
144
145
146
147




Imp. A. Cadart, Paris.

pourraient rêver les plus habiles selliers de nos jours.

On lit dans le compte fourni à Raoul, comte d'Eu, connétable de France, par Geffroy le Breton, sellier du roi (1336-1339) :

« Pour Monseigneur, une selle de coursier à parer : « les arçonnières devant et derrière de pillevilles d'argent « férus en tas en manière de tuyaux et sur les carrefours « des dictes pillevilles, chastons ; et ou millieu des dictes « arçonnières, un Dieu d'amours vestu de drap de soie, « après le vif, les mains et la teste d'yvuire et les ailles « d'orfaverie et tient un rouleau d'esmail, assis sur une « terrasse de veluel ; et à chascun costé du Dieu d'amours, « à l'un un bergier et à l'autre une bergière, vestus de « drap de soye, les testes et les mains d'yvuire, et sur « la dicte terrasse, moutons d'yvuire qui paissent, et de « lez la bergière, un chien d'yvuire ; et la terrasse estin- « cele au miex que en peut après le vif... xlv [1] p. »

Prenons dans le même compte un sujet décoratif plus en rapport avec le métier des armes :

« Pour Monseigneur, une selle de guerre à parer ; les « arçonnières devant et derrière, un pieu ou millieu d'or « soudé et ou milieu un chevalier armé, toute la hau- « bergerie d'argent, vestu d'un tunicle de ses armes, les « grêves et les rondelles d'orfaverie et l'espée d'argent ; « et aus deus costéz, le champ de veluel vermeil lozengié « d'or et de feueilles ; et une terrée en l'arçon derrière de « veluel vert, et deux dames d'yvuire dont l'une tient le « tymbre Monseigneur et l'autre un penoncel d'argent « esmaillié, et ou milieu un chevalier armé qui tient un « escu d'argent esmaillié des armes de Monseigneur, xl [1] p. »

## La Housse.

L'armure était entrée dans la période du grand haubert. Sous un habillement défensif, compacte, à pièces étroitement cousues ensemble, l'homme d'armes invulnérable ne pouvait être pris ou tué que lorsqu'il était à terre, et pour l'y jeter on cherchait à blesser le cheval. La défense de ce noble compagnon ne pouvait donc pas être plus longtemps différée. Dès le commencement du XIII[e] siècle, on le couvrit de mailles ou d'une épaisse draperie.

Les premières housses, d'abord d'une seule pièce, avec une échancrure aux flancs pour le passage de l'éperon, témoin le sceau de Savary de Mauléon, 1225 (Pl. III, fig. 9), furent bientôt remplacées par des housses en deux parties, l'une pour l'avant-main, l'autre pour la croupe.

L'habillement de l'avant-main coiffait le cheval jusqu'à l'angle de la bouche, enveloppait l'encolure et retombait en tablier jusqu'au bas des jambes, qui se trouvaient ainsi obligées de soulever la lourde étoffe à chaque foulée de galop; voyez les sceaux du seigneur de Châteauroux, en 1217, d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, en 1223 (Pl. XXIII, fig. 156). Cette coupe incommode ne tarda pas à être modifiée; l'on échancra d'abord la pièce sur le devant, puis on la fendit jusqu'au poitrail pour la liberté des jambes. Dans un type de

1224, le cheval de Mathieu de Montmorency est revêtu d'une housse échancrée (fig. 155), et sur un sceau du même personnage, en 1230, le cheval porte la housse fendue.

L'habillement de la croupe descendait aussi bas que celui de l'avant-main. Tous deux se bouclaient à la selle.

La housse de mailles, fort rare sur les sceaux, appartient en général à des types du midi de la France. Dans ces contrées, la pièce de l'avant-main, au lieu de retomber en deux pans carrés, finit ordinairement en pointe de chaque côté de l'épaule. Ce n'est aussi que dans le midi que se rencontrent ces housses mixtes dont le devant est en mailles, tandis que la croupe est couverte d'une étoffe armoriée, bordée de pendants ou de découpures (Pl. XXIV, fig. 157). La plus ancienne housse de mailles figurée sur les sceaux se voit dans le type de Robert de Montaut, en 1214; elle paraît être d'une seule pièce.

La housse d'étoffe qu'on appelait *couverture pourpointe*, par opposition à celle de mailles, nommée *couverture de fer*, est la plus répandue. Armoriée dès son origine, elle portait le blason du chevalier répété à droite et à gauche, sur l'épaule et sur la cuisse comme dans le type de Gautier de Nemours, maréchal de France (Pl. XXIV, fig. 158). A l'époque où les cimiers envahirent le casque, des cimiers analogues se posèrent sur la tête du cheval; aussi à partir de 1267, trouve-t-on

des chevaux cimés d'aigrettes, de bois de cerf, de chimères, d'aigles, etc.

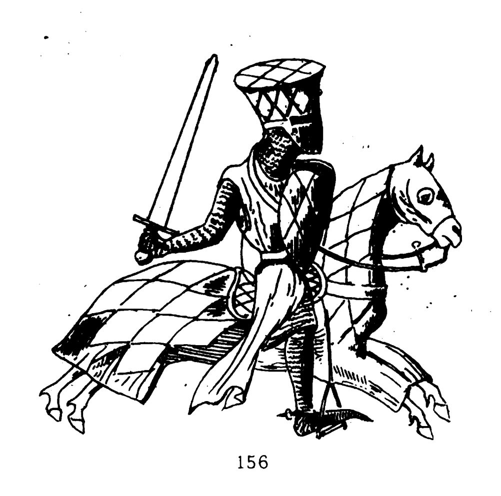
Lorsque vers 1360, l'armure de l'homme de guerre commença à se transformer, la tête du cheval se garnit d'un *chanfrein*, plaque d'acier armée d'une crête ou d'une pointe, qu'on laçait sous la ganache et qu'on accompagnait de quatre à cinq lames articulées, à recouvrement, bardant le haut de l'encolure et maintenues en dessous par de la maille (Pl. XXV, fig. 159 à 163). Un rebord saillant garantissait d'ordinaire les yeux du cheval. D'autres fois ils étaient abrités derrière un grillage (fig. 161). On fermait complètement les œillères s'il était sujet à se dérober; dans ce cas le chanfrein était dit *aveugle* (fig. 162). C'est celui dont les sceaux de Jean Ier, duc de Lorraine, 1367, de Charles d'Orléans, 1444, fournissent des exemples.

Tout en défendant utilement le cheval, le chanfrein devint pour les seigneurs une occasion d'étaler le plus grand luxe. Ils le garnissaient d'or, le couvraient de pierreries. Le cheval d'armes du comte de Saint-Pol portait au siége de Harfleur, 1449, un chanfrein estimé 30,000 écus.

Dans les représentations d'apparat, sous les derniers ducs de Bourgogne, l'étoffe de la housse devient souple, légère, flottant au vent en longs plis soyeux, mais le tissu léger recouvre une seconde housse de fines mailles enveloppant entièrement le cheval (Pl. XXVI, fig. 165). On pourra

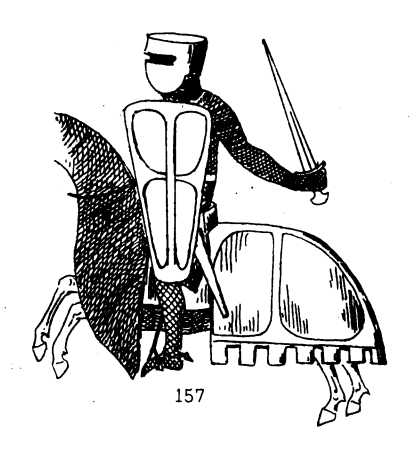


155

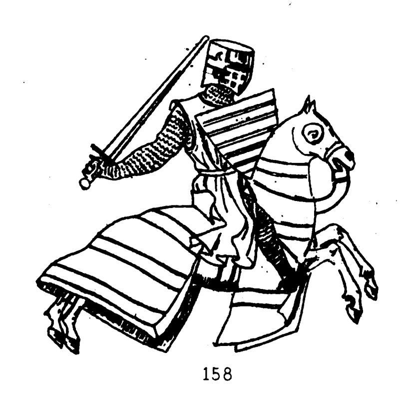


156

Imp. A. Cadart. Paris

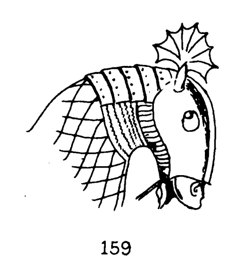


157



158

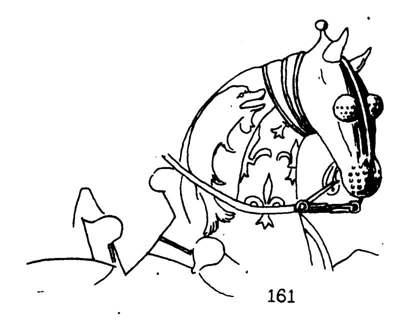
Imp. A. Cadart Paris.



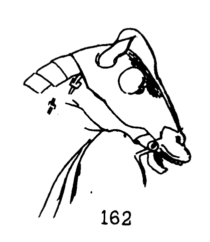
159



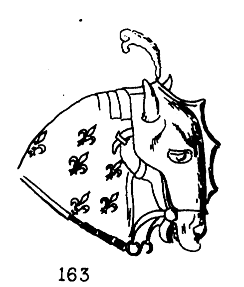
160



161



162



163



164

165



Imp. A. Cadart

comparer ces derniers types à celui de Philippe, comte de Valois, en 1327 (fig. 164).

Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, les housses disparaissent. L'homme de guerre vient d'adopter l'armure en fer plat, il l'applique à la défense du cheval. Déjà la tête est garnie du chanfrein, la barde de crinière couvre l'encolure. En étendant le système au poitrail, à la croupe et aux flancs, l'on aura le cheval bardé dont les derniers sceaux fournissent quelques rares spécimens, mais que l'on trouvera fréquemment figuré dans les tapisseries, dans les sculptures, et qu'on pourra étudier dans les musées spéciaux.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Reliure d'un manuscrit *dit* Évangéliaire de Charlemagne, par M. Ed. Aubert, membre résidant . . . 1

Note sur des projectiles à main, creux et en terre cuite de fabrication arabe, par M. F. de Saulcy, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . 18

Mémoire sur les inscriptions des colonnes de l'église de Bielle (Basses-Pyrénées), par M. Paul Raymond, associé correspondant national . . . . . . . . 35

Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions par M. Edm. Le Blant, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . 68

— sur une pierre tumulaire portant les mots CHRISTVS HIC EST, par le même . . . . . . . . . 79

Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne), par M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant national . . . . . . . . . . . . . . . 92

La pierre sacrée d'Antipolis, par M. L. Heuzey, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . 99

Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen-âge, par M. G. Demay, membre résidant . 120

# ERRATA.

Page 70, l. 21, ajoutez : (voir planche IV, nº 2).
— 77, — 3, et des poissons, lisez : et un poisson à tête de dauphin (voir pl. IV, nº 1).

*Nota :* A la planche IV, nº 1, on a gravé par erreur une figure d'Ève qui n'appartient pas au groupe de Daniel.

Page 84, l. 30, *martyr*, lisez : *martyr*.
— 85, — 19, T. IV, — L. IV.
— — — 30, Theodòret, — Theodoret.
— — — — Sozòm, — Sozom.
— 86, — 30, Turon. — Turon.
— 88, — 7, χρισοῦ — χριστοῦ
— — 16 et 27, χρισὸς — χριστὸς
— 89, — 28, χρισὸς — χριστὸς
— 90, — 27, *christ*, — *christ*.

*Avis au relieur pour le placement des planches.*


Planche I (reliure d'un manuscrit), en regard de la page . . . . . . . . . . . . . . . . . . 8
Planche II (inscriptions de Bielle) . . . . . . 44
Planche III et IV (Débris d'un seau mérovingien, sarcophage d'Arles, etc.) . . . . . . . . . . 78
Planches V, VI, VII, et VIII (fouilles de Berru) . . 98
Planches I et II (armes du moyen-âge). . . . . 124
Planches III et IV . . . . . . . . . . . . 126
Planche V . . . . . . . . . . . . . . . . 128
Planche VI et VII . . . . . . . . . . . . 130
Planche VIII . . . . . . . . . . . . . . . 134
Planche IX . . . . . . . . . . . . . . . . 136
Planches X, XI . . . . . . . . . . . . . 140
Planches XII, XIII, XIV . . . . . . . . . . 144
Planche XV. . . . . . . . . . . . . . . . 146
Planches XVI, XVII . . . . . . . . . . . . 152
Planche XVIII. . . . . . . . . . . . . . . 156
Planche XIX . . . . . . . . . . . . . . . 162
Planches XX, XXI, XXII . . . . . . . . . 166
Planches XXIII à XXVI . . . . . . . . . . 170


---

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie de A. Gouverneur.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1874




PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

# DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

---

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1874.

MM. Ch. Robert, Président.
C. Wescher, Premier Vice-Président.
A. de Montaiglon, Deuxième Vice-Président.
A. Prost, Secrétaire.
G. Duplessis, Secrétaire-adjoint.
E. Aubert, Trésorier.
Pol Nicard, Bibliothécaire-Archiviste.

**Membres de la Commission des Impressions.**

MM. Michelant.
De Barthélemy.
J. Marion.

**Membres de la Commission des Fonds.**

MM. Cocheris.
E. Boutaric.
L. Delisle.

---

# LISTE

## DES MEMBRES HONORAIRES

### Au 1er Avril 1874.

---

MM.

1. Guizot (F.) G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue Billaut, 10 (1828).

2. Breton (Ernest) ✻, rue de Maubeuge, 6 (1838-1854).

3. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

4. Maury (Alfred) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).

5. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

6. Saussaye (Louis de la) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).

7. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
8. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
9. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
10. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

# LISTE

## DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1874.

---

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de la) ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. Lacabane (Léon) O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).

4. Marion (Jules) ✻, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

5. Quicherat (Jules) ✻, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la commission des monuments historiques, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

6. Renier (Léon) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

7. Villot (Frédéric) O. ✱, secrétaire-général des Musées nationaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

8. Kœnigswarter (Louis) ✱, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

9. Montaiglon (Anatole de Courde de) ✱, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

10. Brunet de Presle (Wladimir) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1851).

11. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

12. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

13. Renan (Ernest) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

14. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

15. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Baume, 1 (6 juin 1851).

16. Michelant (Henri-Victor) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

MM.

17. WADDINGTON (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, rue Boissy-d'Anglas, 8 (19 décembre 1853).

18. COCHERIS (Hippolyte) ✳, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

19. DELISLE (Léopold) ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur-sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

20. MARIETTE (Auguste) C. ✳, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

21. DELOCHE (Jules-Edmond-Maximin) O. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solferino, 13 (16 avril 1856).

22. EGGER (Emile) O. ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

23. LE BLANT (Edmond) ✳, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

24. CREULY (Casimir) C. ✳, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

MM.

25. Boutaric (Edgard) ✻, professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

26. Vogüé (le comte Melchior de) ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur de France à Constantinople, rue Fabert, 2 (4 juillet (1860).

27. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

28. Passy (Louis), docteur en droit, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

29. Bertrand (Alexandre) ✻, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

30. Chabouillet (P. M. Anatole) O. ✻, conservateur-sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

31. Rey (A. E. G.) ✻, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

32. Guérin (Victor) ✻, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49, (3 décembre 1862).

33. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 23 (2 mai 1866).

34. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

35. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

MM.

36. Heuzey (Léon) ✻, professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

37. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

38. Mabille (Emile), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue du Chemin-Vert, 6, à Boulogne-sur-Seine (8 janvier 1868).

39. Perrot (G.) ✻, maître de conférences à l'École normale, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

40. Wescher (C.) ✻, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de la Barouillère, 12 (3 juin 1868).

41. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général-inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

42. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

43. Duplessis (Georges), ✻ bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

44. Dumont (Albert), sous-directeur de l'Ecole d'Athènes à à Rome, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

45. Demay (G.) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

---

# LISTE

## DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

### NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

---

**Associés correspondants nationaux**[1].

*Ain.*

MM.

MARTIGNY (l'abbé) ✱, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

GUIGUE (M. C.), archiviste du département, à Bourg (5 février 1868).

*Aisne.*

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✱, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

LE PROUX (Fernand), archiviste paléographe, à St-Quentin (7 janvier 1874).

*Allier.*

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

*Alpes (Basses-).*

ARBAUD (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

### *Aube.*

MM.

Arbois de Jubainville (d') ✳, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✳, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Boutiot (Théophile), à Troyes (6 juin 1867).

Pigeotte (L.), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

### *Aveyron.*

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

### *Bouches-du-Rhône.*

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (O.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

### *Calvados.*

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

### *Charente-Inférieure.*

MM.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Grasilier (l'abbé), à La Rochelle (3 juillet 1872).

### *Cher.*

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

### *Côte-d'Or.*

Lapérouse (Gustave) ✻, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✻, suppléant à la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

### *Côtes-du-Nord.*

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P. L.), à Saint-Brieuc, rue d'Orléans (16 décembre 1865).

### *Creuse.*

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

MM.

DUVAL (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

CESSAC (le comte P. DE), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

*Doubs.*

CASTAN (A.) ✻, bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

CLERC (Ed.) ✻, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

*Drôme.*

CHEVALIER (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

*Eure.*

BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

*Finistère.*

LEVOT (P.) ✻, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

LE MEN, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

*Gard.*

AURÈS, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

RÉVOIL ✻, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

*Garonne (Haute-).*

BARRY (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

ROSCHACH (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

### *Gironde.*

MM.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Sansas, membre de l'assemblée nationale, à Bordeaux (6 mars 1872).

### *Hérault.*

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

### *Ille-et-Vilaine.*

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

Michel (le cher Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Rennes, boulevard Sévigné, 32 (19 mai 1846).

Morin (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes, quai de Nemours, 11 (5 février 1868).

### *Isère.*

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

### *Jura.*

Le Mire (M.-J.) ✻, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

### *Landes.*

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

### *Loire.*

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

*Loire (Haute-).*

MM.

AYMARD, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

*Loire-Inférieure.*

GIRARDOT (le baron DE) O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4, (9 avril 1847).

GALLES (René) O. ✻, sous-intendant militaire de 1re classe, à Nantes (4 avril 1864).

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

*Loiret.*

MANTELLIER ✻, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules) ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

DESNOYERS (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

*Loir-et-Cher.*

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

*Lot-et-Garonne.*

BARRÈRE (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

MAGEN, à AGEN (1er février 1865).

MM.

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Agen (5 mars 1873).

*Maine-et-Loire.*

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

*Marne.*

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

SAVY ✻, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

BARTHÉLEMY (Edouard DE) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

*Marne (Haute-).*

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres (10 avril 1837).

*Meurthe-et-Moselle.*

MORLET (Ch. Gabriel DE) O. ✻, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

MOUGENOT (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

CHABERT (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

BOUTEILLER (Ernest DE) ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

ROUYER (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

THILLOY (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy (7 mai 1866).

COURNAULT (Ch.), conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

MM.

Chautard, professeur à la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

*Meuse.*

Dumont ✻, vice-président du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

*Morbihan.*

Rosenzweig (Louis) ✻, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

*Nièvre.*

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

*Nord.*

Coussemaker (Edmond de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

*Oise.*

Colson (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

MM.

Peigné-Delacourt ✻, à Ribécourt (16 avril 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

*Orne.*

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

*Pas-de-Calais.*

Deschamps de Pas (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Feuquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Le Sergeant de Monnecove (Félix) ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

*Puy-de-Dôme.*

Bouillet (J.-B.) ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

*Pyrénées (Basses-).*

MM.

Lagrèze (Bascle de) ✱, conseiller à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

*Rhin (Haut-).*

Chauffour (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

*Rhône.*

Allmer (A.), à Lyon (6 mars 1861).

Soultrait (le comte Georges de) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin-Daussigny (E.-C.) ✱, directeur des Musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Flouest (Ed.) ✱, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

*Saône (Haute-).*

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

*Saône-et-Loire.*

Chabas (F.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Macon, à Macon (7 mai 1873).

*Sarthe.*

Hucher (E.) ✱, au Mans (18 novembre 1863).

*Savoie.*

MM.

Rabut (Laurent), conservateur du Musée, à Chambéry (12 novembre 1873).

*Seine.*

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

*Seine-et-Marne.*

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✱, à Trilport (21 décembre 1864).

*Seine-et-Oise.*

Moutié Auguste), à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au Lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

*Seine-Inférieure.*

Cochet (l'abbé) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen (9 août 1853).

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. Robillard de) ✱, archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du Collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

*Sèvres (Deux-).*

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

*Somme.*

MM.

DUSEVEL (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

GARNIER (Jacques) ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

CAGNY (l'abbé Paul DE), rue Lemercier, 36, à Amiens (5 mai 1858).

CORBLET (l'abbé Jules) ✻, chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art Chrétien*, à Amiens, rue de l'Aventure, 37 (12 mai 1858).

CAUVEL DE BEAUVILLÉ (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

JUMEL (l'abbé), à Quevauvillers (5 janvier 1870).

HENNEBERT ✻, commandant du génie, à Amiens, esplanade de Beauvais, 8 (3 janvier 1872).

VAN ROBAIS (A.), à Abbeville (12 novembre 1873).

*Tarn.*

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

*Tarn-et-Garonne.*

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

MARY-LAFON ✻, bibliothécaire, à Montauban (9 mars 1853).

LAGRÈZE-FOSSAT (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

DEVALS, archiviste, à Montauban (1er mai 1867).

LABATUT (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castel-Sarrazin (1er juillet 1868).

*Var.*

GIRAUD (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

*Vaucluse.*

MM.

Deloye (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

*Vendée.*

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).
Baudry (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

*Vienne.*

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).
Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).
Chéruel (A.) O. ✻, recteur de l'Académie, à Poitiers (7 août 1867).
Longuemar (Le Touzé de) ✻, à Poitiers (3 février 1869).
Bonsergent (L. F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

*Vosges.*

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).
Leclerc (Lucien) ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

*Yonne.*

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).
Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

*Algérie.*

Beaune (H.), procureur général près la Cour d'appel d'Alger (15 novembre 1865).

**Associés correspondants étrangers.**

*Angleterre.*

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

MM.

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

*Belgique.*

Roulez (J.) ❋, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

MM.

Witte (le baron J. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A)., artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (Alex.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

*Danemark.*

Worsaae, conseiller d'État, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

*Espagne.*

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

MM.

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

*Etats-Unis.*

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

*Grèce.*

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

*Hollande.*

Dirks (le docteur J.), à Leuwarden (3 mars 1869).

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

*Italie.*

Morbio (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G. B. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

MM.

Citadella (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Henzen (le docteur Wilhem), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio-Émilie (3 décembre 1873).

*Norwége.*

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

*Portugal.*

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

*Prusse.*

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Aus'm Werth (le professeur Ernest), à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

*Russie.*

MM.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KOEHNE (le baron Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (le général J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (6 décembre 1850).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

*Suisse.*

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1357).

FAZY (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

MOREL-FATIO (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

PICTET (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

KELLER, à Zurich (3 mars 1869).

*Wurtemberg.*

KELLER (Adalbert VON), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

# LISTE

## DES SOCIÉTÉS SAVANTES

### avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

---

### Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de) Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Société française d'archéologie.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

MARNE, *Reims*. Académie de Reims.
— *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEUSE, *Verdun*. Société philomathique.

MEURTHE-ET-MOSELLE. *Nancy*. Académie de Stanislas.
— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque.* Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes.* Société archéologique.

Oise, *Beauvais.* Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne.* Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras.* Académie d'Arras.

— *Saint-Omer.* Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry.* Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— *Annecy.* Société Florimontane.

Seine, *Paris.* Société de l'histoire de France. — Institut historique. — Société philotechnique. — Société d'archéologie parisienne.

Seine-et-Marne, *Melun.* Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet.* Société archéologique.

— *Versailles.* Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort.* Société de statistique.

Somme. *Amiens.* Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres.* Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon.* Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers.* Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges.* Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Epinal.* Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique.

## Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. Société des Antiquaires d'Ecosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Muséum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— — Académie d'archéologie.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.





— *Valence*. Société archéologique de Valence.

États-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstad, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Société archéologique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

Prusse, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

Turquie, *Constantinople*. Société centrale.

---

# EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

## DU 1er TRIMESTRE DE 1874.

---

### Séance du 7 Janvier.

**Présidence de MM. L. Delisle et Ch. Robert.**

M. Léopold Delisle, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers confrères,

« Je ne puis quitter ce fauteuil sans vous remercier encore une fois de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société des Antiquaires. Par votre zèle et par l'excellent esprit dont vous êtes animés, vous avez d'ailleurs rendu facile l'accomplissement de la tâche que vous m'aviez confiée avec tant de bienveillance.

« Pour clore nos travaux annuels, je devrais peut-être vous faire l'histoire de la Société pendant l'année qui vient d'expirer; mais pour s'en rendre un compte exact, il suffit de recourir aux procès-verbaux que votre secrétaire a rédigés et dont la plupart sont déjà imprimés par les soins de votre Comité de publication. C'est là que sont consignées ces communications variées et nombreuses, qui donnent tant d'intérêt à la plupart de vos séances et qui vous offrent l'occasion d'échanger des observations si utiles au progrès des études archéologiques. Là aussi sont indiqués les

mémoires proprement dits, que votre règlement soumet à l'épreuve d'une double lecture. En 1873, vous en avez entendu une dizaine, dont l'impression a été votée conformément aux rapports de la Commission de publication. L'importance et la nouveauté des sujets qui y sont abordés, la méthode avec laquelle de difficiles problèmes d'histoire et d'archéologie y sont résolus, la bonne exécution des planches qui les accompagnent, tout se réunit pour assurer à vos prochains volumes le succès qu'ont obtenu les précédents, et pour justifier le crédit dont jouit votre collection de mémoires et qui s'augmentera encore quand nous pourrons mettre en lumière cette table, rédigée avec tant de dévouement par notre bibliothécaire, et dont l'impression va se poursuivre sans retard et sans interruption.

« La Commission qui dirige vos publications n'a épargné ni travail ni démarches pour hâter l'apparition des cahiers de votre bulletin et des volumes de vos mémoires. Elle a redoublé de zèle pour en améliorer la correction typographique. Le degré de prospérité auquel l'habile gestion de votre trésorier a fait arriver vos finances nous permet d'entreprendre l'impression de mémoires étendus et de faire graver un assez grand nombre de planches.

« Une aussi louable activité explique le désir que tant de savants manifestent de s'associer à vos travaux. Cette année, nous n'avons procédé qu'à une seule élection de membre titulaire, pour pourvoir au remplacement de notre illustre confrère M. le vicomte de Rougé, à la mémoire duquel mon prédécesseur a rendu un juste tribut de regrets. Vos suffrages se sont portés sur M. Demay, qui a déjà payé sa dette à la Société, en lisant un mémoire sur le costume de guerre au moyen-âge, d'après les figures représentées sur les sceaux.

« La mort nous a enlevé un membre honoraire M. de Martonne, qui avait pendant longtemps suivi vos séances avec une grande assiduité, et plusieurs associés correspondants dont j'ai rappelé les travaux quand j'ai rempli le pénible devoir d'annoncer leur décès : M. de Caumont, dont le nom restera attaché à tant d'entreprises utiles, M. le

baron Despine à Aix-les-Bains, M. Rouard, conservateur de la bibliothèque d'Aix, et M. de Lépinois, fondateur et président de la Société de l'histoire de Normandie. Ces vides ont été comblés par de nouvelles admissions. De nombreuses candidatures se sont produites pour le titre d'associé correspondant; toutes ont été soigneusement examinées par des commissions spéciales, et seize ont été favorablement accueillies. Nous commençons à avoir sur presque tous les points de la France des collaborateurs qui s'empressent de nous informer des découvertes archéologiques et de nous communiquer des observations sur les points d'histoire et d'archéologie que nous étudions. La liste de nos correspondants pourra recevoir encore de notables accroissements quoique la plupart des départements soient déjà très-convenablement représentés. Il n'en est peut-être pas ainsi de la liste des membres honoraires. La mort de M. de Martonne a porté à quatre le nombre des vacances. Vous pourriez donc conférer l'honorariat à des membres qui, en raison de leur âge et de leurs occupations, croiraient devoir vous demander d'échanger leur titre de titulaire contre celui d'honoraire. Sans relâcher en rien les liens qui nous unissent à d'anciens et bien-aimés confrères, cette mesure nous permettrait d'ouvrir nos portes à des candidats que nous regrettons de ne pouvoir faire entrer dans la Société des Antiquaires, et qui nous aideraient à maintenir la compagnie au rang qu'elle a conquis dans le monde archéologique. »

M. Ch. Robert, président élu, prend place au fauteuil et propose que des remercîments soient votés au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

*Bulletin du Bouquiniste*, nos 382 à 385.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, nos 72 à 76.

*Journal des savants*, décembre 1873.

*Revue de numismatique belge*, t. VI.

Arbois de Jubainville (H. d'). *Inventaire sommaire des*

*archives départementales antérieures à 1790; département de l'Aube.* 1873.

BRETON (Ernest). *L'Alhambra de Grenade.* 1873.

*Correspondance.*

M. Henri Rigaud, présenté par MM. de Saulcy et Creuly, et M. Morand, présenté par MM. Delisle et Robert, se portent candidats au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de la Villegille, Marion et de Barthélemy pour former la Commission chargée de faire son rapport sur les titres du premier candidat, et pour le second, MM. Michelant, de Barthélemy et Aubert.

*Travaux.*

M. E. Aubert, trésorier, donne lecture d'un rapport sur la situation financière de la Compagnie. Des remercîments sont votés à M. le trésorier au sujet du zèle qu'il apporte dans ses fonctions et des excellents résultats de sa gestion.

Il est donné lecture d'un rapport favorable de la Commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Fernand Leproux : on passe au vote, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. F. Leproux est proclamé associé correspondant national à Saint-Quentin.

La Société entend ensuite le rapport présenté au nom de la Commission des impressions sur l'opportunité de publier un mémoire de M. É. Aubert, membre résidant, relatif à un manuscrit du XII[e] siècle connu sous le nom de l'*Evangéliaire de Charlemagne*. On passe au vote, et la Société décide que ce travail figurera dans le volume de ses Mémoires de 1874.

Il est donné lecture de la note suivante, due à M. Quicherat; elle complète une communication faite à la séance du 17 juin 1873. Voy. *Bull.* de 1873, p. 148 :

« Le bras de la rivière de Bièvre, qui traversait autrefois les terrains de l'abbaye Saint-Victor et venait se jeter dans la Seine au point où la rue de Bièvre débouche aujourd'hui

sur le quai, était une dérivation pratiquée au XIIe siècle pour les besoins de l'abbaye. Bonamy a établi ce point d'après une charte d'environ 1150 qui constate l'intervention de saint Bernard pour obtenir des religieux de Sainte-Geneviève la prise d'eau sollicitée par ceux de Saint-Victor (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIV, p. 267 de l'ancienne série). Lors de la mise en état des fortifications de Paris en 1356, l'eau fut détournée pour la plus grande partie dans le fossé de la ville, de sorte que l'ancien canal, à peu près mis à sec, se transforma en un cloaque empesté. La ville essaya de porter remède à cet état de choses au commencement du règne de Louis XI. Elle obtint du roi un mandement qui l'autorisait à imposer aux riverains l'obligation de nettoyer le lit de la rivière. Le collége de Saint-Bernard, mis en demeure de se soumettre à cette mesure pour ce qui le concernait, s'adressa au supérieur de l'ordre de Cîteaux pour être défrayé de la dépense qu'entraînerait le travail.

« C'est à ce fait que se rapporte le passage suivant consigné dans les statuts rédigés à la suite de l'assemblée générale de l'ordre de Cîteaux qui fut tenue en 1464 (Voir D. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1630).

« Jam vero, sicut ad presentis capituli generalis devenit notitiam, inclyta Parisiensis civitas certum privilegium et mandatum a rege Franciæ obtinuit pro reparatione et reductione cujusdam aquæductus seu alvei per quem rivulus, ante guerras intrans ipsam civitatem, et suo transitu loca dicti collegii cœnosa irrigans et mundans, decurrebat; qui quidem aquæductus seu alveus per obductionem ipsius rivuli plurimis fœcibus, saxis, lignis et aliis immunditiis ad altitudinem non modicam diutino temporis successu impletus est; ipsum autem alveum evacuare et mundare pro portione et quantitate ipsum concernente, quæ non parva est, ad ipsum collegium spectat : quod perficere absque personarum ordinis pio juvamine minime valeret.

« Quapropter idem capitulum, e præmissorum consideratione, ejusdem collegii necessitati e corde compatiens,

eidem pro onere quod in ipso est succurrere volens, omnes et singulos ordinis abbates et abbatissas et cæteras ordinis personas..... hortatur quatenus ad hujusmodi opus peragendum adjutrices eidem collegio favorabiliter et copiose porrigere ac de bonis sibi collatis secundum possibilitatem suam conferre et largiri dignentur, etc. »

M. P. Nicard lit, en communication, un rapport sur la seconde édition de la carte archéologique de la Suisse faite par M. Keller, associé correspondant étranger; ce rapport a été publié dans le n° d'avril 1874 de la *Revue archéologique*.

M. Guérin continue la communication verbale commencée par lui à une séance précédente sur les synagogues antiques de la Palestine. Il rappelle que la découverte de ces édifices est très-récente; auparavant on en considérait les ruines comme étant les restes d'anciennes églises chrétiennes; on en connaît sept ou huit aujourd'hui. La plupart ont cinq nefs sans abside et trois portes correspondant à la nef centrale et aux deux nefs extrêmes de droite et de gauche. La multiplication des supports verticaux fournis par les quatre rangées de colonnes qui garnissent uniformément l'intérieur donne lieu de penser que ces édifices étaient couverts par des terrasses, ce qui est, au reste, la disposition commune des maisons et des monuments anciens de la Palestine. M. Guérin donne quelques détails nouveaux sur la synagogue de *Tell-Houm*, l'ancien Capharnaum, dont les dimensions étaient à peu près de 10 mètres de longueur sur 8 de largeur; il parle ensuite de celle de *Keraseh*, l'ancien Corozaïm, qui en est voisine, dans la montagne, mais plus petite; et enfin de celle de *Kefer-Berem*. Cette dernière présente cette double particularité, 1° qu'une des six portes est surmontée d'une inscription hébraïque dont le sens est: « Paix sur le monument et sur ceux qui l'ont bâti. » 2° que cette porte est précédée d'un porche dont l'existence permet de supposer une disposition analogue à *Tell-Houm* où l'on a trouvé un voussoir dont l'origine semble pouvoir s'expliquer ainsi.

M. Brunet de Presle, à propos des observations faites

précédemment par M. Hucher sur des médailles de mariage, signale une pièce semblable, frappée à Strasbourg en 1629 avec la légende :

*Wües Gott gefüest es mich benüegt*
*Gottes Segen erfrewet alle hertzen.*

## Séance du 14 Janvier.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 4e année, n° 3.

— *de la Société historique de Compiègne*, T. I, 2e fasc.

Cagny (l'abbé Paul de). *Notice biographique de l'abbé L. F. V. Hennequin*. 1873, in-8°.

Casati (Charles). *Note sur la lettre* Λ *dans l'alphabet étrusque à propos d'une inscription récemment découverte*. 1873, in-8°.

Delisle (Léopold). *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*. 1873, in-4°.

Longnon (Auguste). *Les cités gallo-romaines de la Bretagne*. 1873, in-8°.

Rigaux (Henri). *Etude sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque antérieurement au XIIIe siècle*. 1873, in-8°.

*Travaux*.

MM. Rollin et Feuardent, avec l'obligeance qui les caractérise, ayant bien voulu mettre à la disposition de M. de Witte des bijoux antiques trouvés en Syrie, ces curieux bijoux ont été montrés à la Société. M. de Witte en donne ensuite une description sommaire.

« Ce sont d'abord, dit-il, deux plaques d'or, rondes, travaillées au repoussé, réparées au ciseau et au marteau, d'environ 64 millimètres de diamètre. Sur la première de ces plaques est représenté Silène debout, tourné à gauche, et tenant un vase et un bâton de bois résineux. Le vieux compagnon de Bacchus n'a pour tout vêtement qu'une draperie qui entoure les reins. Des pampres et des grappes

de raisin servent d'encadrement à cette figure. Poids : 25 gr. 50.

« La seconde plaque montre Bacchus jeune, sous des formes féminines, entièrement nu, avec une coiffure de femme et ayant suspendue sur les bras une peau de panthère qui glissant des épaules retombe par derrière jusqu'à terre. Le dieu, tourné à droite, est armé de deux flambeaux ardents, dans l'action de combattre. Quoiqu'on n'aperçoive aucun adversaire, on peut supposer que le fils de Sémélé est représenté ici combattant les Indiens ou les Géants. Poids : 26 gr. 50.

« Ces deux plaques d'or sont enfermées chacune dans une boîte formée d'une feuille d'or très-mince, à laquelle sont fixés des attaches ou anneaux, destinés à appliquer ces riches ornements sur un vêtement.

« Le troisième objet communiqué est un petit bracelet de forme octogone (diamètre 60 millimètres), sur lequel on a gravé la représentation de la Fortune et des sept dieux ou déesses qui présidaient, chez les Romains, aux jours de la semaine. Les noms de ces divinités sont écrits en grec : ΤΥΧΗ, la *Fortune*, tenant la corne d'abondance et le gouvernail, ΚΡΟΝΟϹ, *Saturne*, la tête voilée, ΗΛΙΟϹ, le *Soleil*, la tête radiée, tenant d'une main un globe et de l'autre le fouet, sur un char, traîné par deux chevaux, ϹΕΛΗΝΗ, la *Lune*, le croissant sur la tête et tenant un flambeau allumé, sur un char, traîné par deux taureaux, ΑΡΗϹ, *Mars*, armé du casque, de la lance et du bouclier, ΕΡΜΗϹ, *Mercure*, reconnaissable aux ailes, à la tête et aux pieds, tenant le caducée et la bourse, ΖΕΥϹ, *Jupiter*, armé de foudre et de sceptre, enfin ΑΦΡΟΔΙΤΗ, *Vénus*, entièrement nue, dans la pose de la Vénus de Médicis à Florence. Les petites figures ont 10 millimètres de hauteur.

« Ce bracelet, par le style des figures gravées sur ses huit pans, semble appartenir à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Les deux plaques rondes sont plus anciennes ; on y reconnaît encore des réminiscences de l'art hellénique, mais le travail annonce le commencement du troisième siècle.

« On sait combien sont rares les ornements qui montrent les divinités sous la protection desquelles étaient placés les jours de la semaine. »

M. Henri Beaune, associé correspondant, signale la présence au presbytère d'Iona (canton de Saint-Gall), sur le lac de Zurich, d'une inscription qui était autrefois encastrée dans le mur de l'église. Le texte communiqué par M. Beaune diffère peu de la transcription reproduite par M. Mommsen sous le nº 239 de ses *Inscriptiones confoederationis helveticae latinae*, et on doit lui savoir gré d'avoir signalé le déplacement du monument. M. Beaune ne trouve pas satisfaisante la restitution proposée par M. Mommsen qui néglige une ligne entière, et demande que le texte soit étudié de nouveau. Il pense du reste que l'Académie de Berlin refondra l'ouvrage de M. Mommsen dans les recueils qu'elle publie en ce moment. A ce sujet, M. Robert fait remarquer que les Helvètes étaient gaulois, et demande que la Société des Antiquaires exprime le vœu que les épigraphistes français ne se laissent pas enlever l'honneur de publier le *Corpus* des inscriptions latines de la Gaule.

M. Demay communique à la Société l'inventaire du château royal de Sommières en 1260, d'après une pièce originale des archives nationales.

« Sommières, actuellement chef-lieu de canton du département du Gard, était au moyen-âge un chef de viguerie dans la sénéchaussée de Beaucaire. Le sénéchal Geoffroi de Courféraud, recevant de Geoffroi de Roncherolles, son prédécesseur, le mobilier de guerre et les approvisionnements du château de Sommières, lui en donne quittance en ces termes :

Nos Gaufridus de Curiaferaudi, miles, senescallus Bellicadri, profitemur et recognoscimus nos habuisse et recepisse a domino Gaufrido de Roncherolis, predecessore nostro, per manum Guillelmi de Mora, castellani Sumidrii, garnisiones et res infrascriptas, que quidem omnia in munitionem castri Sumidrii penes eumdem G. de Mora remanserunt. In primis IIII^xx albergos. Item xx albergons. Item x targe. Item VIII baliste ad duos pedes. Item II baliste ad unum pedem. Item XXVIII pilote fili. Item XXIIII perpuncti. Item

IIIes pecias corde. Item IIIes leverios de ferro. Item v paria anulorum. Item VI martellos. Item IIIIor tenallas. Item quasdam forcipes. Item quoddam englumen. Item I cremalleriam. Item duos suffletos. Item quandam archam in qua sunt vm et vc cadrelli ad estrieu et me cadrelli ad duos pedes. Item IIIm et IIIc flechons ad opus cadrellorum. Item XXIIII capelli de ferro. Item IIII galee. Item tres arche in una quarum est farina putrefacta. Item quoddam vas ligneum in quo sunt amicdalia. Item IIIes tonnelli sine vino. Item ve pile ad oleum reponendum. Item IIIor fonde de manganello. Item II fonde de trabucheto. Item XXVIII fonde manuales. Item II crocci ad opus balistarum. Item molendinum manuale. Item unum molendinum ad sinapium. Item II panes de cepo. Item XII culcitra de pluma. Item IIIor tareria. Item IIIor lime. Item II estreugnedoiras ad stringendum dolia. Item IIIor machine. Item II torni ad opus balistarum. Item I mola, in fabrica. Item XVIII tabule de plumbo. — Item in capella : unus calix argenteus. Item II burete argentee. Item I salterium et I graduale et unus breviarius et I ymnarius. — Et in testimonio horum omnium predictorum nos dictus senescallus presentem paginam sigillo nostro fecimus comuniri. Datum apud Nemausum in festa Nativitatis Beate Marie, anno domini millesimo ducentesimo sexagesimo.

Archives nationales. J. 473, n° 19.

« Cette pièce inédite, je crois, devance de plusieurs années la date des rares inventaires de même nature qui ont été publiés. »

M. Duplessis lit une notice sur une série de 24 planches gravées, appartenant à l'école florentine du XVe siècle, et connues sous le nom d'*Estampes de la collection Otto*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Nicard entretient la Compagnie d'une lettre reçue par lui de M. Keller, associé correspondant étranger, relative à d'autres découvertes faites récemment en Suisse ; il la résume ainsi :

« On a découvert dans le lac de Morat, canton de Fribourg, une nouvelle station lacustre dont l'exploration a mis au jour un nombre considérable d'instruments ou objets de toute nature, en pierre et en bronze.

« A Sierre, canton du Valais, l'ouverture récente de quelques tombeaux gallo-romains, restés inexplorés jusqu'à

présent, a fourni des objets entièrement en bronze; ces objets consistent en statuettes représentant des divinités, notamment Vénus, Mars, et de nombreux génies assis sur des lions et des loups.

« Auprès de Bâle, et sur l'emplacement de l'antique Augusta Rauracorum, des travaux exécutés à l'occasion de l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer ont fourni un assez grand nombre d'antiquités romaines, mais dont l'importance n'est pas grande.

« Enfin l'exploration habilement dirigée par MM. Wepf et Merk, instituteurs à Thayngen, village du canton de Schaffouse, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, d'une grotte ossifère connue depuis longtemps sous le nom de Kessler Loch, a produit des résultats inattendus sous plus d'un rapport : cette grotte, qui paraît avoir servi d'habitation à l'homme pendant assez longtemps, appartient à la formation géologique dite Jurassique. Les objets qui viennent d'y être trouvés permettent de l'attribuer à l'époque dite du Renne.

« En effet, à des profondeurs diverses, et en descendant même jusqu'à un mètre au-dessous du sol actuel de la caverne, explorée seulement en partie, on a rencontré des couteaux en silex, affectant la forme ordinaire, assez grossièrement travaillés, dont la matière a dû être empruntée en grande partie à la formation jurassique ; ni haches en silex, ni poteries ne se sont trouvées avec les couteaux en question ; par contre, les explorateurs ont pu observer et déterminer un nombre considérable d'ossements de lièvre, de renne et de cheval, parfaitement caractérisés, mêlés à des os de cerf élaphe, de chevreuil, de renard, d'hyène, d'ours, et même à des lamelles de dents de mammouth. Il convient néanmoins de dire que ces derniers os doivent être soumis à une nouvelle étude, parce qu'en pareille matière l'erreur est facile. La présence de tous ces ossements permet tout au plus d'assigner à la grotte dite du Kessler Loch, sous le rapport du temps où elle a pu servir d'habitation à des êtres humains, le même âge que celui des grottes ossifères du midi de la France, de la Belgique,

de l'Allemagne, qui depuis plusieurs années ont été explorées et décrites si soigneusement. Les grottes de la France méridionale doivent surtout la célébrité dont elles jouissent à quelques sculptures en ronde-bosse, mais surtout aux dessins représentant des animaux, exécutés sur des matières diverses, telles que l'ardoise, l'ivoire, l'os. La grotte dite du Kessler Loch nous offre précisément la figure d'un renne, tracée à l'aide d'un couteau en silex sur le bois d'un animal de son espèce ; cette figure, trouvée à un mètre au-dessous du sol par M. le professeur Heim, surpasse en finesse tous les dessins de même nature observés dans les cavernes ossifères du midi de la France. »

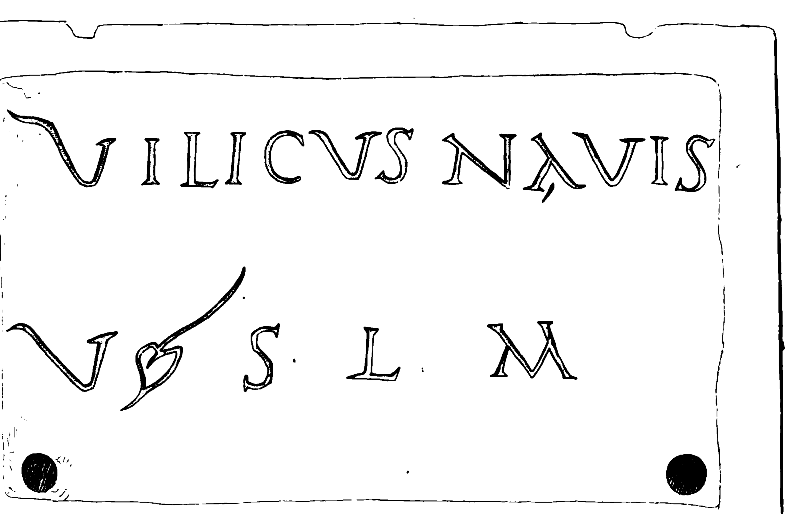
M. de Montaiglon présente à la Société, de la part de M. Benjamin Fillon, associé correspondant, une petite plaque rectangulaire en bronze, un fragment d'une autre plaque et deux morceaux ayant appartenu à une plaque circulaire également de bronze, peut-être une patène. Ces antiques portent des inscriptions ou des restes d'inscription. M. Ch. Robert fait connaître, en ces termes, son opinion sur ces monuments épigraphiques :

« La plaque rectangulaire de patène claire, qui a 135 millimètres de large sur 85 de haut et 4 millimètres d'épaisseur, porte dans un encadrement légèrement indiqué les mots suivants (voy. pl. 1, n° 1) :

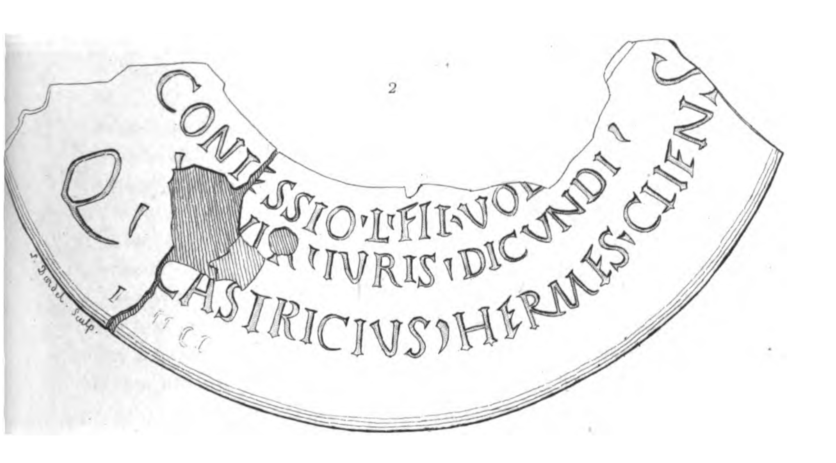
VILICVS NAVÍS
VSLM

« Le mot *vilicus* ou *villicus* a désigné d'abord un esclave ou un affranchi à qui le maître confie l'exploitation et la surveillance d'une villa, puis par extension un gérant ou un fermier quelconque. C'est ainsi qu'on rencontre non-seulement le *vilicus amphitheatri*, mais le *vilicus vicesimæ hereditatis* ou *vicesimæ libertatis* et, en général, le *vilicus stationis*. Le *vilicus a plumbo* était le préposé à la mise en place et à l'entretien des tuyaux servant à la distribution des eaux. Le *vilicus navis* ne s'était pas rencontré jusqu'ici ; on doit croire, par analogie, que c'était un agent placé à bord par l'armateur du navire.

1




2




FRAGMENTS DE PLAQUES EN BRONZE AVEC INSCRIPTIONS

Imp. Dumas-Vorzet

« Le fragment de l'autre plaque semble avoir appartenu à une pièce d'assez grandes dimensions, du moins si l'on en juge par son épaisseur qui est de 7 millimètres. Il a 76 sur 96; sa patine est noire. Il ne montre à chaque ligne que deux ou trois mots trop incomplets pour qu'il soit possible de faire aucune conjecture sur le sens général du texte. On en jugera par la transcription suivante :

QVA'E·INFRA
VERIT·NO'N·I
'VM·SIT·QV

« Les deux morceaux à contour circulaire, rapprochés l'un de l'autre, ont 180 de large sur 41 de hauteur et de 1 à 2 millimètres d'épaisseur; leur patine est verte. Ils portent la dédicace suivante, faite par un client à son patron (voy. pl. 1, n° 2) :

CONTESSIO· L· FIL· VOL...
..VIR IVRIS DICVNDI
Q· CASTRICIVS HERMES CLIENS

Contessio L[ucii] Fil[io] Vol[tinia tribu]
(II) vir[o] iuris dicundi
Q[uintus] Castricius Hermes cliens.

« Le prénom et le surnom du personnage manquent; son titre est indiqué au génitif, *iuris dicundi*. Lorsque le petit monument communiqué par M. de Montaiglon a circulé, un de nos confrères s'est étonné avec raison de l'emploi insolite de ce cas. En effet, le titre qui nous occupe, s'il n'est pas indiqué en abrégé II VIR· I· D ou II VIR· IVR· DIC, est presque toujours complété de cette manière :

II VIR· IVRE· DICVNDO

ou bien :

II VIR· IVRI· DICVNDO

« Toutefois le génitif IVRIS DICVNDI non-seulement n'est pas sans exemple, car il se trouve sur une inscription découverte dans le Norique[1], mais il est conforme à

1. *Orelli*, 499. — *Corpus inscript. lat.*, n° 5589.

l'analogie. N'y avait-il pas à Rome des *Duumviri Sacrorum* qui avaient la garde des oracles sibyllins, avant que ce dépot fût confié aux XVIRI SACRIS FACIVNDIS; n'y eut-il pas de tout temps des IIII VIRI VIARVM CVRANDARVM. Enfin ne trouve-t-on pas dans la plupart des colonies et des municipes de la Gaule narbonnaise des II VIRI AERARII et, à Vienne, des III VIRI· LOCORVM· PVBLICORVM· PERSEQVENDORVM? — La forme *iuris dicundi* ne saurait donc s'élever contre l'authenticité de l'un des bronzes que M. de Montaiglon a eu la bonne pensée de nous communiquer. »

## Séance du 21 Janvier.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

**Ouvrages offerts :**

*L'Investigateur*, octobre à décembre 1873.

*Journal des Savants*, janvier 1874.

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1872-1873.

*Revue de l'art chrétien*, décembre 1873.

Le Blant (Ed.). *Recherches sur les bourreaux du Christ*, 2e édition. Arras, 1873, in-8°.

Le Sergeant de Monnecove (Félix). *Plan de la ville de Saint-Omer de 1695*. Paris, 1868, in-4°.

— *Prise de Tournehem et de Montoire, épisode du XVIe siècle* : réimpression. 1873, in-18.

Morand (François). *La question du Musée de Boulogne-sur-Mer*. 1873, in-18.

— *Notice des tableaux exposés dans la galerie de peinture du musée de Boulogne-sur-Mer*. 1860, in-18.

Perrot (G.). *Trois inscriptions inédites d'Asie-Mineure*. 1873, in-8°.

Schuermans. *Lettre sur le piédestal d'Ambiorix. Extrait du Journal des Beaux-Arts publié à Anvers.*

*Travaux.*

M. Nicard appelle l'attention de la Société sur un volume intitulé, *Archivio Muratoriano*, consacré à la publication des documents laissés par l'illustre Muratori, et aujourd'hui en la possession de l'un de ses descendants qui porte le même nom que lui, et qui s'en est fait l'éditeur. Ce dernier en a envoyé un exemplaire à la Société en y joignant un fascicule contenant les lettres écrites à l'occasion du deuxième centenaire du célèbre historien. M. de Lasteyrie est prié de faire un rapport sur ces publications.

M. Quicherat dépose, au nom de M. Saglio, le 2e fascicule des *Antiquités grecques et romaines*.

M. Alexandre Bertrand offre à la Société le tirage à part d'une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au mois d'octobre 1873 et publiée dans la *Revue archéologique*, où il expose sur l'introduction des métaux et particulièrement du bronze en Europe des idées en partie nouvelles qui peuvent se résumer ainsi : Les nombreux objets en bronze que nous rencontrons dès une époque très-reculée en Gaule, en Germanie, dans les pays scandinaves, dans les îles britanniques, comme en Grèce et en Italie, ne sont point de provenance étrusque ou phénicienne comme on le croit généralement. Ils sont de provenance *orientale*. Le centre primitif de l'industrie du bronze doit être cherché dans les régions dont le Caucase est comme la tête, régions qui jouissaient, sous le rapport de la métallurgie, dès les temps les plus reculés, d'une réputation célébrée par Homère et dont la Bible avait déjà fait mention. Notre confrère croit que l'industrie du bronze apportée en Europe par les plus anciennes migrations des peuples asiatiques s'est ensuite peu à peu acclimatée dans les divers pays de notre continent, en y conservant toutefois, à peu près partout, le cachet de son origine. C'est également de ce centre commun que l'art de la métallurgie s'est répandu en Grèce et en Etrurie. Là est le secret des ressemblances frappantes et des différences également sensibles

qui se remarquent dans les bronzes des temps primitifs à des distances considérables et dans des pays qui n'ont eu entre eux que très-tard des communications directes. Les faits archéologiques relatifs à la métallurgie peuvent être comparés sous bien des rapports aux faits linguistiques que nous présente le développement des langues indo-européennes qui, comme on le sait, offrent sur un fond commun, qu'explique leur commune origine, des variétés si nombreuses et si tranchées. M. Bertrand ajoute qu'il a lieu de penser qu'il se trouve maintenant à très-peu de chose près en communauté d'idées avec MM. Worsaae, de Copenhague, et Conestabile, de Pérouse, qui tous deux admettent comme lui une influence asiatique indépendante du courant méditerranéen représenté par les Phéniciens et les Etrusques.

M. Sansas, associé correspondant, a la parole pour présenter quelques observations sur le langage vulgaire bordelais désigné sous le nom générique de *Gascon*. Il croit qu'on doit trouver dans cet idiome des traces nombreuses du langage primitif de l'Aquitaine ethnologique, c'est-à-dire du pays désigné sous ce nom avant la conquête romaine.

« Ces traces, dit M. Sansas, doivent se trouver surtout dans le langage des habitants illettrés des campagnes, à raison de leur état social qui est resté stationnaire depuis l'époque gauloise jusqu'aux temps modernes.

« En effet, César nous apprend que dans toute la Gaule, au moment de la conquête romaine, on ne comptait que deux classes dans la nation : les *Druides* et les *nobles*. Le peuple était réduit à l'état d'esclavage ou à peu près. *Plebs pene servorum habetur loco*.

« La condition des serfs attachés à la glèbe était celle qui offrait le plus d'avantage et le moins d'embarras aux maîtres, c'est celle que la légèreté et l'insouciance des Gaulois devaient naturellement préférer. La constitution romaine admettait ce genre de servage, il n'y avait rien à changer sur ce point. En établissant des municipes, les

Romains donnèrent aux hommes libres dépourvus de fortune les moyens de défendre leur liberté ; mais ils ne portèrent pas atteinte aux droits des maîtres sur leurs esclaves.

« Le druidisme opposé aux principes politiques et religieux des Romains disparut en peu de temps.

« La noblesse gauloise appelée à partager le pouvoir et dont les prérogatives étaient respectées s'assimila rapidement la civilisation romaine. Aussi voyons-nous les classes riches de la population gauloise identifiées à la Société romaine dès les premiers siècles. Mais il ne dut pas en être de même de la classe des *esclaves ruraux*. Ceux-ci avaient une vie à part, une famille immobilisée avec le sol qu'elle devait cultiver. Les usages et les habitudes antiques perpétuèrent facilement le langage national dans les familles isolées, et tels étaient les groupes des cultivateurs attachés à la glèbe. Au-dessous de la haute société vraiment *gallo-romaine*, se trouvait donc une partie de la nation qui conservait plus spécialement la langue et les coutumes nationales. Aussi en Gaule, la langue celtique a-t-elle survécu à la puissance romaine, c'est un fait reconnu, et que prouvent des documents nombreux. Seulement c'était les *hommes illettrés* qui conservaient l'usage de la langue celtique. Ils la *parlaient*, mais ne l'*écrivaient* pas. Voilà pourquoi nous ne trouvons qu'accidentellement dans les auteurs quelques expressions celtiques au lieu d'avoir des discours ou des relations complets.

« Après des ruines et des révolutions sans nombre, lorsqu'une nouvelle société se constitua en Aquitaine, il s'est formé une nouvelle langue où *l'élément latin* domine, sans doute, mais où il se trouve profondément modifié par l'introduction *d'éléments étrangers ;* quels sont ces éléments ? On doit y trouver nécessairement les restes de l'ancien langage national qui avait survécu à la puissance romaine, plus des mots nouveaux empruntés aux langues du nord ; mais il faut remarquer qu'en Aquitaine l'invasion qui se fit à partir du v<sup>e</sup> siècle exerça son influence sur la situation des classes élevées, et non sur celle des classes inférieures de

la société. On se disputait et on se partageait les propriétés, les titres, les honneurs, le pouvoir, mais rien ne modifiait l'état des inférieurs, notamment de *ceux qui étaient attachés à la culture des terres*. L'esclave changeait de maîtres avec la propriété dont il dépendait, voilà tout. Aussi trouvons-nous aux XII^e et XIII^e siècles sous le nom de *Questaux* les serfs *ascripti plebæ* des Gallo-Romains.

« La majorité des habitants de la campagne dans le diocèse de Bordeaux était pour lors serfs questaux, dit l'auteur des *Variétés bordelaises*, t. VI, p. 142 et passim. Cet isolement des familles indigènes était bien propre à conserver dans le pays des traces du vieux langage, et il s'est continué jusqu'aux temps les plus modernes. Les personnages qui ont écrit en *roman* étaient des hommes plus ou moins lettrés, imprégnant leurs écrits de réminiscences latines, y introduisant les mots nouveaux apportés par le droit féodal, et la science du jurisconsulte, et quelques mots du langage local à l'occasion. Mais au-dessous d'eux comme au-dessous des auteurs gallo-romains, se trouvait le vulgaire, le peuple des campagnes, ayant ses expressions à lui, qui constituaient une langue à part; sans doute elle était plus rapprochée du *roman* que du *latin*, parce que le *roman* lui avait beaucoup emprunté, cependant il était loin de lui avoir *tout pris*.

« Enfin du XII^e jusqu'au milieu du XV^e siècle c'est le *roman* qui a dominé exclusivement en Aquitaine. — Le français n'y a été que plus tard la langue officielle, et ce n'est qu'à partir du commencement de ce siècle qu'elle se vulgarise et pénètre profondément jusqu'au fond des campagnes où l'usage du langage local disparait assez rapidement de nos jours.

« Le langage vulgaire bordelais paraît donc une mine encore inexplorée où doivent nécessairement se rencontrer en abondance les traces de l'ancien langage de l'Aquitaine. En terminant je citerai deux expressions du langage bordelais dont l'explication se trouve dans la langue armoricaine : l'un BARTOLE, jeu d'enfant (BARR-TOL, *branche coupée*), disparait de nos jours ; l'autre, SQUIRS, très-ancien-

nement employé, est-il dit en 872, a été remplacé alors par le mot RÉGULA qui en est la traduction, SKOUER, *règle au propre et au figuré.*

« On trouverait, ajoute M. Sansas, dans le langage *vulgaire bordelais* un très-grand nombre de mots appartenant à l'élément celtique, si l'on se donnait la peine de les recueillir. Cela s'explique d'autant mieux que si les Aquitains étaient de race celtibérienne, les habitants du pays bordelais étaient de race purement celtique. »

## Séance du 4 Février

Présidence de M. CH. ROBERT, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* 1873, t. II, 2e livraison.

*Bulletin du Bouquiniste,* n° 387.

*Dictionnaire d'archéologie de la Gaule,* 3e fascicule.

*Revue africaine,* novembre et décembre 1873.

BERTRAND (Alex.). *Lettres au Dr P. Broca : Celtes, Gaulois et Francs,* in-8°.

KELLER (Dr Ferd.). *Archaologische karte der ostschweiz.* Zurich, 1874, in-8°.

RIANT (Cte Paul). *Thadei magistri neapolitani hystoria de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis et tocius Terre Sancte,* in-8°.

ROSENZWEIG (L.). *Archives hospitalières; Hôtel-Dieu de Vannes,* in-18.

*Correspondance.*

M. de Lasteyrie, membre résidant, demande à passer dans la classe des membres honoraires. Le Président désigne MM. Brunet de Presle, Egger et Michelant pour examiner la suite à donner à cette demande, et faire un rapport à ce sujet.

*Travaux.*

M. Alex. Bertrand demande la parole pour faire hommage à la Société d'un *essai* intitulé *Celtes, Gaulois et Francs*, tirage à part de la *Revue d'Anthropologie de Paris*.

« J'y traite, dit-il, sous forme de lettre au Dr Broca la question toujours pendante des *Celtes* et des *Gaulois*. Je crois être arrivé à démontrer la dualité de ces deux populations, juxtaposées d'abord, l'une occupant l'Ouest et l'autre l'Est de la France, puis réunies par suite d'une conquête des Gaulois sur les Celtes, et peu à peu fondues ensemble, en sorte qu'il était déjà très-difficile de les distinguer au temps de César. Amené par la suite de mes études à examiner de près le récit de Tite-Live relatif aux grandes migrations de Segovèse et de Bellovèse, je suis arrivé à la conviction qu'il ne fallait voir dans cette prétendue tradition qu'une légende ayant très-peu de valeur historique. Il faut en revenir au récit de Polybe et reporter dans la vallée du Haut-Danube, les Alpes Tyroliennes et Rhétiques, le centre de toutes les invasions gauloises tant en Italie qu'en Grèce et en Asie. C'est de là que sont partis les conquérants qui comme plus tard les Francs se sont emparés de l'ancienne Celtique. Je ne me dissimule pas ce que cette thèse a de hardi au premier abord, mais c'est le résultat de recherches que je poursuis depuis dix années, et je ne l'ai point émise à la légère. Je la soumets avec confiance à votre examen. Au point de vue où je me place, le druidisme appartient tout entier à la civilisation *celtique* qui me paraît avoir été toute *théocratique*. Les Druides dans ce cas auraient joué vis-à-vis des Gaulois conquérants le rôle du clergé catholique vis-à-vis des Francs : ils auraient accepté et légitimé la conquête à condition de partager le pouvoir avec les bandes armées qu'ils étaient d'ailleurs incapables de repousser. Cela explique de la manière la plus simple pourquoi nous ne trouvons de Druides ni dans la Cisalpine, ni sur le Danube, ni en Galatie.

« Bien d'autres conséquences découlent de ce déplace-

ment du centre des invasions *galatiques*. Mais je ne fais ici qu'une présentation, et ce n'est pas le moment d'entrer dans de plus longs développements. Je me contente donc de déposer ma brochure sur le bureau en attirant sur elle l'*attention* de mes confrères. »

Il est donné lecture des rapports des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. Rigaud et Morand; on passe au scrutin, et chacun d'eux ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Rigaud est proclamé associé correspondant national à Lille, et M. Morand à Boulogne-sur-Mer.

M. Pol Nicard dépose sur le bureau deux grands dessins représentant l'un une hache en bronze trouvée dans le canton de Soleure; l'autre une épée en bronze provenant de Hongrie. Ces dessins ont été envoyés par M. Keller, ainsi que des photographies reproduisant des statuettes en bronze trouvées en Suisse dans les déblais nécessités par les travaux d'un chemin de fer à Sierre (Valais); ces statuettes, par leurs attitudes et leurs attributs insolites, méritent de faire l'objet d'une étude spéciale.

M. Quicherat présente un dessin de l'os de renne gravé, trouvé dans la caverne de Thaÿngen, canton de Schaffouse, dont M. Nicard a déjà parlé dans la séance du 14 janvier dernier. Cet os représente un renne dans l'attitude d'un animal buvant à une nappe d'eau placée devant lui. M. Quicherat fait remarquer l'esprit d'imitation exacte qui caractérise ce dessin, et il rappelle que la même observation a été faite à propos de tous les dessins du même genre trouvés dans les diverses stations qui ont fourni des débris d'objets appartenant aux civilisations dites préhistoriques. Cette exactitude dans la reproduction des formes de l'animal est, dit M. Quicherat, un caractère tout-à-fait spécial à l'art pratiqué par l'*homme des cavernes*, et absolument étranger à l'art antique, grec ou italique, aussi bien qu'à l'art oriental.

M. Nicard, à l'appui de cette dernière observation, dit qu'il tient d'un naturaliste voué pendant une longue car-

rière à l'étude de la figure et des formes des animaux, que les anciens artistes grecs étaient restés étrangers à la connaissance exacte des formes, et que la plupart des images d'animaux laissées par eux, étaient essentiellement conventionnelles.

M. Egger rappelle une opinion émise par le duc de Luynes en présence d'images analogues à l'os gravé de Thayngen, et qui faisaient partie de la collection Lartet, à la dernière exposition universelle de Paris. Le duc de Luynes, dont on ne saurait contester les connaissances et le goût en fait d'art, trouvait que l'esprit de ces dessins relevait de l'art grec dont ils pouvaient être une imitation, et il ne les croyait pas antérieurs aux périodes classiques de cet art ancien. M. Egger termine en élevant des doutes sur l'exactitude de la qualification d'*hommes des cavernes* donnée aux populations de qui nous viennent ces monuments.

MM. Ch. Robert et Brunet de Presle font des réserves sur l'authenticité même de ces os gravés.

M. Quicherat défend la sincérité des découvertes dont il rend témoignage d'après ce qu'il a vu des travaux de MM. de Ferry et Arcelin, poussés jusqu'à sept mètres au-dessous du niveau actuel. Quant au caractère troglodyte des hommes qui ont laissé les débris de leur industrie dans les cavernes, il est attesté, suivant lui, par l'ensemble des faits observés; le sol fouillé des cavernes en question présente des traces incontestables d'habitation, des couches de cendres indiquant des foyers, des débris de toutes sortes marquant la continuité de l'occupation de ces lieux par l'homme.

Le président fait observer combien il serait important d'obtenir des correspondants de la Société des enquêtes détaillées sur des trouvailles qui se rapportent à cet ordre de faits.

## Séance du 11 Février.

**Présidence de M. DE MONTAIGLON, deuxième Vice-Président.**

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin du Bouquiniste*, n° 386.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XII, 1er à 4e trim.

— *de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*, 1873, février et juin.

AUBERTIN (Ch.). *Note sur la chapelle des chevaliers de Malte de Beaune*, in-8°.

BEAUCHET FILLEAU (H.). *Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres*, in-18.

BERTRAND (Alex.). *Note sur les bronzes étrusques de la Cisalpine et des pays transalpins*, in-8°.

BORDENAVE (Nic. DE). *Histoire de Béarn et Navarre (1517-1572)*, publiée par P. RAYMOND. 1873, in-8°.

BRANTÔME (Pierre DE BOURDEILLE, seigneur de). *Œuvres complètes*, publiées par L. LALANNE, t. VI, in-8°.

FROISSART (J.). *Chroniques*, publiées par S. LUCE, t. IV, in-8°.

VIJF-EN-VEERTIGSTE. *Vijf en veertigste Verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap*, 1872, in-8°.

— *De Vrije Fries. Mengelingen van Seschied oudheid en Taalkunde te Leeuwarden uitgegeven door het Friesch Genootschap*, 1873, in-8°.

MARSY (Arth. DE). *Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1873*. 1874, in-8°.

MURATORI (Pietro). *Archivi muratoriano*. Modène, 1872, in-8°.

— *Lettere per occasione delle feste centenarie di Lodovico Antònio Muratori, scritte da nomini illustri e publicate a spese del municipio di Modena*. 1873, in-8°.

SAGLIO (E.), et DAREMBERG (Ch.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 2e fascicule. 1873.

*Correspondance.*

MM. Rigaut et Rabut adressent leurs remerciements à la Compagnie, à l'occasion de leur élection au nombre des associés correspondants.

*Travaux.*

M. Bertrand demande la parole pour revenir sur la discussion qui a terminé la dernière séance relativement aux ossements de renne portant des dessins faits à la pointe. Il mentionne des spécimens de ces débris que possède le musée de Saint-Germain, soit en originaux, soit en moulages ; ensuite il se prononce très-formellement en faveur de leur authenticité. Quant à l'âge auquel ils appartiennent, M. Bertrand croit impossible de le fixer ; tout ce que l'on peut dire, à son avis, c'est qu'il faut remonter au moins à quinze ou dix-huit siècles avant l'ère chrétienne, époque à partir de laquelle on trouve des séries continues d'objets façonnés par l'industrie humaine, auxquels ils sont très-probablement antérieurs.

M. Bertrand présente ensuite trois objets prêtés pour être moulés au musée de St-Germain et provenant d'Espagne ; ce sont : 1° un sabre à lame courbée en deux sens; 2° un glaive droit à lame courte ; 3° un poignard très-court à lame triangulaire. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Montaiglon, Perrot, Marion, Creuly, les avis restent partagés. Les uns ne pensent pas que ces objets offrent les caractères de l'art antique, grec ou romain : ils tiendraient plutôt de l'art oriental, indien ou arabe ; leur exécution dénoterait un art assez moderne, peut-être postérieur au xvi^e^ siècle. — D'autres membres sont portés à penser que ces armes peuvent remonter à une haute antiquité ; que ce pourraient être, par exemple, des instruments de sacrifice appartenant à un culte oriental comme celui de Mithra ; ils rappellent que le poignard, notamment, a une grande analogie de forme avec des instruments semblables sculptés sur l'arc de triomphe d'Orange.

M. É. Aubert présente à la Société des vases antiques dont il avait communiqué des photographies à la séance du 19 novembre 1873 ; il donne lecture de la note suivante envoyée par M. Paul Joannon, de Marseille, relativement à ces objets :

« A la fin de l'année 1873, M. Viris, négociant à Marseille, rue d'Aix, 42, entendit parler vaguement de quelques vases de bronze antiques qui venaient d'être découverts en Corse, et, sa curiosité s'enflammant, il s'embarqua pour Ajaccio. Il se rendit ensuite à Corte, petite ville située presqu'au centre de l'île, dans les montagnes ; mais les vases avaient passé déjà des mains du premier possesseur dans celles de M. Pozzi, ancien garde général des forêts, qui, sans être bien fixé sur la valeur artistique de son acquisition, en demanda cinq mille francs. M. Viris dut se retirer, en confiant toutefois à une personne du pays le soin de suivre cette affaire ; quelques mois après, il apprit que M. Pozzi semblait décidé à céder son marché à des conditions plus raisonnables ; il retourna en Corse et l'affaire fut conclue ; mais, avant de quitter l'île, il voulut connaître exactement les circonstances dans lesquelles ces vases avaient été découverts ; il se rendit en conséquence à Omezza, chef-lieu de canton peu éloigné de Corte, dans le bassin du Golo, petit fleuve qui se jette sur la côte orientale de l'île, en face de la Toscane, et se mit en relation avec le paysan qui avait trouvé les vases. Cet homme le conduisit dans le hameau de Caporalino, commune d'Omezza, sur les bords d'un petit torrent, affluent de la rive droite du Golo, et lui conta qu'au mois de février 1873, alors qu'il faisait une muraille de pierres sèches pour soutenir le talus de sa vigne que le torrent venait d'entamer, il avait découvert ces vases dans ce talus même, à 70 centimètres au-dessous du sol et à deux mètres environ au-dessus du lit du torrent.

« Ces vases, au nombre de quatre, étaient, dit cet homme, placés les uns dans les autres, le fond en l'air et l'orifice reposant sur une large plaque de marbre ou de brique. Les anses et les appliques semblaient avoir été démontées avec soin pour faciliter l'introduction des vases les uns dans

les autres et elles se trouvaient couchées tout auprès sur la même plaque. Cette disposition explique suffisamment comment les deux plus grands vases ont eu leur fond détruit, soit que le torrent les ayant alternativement mis à nu et recouverts, les ait usés en promenant sur eux ses galets pendant les crues, soit que la charrue les ait déchirés à une époque où ce terrain d'alluvion était peut-être moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

« Il eût été intéressant de savoir au juste ce qu'était cette plaque sur laquelle les vases reposaient, mais le paysan originaire du Tessin, parlait un patois corse fortement mélangé de milanais et difficile à comprendre ; pressé de questions, il abandonna sa première expression, *marmo*, et se retrancha dans le mot, *porcellana verniciata,* qui semble indiquer une de ces terres cuites émaillées ou peintes qu'on retrouve à quelque différence près chez tous les peuples industriels de l'antiquité. Quelle était, au reste, la couleur de cette plaque, était-elle en outre unie ou décorée ? c'est là ce dont il ne put se souvenir ; il déclara seulement qu'il l'avait brisée à coups de pioche sans y attacher aucune importance ; il faut le regretter : on y aurait trouvé un indice, non pas assurément de l'époque de la fabrication des vases, mais peut-être un secours pour déterminer la nature et le degré de la civilisation qui régnait au moment où ils ont été enfouis.

« Quoi qu'il en soit, le soin minutieux avec lequel ils avaient été enterrés, les précautions prises pour démonter doucement les anses et les appliques, témoignent que cet enfouissement a été fait avec réflexion, à loisir, dans la pensée probablement de dérober au pillage de l'ennemi des objets précieux à l'usage d'une famille riche, ou peut-être de mettre à l'abri de profanations possibles des vases consacrés à un culte désormais proscrit ; rien cependant ne nous semble indiquer une destination religieuse.

« Ces vases ont été fabriqués au repoussé ; les anses et les appliques sont d'une fort belle fonte retouchée au burin. Trois d'entre eux présentent un caractère de ressemblance qui ne permet pas de douter qu'ils n'aient exactement la

même provenance. A tout prendre, et pour les rapprocher de nos ustensiles modernes, ce sont des *seaux*, mais fortement rétrécis au sommet et partant, moins exposés que ceux de nos ménagères à laisser leur contenu se répandre.

« Le plus grand et le plus beau (le fond, par malheur, manque), d'un diamètre à l'orifice et à la panse de $0^m,40$ et d'une hauteur probable de $0^m,45$, est de forme ovoïde. L'étranglement supérieur est terminé par un large rebord serti d'un admirable galon, d'une sorte de passementerie nattée retenue dans ses vides par une double rangée de clous d'argent inscrutés ; un cordonnet tordu accompagne ce galon en haut et en bas.

« L'anse offre une ouverture de $0^m,40$ et une hauteur de $0^m,20$ ; elle est refendue dans sa longueur par huit cannelures coupées par deux bagues plus étroites ; elle se retourne aux deux extrémités pour former deux têtes de cygnes d'un fini et d'un vivant remarquables. Les yeux de ces deux têtes sont incrustés d'argent. Au sommet de l'anse est un anneau fondu à même et chargé des mêmes cannelures ; il est destiné évidemment à suspendre le vase à un crochet qui empêchait tout glissement trop brusque. L'anse est reliée au vaisseau par deux anneaux cannelés couronnant des appliques qui se moulent sur le col du vase. La natte aux clous d'argent ressaute et continue sur ces appliques décorées de trois bouquets de palmettes gravées et granulées qui se terminent par trois dents couvertes de stries obliques. — L'anse, de toute nécessité, devait passer dans les anneaux des appliques avant que celles-ci ne fussent soudées au col ; ce travail une fois fait, elle jouait librement, mais ne pouvait plus être retirée. Les traces de la soudure sont encore très-visibles ; il n'y avait pas de rivets.

« Ce vase était assurément un meuble de cérémonie : il parait avoir peu servi, les arêtes sont vives, l'anse et les anneaux ne présentent que de faibles traces d'usure.

« Les deux autres vases sont beaucoup plus petits ; la forme de leur panse est celle d'un cône tronqué renversé, le rebord est simple et peu saillant, le système de suspen-

sion est le même que dans le grand vase; d'un caractère plus usuel, plus pratique, ils présentent naturellement une décoration beaucoup moins riche. Les anses sont munies d'un anneau au sommet, elles portent aux deux tiers environ de leur courbure une feuille d'eau entr'ouverte, et se retournent à leurs extrémités pour former, la plus grande deux têtes de serpent, la plus petite deux têtes de bélier.

« Les appliques, dans le plus grand de ces deux vases, présentent au-dessous de l'anneau de suspension une tête d'homme, avec les cheveux longs s'avançant en pointe sur le front et bouclés à la hauteur des épaules. Cette coiffure (qu'on nous pardonne cet anachronisme) rappelle à s'y méprendre la perruque à trois marteaux en usage chez les gens de robe à la fin du XVIII[e] siècle. — D'une sorte de collier passé au col du personnage se détache, semblable à un large gorgerin ou à une fraise pendante, un ornement en queue de paon à neuf feuilles; aux deux côtés de cette tête d'homme, la tête d'un animal pourvu d'oreilles, un loup probablement, à la gueule effilée, aux dents pointues, s'allonge et se soude au col du vase.

« Le plus petit de ces trois vases est brisé, mais son anse et ses appliques sont intactes; elles se composent aussi d'un mascaron central et de deux têtes d'animaux adossés; mais ici des têtes de cheval fort bien traitées remplacent les gueules de loups; l'homme aussi est coiffé d'une manière quelque peu différente; sa chevelure, très-abondante, est rejetée en dix touffes horizontales qui s'étagent jusqu'aux épaules, le col est nu, un vêtement largement drapé descend sur la poitrine en quatre plis concentriques. — Ces mascarons sont d'ailleurs d'un faire naïf et ce serait, croyons-nous, un travail inutile d'y chercher un type ethnographique bien distinct.

« Le quatrième vase est d'un galbe absolument différent et d'une fabrication relativement grossière. C'est un broc fortement renflé à la panse et pourvu d'un seul côté d'une anse fixe; dans le sud-est de la France, pour faire crêmer le lait, on se sert encore de vases de terre d'une forme tout-à-fait semblable. L'anse, composée d'une torsade

épaisse, s'attache à la panse par une feuille de fougère striée et se relie au col par une double corne, une sorte de croissant ; de ce croissant se détache un pouce humain sur lequel vient s'appuyer celui de la personne qui saisit le broc. — Nous n'avons plus affaire évidemment qu'à un ustensile assez vulgaire, précieux sans doute à son possesseur pour la rareté relative de la matière, mais enfin destiné aux usages journaliers du ménage ; dans la simplicité un peu rustique de sa décoration il revêt cependant un caractère d'élégance et d'originalité qu'on chercherait vainement dans la plupart de nos ustensiles modernes.

« Restent trois pièces dont il est difficile de préciser la destination d'une manière satisfaisante, trois pièces de bronze fondues, assez semblables à des morceaux de jantes de roues et profondément évidées et découpées dans leur hauteur ; la courbe intérieure mesure sept centimètres, la courbe extérieure dix ; ces trois morceaux se collaient par leur parement interne encore brut à une circonférence, comme le font les oreilles d'une écuelle. Le parement externe est décoré d'une grecque, ornement universel qu'on retrouve à l'aurore de la civilisation égyptienne comme chez les sauvages de l'Océanie. Ces morceaux étaient certainement destinés à n'être vus que de haut en bas, car leur lit supérieur seul a été retouché et aplani et le lit inférieur est resté brut. On peut à leur sujet se livrer à bien des conjectures, y voir, par exemple, les débris d'un ustensile enfoui avec les autres vases et aujourd'hui détruit ; on peut encore supposer qu'ils ont été soudés plus ou moins directement au fond du plus grand vase dont la destruction malheureusement laisse un champ libre à l'imagination ; on peut enfin, et c'est, nous semble-t-il, l'hypothèse la plus probable, les considérer comme les griffes inférieures, l'empatement d'une sorte de disque, de réchaud peut-être ou de trépied destiné à recevoir ce grand vase et à lui donner, en même temps que plus de grâce, plus d'assiette et de stabilité.

« Et maintenant, auquel des grands peuples de l'antiquité attribuer les vases qui viennent de passer sous nos yeux ?

hardis marins, les Égyptiens, les Phéniciens, les Ibères du Caucase, les Étrusques, les Grecs, les Carthaginois, sans compter les Romains, leurs héritiers universels, se sont passé les uns aux autres l'empire de la mer; les uns après les autres, pendant deux mille ans ils ont jeté sur toutes les plages, sur toutes les îles de la Méditerranée leurs produits métallurgiques. Or, sans méconnaître certaines différences essentielles sur lesquelles il est inutile de s'appesantir ici, il y a entre tous ces peuples un fond commun; chacun en recevant de son prédécesseur un type admis commercialement et marchand, l'a modifié sans doute en lui imprimant sa marque de fabrique, mais lentement, et la transition est souvent insensible.

« On sait, par exemple, combien la civilisation grecque à ses débuts copie servilement l'Égypte et l'Assyrie. Les migrations fréquentes des peuples antiques amènent encore d'autres réactions industrielles propres à nous dérouter. Les Étrusques, quelle que soit d'ailleurs leur origine encore obscure, avaient assurément des arts nationaux bien fixés par de longs siècles de fabrication; cependant au contact des populations helléniques qui envahirent successivement la basse Italie ils ont vu leurs arts se modifier à ce point que ces vases peints si connus, dont les fouilles faites en Italie ont rempli nos musées, ont pu être attribués tour à tour et presque arbitrairement aux Étrusques et aux Grecs sans qu'il ait toujours été possible de restituer avec certitude à chacun de ces peuples sa part dans cette paternité artistique.

« La situation géographique de la Corse ne suffit donc pas *seule* à trancher la question de l'origine de nos vases, mais elle nous présente un précieux élément d'information. On peut, on doit rencontrer dans cette île, comme en Sardaigne, en Sicile, à Chypre et dans toutes les îles grecques, des ustensiles égyptiens, phéniciens et carthaginois; cependant et quand rien n'y répugne d'autre part, il est conforme aux lois de la critique de songer tout d'abord au foyer industriel le plus rapproché. Or, si les produits de l'art étrusque doivent se rencontrer nombreux,

c'est à coup sûr dans cette île qui forme comme une annexe de l'Étrurie dont un canal de vingt lieues à peine la sépare, c'est surtout sur ce revers oriental de l'île où nos vases justement ont été découverts. Nous croyons inutile de discuter l'hypothèse qui tendrait à voir dans ces vases des produits égyptiens, phéniciens ou carthaginois, plus inutile encore de descendre jusqu'aux arabes. Ces bronzes ont un caractère franchement occidental qui permet tout au plus d'hésiter entre les Étrusques, les Grecs et les Romains; moins purs, moins élégants que les bronzes de la Grande-Grèce, plus archaïques que les bronzes franchement romains, ils présentent avec les uns et les autres une analogie évidente. Si nous avions qualité pour donner des conclusions, nous dirions sans hésiter que ces vases sont étrusques, et nous croyons que pour quiconque a visité les anciennes cités de l'Étrurie, Corneto, Vulci, Cære, le musée Borbonico à Naples et surtout le musée Grégorien à Rome, la démonstration serait superflue. On sait, au reste, combien puissante, glorieuse et de longue durée, fut cette civilisation étrusque dont Rome procéda directement au point de vue du culte, de la législation, de la langue et des arts ; on sait combien ces peuples portèrent la métallurgie à son plus haut degré de splendeur : au siècle de Périclès les poètes vantaient leurs ustensiles de bronze ; au siècle d'Auguste, Cicéron nous atteste en quelle estime singulière les tenait le monde romain; leurs procédés de soudure font encore l'admiration et le désespoir de nos artistes.

« Mais la période des bronzes étrusques est immense; elle s'étend du XIII[e] siècle peut-être jusqu'au III[e] avant notre ère. Précisons notre pensée : il nous semble difficile de reculer l'âge de nos vases au-delà de l'époque où les artistes grecs, très-nombreux depuis longtemps dans la Grande-Grèce et répandus un peu partout dans le reste de l'Italie, travaillaient sur les vieilles données étrusques en leur imprimant, dans le détail au moins, un cachet hellénique. Nous retrouvons cette influence grecque un peu alourdie, dans les appliques de nos vases, dans la disposition des palmettes, dans la manière large et sobre dont sont traitées

les anses et les têtes d'animaux ; par contre le caractère archaïque des mascarons, leur coiffure étrange nous paraissent témoigner de la vigueur des traditions étrusques fixant des types qui s'imposaient encore à l'artiste. D'un autre côté, ces vases présentent une étroite parenté avec les bronzes gréco-romains trouvés à Pompéï. Et c'est un motif de plus de penser qu'ils ne peuvent avoir un âge beaucoup plus reculé et de fixer leur fabrication aux environs du IIIe siècle avant l'ère chrétienne.

« Nous n'insisterons pas ; ce n'est point ici le lieu d'exposer des vues personnelles qui n'auraient du reste aucune autorité ; il nous suffit d'avoir appelé l'attention de la Société des antiquaires de France sur des objets dont le principal intérêt est d'avoir été trouvés sur un sol français. Elle pensera peut-être qu'ils n'en doivent plus sortir et que leur place est dans l'une de nos grandes collections, à Saint-Germain par exemple, au musée déjà si riche des antiquités nationales de la France. »

M. Bertrand rappelle que si les oreillettes sont aujourd'hui détachées de ces vases, cela provient de la destruction des soudures ; des faits analogues ont été très-souvent constatés. Quant au caractère et à l'âge des monuments, il pense qu'ils ne sont ni étrusques, ni grecs, ni romains, mais italiotes et d'une époque assez ancienne. Il les rapproche de vases semblables déposés au musée de Saint-Germain, trouvés à Capoue, et portant une inscription non encore interprétée, en langue osque selon M. Minervini. Les vases trouvés en Corse devaient être destinés à un usage religieux ; les extrémités de l'une des anses sont décorées de têtes d'animaux analogues à celles qui ornent des *torques* gaulois postérieurs à la prise de Rome, à la fin du IVe siècle avant notre ère. Pour ce qui est des supports découverts avec ces vases, M. Bertrand en signale de pareils trouvés par M. Cournaut et appartenant au musée de Nancy : il en présente à la Société un moulage.

M. de Witte assigne à ces monuments une date moins ancienne, en se fondant sur le style des palmettes gravées

sur les oreillettes ; il propose le IIIe ou le IIe siècle avant notre ère. — M. Heuzey partage cette opinion à laquelle se rattache M. Bertrand ; suivant M. Heuzey les palmettes reproduisent une tradition d'art archaïque parvenue à une époque de décadence qui s'accuse par une sorte d'élégance maniérée : il ne suppose pas que ces vases soient antérieurs à l'époque d'Alexandre.

## Séance du 18 Février.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Chautard (J.). *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*. 1873, in-8°.
— *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine* (1572-1872). 1873, in-8°.
— *Lettre à M. Renier Chalon*.

*Correspondance.*

M. Rigaux écrit au Président pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

M. Le Sergeant de Monnecove, présenté par MM. Delisle et Demay, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Marion et Guérin pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

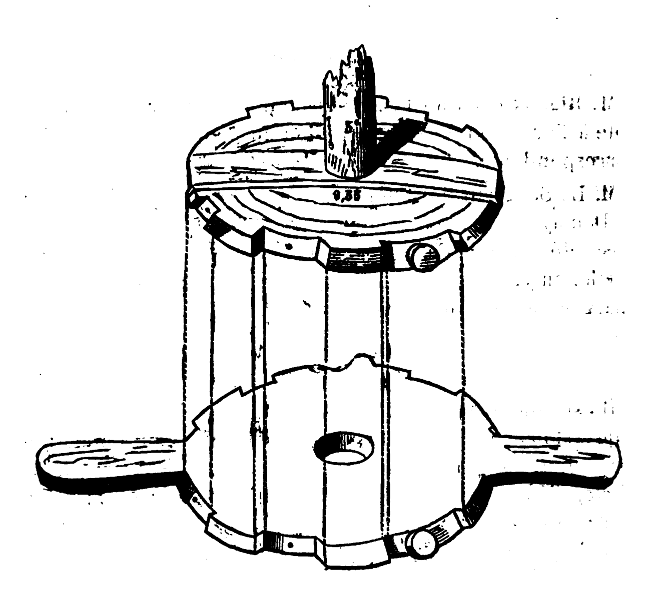
*Travaux.*

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions concluant à la publication du travail de M. Demay sur *le costume de guerre et d'apparat du XIIe au XVIe siècle, d'après les figures gravées sur les sceaux*. On passe au scrutin, et la Société décide que ce travail sera imprimé dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

M. de Lasteyrie fait un rapport verbal sur l'ouvrage intitulé *Archivio muratoriano*, et y signale des détails curieux sur les études du célèbre historien ainsi que sur sa manière de travailler.

M. Quicherat fait part à la Société, au nom de M. l'abbé Baudry, associé correspondant, de la découverte, dans un puits funéraire, de deux objets en bois qui formaient les extrémités latérales d'un treuil antique.

« Au moment, écrit M. l'abbé Baudry, où je fouillais le vingt-deuxième puits funéraire du Bernard, mon ouvrage était sous presse et je n'ai pu que signaler, sans en fournir la gravure, le treuil en bois qui se trouvait dans l'une des couches inférieures (p. 191). Cet objet presque introuvable nous fait connaître la forme de la machine avec laquelle les Gallo-Romains de nos contrées soulevaient les fardeaux. Je crois qu'à ce titre il offrira quelque intérêt à la *Société des Antiquaires de France*.



« Caton sous le nom d'*Orbiculus*, et Vitruve sous celui de *Rechamus*, nous parlent et de la poulie simple et du moufle ou assemblage de poulies qui multipliait la force mouvante; quant au treuil proprement dit, il n'a pas été mentionné que je sache sous d'autres expressions que *tympanum* et *machina*. Celui dont j'ai recueilli les débris se composait de deux roues reliées ensemble par un axe en bois et par de petites douelles formant tambour. Ces douelles de 0m,65 à 70 de longueur, étaient, pour plus de solidité, encastrées dans des échancrures de 0m,03 à 4 de largeur, témoins les pointes en fer dont quelques-unes, les douelles étant tombées de vétusté, sont restées encore dans les denticules.

« Outre l'axe, chaque roue était munie d'une traverse qui se terminait des deux côtés par une queue droite ou manivelle qui permettait à deux hommes manœuvrant dans le même sens, de soulever l'objet qu'on voulait tirer.

« Les treuils de nos puits modernes diffèrent du treuil gallo-romain en ce qu'ils ne sont que d'une seule pièce en bois et sans tambour, et que la manivelle en fer, appendice de l'axe, courbée deux fois à angle droit, n'existe que d'un côté. »

A l'occasion de cette communication, M. Quicherat signale des découvertes importantes faites par M. l'abbé Baudry dans les puits funéraires du Bernard; il ajoute qu'il en existe de semblables dans toutes les contrées de la France où on les a généralement pris pour des puits ordinaires qui auraient été comblés. On en trouve notamment dans la plupart des caves qu'on a pu reconnaître sous des habitations gauloises. — M. Quicherat parle ensuite d'un fragment d'inscription antique trouvé à Bourg (Ain), rue Hauteville, n° 52, ne portant que ces lettres, de grande dimension : CATV.

M. Prost signale une indication fournie par le *Journal des Débats* de ce jour, relative à la découverte de vases funéraires dans une localité de Normandie, et de divers objets qu'ils contenaient, parmi lesquels on aurait recueilli une pipe en terre. — M. Quicherat dit que la pipe en terre était

connue dans l'antiquité, mais que l'on n'est pas fixé sur l'usage que l'on en faisait : peut-être servaient-elles à des fumigations médicales. — M. Delisle confirme l'assertion de M. Quicherat sur l'existence des pipes en terre dans l'antiquité.

M. de Montaiglon revenant sur la communication d'armes provenant d'Espagne, faite par M. Alex. Bertrand à la dernière séance, propose une nouvelle hypothèse sur la date et l'usage de ces objets. Il pense qu'ils ne remontent guère au-delà de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; si ce sont des instruments de sacrifice on ne pourrait guère, dès lors, les attribuer qu'aux Israélites qui, maintenant encore, saignent les animaux suivant un rite fixé par le Pentateuque : ces ustensiles pourraient ainsi avoir appartenu à quelque communauté juive d'Espagne ou du nord de l'Afrique, ce qui expliquerait le double caractère oriental et moderne que l'on a observé dans leur ornementation.

## Séance du 4 Mars.

**Présidence de M. Ch. Robert, président.**

**Ouvrages offerts :**

*Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften*. T. XIII. 1re partie. 1873.

*Archives des missions scientifiques et littéraires*. 3e série, t. I, 3e livr. 1873.

*Bulletin du Bouquiniste*, n° 389.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXII, 4e livr.

*Compte-rendu des travaux de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*, du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, in-4°.

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften*. 4e et 5e fasc. 1873.

*Indicateur de l'archéologie*, nos 13 et 14. 1874.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XI.

CORBLET (l'abbé Jules). *Notice chronologique sur M. le chanoine Petit.* 1874, in-8°.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). *Des mesures en usage en Brie au XIIIe et au XIVe siècle.* 1874, in-4°.

MARGARITIS (Philippe). *Catalogue de médailles grecques, romaines et byzantines*, 1874, in-8°.

MARSY (A. DE). *Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou*, in-8°.

MOREL (J.-P.) et GANTIER (A.). *Voie romaine « ab aquis Tarbellicis »*. In-4°, 1874.

PROST (Auguste). *Le Patriciat dans la cité de Metz*, in-8°.

TEISSIER (Octave). *Table générale des bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes.* 1873, in-8°.

*Correspondance.*

MM. de Fontenay et de Charmasse, associés correspondants, écrivent pour protester contre quelques passages de la note de M. de Lasteyrie, insérée dans le Bulletin de 1873 (pag. 134 et *seq.*) en ce qui concerne personnellement M. Bulliot.

Il est donné lecture d'un rapport présenté par la Commission chargée de donner des conclusions sur les titres fournis à l'appui de la candidature de M. Le Sergeant de Monnecove. On passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. Le Sergeant de Monnecove est proclamé, conformément au rapport, associé correspondant national à St-Omer.

M. Delisle communique une lettre de M. Louis SIEBER, bibliothécaire en chef de la bibliothèque publique de Bâle, contenant quelques détails sur *un ancien plan de la ville de Paris* déposé dans cette bibliothèque.

« La largeur de ce plan est de 133 centimètres, et la

hauteur de 96. Dans la partie inférieure il y a trois encadrements, dont deux contiennent *un poème sur la ville de Paris* commençant par ces vers :

Gentilz lecteurs amateurs d'escripture,
Joyeulx espritz regardez la stature
Le bastiment et la fondation
L'accroissement et l'augmentation
Et la façon comment Paris la ville
S'est augmentée en matière civile
Etc., etc.

« Le troisième cadre contient le titre suivant :

« Icy est le vray pourtraict naturel de la ville, cité, université et faubourgs de Paris, où sont justement figurées toutes les rues et ruelles correspondantes l'une à l'autre, ainsi qui sont de présent situées, qui sont en nombre deux cens quatre vingtz et sept. Pareillement sont figurées toutes les églises et monastères, etc., etc.

A Paris, par *Olivier Truschet* et *Germain Hoyau*, demourans en la rue de Montorgueil, au chef Sainct Denys.

« Dans la partie supérieure du plan on voit le blason de la ville de Paris et celui du roi de France (trois fleurs de lys). A côté du dernier se trouvent trois croissants entrelacés qui, si je ne me trompe pas, étaient le signe du roi Henri II. Comme le plan dont je vous parle ne porte pas de date, j'ai tâché de trouver des renseignements dans le *Manuel du libraire* de Brunet et dans d'autres livres; mais jusqu'à présent je n'ai pas réussi.

« Ce plan n'existe à Paris dans aucune collection, et les recherches de M. Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, permettent de croire qu'il n'a point encore été signalé. Il appartient sans doute au règne de Charles IX, époque à laquelle, d'après les recherches de notre confrère M. Duplessis, vivait le graveur *Germain Hoyau*, auteur du plan.

« La seule pièce qui semble offrir quelque analogie avec le plan de Bâle est un plan gravé sur bois et dont un exemplaire est conservé au dépôt de la guerre. Ce dernier plan, qui ne paraît pas antérieur à l'année 1600, se distingue

très-nettement du plan de Bâle. Il ne contient point la mention du graveur et nous offre une annonce en vers tout-à-fait différente de celle qui a été citée plus haut :

> Espritz ardants de veoir du monde l'excellence
> Le saint sejour d'Astrée et hault siège de roys,
> Etc.

« Il est à désirer qu'une copie exacte du plan de Bâle permette d'étudier un monument qui peut être fort important pour la topographie parisienne au XVI<sup>e</sup> siècle. »

M. Delisle donne ensuite lecture de la communication suivante, adressée par M. d'Arbois de Jubainville :

« La notice que j'ai écrite sur la matrice du second sceau de saint Bernard, conservée à Clairvaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, a été publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1873, p. 125-128. Elle est suivie d'une note critique due à M. Demay (p. 128-129). Je suis autant que personne disposé à reconnaître la compétence exceptionnelle du savant archiviste. Je ne vois aucune raison pour contester le fondement de la partie de sa critique qui porte sur la description donnée par moi du premier sceau de Saint-Bernard. D'une part je suis loin d'avoir l'expérience de M. Demay ; de l'autre, je n'ai jamais eu sous les yeux aucune empreinte du sceau dont il s'agit : et si j'en ai parlé, c'est d'après une gravure dont l'exécution ne peut guère être considérée comme satisfaisante. Mais il y a dans la critique de M. Demay certains points sur lesquels je ne puis me montrer d'aussi bonne composition.

« M. Demay demande qu'on explique, s'il est possible, « pourquoi, après le décès de saint Bernard, la matrice de « son sceau n'a pas été solennellement brisée comme le « voulait l'usage établi. » Voici l'explication. Dans l'ordre de Cîteaux, on a eu, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, l'usage de conserver les sceaux des abbés décédés. Comme le dit un statut de l'année 1238 : *Sigilla abbatum decedentium vel cedentium sub tanta diligentia custodiantur, quod nullum possit inde periculum provenire* (Martenne, *Anecdot.*, IV, 1368). La prescription de détruire les sceaux des abbés décédés

apparaît pour la première fois au xiv^e^ siècle dans les *Nouvelles définitions* du chapitre général, publiées en 1350, et qui sont le résumé des décisions annuelles de 1316 à 1350 (*Nomasticon cisterciense*, p. 640). Les usages de l'ordre de Cîteaux en matière de sceaux ont beaucoup varié et n'ont pas eu la rigoureuse régularité que M. Demay paraît supposer. La coutume primitive était que le couvent n'avait pas de sceau. On lit en effet dans un statut de l'année 1218 : *Unusquisque conventus ordinis, qui proprium habet sigillum, frangat, et, quamdiu habuerit, anni quarta et sexta feria sit in pane et aqua* (Martenne, *Anecdot.*, IV, 1322). C'était la conséquence de l'autorité absolue des abbés dans la constitution primitive de l'ordre. Il n'y avait d'autre sceau que celui de l'abbé; et ce sceau, étant anonyme, pouvait servir successivement à plusieurs titulaires de cette haute fonction. Mais les usages de l'ordre de saint Benoit, sur ce point, pénétrèrent peu à peu dans la congrégation cistercienne. Les *antiquae definitiones* publiées en 1289 nous donnent une règle en contradiction avec les vieux principes : *conventus autem proprium habeat sigillum* (*Distinctio*, IX, *Nomasticon cisterciense*, p. 543). Enfin, au xiv^e^ siècle, les sceaux abbatiaux deviennent personnels aux abbés, et doivent être détruits après leur mort. Je conclus qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on a conservé la matrice du sceau de saint Bernard mort en 1153.

« Je passe à une autre critique de M. Demay. Suivant lui le nom de saint Bernard sur les matrices que l'on représente est un signe de non authenticité. C'est le contraire qu'il faudrait dire. En effet saint Bernard, dans sa lettre 284, adressée au pape Eugène III en 1151, dit lui-même qu'il avait fait graver son nom sur son second sceau. Voici en quels termes il s'exprime : *Periclitati sumus in falsis fratribus et multæ litteræ falsatæ sub falso sigillo nostro in manus multorum exierunt... Hac necessitate, objecto illo, novello, quod cernitis, de novo utimur, continente et imaginem nostram et nomen.* M. Demay demande la production d'un acte que cette matrice ait engendré. Cette production, je ne puis la faire : je n'ai pas vu de charte scellée du

second sceau de saint Bernard; mais Mabillon avait été plus heureux que moi : il le dit dans une note sur la lettre que je viens de citer, et dont je vais, pour plus de précision, reproduire exactement les termes :

« *Hinc patet non verum esse quod ait Guillelmus, abbas cisterciensis, in epistola hic edisca ad Theobaldum Campaniæ comitem : nempe falsum esse sigillum abbatis de Buzeio, in quo nomen abbatis impressum erat : asserens in nullo sigillo ordinis nomen proprium abbatis unquam impressum fuisse. Certe, in charta Bernardi ipsius pro compositione litis inter monasteria sanctæ Genevefæ et sancti Victoris, appensum est Bernardi sigillum cum ejus nomine et effigie, librum dextra, pedum in sinistra tenente.*

« Saint Bernard, obligé par un faussaire de substituer un second sceau à son premier sceau, a dû faire faire le second sceau différent du premier. De là l'introduction de son nom dans la légende, contrairement à la coutume cistercienne primitive, que M. Demay a très-justement constatée.

« Je persiste donc à croire que la matrice du second sceau de saint Bernard, conservée à Clairvaux au XVIII^e^ siècle, était authentique. Mais je suis d'accord avec M. Demay pour considérer comme suspectes les imitations de cette matrice qui a dû être fondue à la Révolution comme le reste des cuivres de Clairvaux. »

M. Demay présente à ce sujet les observations qui suivent :

« Dans sa nouvelle communication, M. d'Arbois de Jubainville apporte, à l'appui d'un deuxième sceau de saint Bernard, des preuves irrécusables. L'illustre abbé, dérogeant à la règle, se sert d'une matrice à son nom et à son effigie. Mais entre ce fait évident, incontestable, et la conclusion de notre savant confrère, il y a toute la distance qui sépare une certitude d'une conjecture.

« Les deux statuts, cités par M. d'Arbois de Jubainville, loin de dissiper les doutes, semblent faits pour les entretenir. Et voici comment.

« Il y a eu deux sortes de sceaux d'abbés : les sceaux

communs et les sceaux personnels. Les premiers, anonymes, représentant plutôt l'office de prélature que l'abbé, n'intéressaient que l'abbaye. Ils pouvaient être conservés sans péril, ils l'étaient en effet et même quelquefois ils se transmettaient de titulaire en titulaire. C'est à cette première espèce de sceaux que s'applique le statut de 1238; il conserve les sceaux parce qu'ils sont communs.

« Le sceau personnel, nominal, représentait non-seulement l'abbé, mais encore l'individu, membre d'une famille, capable de relations d'affaires privées, d'intérêts tout-à-fait distincts de ceux de l'abbaye. Le danger de laisser un sceau pareil survivre à son possesseur est trop évident pour avoir besoin d'être développé. Le sceau devait être détruit, mis hors d'usage. Tel est l'esprit du statut du XIV^e siècle, emprunté à l'usage général.

« Ainsi : d'un côté, conservation des *sceaux communs*; de l'autre, destruction des *sceaux individuels*.

« Saint Bernard, au temps où la conservation des sceaux communs était en vigueur, ayant employé, contrairement à la règle, un sceau personnel, il semble que ce deuxième sceau doive tomber sous le coup de la loi générale de destruction ou de cancellation appliquée aux sceaux individuels, et s'il n'y est pas tombé il y a lieu d'en être surpris. Est-ce à dire que la mention du sceau de saint Bernard dans l'inventaire du trésor de Clairvaux ne mérite pas qu'on en tienne compte? Bien loin de là. Seulement, en se taisant sur l'origine du dépôt, sur l'état de la matrice conservée; en ne répondant pas aux questions si le sceau a été trouvé dans le tombeau de saint Bernard (on a des exemples analogues), s'il portait des traces de cancellation, etc., etc., le texte ne donne pas satisfaction aux exigences modernes de l'archéologie et laisse le champ d'autant plus libre aux suppositions que l'objet perdu depuis longtemps échappe au contrôle de la critique. »

M. Read signale une particularité de la topographie ancienne de Paris; il s'agit du nom de la rue *des Rancis* ou *des Trançis* que portait encore à la fin du dernier siècle

une partie de la rue du Rocher à partir de la rue de la Bienfaisance. Le sens de cette dénomination serait, suivant M. Read, *rue des Estropiés*, mais il ne peut encore en indiquer l'origine.

## Séance du 11 Mars.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

*Journal des savants*, févr. 1874.

*Mélanges historiques; choix de documents*, publiés sous les auspices du ministre de l'instruction publique. T. I. 1874.

Abel (Ch.). *La Bulle d'or à Metz, étude sur le droit public d'Allemagne au moyen-âge*. Nancy, 1873.

Desjardins (Abel). *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. 1872.

Gachard. *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série. 1873.

Guilhermy (F. de). *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*. T. I. 1873.

Guadet. *Supplément au recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VIII. 1872.

Le Blant (Edmond). *Mémoire sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'église*. 1874.

Levot (P.). *L'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre ou de Saint-Mathieu*. 1874.

Rossi (Michele-Stephano de). *De scoperte paleoetnologiche in Castel Ceriolo*. 1868.

— *Secundo rapporto sugli studii e sulle scoperte paleoetnologiche*. 1868.

*Correspondance.*

M. Joseph de Baye, présenté par MM. Creuly et Aubert, demande à être admis à titre d'associé correspondant

national; le Président désigne MM. A. de Barthélemy, Guérin et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. Nicard signale à la Société plusieurs mémoires envoyés par M. M.-E. de Rossi sur diverses découvertes archéologiques faites dans l'Italie centrale; ces découvertes consistent en armes, haches, vases en terre, etc. M. Nicard appelle l'attention de ses confrères sur un de ces objets qui est une urne funéraire affectant la forme des maisons circulaires des anciens habitants de l'Italie. Ce monument a été trouvé dans une couche de peperino et était accompagné de plusieurs exemplaires de l'*Aes grave*.

M. A. Bertrand ajoute que M. de Rossi signale une voie romaine se dirigeant sur Albano, passant sur le terrain occupé par la nécropole où ces débris ont été exhumés; cette circonstance permet de leur fixer une date d'une certaine antiquité. Il y aurait lieu de croire qu'ils appartiennent au VIIIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire à une époque voisine de la fondation de Rome.

M. A. de Barthélemy, à cette occasion, rappelle le savant mémoire que le duc de Blacas a publié dans les *Mémoires* de la Compagnie en 1865.

M. Aug. Prost dépose sur le bureau un poids antique en bronze trouvé récemment dans la vallée de la Sarre, contrée connue par les objets gallo-romains qu'elle a fournis. Ce poids, qui provient d'une balance dite romaine, représente un buste de femme, drapé, dont la tête relevée est jetée sur l'épaule gauche par un mouvement assez élégant, et couronnée d'une guirlande de lierre travaillée avec délicatesse; les yeux, vides aujourd'hui, étaient probablement incrustés en argent. Ce monument est d'un caractère plus distingué par son style que par son exécution un peu négligée; il appartient à une bonne époque. Son poids paraît avoir été réglé au moyen d'une masse de plomb coulée dans l'intérieur : il est de 1 kil. 270 gr.

M. Heuzey a la parole pour lire un mémoire sur une inscription grecque trouvée à Antibes. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Sansas, associé correspondant, continue, dans les termes suivants, la communication commencée par lui dans la séance du 21 janvier, sur le langage gascon :

« A votre séance du 21 janvier dernier, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention spécialement sur deux mots pris dans le langage bordelais à *mille ans* d'intervalle et qui me paraissent trouver leur explication aussi complète que naturelle dans la langue armoricaine ou celto-bretonne. C'étaient BARTOLE, jeu de la branche frappée (*bar,* branche, *taol,* percussion), et SQUIRS, regula, règle, la Réole (*skouer,* règle au propre et au figuré).

« Permettez-moi de vous citer encore une trentaine de mots qui offrent le même caractère.

« Comment expliquer cette analogie, on peut dire cette identité, dans certaines expressions d'un usage usuel, dans deux langues d'ailleurs très-différentes, si ce n'est par une origine primitivement commune. Il ne s'agit point ici d'étymologies plus ou moins ingénieusement créées, mais de mots bien déterminés, en usage dans l'une et l'autre langue, ayant une même signification et qui ne peuvent être le résultat d'un emprunt réciproque entre deux peuples privés de relations intimes depuis le temps historique. Je me borne à citer les trente mots qui suivent à cause de leur étrangeté. Il existe bien d'autres rapprochements à faire entre le langage bordelais, l'armoricain et ce que nous pouvons savoir de la langue celtique et même de la langue mère de cette dernière. Voici quelques-uns des mots qui me paraissent dignes d'être plus particulièrement notés.

« 1° ARRUMA (verbe) réunir, grouper. Ex.: *Erem touts arrumats*, nous étions tous réunis.

« Armoricain : RUMM, nombre, RUMMAD, troupe, bande.

« Ce mot a reçu en passant dans le langage bordelais l'augment et le redoublement aquitaniques qui ont toujours lieu quand un mot commence par un R. Exemples : *Arré,*

*ré :* Rien. *Arréfistoula* pour *réfistoula*. Au XIIIe siècle : *Arramon* pour *ramond; arrébost* pour *rébost*, enterré, du latin *repositus*, etc., etc., nous trouvons ici le P changé en B, comme nous verrons ailleurs le B changé en P. — D'*arruma* vient évidemment le français *arrimeur, arrumeur,* si le terme est emprunté à la Guyenne comme l'indique le dictionnaire de Trévoux.

« 2. BALOT, BALOTS, bas du visage, bouche, au pluriel lèvres.

« *Balot de truge* (*injure*) groin de truie.

Arm. BALOK (L mouillée), le menton, la partie du visage au-dessous de la bouche.

« 3. BROS. Charrette des Landes à deux roues et à ridelles, assez étroite.

« Par extension *un bros de carboun, un bros d'hustres;* la charge d'une charrette de charbon, d'huîtres, etc.

Arm. BROEO, BROEV, charrette étroite et longue en usage en Bretagne pour transporter le vin.

« 4° BUGADE, lessive.

*Bugaduy,* cuvier à lessive; *cheïta la bugade,* arranger le linge pour la lessive.

Arm. BUGAD, petite lessive.

*Buga,* presser avec les mains. *Bugadi,* faire une petite lessive.

« 5. CHOÏNE, petit pain blanc, flûte.

(Gasconisme). Donnez-moi un *choine.*

(Anciens règlements municipaux). *Pain choine.*

Arm. CHOANEN, miche, pain blanc léger.

En Vannes, *choénen. Barachoanen :* du pain de miche.

« 6. COUSTUME (au XIIIe siècle), COSTVMA, coutume.

Presque chaque article des anciennes coutumes de Bordeaux commence par la formule : *Costuma es en Bordalés,* etc.

Arm. KOZ, vieux; STUMM, usage, coutume.

« 7. CRAC. Particule employée à tout propos dans le langage gascon ; généralement il signifie : bref, à l'instant.

« *Toquy lou liquet, crac, Janoun barrouille la porte.*

Je touche le loquet, *crac,* Janon verrouille la porte.

(Gasconisme). On parlait de moi, *crac*, j'arrive.

Arm. KRAK. Adj. court, bref.

Ce qualificatif pris adverbialement et dans le sens figuré exprime exactement le sens du mot gascon inexplicable d'ailleurs.

« 8. CRUCHY. Tuer, saisir en tordant, etc., terme assez vague qu'on applique généralement à la manière de tuer les crapauds. Elle consiste à les percer avec un petit échalas (escanaduy) que l'on plante en terre par l'autre bout, de manière à ce que l'animal meure exposé au soleil. N'est-ce pas l'ancien supplice des crochets que semble rappeler le mot *cruchy*, et dont le sens a conservé une empreinte lugubre ?

« *Si pody te gaha, te harey pas de maou ;*

« *Mais boly te cruchy tout coume à d'un crapaoud.* »

Si je puis te saisir, je ne te ferai pas de mal (ironie) ;

Mais je veux *te tuer* comme on tue un crapaud.

Arm. KROGI et KREGI.

Saisir avec les dents, avec un crochet, *accrocher*.

« 9. CRUM. Nuage sombre et orageux qui va se résoudre en pluie.

« *Sonne lous meynatches ; gueyte aquet crum. Ban beni mouillats coume soupes.* » Appelle les enfants, regarde cet orage, ils vont venir mouillés. Est-ce que le mot *soupes* ne serait pas ici un souvenir de l'armoricain *souba*, tremper, imbiber, que l'on a fait précéder du mot qui le traduit ?

On dit CRUNE par corruption et *grune* pour exprimer une averse subite. *Qu'ey attrapat une bonne crune*. J'ai attrapé une bonne averse.

Arm. KURUN. Tonnerre.

*Kurunnuz*, qui menace du tonnerre.

Dans le Gers, *crum*, nuage épais et noir.

Dans l'Agenais, *encrumit*, nuageux et sombre.

« 10. DARNE, tranche de poisson.

(Anciens règlements). On prélèvera de chaque *créac* (esturgeon) un *tail*, et de chaque saumon une *darne*. On dit aussi par corruption *derne*. Une *derne* ou darne de *colac* (alose).

Arm. DARN, partie, portion, morceau.

*Darnaoui*, partager, diviser.

« 11. ENTA. Particule dont le sens est assez vague et qui semble marquer une conclusion, ce par où l'on finit.

*M'en baon* ENTA *cap à Bourdeou*, dit-on après avoir parlé d'autres choses, je m'en vais *ainsi* à Bordeaux (tête à Bordeaux).

Arm. ENTA et ETA, particule qui sert à marquer la fin d'un raisonnement. ETA ne se place qu'après le verbe.

« 12. ESCOUPI. Cracher avec effort.

Arm. SKOPA, cracher avec bruit, avec effort. SKOPÉREZ, expectoration.

« 13. ESPLEIT, profit, avantage.

*Aquet pan fei bien de l'espleit.* Ce pain donne (fait) beaucoup de profit (il est bien nourrissant). — Dialecte de Vannes : *Splet* ou *spled* signifie *avantage, utilité, profit.*

« 14. ESQUISSA, déchirer un vêtement ou une étoffe; y faire un accroc; séparer en déchirant. *Hey esquissat moun demantaon.* J'ai déchiré mon tablier. *Esquisse m'aco.* Déchire-moi ceci.

Arm. SKIJA-SKEJA, déchirer, faire une fente.

« 15. ESTEY, petite rivière débouchant dans le fleuve qui passe à Bordeaux.

*L'estey majou, l'estey de Begles, l'estey crebat*, etc.

Arm. STER, rivière.

En bordelais la terminaison *ey* se substitue ordinairement à la terminaison *er*. Exemples : *courdouney*, cordonnier; *carpentey*, charpentier, etc., etc. Au XIII^e siècle on trouve écrit simultanément *Monedey* et *Moneder; deu Soler* et *deu Souley* (noms de deux maires de Bordeaux), etc., etc., *cordurey*, tailleur, etc., etc.

« 16. FLAMMAN. Ce mot ne paraît usité que joint à l'adjectif, *néou*, neuf, *flamman néou*, tout-à-fait neuf, qui a tout son lustre. On dit quelquefois par corruption *flambant*.

*Que s'es brabe aney! s'es tout flamman néou.*

Que tu es beau aujourd'hui! Tu es tout (vêtu de) neuf.

Arm. FLAMM, tout-à-fait.

FLAMM, éclatant, qui a du lustre, en parlant d'une étoffe.

« 17. GRAOUPE, engourdi par le froid.

*Hey lés mans graoupes, pody pas escrioure.* J'ai les mains engourdies par le froid, je ne peux pas écrire.

Arm. KROPA, engourdir, rendre perclus par l'effet du froid.

« 18. IO, IO (terme enfantin) à dada.

*Ana à io-io* aller à dada.

*Io, io cabaley,* } Chanson populaire.
*Quatre poumes ou deney* }

Arm. JO JO, dada, terme enfantin qui signifie cheval. C'est le mot *jô*, cheval répété.

En bordelais, pour commander à un cheval de marcher on dit *io*. On sait que les muletiers celtibériens employaient et emploient encore la parole pour conduire leurs bêtes de somme.

« 19. JALE, nom donné aux ruisseaux ou petites rivières qui tombent dans la partie de la Garonne où remonte le flot. La grande *jale*; la *jale* de l'espartine, etc., etc. Ce mot se trouve dans la charte de Philippe-le-Bel de 1295, pour déterminer la banlieue de Bordeaux fixée de temps immémorial; ce mot remonte donc à une haute antiquité.

Arm. CHAL, le flot ou le flux de la mer (Dialecte de Vannes).

L'articulation CH est l'équivalent du J, car on dit en breton indifféremment *chala* et *jala*, chagriner, etc.

« 20. LINQUA, glisser.

*Ya mourdt, lou pé, m'a linquat :* Il a gelé, le pied m'a glissé.

Arm. LINKA, rendre ou devenir glissant.

Link, glissant.

« 21. NAOU, auge en pierre pour abreuver le bétail ou pour laver le linge.

Arm. NÉO ou NEF ou NEV, auge.

Dialecte de Vannes : *neu*.

Gaël d'Écosse : *naiv*.

Gaël d'Irlande : *naer* et *navi*.

« 22. PALLE, écluse qui se hausse et se baisse.

*Jeanti lèbe la palle*. Jeanti lève la pelle (ouvre l'écluse).

Arm. PAL, vanne, espèce de porte qui se hausse et se baisse.

« 23. PALLE, bêche de jardinier et de cultivateur.

*Hudi à la palle :* travailler à la bêche.

Arm. PAL, bêche, instrument d'agriculture.

« 24. PEGADUS, PEGADISSE, qualité de ce qui colle ou se colle, visqueux, etc.

*Quey la lengue pégadisse*, j'ai la langue qui se colle (manière indirecte de demander à boire, pour se la dégager).

Arm. PEGADUR, qualité de ce qui est visqueux.

*Pega*, enduire ou frotter de poix.

« 25. PÉOU (monosyllabe), cheveu.

*Gahe l'y lou péou*. Saisis-lui le cheveu (les cheveux).

Arm. BLÉO, cheveu.

« 26. POCH, bas de la figure, POTCHS, lèvres, bouche.

Arm. BOC'H, joue, partie latérale du visage au-dessous des yeux.

« 27. SEILLE (ll mouillées), seau, vase à puiser ou porter de l'eau.

Arm. SAL.

Dialecte de Vannes, *sel* (l mouillée).

Gaël. Écos. *séol*.

Gaël. Irl. *sel*.

« 28. TINTS ou TINS, pièces de bois sur lesquelles on place les barriques.

*Attina*. Placer des barriques sur leurs chantiers.

Arm. TINT, appui, chantier, chevalet.

« 29. TOAILHES, nappes; TOAILHONS, essuie-mains. Ces mots se trouvent écrits dès le XIIIe siècle dans le formulaire des duels, au manuscrit des coutumes de Bordeaux.

Arm. *Toal, Toual, nappe; Toalon,* essuie-mains.

« 30. TUCH, monticule, élévation de terrain.

Arm. TUCHEN, tertre, butte, petite montagne.

« Ces citations bien restreintes nous paraissent démontrer une analogie frappante entre le fond du langage bordelais et du langage armoricain. Dans la forme, la formation de la

langue romane a fait disparaître des analogies bien autrement remarquables, mais malheureusement ce n'est qu'aux époques exclusivement modernes que le langage bordelais a été transmis par *l'écriture,* et, de plus, par des hommes qui rapportaient tout au latin ou au français, sans soupçonner que le langage local dont ils se servaient eût pu avoir une autre origine. De là une orthographe irrationnelle et impuissante à représenter les sons qu'ils sentaient cependant le besoin d'exprimer.

« En terminant, qu'il me soit permis de dire quelque chose d'un mot assez difficilement explicable, chez un peuple qu'on se plaît à classer parmi ce qu'on appelle les *races latines* (singulière appréciation ! Il est vrai qu'elle est due au jargon politique de nos jours).

« Pour exprimer *aujourd'hui,* le roman bordelais du XIIIe siècle disait *huy* comme les Espagnols *hoy*, ce qui est une altération du mot latin *hodie*. Mais le mot *huy* ne se trouve pas dans le langage vulgaire bordelais. Le mot *aujourd'hui* se dit *aneït* ou *anuït,* ce qui textuellement veut dire *cette nuit*. Aussi M. Cénac-Moncaut, dans son dictionnaire gascon du Gers, donne : *neït,* nuit, *aneït,* cette nuit. Comment les Bordelais sont-ils venus à dire *cette nuit* pour exprimer CE JOUR, aujourd'hui? Que l'origine celtique du mot *neit* ou *nuit* soit contestée, quoiqu'on trouve en armoricain *noz*, en gallois *nos*, en gaël d'Irlande *nochd,* etc., peu importe. Le mot bordelais et son emploi ne sont-ils pas une réminiscence de l'usage celtique que constate Jules César dans ses commentaires, l. VI, § XVIII, où il dit : « Galli se omnes, ab Dite patre prognatos prædicant; idque « ab Druidibus proditum dicunt : ob eam causam spatia « omnis temporis non numero dierum sed noctium, finiunt; « et dies natales, et mensium et annorum initia sic obser- « vant, ut noctem dies subsequatur. »

« Cela a encore lieu en français, sans qu'on le remarque beaucoup, car c'est à *minuit* que le jour civil commence. On a conservé la chose et oublié le mot. Il n'en a pas été de même à Bordeaux. »

## Séance du 18 mars.

**Présidence de M. Ch. Robert, président.**

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 2e série, 4e année, n° 4.
— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. VIII. 1871-1872, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 99, févr. 1874, in-8°.
— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, nos 77 à 79, in-8°.
— *de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, in-8°.
*L'Investigateur*. Janvier 1874.
*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, nouv. série. 1872.
*Société archéologique de Sens : musée gallo-romain*, in-4°.
*Tillaeg til Aarbœger for Nordisk Oldkyndighed og Historie*, *Aargang*. 1872, in-8°.
Baye (J. de). *Histoire naturelle de l'homme; grottes préhistoriques de la Marne*. 1872, in-8°.
Chassaing (Aug.). *Notes sur l'orfévrerie du Puy au moyen-âge et à la Renaissance*. 1874, in-8°.
Closmadeuc (J. de). *Sculptures lapidaires et signes gravés sur les dolmens dans le Morbihan*. 1873, in-8°.
Conestabile (Giancarlo). *Sovra due dischi in bronzo antico italici del museo di Perugia*. 1874, in-8°.
Godard-Faultrier (Victor). *Les Chateliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire*. 1874, in-8°.
Morel (J.-P.-M.). *Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges*. 1852, in-8°.
Terninck (A.). *Etudes sur l'Atrébatie avant le sixième siècle*, t. II. 1874, in-8°.

*Travaux.*

M. de Montaiglon signale une statue en bronze, de l'époque de la Renaissance, retirée des dépendances du château de

Saint-Cloud où elle était à peu près ignorée et placée depuis quelques semaines au Louvre. Cette statue a été l'objet d'un article publié dans le *Journal des Débats*, par M. Pierre Clément, qui croit y voir une œuvre de Michel-Ange et y reconnaître une statue de David, due à ce maître, et que l'on dit avoir été transportée en France. M. de Montaiglon s'élève contre ces considérations. Suivant lui, le *David* de Michel-Ange apporté en France en 1512 avait été placé au château de Bury où il a été conservé longtemps, sans que l'on sache aujourd'hui ce qu'il a pu devenir; mais d'après une planche ancienne représentant le château de Bury, bien que la statue soit rendue à une très-petite échelle, on constate par la comparaison avec la partie voisine de l'édifice, que ses dimensions ne dépassaient pas $1^{m},40$ à $1^{m},60$ de haut, tandis que la statue de Saint-Cloud est beaucoup plus haute; on remarque en outre que dans la statue de Bury le bras gauche est replié en avant du corps, tandis que dans celle de Saint-Cloud il est allongé et porté en arrière. A ces détails, qui suffisent déjà pour établir qu'il s'agit ici de deux monuments que l'on ne peut confondre, M. de Montaiglon ajoute que les attributs joints à la statue de Saint-Cloud autorisent à y voir un Apollon plutôt qu'un David. De la main gauche, le personnage tient un arc dont les tronçons existent encore, tandis que la main droite relevée au-dessus de la tête semble saisir une flèche dans un carquois qui n'existe plus, mais que fait deviner un baudrier, lequel est passé sur l'épaule droite; le personnage a de plus sous les pieds un monstre terminé par une queue de serpent. Tout cela convient à Apollon. La statue appartient, par son style élégant et un peu recherché, à l'art de la Renaissance, plutôt antérieur que postérieur à 1530 ; c'est l'époque de Michel-Ange et l'œuvre ne serait pas indigne de lui. Mais est-il permis d'admettre qu'une statue de cette importance et d'un tel maître ait passé inaperçue de son temps et qu'elle soit restée inconnue à Vasari et aux historiens contemporains? M. de Montaiglon conclut que ce doit être l'œuvre de quelqu'un des élèves distingués de l'école de Michel-Ange.

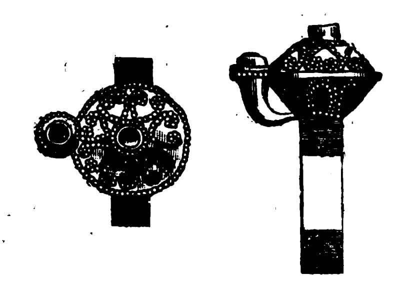
M. Aug. Prost appuie les conclusions de M. de Montaiglon; il fait observer que la tête de la statue porte la touffe de cheveux qui orne le front des statues d'Apollon et que chacun connait par le type fameux de l'*Apollon du Belvedère*.

M. Edouard de Barthélemy, associé correspondant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau trois objets appartenant à M. le comte Adrien de Brimont et provenant de fouilles exécutées dans des circonstances que j'ai cru devoir faire connaître à la Société.

« Ces objets comprennent : 1° une paire de grandes fibules en bronze, ornées de verroteries rouges, de l'époque mérovingienne; 2° une bague en or qui, par la forme insolite de son chaton, me paraît mériter l'attention de mes confrères. Un troisième objet également en or a été découvert dans la même fouille : il ne m'a pas encore été communiqué, mais j'espère pouvoir vous le présenter d'ici à peu de temps : c'est un étui, ressemblant à un manche de couteau ou de stylet orné d'une cannelure sur laquelle se détache une croix à branches égales.

« Vous observerez que l'ornementation des fibules se compose de têtes d'animaux dont les yeux sont figurés par des verroteries : en haut, on remarque des têtes d'oiseaux, en bas, une tête de quadrupède difficile à définir. Les fibules étaient dorées.



« La bague se compose d'un anneau octogonal surmonté d'un chaton à jour orné de filigranes : la pierre qui y était enchâssée a disparu ; mais ce qui donne à ce bijou un caractère particulier, c'est la présence, auprès du chaton auquel il est soudé, d'un ornement dans lequel est enchâssée une pierre verte. Cet ornement qui paraîtrait appeler un pendant est cependant unique, car de l'autre côté on ne reconnaît aucune trace de soudure ou de fracture. Cette bague pèse neuf grammes.

« La trouvaille a été faite près du moulin de Courmont, sur le territoire de la commune de Muizon, près de Reims (Marne), à $0^{m}$,85 environ de profondeur, dans un sol sablonneux. Ces objets appartenaient à une personne de taille élevée : le squelette était entouré de quelques clous de fer et de débris ligneux qui permettent de supposer que le corps avait été déposé dans un cercueil en bois. Les deux fibules étaient sur la poitrine ; la bague était encore passée à la troisième phalange de l'annulaire de la main gauche ; l'étui se trouvait près des genoux ; avec les fibules étaient également une boucle de ceinturon avec son ardillon et un anneau ; le tout en bronze sans ornements. Dans le même champ on a retrouvé un certain nombre de sépultures en pierre, en forme d'auge, qui ne contenaient rien ; elles ont dû être précédemment violées. »

M. de Witte, associé correspondant étranger, lit ensuite la note qui suit :

« On a beaucoup parlé depuis quelque temps des étonnantes découvertes d'antiquités faites par M. Schliemann à Hissarlìk, dans la Troade. Parmi les objets trouvés dans ces fouilles, on a signalé un grand nombre de vases de terre, sur lesquels on a cru reconnaître des têtes de chouette en relief ou tracées au pinceau.

« Des vases tout à fait semblables ont été trouvés dans plusieurs localités de la Poméranie, sur les bords de la Baltique, et je puis mettre sous les yeux des membres de la Société un mémoire imprimé en 1872, par conséquent à une date antérieure aux découvertes de M. Schliemann,

mémoire dans lequel sont décrits et figurés plusieurs de ces vases. Ce mémoire, très-curieux et très-intéressant, écrit par M. le docteur G. Berendt de Kœnigsberg, a pour titre : *Die Pommerellischen Gesichtsurnen* (les urnes à figures humaines de la Poméranie[1]). Ce sont en effet des têtes humaines qui sont peintes sur le col de ces vases ou qui les couronnent, et nullement des têtes de chouette. Et il n'est pas possible d'admettre ce qui a été dit au sujet de la Minerve Ilias, déesse qui aurait été représentée avec une tête de chouette. Les urnes de la Poméranie et de la Troade montrent des têtes humaines, tout à fait identiques: Si quelquefois la bouche n'est pas indiquée, cela tient ou à ce que le trait a disparu ou à l'oubli de l'artiste; les oreilles humaines qu'on observe sur un grand nombre de ces vases suffiraient pour dissiper toute incertitude. J'ai déjà parlé dans une autre occasion[2] d'une grande peinture où des hommes qui accompagnent un char funèbre ont des têtes qu'on prendrait pour des têtes d'oiseaux; mais cette apparence de têtes d'oiseaux n'est due qu'à la maladresse et à l'inhabileté de l'artiste.

« M. le docteur Berendt a donné dans les planches qui sont jointes à son mémoire des spécimens de vases à tête humaine de travail étrusque et péruvien qu'il rapproche des urnes trouvées dans la Poméranie ; ces rapprochements sont fort intéressants. »

M. Heuzey fait la seconde lecture d'un mémoire sur une inscription grecque provenant d'Antibes, à laquelle il attribue la date approximative du v<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

1. Separatabdruck aus den Schriften der K. physikalisch-œkonomischen Gesellschaft. Kœnigsberg, 1872, in-4°, avec 6 planches.

2. Bulletin, 1873, p. 121.

# EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

## DU 2e TRIMESTRE DE 1874.

## Séance du 1er Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

*Correspondance.*

MM. Morel, de St-Gaudens, et Gantier, de Cazères-sur-Gironde, présentés par MM. A. Bertrand et Ch. Robert, écrivent pour demander le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Nicard, Rey et Demay pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette double candidature.

*Travaux.*

M. Michelant lit au nom de la commission désignée à cet effet un rapport sur la candidature de M. de Lasteyrie, membre résidant, au titre de membre honoraire; on passe au scrutin, et le candidat, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément aux conclusions du rapporteur, proclamé membre honoraire de la Société des Antiquaires de France.

M. A. de Barthélemy a ensuite la parole pour lire un rapport sur la candidature de M. Joseph de Baye au titre d'associé correspondant. Le scrutin ayant donné le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. J. de Baye, conformément aux conclusions du rapport, est proclamé associé correspondant national à Baye (Marne).

M. A. Bertrand fait hommage à la Compagnie, de la part des auteurs, de deux publications; l'une de M. le Dr de Closmadeuc, de Vannes, sur les monuments mégalithiques du Morbihan; l'autre de M. Conestabile, de Pérouse, sur deux disques en bronze du musée de cette ville.

M. Guillaume Rey lit la note suivante :

« Nous trouvons dans les Assises du royaume de Jérusalem, parmi les villes de la seigneurie de Césarée, gouvernées par un vicomte et possédant cour de bourgeoisie, un lieu nommé Le Merle. — Son identification avec la bourgade moderne de *Tantaurah* se présenta à mon esprit quand, en 1859, visitant ce village, j'en trouvai le petit port défendu par une tour évidemment élevée au temps de la domination latine en Terre-Sainte. D'autres restes du moyen-âge apparaissaient encore çà et là dans les ruines, et je me souvins alors que Gauthier Vinisauf nomme ce lieu *Mirla*.

« Aujourd'hui l'identification de Tantaurah avec Le Merle ne saurait plus être douteuse, ainsi que le prouve le passage suivant d'un pèlerin du XIIe siècle, nommé Philippus[1], qui, décrivant la route de Césarée au Mont-Carmel, après avoir mentionné les deux premiers caseaux qu'il traverse au sortir de Césarée, dit : « Miliario ab illo loco » est Le Merle ubi natus fuit beatus Andreas. Miliario est » Castrum peregrinarum. » Or Tantaurah est bien, en effet, la localité la plus voisine d'Athlet vers le sud.

« Les seigneurs du Merle doivent avoir porté le nom de ce fief, puisqu'au chap. 271 des Assises de Jérusalem, nous trouvons Eudes du Merle désigné comme devant fournir quatre chevaliers pour la défense du royaume. »

M. P. Nicard communique, en seconde lecture, un fragment de son mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

M. A. Bertrand donne quelques détails sur des urnes sépulcrales exhumées à Poggio-Renzo, près de Chiusi, dans les fouilles dirigées par M. le chanoine Broggi, conservateur du musée de Chiusi. Elles ont été trouvées à côté des chambres étrusques découvertes en ce lieu, dans des puits dont les orifices étaient recouverts par les matériaux provenant d'excavations pratiquées pour l'établissement postérieur

1. La relation du pèlerinage de Philippus a été publiée pour la première fois l'an dernier à Vienne, par le R. D. Neumann.

de ces chambres. Les puits et les urnes qui s'y trouvaient sont donc plus anciennes que les chambres étrusques et appartiennent à une époque antérieure. On en a recueilli dans des conditions analogues à Céré, l'ancienne Agilla, et à Albano, villes de la période pélasgique ; partout ces urnes renferment des objets identiques, notamment les rasoirs en bronze apportés dans diverses contrées de l'Europe par des colonies d'origine asiatique.

M. Nicard représente que depuis plus de deux années la Société ne reçoit aucune indication sur les découvertes archéologiques faites à Paris. Il pense qu'il y aurait lieu de reconstituer la commission qui était précédemment chargée de tenir, sur ce fait, la Compagnie au courant. — La Société ne se trouvant plus en nombre pour prendre une décision renvoie l'examen de cette question à une séance ultérieure.

## Séance du 8 Avril.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 13e série, années 1871, 1872, 1873, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XI, années 1871, 1872, 1873, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, mars 1874.
*The Canadian journal*, n° 1, nov. 1873.
*Journal des Savants*, mars 1874.

*Travaux.*

M. A. de Barthélemy offre à la Société, de la part de M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers, le moulage en plâtre du pupitre en bois, dit de Ste-Radegonde, conservé dans le couvent des Dames de Ste-Croix de cette ville. Ce monument très-intéressant présente des sculptures qui ont le caractère de l'art mérovingien. La Société décide

que ce moulage sera déposé au musée de St-Germain-en-Laye.

« M. Victor Egger, professeur au lycée d'Angers, présente à la Société les dessins de divers objets antiques trouvés en Corse, dessins qui lui ont été communiqués par M. Nicoli, secrétaire de la mairie d'Ajaccio. Ils représentent : 1° Des objets celtiques trouvés sur divers points de l'île : haches en pierre polie, pointes de flèches, sorte de coin en forme de cœur. 2° Lampe romaine en bronze, trouvée à Sagone. 3° Un cachet en bronze, trouvé à Carbuccia, portant en relief les mots : 8ΛΑꓘ .8ꟼƎꓘ Καλϐυκέρου, génitif de Καλόκερος, pour Καλόκαιρος, nom propre (Corpus, 4248, 6427). La variante Καλόκερος se trouve dans une inscription funéraire de Thessalonique, du IIe ou du IIIe siècle de l'ère chrétienne (Corpus, 9439). 4° Divers objets en terre et en verre léger provenant d'un tombeau découvert à Aleria. 5° Une monnaie de Carthage, trouvée à Bonifacio. Cette monnaie est jusqu'à présent le seul témoignage archéologique des rapports de Carthage avec l'île de Corse.

« M. Nicoli termine sa lettre par les lignes suivantes, qui mériteraient confirmation : On m'assure qu'un propriétaire de Sartène a découvert dans son champ, à Figari, des sarcophages en terre cuite, et d'autres en granit.

« Il existe non loin d'Ajaccio une tour en pierre sur laquelle on remarque une inscription qu'on n'a pas pu lire. Ce monument passe pour sarrazin. »

La compagnie entend une seconde lecture d'une notice de M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant, relative à des fouilles faites à Berru (Marne) ; ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Julliot, associé correspondant, présente un nouveau fascicule de la publication entreprise par la Société archéologique de Sens, et donnant la reproduction héliographique des objets d'antiquités du musée de cette ville. Il appelle l'attention des membres de la compagnie sur deux person-

nages représentés dans deux bas-reliefs différents, et qui n'ont que le pied droit chaussé.

**M. Perrot** rappelle que Pindare, dans la IVe scythique, dit que telle était la chaussure de Jason.

M. Nicard continue la lecture de son mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

## Séance du 15 Avril.

**Présidence de M. CH. ROBERT, président.**

Ouvrages offerts :

*Adunanze dell' instituto di corrispondenza archeologica, nei giorni* 3, 10, 24 febraio 1871, in-8°.

*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.* 1873, in-8°.

*Bulletin du Bouquiniste*, n° 385.

— *des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, n°s 3 à 8. 1873, in-8°.

— *de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, 3e liv. 1873, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n°s 85 à 88. 1873, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. IV, 2e n°. 1873, in-8°.

*Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* 1872-1373, in-8°.

— *de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 2e partie, 3e série, t. II, 1873, in-8°.

*Revue africaine*, n° 103.

— *de l'art chrétien*, 17e année, n°s 1 et 2.

BOUCHER DE MOLANDON. *Station préhistorique d'Essonnes*, 1874, in-8°.

BUNNELL LEWIS. *An introductory lecture on classical archæology*, 1873, in-8°.

CASTAN (A.). *Monnaies gauloises des Séquanes*, 1874, in-8°.

CESSAC (P. DE). *Le bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps préhistoriques*, 1873, in-8°.

CHATEL (Eug.). *Notice sur la mosaïque de Lillebonne*, 1873, in-4°.

CHAVERONDIER (Aug.). *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire*, 1874, in-8°.

COURAJOD (Louis). *Le trésor de la cathédrale d'Auxerre en* 1567, in-8°.

— *Les sépultures des Plantagenets à Fontevrault*, 1189-1867, in-8°.

— *Le monasticon gallicanum*, 1869.

— *Lettres à M. Noël Boucart sur la restauration de la flèche d'Orbais*, 1869, in-8°.

*Duvaux* (*Lazare*). *Livre-Journal*, 1748-1758. 1873, 2 vol. in-8°.

JUMEL (l'abbé Ed.). *Monographie de la Picardie*, 2° série. Quevauvillers. 1873, in-8°.

LANCE (Adolphe). *Dictionnaire des architectes français*, 1872, 2 vol. in-8°.

LONGUEMAR (DE). *Coup d'œil général sur les décorations murales des églises romanes de l'Ouest*, 1874, in-4°.

— *Rapport sur les fouilles exécutées dans l'enclos des R.R. P.P. Dominicains de Poitiers en nov. et déc.* 1873, in-8°.

MOREL. *Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois en* 1863 *dans un cimetière gaulois*, in-8°.

SANTAYRA et CHERBONNEAU (E.). *Droit musulman du statut personnel et des successions*, t. Ier, 1873, in-8°.

LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix). *Armorial des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques et ecclésiastiques et d'arts et métiers du Pas-de-Calais*, 1872, in-8°.

TOPINARD (Paul). *Fouilles de Ramasse*, 1874, in-8°.

ROSSI (Mich.-Steph. DE). *Terzo rapporto sugli studi e sulle scoperte paleoetnologiche nell' Italia media*, 1872, in-4°.

— *Le scoperte e gli studi paleoetnologiche dell' Italia centrale al congresso ed all' esposizione di Bologna*, 1872, in-4°.

WITTE (baron J. DE). *Monnaies romaines inédites de l'époque impériale*, in-8°.

## *Correspondance.*

MM. Adolphe Lance, présenté par MM. de Lasteyrie et de Barthélemy; le comte Clément de Ris, présenté par MM. Léon Rénier et Quicherat; Louis Courajod, présenté par MM. Delisle et de Montaiglon, écrivent pour faire

connaître leur intention de poser leur candidature à la place de membre résidant devenue vacante par suite de l'élection de M. de Lasteyrie au titre de membre honoraire.

Le président désigne ainsi les membres chargés de former les commissions qui auront à présenter des rapports sur chaque candidature; pour M. Lance, MM. Marion, de Montaiglon et Guillaume Rey; pour M. Clément de Ris, MM. Nicard, Le Blant et Heuzey; pour M. Courajod, MM. Nicard, Michelant et Duplessis.

M. Prost, en faisant hommage de la part de M. Chaverondier, associé correspondant, de son *catalogue des ouvrages relatifs au Forez*, signale le mérite de ces sortes de publications fort utiles aux travailleurs. Il émet le vœu qu'il en soit fait de semblables pour chacune des anciennes provinces et des grandes villes.

M. de Lasteyrie remercie ses confrères au sujet de sa nomination au titre de membre honoraire.

M. Marion, au nom de la commission des impressions, lit un rapport concluant à l'impression, dans les *Mémoires*, du travail de M. Heuzey sur l'*Inscription d'Antipolis*. On met au scrutin ces conclusions, qui sont adoptées.

M. Le Blant qui n'assistait pas à la dernière séance, présente quelques observations sur le cachet à inscription grecque communiqué par M. Victor Egger. Dans l'inscription ΚΑΑȣ ΚΕΡȣ, M. Le Blant reconnait le nom du possesseur de l'objet, ainsi que cela se voit sur beaucoup de cachets antiques. Il pense en outre qu'il ne faut pas assigner à l'abréviation ȣ une date trop récente; elle est plus ancienne dans les manuscrits que sur les monuments, et le seul exemple daté qu'on en possède dans une inscription, se rencontre dans une mosaïque du VIIe siècle de l'ère chrétienne, rapportée par M. Renan; toutefois sur les monnaies, l'abréviation ȣ remonte beaucoup plus haut, on en a des spécimens appartenant exclusivement à la Thrace et à la Moesie, dans l'exergue de monnaies d'Alexandre Sévère, au commencement du IIIe siècle.

M. Heuzey soutient l'interprétation de M. E. Egger, qui assigne à l'abréviation ȣ une date très-basse, se rapprochant des premiers temps du moyen-âge. Il considère le monument comme un sceau de potier destiné à marquer l'*opus doliare*, et indique la publication de M. Froëhner comme pouvant fournir sur ce sujet des rapprochements utiles.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. L. Morel, de Châlons-sur-Marne :

« Dans les premiers jours du mois de décembre 1873, mes ouvriers ont découvert, dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne, situé sur une éminence à une égale distance des sources des rivières de la Bionne et de la Tourbe, une large fosse remplie de terre noire et renfermant les restes d'un guerrier inhumé avec son char. La fosse, taillée dans la craie, contenait deux larges cavités préparées pour recevoir les roues du char. Le guerrier avait à son côté droit une longue épée, tranchante des deux côtés, reposant dans un fourreau en bronze du côté extérieur et en fer de l'autre, avec terminaison en trèfle. A son côté gauche se trouvaient un long poignard en fer, à dos droit, ainsi que trois longs traits carrés, de près d'un mètre, portant encore des traces d'emmanchure. Cinq gros anneaux de bronze, une agrafe du même métal, étaient placés autour du corps ; cette agrafe représente deux chevaux affrontés à tête de chimères. Une partie d'une autre attache en fer, ornée de deux boutons de bronze avec terminaison en corail, a aussi été trouvée vers la même région. Le squelette avait à sa main droite un anneau d'or, à ses pieds une œnochoé en bronze, semblable à celles de Pouan (musée de Troyes) et d'Eygenbilsen (Belgique); un bandeau d'or, un vase en terre rouge brisé et enfin une coupe peinte, dont j'envoie un dessin exact. Bien que je n'aie pas assisté personnellement à la découverte, je puis affirmer que cette coupe provient de la même sépulture et qu'il ne peut y avoir aucune supercherie de la part de qui que ce soit.

« M'étant immédiatement transporté sur les lieux, je fis déblayer la fosse pour retrouver un fragment manquant à

la coupe et dont la cassure était récente; je ne le rencontrai pas, le temps me manquant pour faire tamiser toutes les terres.

« C'est alors que je découvris au-dessus des pieds du mort, une petite galerie qui avait été creusée pour recevoir le timon du char. Je la fis ouvrir et je reconnus à la suite une cavité beaucoup plus large dans laquelle on avait déposé tous les harnais des chevaux. C'est là que j'ai recueilli six terminaisons demi-circulaires en bronze et en fer, destinées sans doute à consolider le bout du timon; deux mors de chevaux, en fer, avec anneaux de bronze; une dizaine de boutons avec deux attaches en bronze; une dizaine d'anneaux de différentes grosseurs; six phalères, dont quatre finement gravées et découpées à jour comme de la dentelle; et enfin des fragments d'ornements en bronze, aussi découpés à jour et revêtus de petits clous de bronze, indiquant qu'ils avaient été attachés sur des lanières en cuir. »

M. de Witte, associé correspondant étranger, demande la parole et présente les observations suivantes :

« La petite coupe à deux anses, en terre peinte, dont M. Morel envoie un dessin, est tout-à-fait semblable aux vases de terre peinte que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Cette coupe à couverte noire et à dessins rouges montre à l'intérieur un discobole qui court de droite à gauche, tenant à la main un palet ou disque qu'il se prépare à lancer. Les exercices de la palestre et du gymnase sont souvent représentés sur les vases peints, et au nombre de ces exercices figure le jeu du disque. J'ai décrit dans mon *Catalogue Durand*, nos 710, 711, 712 plusieurs vases qui montrent des discoboles. La coupe, que l'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture gauloise, offre un dessin négligé; elle est d'une fabrique dont on rencontre des produits non seulement en Étrurie, dans la Grande-Grèce, en Sicile, mais encore dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée. Quant à l'âge qu'on peut assigner à cette coupe, il est évident pour tout homme

tant soit peu familiarisé avec les monuments de la céramique, que cette coupe ne peut pas remonter au-delà du troisième siècle avant l'ère chrétienne, soit 200 à 250 ans av. J.-C. Ce serait la première fois, autant que je sache, qu'on aurait rencontré dans une sépulture gauloise, un objet qui évidemment appartient à l'art des Hellènes. On ne saurait être trop sur ses gardes quand il s'agit de fouilles et de découvertes; plusieurs fois, on a signalé des objets qui par fraude avaient été introduits dans des tombeaux anciens. »

M. Buhot de Kersers, associé correspondant, donne des détails sur des objets trouvés dans une sépulture gallo-romaine : parmi eux il pense avoir distingué un *umbo* en bronze. La Société avant de formuler un avis demande à en avoir un dessin exact.

M. de Cessac, associé correspondant, lit en communication, un mémoire sur l'*Emploi de l'ambre dans les temps préhistoriques*.

M. Nicard continue la lecture d'un mémoire sur Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois.

## Séance du 6 Mai.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

*Revue de l'art chrétien* mai 1874.

Clément de Ris (le comte H.). *La curiosité; collections françaises; cabinets d'amateurs; biographies*. Paris, 1864, in-18.

— *Musée du Louvre; notices des fayences françaises*, 1871, in-18.

— *Id. Notice des objets de bronze, cuivre, étaim, fer*, etc., 1871, in-18.

Courajod (Louis). *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*. Epernay, 1863, in-8°.

— *L'école royale des élèves protégés*. Paris, 1874, in-8°.

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *Archéologie littéraire; essai de tablettes liégeoises*, 99e liv. Liège, 1869, in-18.

*Correspondance.*

M. Guillaume, présenté par MM. Perrot et Duplessis, écrit pour annoncer son intention de poser sa candidature à la place de membre résidant, laissée vacante par la promotion de M. de Lasteyrie au titre de membre honoraire. Le Président désigne MM. Egger, Brunet de Presle et Prost pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Morel, de Châlons-sur-Marne, présenté par MM. Brunet de Presle et Aubert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Nicard et Marion pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. Brunet de Presle donne quelques explications sur deux stèles égyptiennes déposées à la bibliothèque de Guingamp à laquelle elles ont été données par M. Le Pivain, médecin de la marine. Si l'on en juge par les photographies qui lui ont été adressées par M. Gaudrée-Boilleau, ces monuments ne présentent aucune particularité à noter.

Le secrétaire communique la notice suivante adressée à la Société par M. Héron de Villefosse :

« J'ai eu entre les mains, il y a quelques jours, une statuette en bronze, d'un caractère très-barbare et qui a paru suspecte à plusieurs antiquaires. D'après les renseignements du propriétaire, elle a été découverte dans le canton de Vervins (Aisne). J'avoue que tout d'abord j'éprouvai aussi, à première vue, un sentiment de doute et une certaine hésitation à en admettre l'authenticité ; mais un examen plus attentif me fit bientôt changer d'avis, et je n'hésite pas à croire aujourd'hui qu'elle est d'une antiquité incontestable.

« Cette statuette en bronze représente Jupiter debout ; mais le puissant Dieu n'a pas ici les traits que les anciens ont coutume de lui donner. Rien dans sa physionomie ne rappelle le Jupiter Gaulois, tel que nous le montrent plu-

sieurs bronzes trouvés en France et appartenant aujourd'hui soit au Musée du Louvre [1], soit au Musée de Saint-Germain [2]. Sa tête a une expression sauvage et brutale, son large cou déborde sur ses épaules, ses cheveux sont courts, ses traits grossiers. On croirait plutôt qu'on a sous les yeux une statuette d'Hercule [3], si les attributs qui l'accompagnent et l'inscription de la base n'indiquaient pas une représentation de Jupiter. En effet, *le Dieu tenait de la main droite un sceptre* (qui manque) *tandis que le bras gauche repose sur une roue à six rais placée sur une colonne* (?). On peut voir dans la salle des bronzes antiques, au Louvre, une figurine trouvée au Châtelet, près Saint-Dizier, en 1774, et qui représente Jupiter appuyé aussi sur une roue [4].

« La base, également en bronze, mais aujourd'hui séparée de la figurine, porte l'inscription suivante :

I O M

ET N̄ AVG

J(*ovi*) O(*ptimo*) M(*aximo*) *et n*(*umini*) *Aug*(*usto*).

« On a prétendu que cette base ne pouvait pas appartenir à la statuette parce que son peu de consistance ne lui aurait pas permis d'en supporter le poids. Je crois fermement le contraire ; elle est, il est vrai, évidée à l'intérieur et les parois sont peu épaisses, mais cependant elles sont encore assez fortes pour soutenir le fardeau en question. Une autre raison a été aussi mise en avant : on a dit que la statuette ne pouvait pas tenir sur la base, sans y être fixée, et qu'il n'y avait aucune trace de tenons. Cette dernière observa-

1. De Longpérier. *Notice des bronzes du Louvre*, Nos 14 à 20.

2. De Mortillet. *Promenade au Musée de Saint-Germain*, p. 165.

3. Jupiter a été quelquefois représenté avec le type d'Hercule. — Une petite tessère en os, de la collection Campana, qui fait aujourd'hui partie du Musée du Louvre, est ornée d'un côté d'une tête d'Hercule très-caractérisée, et porte au revers la légende ZEYC. (*Catal. des bijoux du Musée Napoléon III*, No 1053.)

4. M. de Witte (*Cat. Beugnot*, No 28) a donné la liste des divinités infernales ou vengeresses qui paraissent sur les monuments accompagnées d'une ou de plusieurs roues. — De Longpérier. *Notice des bronzes*, No 14.

tion n'est pas absolument vraie, car on a oublié de remarquer que le dieu portait dans la main droite un sceptre (aujourd'hui disparu), qui formait avec ses jambes une sorte de trépied, à l'aide duquel la statuette se trouvait en équilibre sur la base ; une légère soudure dont la trace existe encore en trois endroits suffisait pour la maintenir.

« Pour être persuadé que les deux pièces, la statuette et la base ont fait partie d'un seul et même monument, il suffit de remarquer les attributs du dieu, en particulier la roue, et de les rapprocher des termes mêmes de l'inscription. Après quoi, on comparera ce bronze à un autre monument votif intact et d'un seul morceau consacré au même dieu, avec la même formule : *Jovi Optimo Maximo et Numini Augusti*. C'est un autel en pierre, trouvé en Grande-Bretagne, à Cambekfort (*Petrianœ?*) ; il est aujourd'hui conservé à Lazouby. Les flancs de cet autel portent deux attributs en relief: à gauche le foudre, à droite la roue [1].

« Le bronze dont nous parlons et l'autel de Cambekfort ont été consacrés tous deux aux mêmes divinités, à peu près à la même époque. La roue de Jupiter et l'inscription dédicatoire séparées dans le premier de ces monuments se trouvent réunies sur le second ; c'est, il me semble, une preuve évidente que la statuette doit être rapprochée de la base.

« Cette dédicace *Jovi..... et numini* ou *numinibus Augusti*, n'est pas rare ; on rencontre souvent dans les textes épigraphiques l'association de ces deux divinités. Quelquefois cependant, au lieu de Jupiter, c'est le dieu Mars (*Deo Marti*) qui précède la divinité d'Auguste (*numini Augusti*) [2]. On trouve aussi des monuments consacrés *numini Augusti et genio cohortis*, *loci*, *imperii*, ou *publici portorii*, mais alors le Génie est toujours nommé le dernier [3]. Généralement les mots *numen Augusti* sont gravés avant les noms des autres dieux, excepté pour Jupiter et Mars.

« L'abréviation de *numen* par N n'est pas très-fréquente, on peut cependant en citer des exemples [4]. »

1. C. I. L. VII, N° 882.
2. C. I. L. VII, N°s 457, 180, 755, 318.
3. C. I. L. III, N°s 3021, 3487. — VII, N°s 87 440.
4. C. I. L. III, 3907. — VII, N°s 457, 888, 996.

Il est donné ensuite lecture d'une note de M. Verdier de La Tour, receveur des finances à Vervins et propriétaire de la statuette dont M. de Villefosse vient de parler. M. de La Tour fait connaître que ce monument a été trouvé au lieu dit le Fond-Pré, commune de Landouzy-la-Ville, en novembre 1872; c'est une prairie en forme d'entonnoir dont la base peut avoir 40 mètres d'étendue et qui est couverte de tuiles romaines brisées et de débris de constructions incendiées. — La statuette fut trouvée en trois morceaux, le personnage, l'attribut et le piédestal; elle mesure de sa base au sommet 29 centimètres de hauteur; le socle en a 7. Le bronze de la statuette diffère de celui du piédestal; il paraît avoir reçu un plus fort alliage.

M. Quicherat pense que cette statuette, évidemment gallo-romaine représente un dieu gaulois dans lequel se confondaient avec quelques autres caractères ceux de Jupiter et ceux d'Hercule. Le nom de Jupiter que lui donne l'inscription résulterait de l'une de ces assimilations faites souvent par les Romains entre leurs divinités propres et celles des peuples asservis par eux.

M. Quicherat communique deux tessons ayant formé le fond de deux vases en terre, l'un et l'autre de 5 centimètres environ de diamètre. Ces fragments, qui lui ont été envoyés par M. Révoil, de Nimes, portent l'inscription circulaire SEVVO·FEC·, SEVVO·V· † qui doit indiquer le nom d'un potier. — M. Le Blant ajoute qu'il a constaté la présence de ce même nom sur des fragments de vases, à Vienne, dans la collection de M. Girard.

M. Quicherat donne ensuite des explications sur une construction mise tout récemment à jour sous le sol de la rue Bonaparte, par les travaux de construction des égouts, à peu près à la hauteur de la rue Visconti. Cette construction, de très-bel appareil, avait pour couronnement une voûte formée par la pénétration à angle droit de deux berceaux en plein cintre; deux petites niches étaient pratiquées l'une vis-à-vis de l'autre dans les murs latéraux qui supportaient la voûte. On a rapproché ces faits d'une indication fournie par Tallemant des Réaux, d'après laquelle

un passage souterrain aurait été construit au XVII^e siècle par Des Yvetots qui demeurait dans le voisinage de ce lieu pour mettre sa maison en communication avec un jardin acquis par lui. En tout cas, M. Quicherat, d'après l'examen qu'il a pu faire, ne croit pas qu'il y ait lieu de voir là les restes d'un monument antique.

Plusieurs membres renouvellent le vœu de voir la Société reconstituer dans son sein la commission chargée de la tenir au courant des découvertes faites à Paris.

M. Nicard annonce que M. Keller, de Zurich, prépare un travail général sur les nouvelles explorations faites dans des grottes de la Suisse, à Thaÿngen, à Frendenthal et à Herblingen, au nord de Schaffouse.

## Séance du 13 Mai.

### Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

*Correspondance.*

M. l'abbé Grasilier, associé correspondant à La Rochelle, signale à la Compagnie l'imminente destruction de l'église de Notre-Dame de Saintes, monument historique classé. La Société décide que son président écrira pour cet objet à M. le ministre de l'instruction publique.

*Travaux.*

M. Chabouillet lit, au nom de M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, une note relative à un vase en bronze trouvé près de cette ville ; à cette communication sont jointes quatre petites photographies représentant l'objet qu'elle concerne, dont le principal intérêt est dans le sujet qui se voit au point d'attache de l'anse adaptée au vase. M. Van Robais propose d'y voir deux petites figures tenant l'une un marteau, l'autre un couteau, paraissant indiquer une scène d'initiation. Les dimensions très-réduites des photographies ne permettent pas d'étudier convenable-

ment ces sujets. M. Chabouillet émet le vœu que des reproductions plus grandes soient fournies par M. Van Robais.

M. Nicard fait part d'une lettre dans laquelle M. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, étudie les différents modes d'emmanchement des haches en pierres provenant des stations lacustres de la Suisse. A cette lettre sont joints des dessins soigneusement exécutés qui donnent une idée exacte des faits constatés par M. Keller.

M. Nicard continue ensuite la lecture de son mémoire sur les sculpteurs crétois : cette partie de son travail concerne particulièrement l'histoire de Moïse de Khoren.

## Séance du 20 Mai.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

*Correspondance.*

Le Président du Cercle des officiers à Constantine (Algérie) demande la collection des mémoires de la Société. La Compagnie, prenant en considération les services rendus à l'archéologie par les officiers de l'armée d'Afrique, charge son bibliothécaire de faire parvenir au Cercle des officiers de Constantine tous les volumes disponibles.

M. Van Robais envoie un dessin et une photographie agrandie de l'anse du vase dont il a été question dans la séance précédente; l'examen en est renvoyé à M. le baron de Witte.

*Travaux.*

M. Nicard fait passer sous les yeux de ses confrères trois médailles récemment acquises par lui : 1° un moyen-bronze de Magnence, 2° une médaille de l'époque de la Renaissance portant autour d'une tête d'homme barbu la légende M. ANTONIVS PASSERVS. PAT., au revers deux corps humains, nus, n'ayant qu'une seule tête, avec la légende : PHILOSOPHIA DVCE REGREDIMVR, 3° Un médail-

lon en bronze de 4 centimètres de diamètre, sans revers, de la même époque, représentant un buste de femme, avec une légende hébraïque dans laquelle M. Victor Guérin lit *Giraiah Nachia*.

M. Demay lit un mémoire sur les travaux d'art en France au xiv^e et au xv^e siècle, d'après des documents provenant des archives départementales du Pas-de-Calais. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Victor Guérin donne des explications sur la topographie de Saint-Jean-d'Acre et de ses environs à l'époque des Croisades; il parle de son enceinte trois fois plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'enceinte actuelle, en forme de triangle est double; les parements de ses murs sont formés de pierres colossales empruntées à des monuments plus anciens; il faut aller à 700 mètres au nord et à l'est, à 740 mètres à l'ouest pour retrouver les ruines des fortifications antiques. Au sud de la ville coule le *Naar naman*, ancien fleuve de Belus qui n'a qu'un cours assez restreint de 5 milles. Ses eaux sortant d'un marais sont tellement insalubres que les Arabes ne peuvent en boire. M. Guérin en conclut qu'elles n'ont jamais pu servir à l'alimentation de la ville. — MM. Guillaume Rey et Riant prennent la parole sur cette dernière affirmation.

M. Guérin maintient ses conclusions. Il parle ensuite des 18 paroisses existant jadis à Saint-Jean-d'Acre qui n'en possède plus que 4. Passant ensuite à la topographie des environs, il discute la position de la colline dite de *Turonum* où était le quartier général des Croisés pendant le siége, et celle de la colline de *Carouba* où Saladin, quittant la plaine, crut devoir se retirer lors de l'arrivée des rois de France et d'Angleterre; il place *Turonum* à la colline de *Tantour*, et *Carouba* au *Ras el Kharoub*.

## Séance du 3 Juin.

**Présidence de M. de Montaiglon, 2e vice-président.**

**Ouvrages offerts :**

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 2e série, 5e année, n° 1, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 395, in-8°
— *et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, in-8°.
— *de la Société archéologique du midi de la France*, 1874, n° 1, in-4°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. II, in-8°.
*Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. X, 5e livr., 1874, in-4°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, 2e fasc., in-8°.
*Travaux de l'Académie de Reims*, LIII vol. in-8°.

*Correspondance.*

M. le comte Clément de Ris déclare qu'il ajourne pour le moment sa candidature au titre de membre résidant de la Société.

*Travaux.*

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de Lasteyrie passé au nombre des membres honoraires. Il est donné lecture des rapports des commissions nommées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Guillaume, Courajod et Lance. — Après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, l'élection est renvoyée à la première séance de juillet.

M. Nicard lit un rapport sur la double candidature de MM. Gantier et Morel, au titre d'associés correspondants nationaux ; on passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement,

M. Gantier est proclamé associé correspondant national à Cazères-sur-Gironde, et M. Morel à Saint-Gaudens.

M. Rabut, associé correspondant à Chambéry, a adressé le dessin d'un couteau en fer, trouvé à Grésine-Saint-Innocent, dans un bois de chênes, près du lac du Bourget. Le dessin est accompagné d'une note explicative, dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Ce couteau est analogue à un objet semblable trouvé aux environs de Dijon, et à ceux qui ont été l'objet d'une communication de M. de Cessac, et qu'on trouve dans les tombes de pierre du département de la Creuse. Le couteau de Grésine est très-bien conservé; son manche est plus orné...

... « Il y avait dans le même endroit des fragments d'os, de poteries, et quelques dalles de pierre. On trouve disséminées sur le territoire de la commune de Saint-Innocent, des tombes formées par de grandes pierres plates et assemblées en forme de caisse. Une de ces tombes formée de pierres assez grandes, ouverte devant moi, contenait les ossements de deux squelettes placés l'un sur l'autre, face contre face. J'ai déposé au musée d'Aix-les-Bains une des têtes, la mieux conservée et la plus intacte. Elle a quelque analogie avec celles de la grotte de Chelles, et de la grotte de Savigny. »

M. Terninck, associé correspondant dans le département du Pas-de-Calais, a adressé un mémoire plein de renseignements nouveaux, sur l'emplacement exact de la ville d'Arras, au temps de l'occupation romaine.

Dès l'année 1841, M. Terninck avait émis l'opinion, alors fort conjecturale, que la cité antique devait s'étendre, non-seulement sur l'emplacement plus restreint de la ville actuelle, mais encore sur la colline de Baudimont (*Balduini mons*), du côté de Wagnonlieu. Plus tard, certains textes des XIIe et XIVe siècles, découverts dans les deux grands cartulaires de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Vaast, et quelques débris antiques, appartenant manifestement à la période gauloise et à la période romaine, mis au jour entre

les fortifications de la ville et le village de Wagnonlieu, avaient ajouté à la première hypothèse de notre correspondant un grand caractère de vraisemblance. Cependant bien des doutes subsistaient encore, et l'on pouvait se demander si les pans de murailles exhumés, les fragments de poterie et les ustensiles de silex mêlés à la cendre et à la terre, provenaient bien réellement d'un quartier de la cité antique et n'appartenaient pas tout simplement à un groupe d'habitations distinctes et isolées. Les fouilles récemment entreprises sous la direction de M. Terninck, et dont il veut bien nous rendre compte, paraissent devoir triompher des dernières hésitations et fournir la preuve que la sagacité archéologique de notre correspondant l'avait bien servi.

« Il s'agit en effet, dit M. Terninck dans son mémoire, de tout un quartier de l'ancienne ville, qui s'étend en largeur depuis la porte Meaulens jusqu'à la hauteur du magasin à poudre, à l'extrémité du jardin de la Préfecture. Sur cette étendue de terrain, on retrouve à chaque pas, dans les fortifications, des tessons de vases et des débris de tuiles, tous antérieurs au IVe siècle. Çà et là aussi nous avons pu constater des emplacements de constructions, murs, caves, puits, etc. On peut voir sur le plan ci-joint les emplacements de six maisons ou du moins de constructions en pierre calcaire dont nous avons pu établir l'existence et reconnaître l'âge.

« Ce sont des murailles en pierres équarries, peu élevées, sur lesquelles se dressaient des murs en pisé, dont on retrouve de nombreux débris. On y voit aussi des pièces de charpente carbonisées, des fragments nombreux de tuiles (*imbrices et tegulæ*) et beaucoup de tessons de vases, parfois très-beaux, en terre rouge, dite de Samos, avec reliefs, ou en terre noire avec dessins blancs. J'y ai même rencontré quelques silex qui me semblent avoir été taillés.....

« Déjà nous avons pu mettre la main sur un débris de base de colonne ou de piédestal en pierre blanche avec moulure élégante, et sur une médaille assez fruste du IIIe siècle.....

« A quelques décimètres au-dessus d'une maison, apparaît une large couche de silex concassés disposés en forme de voie légèrement courbée en dos-d'âne. Elle me paraît être le prolongement d'une route que j'ai remarquée, également au-dessus de débris antiques, sous l'emplacement actuel de la prison départementale, et qui me semble se diriger vers la porte d'Amiens. »

M. Terninck termine son intéressant mémoire par le vœu bien naturel qu'une allocation obtenue sur les fonds de l'État ou du département lui permette de continuer des fouilles dont les débuts sont si pleins de promesses.

M. Nicard présente des observations sur certaines mesures qui menacent les conditions de conservation des monuments épigraphiques recueillis à Narbonne.

M. Quicherat expose qu'il ne s'agit pas ici du musée de Narbonne. Les monuments antiques trouvés dans la démolition récente des remparts de Narbonne avaient été réunis dans une ancienne église réclamée aujourd'hui par le génie militaire pour l'établissement d'une caserne.

## Séance du 10 Juin.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2e vice-président.

*Travaux.*

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. de Cessac, associé correspondant, sur des monuments mérovingiens trouvés au Puy-de-Gaudy (Creuse) :

« La ville de Guéret est dominée à près de trois kilomètres de distance par une montagne assez élevée — le Puy-de-Gaudy — sur le plateau de laquelle on retrouve les traces de diverses civilisations. Ces débris ont été signalés depuis longtemps par divers auteurs. Ce sont principalement quelques *nucleus* et silex taillés; des haches de pierre; une enceinte de terre au sud, de granite en partie

vitrifié vers le nord; des poteries et tuiles romaines en très-grand nombre, enfin, tout-à-fait au sommet de la montagne, un cimetière chrétien et les fondations d'une chapelle.

« Tout ce que l'on sait sur ce dernier édifice se borne aux lignes suivantes extraites des mémoires manuscrits du président Chorllon, du présidial de la Marche. On y lit sous la date de 1675 : « On dit que les Romains ont habité sur la « montagne ou puis de Gaudi où est le village des Bains. « Quelques uns mesmes ont creu qu'ils y avoient une « espèce de ville ou citadelle à cause des murs, enceintes « et fondemens qu'on y a trouvé en labourant ainsy que des « médailles et pierres de taille creusées en forme d'urne et « de bière pour ensevelir les morts à la façon des Romains « dans les derniers siècles et lorsqu'ils cessèrent de brusler « les corps. Ce qui marque qu'il y a eu quelque habitation « sur cette montagne du puis de Gaudi est le puis qui est « au hault d'icelle à présent comblé et fort près de la cha-« pelle qui y est bâtie en l'honneur de sainct Barthélemy « qui est une vicairie à laquelle le disme du village des « Bains est affecté. J'ay veu ladite chapelle en son entier « et y ay veu dire la messe, et on n'a cessé que depuis « quelques années qu'elle est en ruine et presque toute par « terre. »

« Il ne reste plus aujourd'hui de cette chapelle que les fondations qui ont 8 mètres de longueur sur 6 de largeur; tout le reste a disparu, ruines et pierres qui avaient servi à sa construction.

« Si les documents conservés sont muets sur la fondation de cette chapelle et ne nous révèlent que l'époque de sa destruction, nous ne sommes pas plus instruits sur le cimetière qui l'entourait. Sa situation sur le sommet d'une montagne élevée, dans un lieu désert et inhabité depuis la fin de l'occupation romaine qui y a laissé tant de débris de son passage; son usage depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XIVe siècle; son éloignement de près de 4 kilomètres du célèbre monastère[1] fondé dans les dernières années du

1. Voir Fleury, *Hist. ecclésiastique*, et Sismondi, *Hist. des Français*.

VII^e siècle par saint Pardoux et qui fut l'origine de la ville de Guéret, tout cela est assez extraordinaire, à moins qu'on ne veuille en voir l'origine et le maintien dans des idées superstitieuses dont le souvenir expliquerait l'habitude où sont les paysans des environs d'aller se coucher, sans être vus, dans deux anciens cercueils en pierre pour se guérir de la fièvre; nulle tradition religieuse relative à ce lieu n'est parvenue jusqu'à nous.

« J'ai rapporté ce que le président Chorllon a dit de ce cimetière. Mangon de Lalande y observa en 1833 « deux « tombes mal creusées et de la forme la plus grossière « (celles où vont se coucher les fiévreux), et plus loin cinq « ou six autres d'une tout autre forme, d'une pierre plus « belle et d'une taille beaucoup plus soignée..... Malheu- « reusement, ajoute-t-il, les tombes découvertes jusqu'en « 1833 avaient été fouillées. J'en ai vidé deux et n'y ai « trouvé que de la terre[1]. » Mangon de Lalande rapporte les premières à l'époque gauloise et les secondes à une époque postérieure qu'il ne peut déterminer. M. Coudert de Lavillatte décrit ainsi les tombeaux en assez grand nombre qu'on découvrit en 1838 : « Ils étaient, dit-il, en « granit du pays, d'autres en pierres blanchâtres étrangères « à la localité, beaucoup en pièces de briqueterie liées « entre elles par un ciment solide. Toutes avaient pour « couverture de fortes dalles en pierres brutes du pays sur « l'une desquelles était gravée une croix dont les branches « égales avaient $0^m,19$ de longueur..... Dans l'intérieur de « l'un de ces tombeaux était un squelette ayant un anneau « en cuivre oxydé passé à l'annulaire de la main gauche « et près de lui une espèce de plomb de maçon et un demi- « cercle en cuivre de $0^m,06$ de diamètre portant à l'exté- « rieur quelques rainures et à l'intérieur en chiffres arabes « les nombres : 88. 5. 66. 75. 84. 93. 103[2]. » M. de Lavillatte date ces tombeaux du XII^e au XIV^e siècle, parce que

1. Notice sur la position d'une bourgade gauloise et d'un oppidum romain. Soc. des Ant. de l'Ouest, *Bull.* du 1^er juin 1837.

2. *Le Puy-de-Gaudy*. Soc. des sciences nat. et arch. de la Creuse, 4^e *Bulletin*.

tous portaient une entaille à arêtes vives pour l'emplacement de la tête. Récemment il m'a été montré une croix d'absolution en tôle de fer sans trace de lettres, qui venait d'être découverte dans une de ces sépultures. M. l'abbé Cochet regarde ces croix comme datant des XIe et XIIe siècles[1].

« Ce n'était pas avec des documents aussi incomplets qu'il était possible de déterminer le laps de temps pendant lequel nos pères se firent inhumer dans ce cimetière. De plus, toutes ces tombes avaient été mises en pièces aussitôt leur apparition au jour et converties en moëllons pour les constructions du village voisin. La seule observation qui aurait pu faire soupçonner l'antiquité de quelques-unes c'est l'inscription du village des Bains[2], bâti au pied du Puy-de-Gaudy, inscription signalée en 1837 à la Société des Antiquaires de l'Ouest par Mangón de Lalande et dont M. Thuot, il y a trois ans, adressa un estampage au Comité des sociétés savantes. Mais cette inscription n'était pas en place, elle était encastrée dans le mur d'une grange bâtie depuis de longues années, puisqu'on vient d'être forcé de la reconstruire. De plus elle est peut-être incomplète, et ne paraît présenter qu'un seul mot qui semble indéchiffrable.

« Les fouilles faites au mois de juillet dernier par M. Fournier-Sarlovèze, préfet de la Creuse, ont donc un véritable intérêt. Elles ont donné une stèle, une inscription mérovingiennes et diverses tombes en granit, roche qui constitue la montagne. Ces tombes sont en forme d'auges, plus rétrécies aux pieds qu'à la tête, composées quelquefois de deux pièces juxtaposées. Dans quelques-unes, les parois des deux extrémités sont parallèles ; dans d'autres, la paroi de la tête est arrondie en demi-cercle de toute la largeur de l'auge ; dans un troisième groupe la place de la tête a été creusée dans l'épaisseur de la paroi ; enfin dans le quatrième cette place fait saillie à l'extérieur[3]. Ces diverses formes

1. *Revue archéologique*, janvier 1873. p. 9.
2. Ce village n'est composé que d'une ferme et de deux autres maisons.
3. Deux de ces tombeaux ont été transportés au musée de Guéret. Celui qui appartient au troisième groupe mesure 1 m. 85 c. de longueur sur 0 m. 54 de

vont de l'époque franque au XIV^e^ siècle. Toutes ces sépultures étaient vides et sans couvercle, sauf l'une d'elles recouverte, à moitié de sa longueur, par une pierre brute sous laquelle les ossements avaient été refoulés. Rien de plus ne s'y est rencontré que la terre environnante qui y avait pénétré. Tout autour de ces tombes étaient en grande quantité des tessons de poteries en terre dite samienne ou grossière et des fragments de tuiles à rebords.

« Un objet plus intéressant est une stèle en granit à peine dégrossi, de $0^m,95$ de longueur sur $0^m,62$ de largeur et $0^m,15$ d'épaisseur, portant sur une de ses faces une croix aux branches épanouies aux extrémités. En bas, sur la droite, est une entaille assez profonde pour un tenon en fer destiné sans doute à l'assujétir.

« Une autre découverte non moins précieuse est celle d'une dalle trouvée gisante entre deux auges vides. Cette dalle, légèrement bombée et creusée en gouttière en dessous, est taillée d'une façon un peu négligée. Elle mesure $1^m,30$ de longueur sur $0^m,28$ de largeur près de la tête, $0^m,24$ aux pieds et environ $0^m,12$ d'épaisseur. Ces faibles dimensions semblent indiquer qu'elle ne recouvrit pas une auge de pierre, mais que, suivant un usage pratiqué à cette époque, le mort qu'elle protégea avait été déposé sans cercueil entre les deux tombes placées près d'elle.

« Comme le représente le croquis suivant, l'inscription

DODOLENVS FIL· PPOT[i]

largeur à la tête et o m. 31 aux pieds. Il est formé de deux pièces juxtaposées parfaitement taillées extérieurement, d'une façon très-grossière intérieurement. L'emplacement de la tête est un peu arrondi et plus resserré au cou, à peu près comme dans les tombeaux que M. l'abbé Cochet (*Revue arch.*, février 1873, p. 87) rapporte à l'époque carlovingienne. De plus cet emplacement, qui mesure o m. 18 en tous sens, est moins profondément creusé que le reste de l'auge.

Le second tombeau appartenant au quatrième groupe est d'une seule pièce et très-grossièrement taillé à l'intérieur et à l'extérieur ; il mesure extérieurement 2 m. de longueur, o m. 60 de largeur près de la tête et o m. 38 aux pieds. L'emplacement de la tête intérieurement est de o m. 22 de longueur sur o m. 20 de largeur.

occupe toute la longueur de cette dalle. Elle ne présente, il me semble, aucune difficulté d'interprétation. On y lit couramment DODOLENVS FILIVS P(ATRI) PO(SVIT).

« Son âge, non plus, ne peut être douteux. Cette formule rappelle celles de la période romaine ; les lettres qui sont toutes en capitales de cette époque, sauf le S du mot FILIVS, formé de traits horizontaux superposés ; le défaut de proportions entre ces lettres qui conservent cependant le caractère antique ; l'absence de croix, tout concourt à la faire rapporter à l'époque mérovingienne. C'est la première inscription de cette époque que donne le sol de la Creuse, car on ne peut guère compter celle du village des Bains. »

M. Quicherat pense que l'inscription dont on vient de parler appartient au VIII<sup>e</sup> siècle plutôt qu'à l'époque mérovingienne. Selon lui on doit chercher dans les trois dernières lettres le nom du père de *Dodolenus* (ou *Bodolenus*), et ne pas lui donner une signification qui, sous une forme quelconque, se rapprocherait du sens *posuit*, absolument inadmissible. — M. Egger, frappé de certains caractères d'antiquité qu'on ne saurait méconnaître dans le monument, demande si ce ne serait pas une inscription d'une date plus ancienne que l'époque mérovingienne elle-même, utilisée alors pour une sépulture postérieure ; il rappelle que l'on a constaté une singularité analogue dans la première partie d'une inscription d'Aix commençant par les mots IVLIVS FELICISSIMVS.

M. Quicherat fait, de la part de M. Ch. Cournault, associé correspondant, une communication sur un objet trouvé dans le lit de la Moselle, et qui lui semble avoir pu être le cimier d'un casque du moyen âge. La Société émet le vœu

**que M. Cournault lui transmette une photographie avec des indications précises sur les dimensions.**

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Damour, sous-préfet de La Châtre, sur des fouilles faites par lui dans la fôrêt de Fontainebleau :

« En 1826, M. Rataud, dans une note insérée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France[1], appelait l'attention de la Compagnie sur des armes et des instruments en bronze ou en fer recueillis dans différentes parties de la forêt de Fontainebleau, par les soins de M. Deroy, chargé de l'entreprise des plantations. L'accueil bienveillant fait à cette communication, qui concernait des objets isolés de provenance et d'époques diverses, m'encourage à vous signaler le premier témoignage rencontré jusqu'ici dans cette région, d'une construction remontant, si je ne me trompe, à l'époque gallo-romaine. C'est dans la partie de la forêt la plus rapprochée de la Seine, au lieu dit le Bois-Gautier, que se trouvent les vestiges que je vais essayer de décrire, mais je crois devoir tout d'abord donner quelques renseignements inédits relatifs à l'origine du nom et de la propriété de ce terrain, dont l'annexion au Domaine remonte seulement au commencement de ce siècle.

« Il existe dans le Recueil des actes du Parlement de Paris, publié sous la direction de M. Boutaric, d'après les originaux eux-mêmes, une mention reproduite en ces termes[2] :

« Arrêt pour Jean de Villiers (Johannes de Villaribus), « chevalier, contre le Roi, au sujet de la propriété du bois « Gaucher (de bosco Galcheri) dans la forêt de Biere. Les « forestiers du roi prétendant que le dit Jean y avait seule- « ment des droits d'usage ; enquête faite par Etienne Taste « Saveur, bailly de Sens. Chandeleur 1259 — soit 1260[3]. »

« Cet extrait me fut signalé par le savant chef de section des Archives, qui voulut bien ajouter que les écritures du

1. T. VIII, p. 247.
2. *Actes du Parlement de Paris*. Plon, 1863. T. 1, N° 401.
3. Olim, I, fol. 18 v° 1.

XIIIe siècle présentaient une réelle difficulté pour la lecture de certaines lettres, et notamment pour distinguer le T du CH ; qu'il serait donc possible que là où il avait lu *Galcheri* on dût voir *Galteri*, alors que j'affirmais qu'aucun canton de la forêt ne portait actuellement le nom de Gaucher, tandis que celui de Gautier s'adaptait à mon sujet.

« Après de longues recherches dans les cartons du Domaine royal et dans des liasses provenant des archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui, à ma connaissance, avait dû posséder longtemps ce bien, je finis par rencontrer trois pièces fort intéressantes qui me permirent de reconstituer dès cette époque l'historique de la propriété du bois.

« Par acte en date du mois d'avril 1266, nous voyons Guillaume dit Crinche, chevalier, et noble dame Isabelle, son épouse, céder à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés leurs droits sur le bois Gautier et autre héritage à Samoreau (*Samesiolum*) pour la somme de 260 livres parisis[1]. Deux ans plus tard, en juin 1268, Thibaut de Moret, chevalier, et dame Aveline, sa femme, vendent à l'abbaye de Saint-Germain, pour une somme de 210 livres parisis, un bois et un fief sis à Samoreau et appelé le bois Gautier; cet acte porte le sceau de l'abbaye. Enfin la même année, au mois de novembre, Jean de Villiers (*Johannes de Villaribus*), chevalier, au nom de Pierre et Guillaume, ses enfants, héritiers de défunte Odeline, sa femme, vend, pour le même prix de 210 livres parisis, la troisième partie d'un bois nommé le bois Gautier, sis à Samoreau, près la forêt de Biere, au diocèse de Sens, vis-à-vis le manoir appartenant à ladite abbaye; ledit bois étant dans la mouvance de Thibaut de Moret, chevalier. Ce dernier acte se trouvait ratifié quelques jours après par un acte devant l'official de Paris, dans lequel intervenaient seulement Pierre et Guillaume de Villiers.

« De ce qui précède il résulte qu'au milieu du XIIIe siècle,

1. Archives nationales, n° 807, histoire ecclésiastique, dossier de Samoreau. — 1205, n° 50 et suivants.

Thibaut de Moret, chevalier, époux de dame Aveline, possédait le bois Gautier et détachait de ce fief deux portions au profit de Guillaume Grinche et de Jean de Villiers, ou d'Odeline, sa femme, le même qui, en 1259, obtenait un arrêt favorable du Parlement de Paris relativement à la possession du bois Gautier et non Gaucher.

« Ainsi l'origine de ce fief se trouve bien constatée au moment où la propriété passe entre les mains de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui va la posséder pendant cinq siècles sans interruption. Resterait à établir d'où lui vient le nom de bois Gautier qu'il porte déjà à cette époque. Ici, sans être aussi affirmatif, je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer que la femme de Thibaut de Moret avait nom Aveline, très-fréquent alors, mais qui m'a permis de faire un rapprochement dont vous serez juges.

« Parmi les seigneurs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, possesseurs de biens considérables dans cette contrée, se trouvaient les Gautier de Nemours, dont deux furent successivement conseillers de nos rois; le dernier possédait des biens de tous côtés, et notamment à Samois, Samoreau et Barbeau, où il s'était déclaré le protecteur d'une abbaye qu'il combla de dons et de faveurs. Son petit-fils, Ursion de Nemours, troisième du nom, seigneur de Mereville, d'Achères et de Brécy, avait trois filles : Jeanne, Agnès et Aveline, qui, en l'année 1254, prirent part toutes trois à un partage de biens. Ne pourrait-on pas supposer que cette Aveline, fille d'Ursion de Nemours, aurait épousé Thibaut de Moret, en lui apportant en dot un bois laissé par son aïeul qui avait tenu à lui donner son nom[1] ?

« Ceci dit, nous ne nous arrêterons pas aux différentes contestations soulevées à plusieurs reprises par les officiers du roi relativement à l'aménagement de la propriété des religieux, propriété qui leur fut enlevée en 1791 par suite de la confiscation de tous les biens des communautés religieuses en France. Il nous suffira de constater qu'en vertu du sénatus-consulte du 30 janvier 1810, stipulant le retour

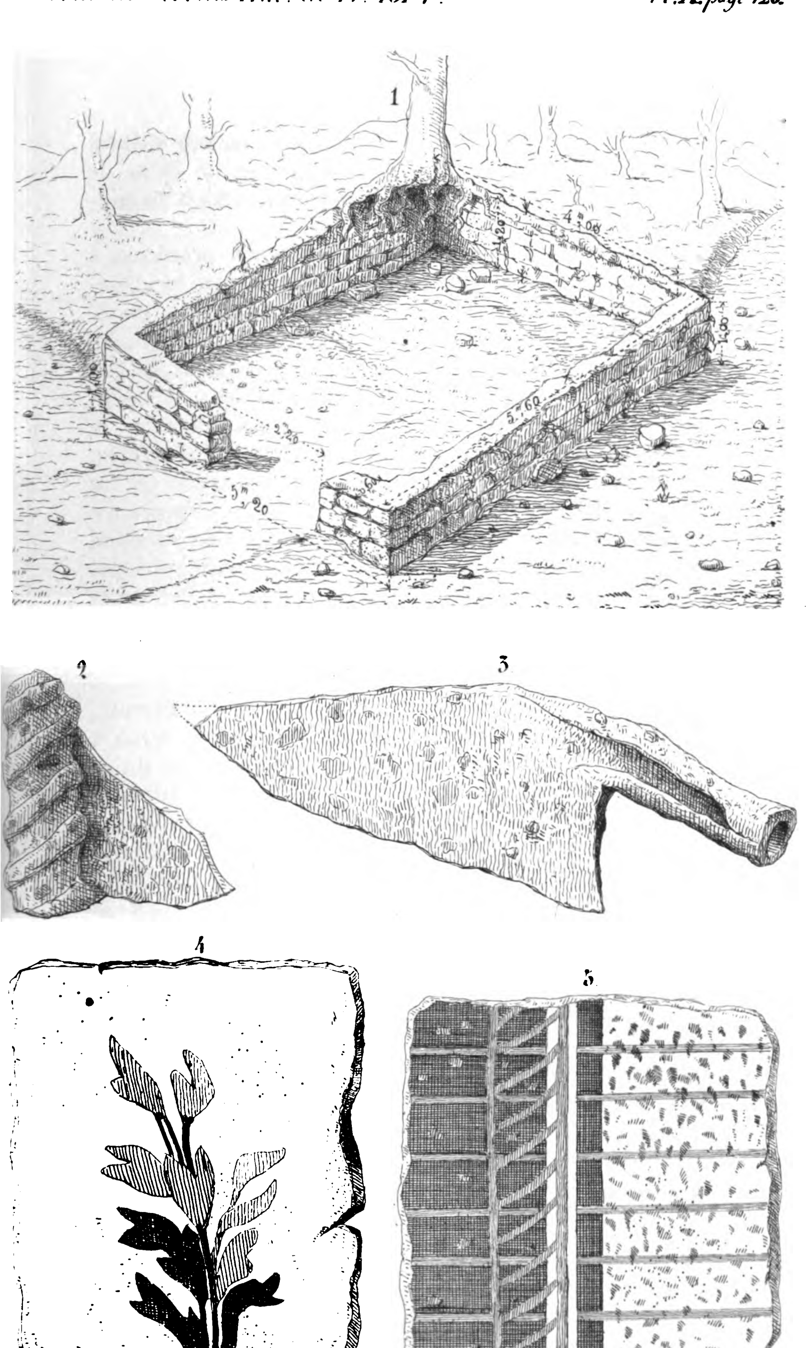
1. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par le père Anselme, t. VI, p. 629.

à l'État de tous les biens confisqués, non encore aliénés, pourvu qu'ils fussent voisins des propriétés de l'État, le bois Gautier a été annexé définitivement à la forêt de Fontainebleau.

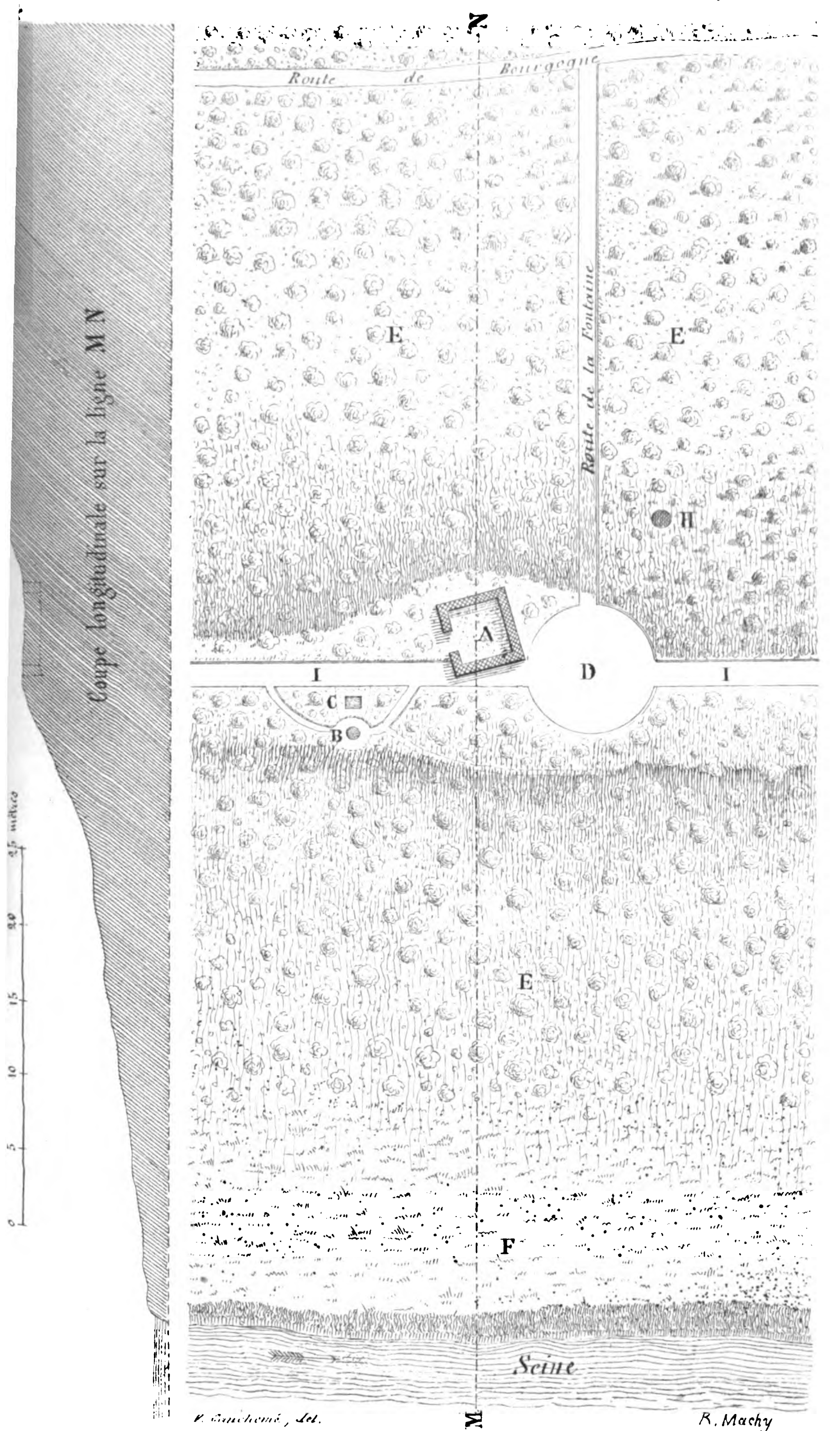
« Dans l'été de 1870, les agents forestiers, procédant à l'élargissement d'un chemin situé sur la hauteur, parallèlement à la Seine, rejetèrent sur les accotements les matériaux qui gênaient leurs travaux, sans attacher la moindre importance aux objets étrangers qui se trouvaient mêlés à la terre. Un peintre décorateur de Fontainebleau, M. Vallot, qui emploie ses loisirs à des recherches persévérantes et pleines d'intérêt au point de vue de l'époque préhistorique, me prévint, un an plus tard, qu'il avait remarqué sur les talus du bois Gautier des fragments de tuiles d'apparence ancienne et des débris de poteries très-fines. Mon attention étant appelée de ce côté, je pus, après quelques sondages entrepris non loin d'une fontaine, découvrir des tuiles romaines fracturées et l'appareil d'un mur auprès duquel on remarquait les traces d'un enduit peint dont je recueillis quelques fragments.

« Je fis part de cette découverte à M. Paul Domet[1], sous-inspecteur des forêts, qui mit la meilleure grâce à m'accorder l'autorisation nécessaire pour continuer utilement mes recherches. M. de Corbigny devait d'ailleurs, une fois installé à la tête du service de l'inspection, me donner le témoignage le plus gracieux de ses bonnes dispositions en faveur d'une fouille archéologique, en venant me faire, sur le terrain même, de longues visites dont je conserve un souvenir bien reconnaissant. Ainsi encouragé, je continuai mes investigations et après avoir reconnu les dimensions extérieures d'une construction entièrement isolée, dont les murs se trouvaient fortement endommagés par des causes que j'expliquerai plus loin, je poursuivis, dans l'intérieur de l'édifice, des recherches qui, interrompues pendant l'hiver, furent reprises et terminées dans le courant de l'été 1872.

1. Auteur d'une *Histoire de la Forêt de Fontainebleau* parue en 1873.




FOUILLES DU BOIS GAUTHIER (FORÊT DE FONTAINEBLEAU)




FOUILLES DU BOIS GAUTHIER (FORÊT DE FONTAINEBLEAU).

« Le soin que je mis à noter les moindres détails me permit de constater d'une manière évidente qu'aucune main n'avait altéré la disposition du terrain depuis qu'un incendie avait détruit l'édifice ; mais je passe sous silence, de peur d'abuser de votre attention, les divers incidents survenus dans le cours de ces travaux et j'arrive au résultat. — Après avoir enlevé plus de 20 mètres cubes de terre, j'avais devant moi les restes d'un édifice dont l'intérieur avait été fouillé jusqu'au sol et l'extérieur dégagé sur trois côtés ; un incendie, intentionnel, je crois, l'avait laissé dans l'état où le représente le dessin de M. René Machy[1], à l'obligeance duquel je dois la reproduction des principaux objets trouvés au même endroit. Des pierres sèches d'inégale dimension, les plus grandes ayant 0m,40 centimètres environ de largeur, posées à plat, composaient un mur de 0m,60 centimètres d'épaisseur, qui semblait avoir été recouvert à l'extérieur d'un mortier destiné à faire disparaître aux yeux l'inégalité de l'agencement. A la partie sud-est, une large baie de 2 mètres, prise sur le côté d'un mur mesurant en son entière longueur 5m,20 centimètres, donnait entrée dans une pièce dont le sol était composé d'une sorte de béton concentré, poli à la surface, d'une épaisseur de 0m,40 centimètres.

« Les murs intérieurs, formant un carré parfait de 4 mètres de côté, avaient dû, aussi bien que la voûte, être entièrement recouverts de peintures à l'eau ou fresques ; je reviendrai tout-à-l'heure sur la composition de ces enduits, mais je suis obligé d'entrer dans quelques détails pour expliquer cette assertion d'un plafond peint en présence d'une ruine dont le mur le plus élevé mesure à peine aujourd'hui 1m,20 centimètres. Quant à la toiture, composée, ainsi que j'ai pu le constater par l'immense quantité de débris rencontrés à l'intérieur, des deux variétés de tuiles romaines : la *tegula* et l'*imbrex* (j'ai pu en retrouver intacts deux ou trois spécimens) elle reposait sur une charpente en bois assez solide pour soutenir ces lourds matériaux. Au milieu de ces

1. Voir pl. A, N° 1.

couches superposées, j'ai rencontré des morceaux de bois carbonisé ayant encore plus d'un mètre de longueur qui à la moindre pression se brisaient.

« J'ai déjà dit qu'un incendie avait détruit en grande partie cet ouvrage, le feu attaquant plus facilement le bois, la toiture s'était effondrée à l'intérieur avec tout ce qui s'y rattachait, les murs ébranlés s'étaient écroulés à leur tour, partie au dehors, partie au dedans ; puis le dépôt d'humus s'était amassé petit à petit, les plantes avaient poussé, des arbres pris racine, jusqu'au moment où je dus procéder à une exploration générale, mais lente et minutieuse, pour me permettre de noter les différentes couches du dépôt. Or, il m'est arrivé de rencontrer au milieu des tuiles, ou bien entre ces débris et le sol, des fragments d'enduit peint portant sur le côté opposé aux couleurs une sorte de dessin en saillie et de plus des morceaux de briquetage auquel adhéraient des portions de ces mêmes enduits.

« Après un examen attentif de ces différentes parties, je constatai que cette pâte de briques assez informe avait, avant la cuisson, reçu l'empreinte en creux d'une sorte de double rainure ou filet contourné à l'infini, destiné à assurer la solidité de la chaux dont on devait la recouvrir, et que les clous, dont quelques-uns étaient encore fixés à la pâte, n'avaient d'autre but que de maintenir cet ensemble dans une position déterminée, en les reliant à une masse résistante, la charpente, par exemple. La composition de la voûte était retrouvée. J'espère du moins, Messieurs, que cette déduction vous laissera aussi convaincus que je le suis moi-même.

« Quant aux fresques, le feu, l'humidité de la terre, puis la pression violente exercée par les racines qui s'étaient fait jour en mille endroits, ne m'ont pas permis de conserver intacts ces témoins si intéressants de l'art décoratif dans la Gaule. Les observations recueillies au fur et à mesure que je dégageais un fragment, avant que le vide et trop souvent la main indiscrète des passants n'aient amené leur chute, la comparaison faite avec les souvenirs de Pompeï et d'Herculanum, reproduits si fidèlement dans les

beaux ouvrages de Nicolini et de Zahn, me permettront cependant de donner une idée de l'ensemble.

« Le soubassement, d'une teinte noire uniforme, divisé par de simples raies en larges compartiments, avait pour ornement des touffes de roseaux au feuillage vert, accompagné de fleurettes rouges, tels que nous les retrouvons à Pompeï sur les parois de la maison de Diomède et de celle du poète tragique [1]. Au-dessus, et tout autour de l'édifice, la teinte du fond variait, passant successivement du noir au blanc, au rouge et même au vert clair ; là ce ne sont plus de simples lignes transversales qui forment la limite des couleurs, mais, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les fragments reproduits, sur les lignes horizontales tombent perpendiculairement deux raies jaunes qu'unissent entre elles des traits de même couleur formant échelle ou galerie. Les fonds noirs ou rouges sont, autant que j'ai pu le remarquer, entièrement nus, mais, sur le fond blanc s'élève une tige aux feuilles vertes accompagnées de fleurs jaunes [2], entourée à une certaine distance d'un double cercle de couleur analogue aux fleurs. Ailleurs, cette teinte blanche est remplacée par un fond vert d'eau, sur lequel repose un semis rouge et noir, sillonné des mêmes raies transversales ; on dirait une treille où le raisin doré est remplacé par une liane qui s'enlace capricieusement en un espalier fantastique [3]. Une autre teinte que je n'ai vue signalée nulle part dans les différentes découvertes faites dans les Gaules, c'est le bleu ; les fragments retrouvés sont rares et d'assez petite dimension, ce qui s'explique, non-seulement par la place restreinte qu'occupaient ces cartouches, mais encore par la rareté des produits employés. En effet, l'examen minutieux auquel a été soumis un de ces échantillons a permis de constater la présence de grains de lapis broyé et étendu aussi régulièrement que possible sur une légère couche de matière agglutinante.

1. Les plus beaux ornements de Pompeï, Herculanum, etc., par G. Zahn. L. I, pl. XXXIX. L. III, pl. LIX.
2. Voir pl. II, N° A, 4.
3. Voir pl. II, N° A, 5.

« La destruction intentionnelle de cet édifice me semble résulter non-seulement des traces bien apparentes d'incendie, mais encore de ce fait que, en dehors des tuiles, clous, ferrures et fragments peints trouvés à l'intérieur[1], je n'ai recueilli que des débris de poteries, d'os calcinés très-peu nombreux, eu égard surtout à la grande quantité de ces objets rencontrés épars autour du monument, sur une surface de plus de 200 mètres. Malheureusement tous ces vases étaient brisés depuis longtemps, et bien que j'aie pu distinguer des fragments de lampes, de vases destinés à renfermer des liquides, d'autres plus fins en terre rouge ou grise avec différents sujets, il m'a été impossible d'en reconstituer un seul d'une manière complète.

« En l'absence de monnaies ou d'inscriptions, et devant un ensemble aussi incomplet, deux questions semblent difficiles à résoudre : l'utilité de cet édifice, l'époque de sa construction ; permettez-moi, sur ces deux points, de vous soumettre de simples observations.

« C'est un fait reconnu que le christianisme a souvent donné le nom d'un saint à une fontaine honorée précédemment d'un culte païen. Or il existe encore aujourd'hui, à quelques mètres de ces ruines, une fontaine[2] (source précieuse dans une forêt où l'eau est si rare), qui, à en croire la tradition, existerait, depuis de longs siècles, sous le vocable de saint Aubin, si ce n'est à l'endroit qu'elle occupe actuellement, au moins dans un rayon très-rapproché ; au bas de la pente, assez rapide, partant presque du bord du chemin et terminée par une prairie assez étroite, coule la Seine. Ne vous semble-t-il pas que cette construction isolée, placée dans un paysage dont j'ai cherché à vous donner une esquisse, doit laisser, dans notre esprit, le souvenir de quelque nymphœum ou petit temple dédié à la naïade bienfaisante, soit à quelque divinité gauloise.

1. Voir pl. A, N° 2, un fragment de colonnette en pierre tendre ayant dû servir d'ornement à l'entrée de l'édifice.

2. Voir pl. B le plan d'ensemble, dont la légende est : A, petit temple ; — B et C, fontaine ; — D, carrefour ; — E, bois en pente ; — F, prairie ; — H, partie boisée couverte de débris de poteries ; — I, route de création récente.

« J'ai trouvé en effet dans l'intérieur, sur le sol même, au milieu d'ossements brûlés et de poteries à couverte noire, fort endommagé par le feu, un instrument en fer avec un manche en forme de douille, au dos légèrement relevé d'un côté, et dont la lame tranchante décrit un arc de cercle[1]. Il me paraît avoir une analogie très-grande avec certains instruments de sacrifice, dont M. Rataud rencontrait déjà, en 1824, un spécimen en bronze, dans le canton dit les Fraillons, séparé du bois Gautier par quelques centaines de mètres. Vous voudrez bien m'accorder que ces objets étaient tantôt en bronze, tantôt en fer ; et je tiens à vous signaler une frise du temple de Jupiter Tonnant à Rome, où parmi différents objets relatifs aux cérémonies, se trouve reproduit un couteau de sacrifice, qui, bien plus richement orné que le mien, peut servir de point de comparaison[2].

« Sur le chemin longeant l'édifice, M. Vallot, que j'ai déjà cité, a ramassé avec des débris de poteries deux fragments de statuettes en argile, qu'il a bien voulu me communiquer : l'une représente une tête de Vénus, dont le type bien connu est reproduit dans l'intéressant ouvrage de M. Tudot[3]; l'autre est un fragment de la déesse de la Fécondité, que l'on représente d'habitude assise sur un siége d'osier et allaitant deux enfants. Cette construction n'est-elle pas d'ailleurs à une courte distance de cette vieille route de Bourgogne, ancienne voie romaine, gauloise peut-être, qui, explorée avec soin, fournirait, je crois, de précieux renseignements pour fixer quelques-unes des données incertaines de la carte de Peutinger. Ces preuves une fois données à l'appui de mon allégation, reste à fixer l'époque ; et, sur ce sujet, le rapprochement entre les différents dessins de Pompei, d'Herculanum, et les fragments peints que j'ai découverts, n'offrant point une preuve suffisante, je vous demande en terminant la permission de

1. Voir pl. A, N° 3.
2. Valadier. Antiquités romaines, pl. III et VII.
3 Collection de figurines en argile, pl. XXII.

citer, comme exemple, des observations faites en France, qui pourront, je crois, faciliter nos recherches.

« Notons tout d'abord que les nombreuses poteries fragmentées, ramassées sous bois, autour du petit temple, presque toutes en terre fine rouge, grise ou noire, semblent appartenir à la bonne époque. J'appellerai ensuite votre attention sur des découvertes récentes faites dans différentes parties de la France, les unes par M. Dumoutet à Bourges dans les caves de l'ancien palais du duc Jean de Berry, les autres par M. de Sourdeval à Saint-Gervais (Vendée).

« Le premier rend compte de vestiges de l'époque romaine découverts sous les substructions du palais du moyen âge, que les rues ou avenues de la ville de Bourges cachent maintenant à nos yeux ; or, les nombreuses salles, dont on fait remonter la construction au IIIe siècle de notre ère, sont ornées de peintures d'une analogie frappante avec les nôtres comme couleur et souvent comme dessin. De son côté, M. de Sourdeval parle d'une villa au sol recouvert d'un béton analogue au nôtre, et aux murs conservant encore dans toute leur fraîcheur des enduits dont la description semblerait empruntée à notre nymphœum ; mais plus heureux que nous, l'honorable archéologue vendéen a pu recueillir un certain nombre de monnaies se rapportant à la dernière moitié du IIIe siècle.

« Je crois donc pouvoir, en présence de tous ces faits, attribuer à cette même époque la construction que je viens de signaler.

« Le printemps de 1873 devait apporter une confirmation à mes assertions premières. Des sondages opérés dans une tout autre partie de la forêt, de concert avec M. le sous-inspecteur Domet, ont amené la reconnaissance d'une enceinte de l'époque gallo-romaine, ayant près de 40 mètres de côté ; au milieu se trouvaient les ruines d'un petit édifice, dont les murs portaient encore l'empreinte d'enduits analogues à ceux du bois Gautier. Une charmante pointe de javeline en bronze, deux monnaies d'empereurs romains en même métal, de nombreuses tuiles

et des fragments de poteries, tel est le résultat de nos premières investigations. L'une des monnaies est un Nerva au revers de la Liberté, l'autre un Caracalla au revers assez rare de l'Afrique offrant des présents à l'empereur.

« Ces recherches, ébauchées au mois de mai, devaient se continuer en juin ; de nouveaux devoirs m'éloignant, j'ai dû suspendre tous travaux, et, tout en laissant à mon excellent collègue et ami le soin de poursuivre nos premières découvertes, j'ai cru devoir, d'accord avec lui, vous signaler des faits qui formaient une nouvelle preuve à l'appui de mon assertion de stations gallo-romaines établies dans notre belle forêt dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne. »

M. Raimond Bordeaux, associé correspondant, présent à la séance, fait hommage à la Compagnie d'une brochure sur le château de Neubourg et sur la représentation qui y fut donnée en 1660 de l'opéra de la *Toison d'or*.— Il entretient ensuite la Société de la situation actuelle de deux monuments d'Évreux de genres très-différents : les *arènes antiques* et la *cathédrale*.

Les *arènes d'Évreux* ont été découvertes il y a peu d'années sur une propriété particulière, dans un état analogue à celui que présentaient les arènes trouvées à Paris, il y a cinq ans, dans le quartier Saint-Marcel. Le propriétaire du terrain en fait détruire et enlever dans ce moment les derniers vestiges. M. R. Bordeaux, déplorant leur disparition, croit utile de la signaler et d'en fixer ainsi l'époque précise.

Quant à la *cathédrale d'Évreux*, il est question pour elle de restaurations qui, suivant M. R. Bordeaux, sont l'équivalent d'une véritable destruction. La grande nef va disparaître presque entièrement. Une antique charpente très-remarquable en chêne blanc est condamnée. Les contreforts extérieurs seront reconstruits sur un nouveau dessin, avec un seul arc-boutant au lieu de deux, les pieds droits des grandes fenêtres seront remplacés, les voûtes renouvelées. Les vitraux vont être démontés au grand péril de leur conservation. Ce sont des spécimens très-importants de

l'art du XIVe siècle, décrits en partie par Gaignières et plus récemment par M. de Lasteyrie. — Les travaux en projet, adoptés de préférence à quelques réparations urgentes, mais qu'on eût pu, croit-on, exécuter à de bien moindres frais, ont été démandés avec insistance par l'évêque actuel d'Évreux, et soulèvent au sein de la population et d'une partie du clergé lui-même une notable opposition. Décidés au sein du comité des architectes diocésains, soumis à la suite de vives réclamations à un examen de révision qui a été confié à ce même comité, et résolus définitivement par lui encore, ces travaux ont été mis en adjudication, et leur exécution a déjà commencé malgré les graves objections qu'elle soulève. Cette manière de procéder met, dit M. R. Bordeaux, en relief le vice d'organisation d'un régime vraiment menaçant pour la conservation de nos monuments religieux ; régime suivant lequel les travaux de tout genre dont ils peuvent être l'objet sont livrés à l'omnipotence du comité des architectes diocésains; celui-ci décide des mesures à prendre, prononce sur le mérite des objections qui peuvent y être faites, et passe à l'exécution sans laisser la moindre place à l'action des parties intéressées, c'est-à-dire des personnes et des corps constitués représentant les intérêts locaux engagés dans ces questions, nécessairement froissés et même souvent compromis par cette manière de procéder.

L'assemblée accueille avec un intérêt marqué ces observations de M. Bordeaux.

## Séance du 17 Juin.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg*, t. XVIII, feuilles 16 à 37, in-4°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, livr. 85 à 88, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres*, janvier-février 1874, in-8°.

*Journal des savants*, mai et juin 1874, in-4°.

*Revue africaine*, mars-avril 1874, in-8°.

*Revue de la numismatique belge*, 5° série, t. VI, 2° livr., in-8°.

BORDEAUX (Raymond). *Le château-fort de Neubourg et l'opéra de la Toison d'or*, in-64.

FAMINTZIN (A.) et WORONIN (M.). *Ueber zwei neuze Formen von Schleimpilzen*, St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

GRUBER (Wenzel). *Ueber die Nerbindung der Schlæffenbein-schuppe mit dem Stirnbeine und über die Analogie ihrer beiden Arten bei dem Menschen und bei den Saugethieren*, St-Pétersbourg, 1874, in-4°.

KOWALESKY (W.). *Sur l'anchiterium aurelianense cuv., et sur l'histoire paléontologique des chevaux*, St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

SCHMIDT (C.). *Hydrologische Untersuchungen ueber die See in der Bittersalzlinie (Gorzaga hinia) von Omssk bis Petropawlowsk*, St-Pétersbourg, 1873, in-4°.

SCHRENCH (V.-Léop.). *Strœmugsverhæltniste im Ochotskischen und Japonischen meere*, St-Pétersbourg, 1874, in-8°.

*Travaux.*

M. Perrot fait hommage d'un mémoire sur les *Inscriptions des côtes de la mer Noire ;* il rappelle que ces inscriptions ont été signalées, pour la première fois, lors de la guerre de Crimée par le président actuel de la Société, M. Ch. Robert.

M. Demay fait la seconde lecture d'un mémoire sur *la peinture à l'huile au commencement du XIV° siècle*. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Nicard continue la seconde lecture de son mémoire sur Dipénus et Scyllis, sculpteurs crétois.

## Séance du 1er Juillet.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2° vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. III, 1er livr., in-8°.





— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* années 1871, 1872, 1873, 1er trimestre de 1874, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie,* années 1871, 1872, 1873, n° 1 de 1874, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* n° 100, in-8°.

*Canadian Journal* (*the*), t. XIV, n° 1, in-8°.

*L'Investigateur,* avril et mai 1874.

*Mémoires de l'Académie du Gard,* 1872, in-8°.

— *de la Société d'émulation du Doubs,* 4e série, t. VII, in-8°.

*Revue de l'art chrétien,* n° 6, juin 1874, in-8°.

Creuly (C.). *Inscription funéraire de Tarbes,* in-8°.

Gaultier du Mottay (J.). *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord,* 1869, in-8°.

Martins (Ch.). *Aigues-Mortes, son passé, son présent, son avenir,* 1874, in-8°.

Pigeotte (Léon). *Fragment inédit sur Grosley et un mot sur les mémoires de l'Académie de Troyes,* 1874, in-8°.

Topinard (Paul). *Fouilles de Ramasse,* 1874, in-8°.

### *Correspondance.*

M. Tholin, associé correspondant à Agen, signale à la Société la publication projetée par MM. Faugère-Dubourg et Teulières, avec sa collaboration, sur les fouilles importantes entreprises depuis trois ans dans les ruines d'une *villa* à Bapteste, commune de Moncrabeau (Lot-et-Garonne), où M. Reinhald Dezeimeris place l'*Ebromagus* de St-Paulin.

### *Travaux.*

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. de Lasteyrie, passé au nombre des membres honoraires. M. Guillaume ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

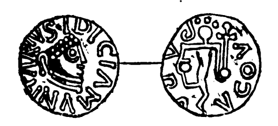
M. de Barthélemy lit, au nom de la commission désignée à cet effet, un rapport sur la candidature au titre d'associé correspondant de M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne.

On passe au scrutin, et M. Morel ayant réuni le nombre réglementaire de suffrages, le Président le proclame associé correspondant national à Châlons.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, envoie les empreintes de plusieurs monuments recueillis par lui. Ce sont : 1° deux pierres, provenant de chatons de bagues, et représentant, l'une un griffon, l'autre un personnage grossièrement gravé et marchant à droite ; elles proviennent, la première, de fouilles faites dans un cimetière mérovingien, à Domart-en-Ponthieu (Somme), la seconde d'Etaples. — 2° Le sceau d'un officier de l'Inquisition, trouvé dans les ruines du couvent des Jacobins de Saint-Quentin, et décrit dans la Revue des Sociétés savantes (1873, p. 321) par M. l'abbé Corblet. — 3° Le sceau de Nicolas de Habarc ; l'écu porte un fascé de huit pièces et un lambel à cinq pendants. — 4° Un tiers de sou d'or, trouvé récemment près de Noyon ; cette pièce paraît être inédite et appartenir à une localité du sud-ouest de la France :

IDICIV MVNITARIVS. Tête à droite ceinte d'un bandeau perlé.

R. ARAVCO V. Personnage tenant une croix et courant à droite.



M. Perrot dépose sur le bureau une planche de la *Gazette archéologique de Berlin* représentant un bas-relief qui décore l'intérieur d'une coupe en argent trouvée il y a quelques années auprès de Santander, dans le nord de l'Espagne. On y voit des scènes relatives aux diverses pratiques usitées dans les établissements d'eaux thermales, avec cette inscription : SALVS... V.. MERITANA. — Le Président invite M. Perrot à donner une note destinée au *Bulletin* sur cet intéressant monument.

## Séance du 8 Juillet.

Présidence de M. de Montaiglon, 2e vice-président.

### *Travaux.*

M. Heuzey rappelle la communication qu'il a faite à la séance du 11 mars dernier touchant l'inscription d'Antipolis (monument d'Antibes), pour signaler aujourd'hui deux autres *galets inscrits* venus depuis lors à sa connaissance. L'un est décrit par Caylus (*Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. xxxix, no iii), et d'après lui par M. de la Saussaye dans son ouvrage sur la *Numismatique de la Narbonnaise;* l'autre a été trouvé à Athènes et fait l'objet d'une communication de notre confrère absent, M. Albert Dumont, dont M. Heuzey se fait l'intermédiaire auprès de la Société. Le monument décrit par Caylus a disparu depuis longtemps et on ignore ce qu'il est devenu. D'après la figure donnée par le savant antiquaire, c'était un caillou ovoïde plus ou moins aplati, portant l'image grossièrement gravée d'un navire à cinq rames surmonté d'un mât, avec l'inscription : ΜΑΣΣΙ ΦΩΚ ΑΣΥΑ ΑΥΤ. Les caractères des lettres, d'après la planche de Caylus, sont ceux des inscriptions grecques de l'époque romaine, à une date peu reculée. La pierre elle-même avait selon toute vraisemblance un caractère sacré analogue à celui de la pierre d'Antibes.

Le monument d'Athènes, dont M. Dumont a envoyé un moulage, qui est mis sous les yeux des membres de la Société, est un caillou de forme ovoïde allongée, de 0m,10 à 0m,12 centimètres de long et de 0m,04 centimètres environ de diamètre, dont une des extrémités est brisée. Il porte quatre figures et une inscription gravées en creux. Les quatre figures sont, dans le haut, le taureau immolé par le dieu Mithras, et au-dessous une triade comprenant d'abord deux personnages debout, placés en face l'un de

l'autre, réunissant d'une part les attributs de Minerve, de Cérès et d'Isis, de l'autre ceux de Jupiter, de Mars et d'Osiris : entre les deux, un enfant dont les pieds se terminent en forme de serpent. L'inscription est ainsi conçue ΒΑΒΑΥ ΙΧΥΧ ΠΑΠΑ ΦΙΟΡΙC. *Babô* est encore aujourd'hui le terme familier qui, en grec, sert à désigner la grand'mère, et *Papou* celui qui désigne le grand-père (comparez *Bäau*, déesse phénicienne de la nuit et la *Babô* ou *Baubô* des mystères orphiques, le Jupiter *Papas* des Bithyniens et le Jupiter *Papaios* des Scythes). Les deux autres mots de l'inscription sont des noms dont il convient de réserver pour le moment l'interprétation. La forme des lettres dénote l'époque romaine.

M. Heuzey présente ensuite, avec quelques explications, à la Société deux objets antiques fort singuliers que vient d'acquérir le Musée du Louvre. Ils auraient été exposés quelque temps à Paris, chez un marchand de curiosités, et proviendraient de Courcelles-Chaussy, dans l'ancien département de la Moselle, sur la route de Metz à Forbach. Ils consistent en deux pièces de verre massif de même figure, composées chacune de quatre boules d'environ 0m,04 centimètres de diamètre, superposées et fondues ensemble pour former une suite continue. Chaque pièce est terminée à sa partie inférieure par un tenon cylindrique paraissant avoir eu pour destination de fixer la pièce sur quelque portion de meuble, peut-être sur les montants d'un siége (disposition qui rappellerait les trônes figurés sur certains sceaux des XIIe et XIIIe siècles). Ces deux fragments sont au reste évidemment antiques, comme en témoignent des inscriptions formées de lettres romaines gravées sur les boules de verre qui les constituent. Une de ces inscriptions est ainsi conçue : R· M T· V· | VIVAS | MARTI· | DOMINE· | L'autre comme il suit : O· N· A· S· | LAE· FIT | ET· LIVIL· | CONIVGI· | Ces intéressants morceaux qui ont été vus, comme il vient d'être dit, chez un marchand d'antiquités à Paris, avant d'être acquis pour le musée du Louvre, sont décrits dans l'ouvrage publié

récemment par M. Deville sur l'*Histoire de la verrerie antique*.

M. Nicard continue la seconde lecture de son mémoire sur Dipénus et Scyllis, sculpteurs crétois.

M. Guérin a ensuite la parole pour donner suite à ses communications sur les antiquités de la Palestine. — Il revient sur la description de Saint-Jean-d'Acre, l'antique Ptolemaïs, dont il a parlé dans la séance du 20 mai dernier, et sur ce qu'il avait dit alors du fleuve Belus. Il rappelle que son opinion sur l'insalubrité des eaux de ce fleuve avait été contestée à cette séance par un de nos confrères, sans que lui-même se fût rendu à ces observations. A l'appui de son opinion, qui n'a pas changé, M. Guérin cite un passage de Pline où les eaux du Belus sont dites : *insalubri potu ;* il mentionne ensuite, comme une preuve que les eaux de ce fleuve ne servaient pas à l'alimentation de Ptolemaïs, l'existence d'un aqueduc antique destiné à conduire dans cette ville d'autres eaux ; aqueduc restauré à la fin du siècle dernier par les Arabes et dont le caractère d'antiquité a été méconnu à tort par quelques-uns et même nié, sans plus de raison, par d'autres. — Continuant à parler de la ville moderne de Saint-Jean-d'Acre, M. Guérin rappelle qu'elle n'occupe qu'une partie du terrain sur lequel s'élevait la ville antique. Il décrit la mosquée construite il y a 94 ans par Djezar-pacha avec des débris de toute sorte empruntés non-seulement aux ruines de Ptolemaïs, mais à celles de toutes les villes maritimes de Syrie ; on y voit notamment des colonnes connues pour venir de Tyr et d'Ascalon. Ces colonnes dépareillées sont en granit rose et en granit gris de la Haute-Égypte ; elles sont surmontées de chapiteaux de styles divers, corinthiens ou ioniques. L'intérieur de la mosquée est en outre décoré de fragments de marbres antiques apportés par le cabotage et provenant de différents points de la côte de Syrie, et même de l'Asie mineure. — Un caravansérail présente aussi à Saint-Jean-d'Acre cette particularité d'être décoré de

débris antiques apportés, a-t-il été dit à notre confrère, non-seulement de Ptolemaïs, mais encore de Tyr et de Césarée. — Des églises très-nombreuses construites au moyen âge dans la ville, il ne reste plus qu'un très-petit nombre. — La cathédrale a disparu. L'ancienne église de Saint-André, décrite avec une emphatique exagération par d'anciens écrivains, est encore reconnaissable ; c'est tout simplement une chapelle ogivale de dimensions assez exigues, composée d'une seule nef. — De l'ancienne église de Saint-Jean il ne reste plus que quelques débris, dans le voisinage d'un couvent moderne établi par les dames françaises de Nazareth. — Il n'y a plus aucune trace de l'ancienne maison ni de l'église des Templiers. — La citadelle, détruite en partie par l'explosion d'une poudrière en 1840, est relevée. Les remparts sont armés de 225 pièces de canon, la plupart d'origine française, tombées entre les mains des Anglais à la fin du siècle dernier. Quelques-unes d'entre elles portent le nom de la fonderie de Strasbourg.

## Séance du 15 Juillet.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, 2e vice-président.

*Travaux.*

M. E. Le Blant remet, au nom de M. Egger, des notes et des dessins à lui envoyés par M. Hennebert, associé correspondant à Amiens, au sujet d'un cercueil en plomb antique découvert à Amiens dans les fouilles opérées pour la construction du nouvel hôtel de la Banque : on y remarque plusieurs sautoirs et des griffons d'un bon style. Des monuments analogues ont été déjà signalés dans le nord de la France.

M. Nicard termine la seconde lecture de son mémoire sur Dipénus et Scyllis, sculpteurs crétois. La Société renvoie ce travail à la commission des impressions.

M. Nicard appelle l'attention de ses confrères sur un volume envoyé par la Société des Antiquaires de Londres; il a remarqué, parmi les documents intéressants qui y sont publiés, un acte daté de Rouen, du 23 janvier 1420, relatif à la garde de la Bastille de Paris confiée, à cette date, à un Anglais nommé John Fastalfe : il pense que cette pièce pourrait utilement figurer dans le *Bulletin*. — La Société, sur la proposition de M. Delisle, décide que cette publication sera recommandée à la Société de l'Histoire de Paris qui vient de se constituer.

M. Nicard signale ensuite, dans ce même volume, la description d'inscriptions sur feuilles de plomb, recueillies au British Museum.

M. Victor Guérin saisit cette occasion pour donner des détails sur la fabrication clandestine de prétendues inscriptions hébraïques, faite par un faussaire, habitant à Jérusalem : ces inscriptions, qui ont déjà induit plusieurs archéologues en erreur, ont été signalées par M. Clermont-Ganeau qui en a fait connaître le caractère véritable; on ne saurait trop prémunir contre ces supercheries les personnes qui vont aujourd'hui explorer la Terre-Sainte.

## Séance du 2 Septembre.

Présidence de M. WESCHER, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin d'archéologie chrétienne*, in-8°.
*Bulletin du Bouquiniste*, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août 1874, in-8°.
*Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. XIII, 1re et 2e livr., in-8°.
— *de la Société historique de Compiègne*, t. II, 1re livr., in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 103 et 104, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France,* 1874, n° 2, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie,* n°° 89 et 90, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2° trim. de 1874, in-8°.
— *de la Société des sciences, lettres et arts de Pau,* t. II, 1872-1873, in-8°.
— *de la Société historique et archéologique du Périgord,* t. I, 1re livr., in-8°.
*Mémoires de la Société académique de l'Oise,* t. VIII, 3° partie, in-8°.
— *de la Société des sciences et arts de Saint-Quentin,* 3° série, t. XI, in-8°.
*Travaux de l'Académie de Reims,* t. 50, n°° 3 et 4, in-8°.
*L'Investigateur*, juin et juillet 1874.
*Journal des Savants,* juillet 1874.
*Revue de l'art chrétien,* 1er juillet 1874, in-8°.
*Revue africaine*, n° 105, in-8°.
AVENEL. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, in-4°.
CÉRÈS (l'abbé). *Essai de fouilles au puech de Buzeins (Aveyron)*, in-8°.
CHALON (R.). *La numismatique, discours prononcé le 6 mai 1874 à l'Académie royale de Belgique*, in-8°.
COLONNA-CECCALDI. *Nouvelles inscriptions grecques de Chypre*, in-8°.
DELISLE (L.). *Mandements et actes divers de Charles V*, In-4°.
LAGRÈZE-FOSSAT. *Etudes historiques sur Moissac,* t. III, in-8°.
MARSY (A. DE). *Bibliographie compiégnoise*, in-8°.
— *De l'ancienne décoration de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne,* in-8°.
— *Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Écosse), d'après un mémoire de M. J. Marion*, in-8°.
— *Mélanges sur le Vermandois aux XIV° et XV° siècles,* in-8°.
— *Quelques notes concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI,* in-8°.

*Correspondance.*

Le Président annonce la mort de M. Lagrèze-Fossat, associé correspondant national, à Moissac.

M. le marquis de Schedoni adresse à la Société, au nom de M. le chevalier Bigi, associé correspondant étranger, un mémoire historique manuscrit sur François Pétrarque et Azzo de Corrège.

Le président de la Commission du cercle des officiers de Sédan demande à la Compagnie de donner quelques-uns de ses volumes à la bibliothèque de ce cercle. Renvoyé à M. le bibliothécaire-archiviste.

*Travaux.*

M. Victor Egger, professeur au Lycée d'Angers, donne les détails suivants sur la découverte des vases antiques soumis à l'examen de la Société dans sa séance du 11 février.

« On a dit que ces vases ont été trouvés au hameau de Caporalino, commune d'Omezza (Corse). Je viens de recevoir une tardive réponse à ce sujet. Elle consiste uniquement en ceci : c'est que le hameau de Caporalino, commune d'Omezza, existe réellement : il n'est pas marqué sur les cartes. La découverte n'a pas fait de bruit dans l'île, paraît-il, et cela n'a rien de bien extraordinaire.

« Quelque incomplet que soit ce renseignement, il en résulte une présomption favorable à la découverte : il est difficile de croire qu'on ait été chercher un hameau perdu au centre de la Corse pour lui attribuer ce qui aurait appartenu à une ville d'Italie, surtout ce hameau n'étant pas marqué sur les cartes et n'ayant pas d'existence officielle. J'ajoute qu'à priori, la découverte, bien qu'isolée, ne me semble pas improbable : le dialecte corse est purement italien, et un des meilleurs ; les Corses et les Toscans se comprennent entre eux, et les Toscans ne comprennent pas les Gênois ou les Napolitains. La race corse est donc une très ancienne branche de la race italiote ; rien d'étonnant dès lors à ce qu'on trouve dans l'île des monuments analogues aux monuments les plus anciens de l'art italien, surtout au centre de l'île, région qui est restée à l'abri des invasions et des mélanges de races. »

M. V. Guérin fait observer que les rapports entre la

Corse et l'Italie n'ont jamais cessé, puisque les Lucquois viennent annuellement de Toscane en Corse pour faire les travaux de labourage et de moisson, ce qui contribue à expliquer l'affinité de langage signalée par M. V. Egger entre l'idiome corse et l'idiome toscan.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant, au sujet des observations de M. Sansas sur le patois bordelais.

« M. Sansas a donné à la Société des Antiquaires de France une communication fort intéressante sur un certain nombre des mots bordelais qui lui paraissent identiques à des mots bretons dont le sens et le son présentent une grande analogie. Je ne veux pas examiner chacun de ces mots en détail, je ferai seulement observer, qu'en un grand nombre de cas, la conclusion à tirer du travail de M. Sansas est que les mots bretons cités par ce savant ne sont pas d'origine celtique mais ont été empruntés par le breton au français.

« Il y a quelques mots pour lesquels cette conclusion est évidente :

« Le bas-breton *toal* « nappe », *toalon* « essuie-main », en bordelais *toailhes*, *toailhon*, en italien *tovaglia*, en espagnol *toalla*, en vieux français *touaille* est un mot d'origine germanique, en vieux scandinave *thvegill*, *thvaeli*, en vieil allemand *dwahilja*, *twahilla*, ce qui permet de restituer une forme germanique primitive *thvahilja*, et c'est cette forme primitive germanique qui explique les diverses formes romanes. Quant à la forme bretonne elle vient du français (Fick, *Wœrterbuch*, 2e édition, p. 770 ; Diez, *Wœrterbuch*, au mot *Tovaglia*).

« Le bas-breton *skouer* et le bordelais *squir* sont le même mot que le français *équerre*, que l'italien *squadra*, que l'espagnol *esquadra*, tirés d'un verbe bas latin *squadrare*, en latin *exquadrare*. Le bas-breton *skouer* est venu du vieux français *esquerre* par aphérèse de l'*e* initial, suivant une règle que j'espère exposer plus tard. A l'époque où le bas-breton a fait cet emprunt, on prononçait encore l'*s* et

l'*u* d'*esquerre* que l'on ne prononce plus depuis longtemps (cf. Diez, *Wœrterbuch* au mot *Quadro*).

« L'adjectif bordelais *pegadur* « visqueux » vient du latin *picare*, comme le bas-breton *pega, pegadur*. *Pega, pegadur* ne peuvent être celtiques, puisqu'ils ont un *p* initial, et que tous les mots indo-européens, commençant par *p*, qui ont été conservés en celtique ont perdu leur *p* initial. M. Windisch vient de publier sur ce point un mémoire fort curieux dans le tome VIII des *Beitraege* de M. Kuhn. La comparaison du bas-breton *pega* avec le grec πίσσα = *pikja*, le lituanien *pikis*, le slave ecclésiastique *piklu* et le sanscrit *picchá* = *piská*, est péremptoire; *pega*, ayant un *p* initial, ne peut être celtique et a été emprunté au latin. (Cf. Fick, *Wœrterbuch*, 2e éd., p. 375, et Diez au mot *Pegar*).

« Par la même raison le bas-breton *pal*, « pelle » et « vanne » vient du français *pelle*, en latin *pâla;* c'est du latin *pâla* que vient le bordelais *pal*, et ce mot ne peut être celtique.

« C'est également au français qu'est emprunté le breton *choanen* « miche. » Le vieux français *choesne* « pain de ménage » est cité, d'après une lettre de rémission de 1385, dans le *glossaire* de Ducange, au mot *Panis* (éd. Henschel, t. V, p. 53, col. 3). Le bordelais *chaine* est identique à ce mot de l'ancienne langue française.

« Je crois pouvoir me contenter de ces cinq exemples, qui me semblent suffisants pour montrer à quel point de vue le genre d'étude entrepris par M. Sansas peut être profitable. La comparaison du bas-breton avec le vieux français et avec les patois peut nous donner l'étymologie d'un certain nombre de mots bas-bretons que les travaux des savants allemands et anglais sur les langues néo-celtiques ont jusqu'ici laissés sans explication, et qui sont d'origine française. »

## Séance du 7 octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Le Président fait connaître les pertes que la Compagnie

vient d'éprouver par la mort de M. Guizot, membre honoraire, qui appartenait à la Société depuis l'année 1828, et par la mort de M. Mabille, membre résidant, qu'une maladie tenait éloigné des séances depuis quelque temps. M. Michelant est chargé de rédiger une note nécrologique sur M. Mabille.

Le président annonce ensuite la mort de M. Devals, associé correspondant national à Montauban.

Ouvrages offerts :

*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1874, in-18.

*Bulletin du Bouquiniste*, 1er et 15 septembre et 1er octobre 1874, in-8°.

— *de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXV à XXXVII, in-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, XIIe année, nos 9 à 12; XIIIe année, nos 1 à 4, in-8°

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1874, n° 2 à 4, in-8°.

*Journal des Savants*, août et sept. 1874, in-4°.

*Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, t. XXXV, in-8°.

CASATI (CH.). *Notice sur les faïences de Diruta*, 1874, in-8°.

CORBLET (l'abbé). *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, in-8°

GIRARDOT (le baron DE). *Catalogue de l'œuvre du baron H. de Triqueti*, 1874, in-8°.

LONGÉ (G. DE). *Coutumes des pays et duché de Brabant; quartier d'Anvers*, t. IV, in-4°.

— *Coutumes de la ville d'Anvers*, in-8°.

MALLAY (ÉMILE). *Mémoire sur l'architecture en Auvergne*, 1866, in-8°.

— *Note sur les armes de la ville de Clermont-Ferrand*, 1868, in-4°.

— *Ancienne province d'Auvergne; études historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux;* liv. 1 à 9, in-4°.

*Correspondance.*

La Société des sciences, lettres et arts de Pau demande à échanger ses publications contre les mémoires de la Compagnie.

Le Cercle des officiers de la Rochelle sollicite pour sa

bibliothèque l'envoi de quelques volumes des publications de la Société. — Les deux demandes sont renvoyées à l'examen du bibliothécaire-archiviste.

*Travaux.*

M. V. Guérin fait une communication sur les ruines du mont Garizim :

« Sur le point culminant de cette montagne s'étend une grande enceinte encore en partie debout. Elle forme un quadrilatère flanqué aux quatre angles de petites tours carrées. Les faces sud et nord ont un développement de 79 mètres et les faces est et ouest de 64 mètres. Sur le milieu de la face sud on remarque une tour semblable à celle des angles. A cette dernière tour répond dans la face opposée une grande porte. Les murs ont partout une épaisseur de 1m35 et sont revêtus de gros blocs, la plupart taillés en bossage et reposant sans ciment les uns sur les autres. Au milieu de la plate-forme que délimitait cette enceinte s'élevait un édifice octogone, dont les arasements seuls sont visibles ; il avait été bâti en pierres de taille très-régulières et complétement aplanies, à en juger par quelques assises encore en place. Une coupole le recouvrait sans doute et, abstraction faite de l'abside qui s'arrondit en saillie vers l'est et de plusieurs chapelles latérales débordant également en dehors du monument, il devait offrir une grande ressemblance avec la mosquée d'Omar. Son développement intérieur, sans y comprendre ses annexes, est de 23 mètres et chaque côté du polygone en mesure 9.

« L'opinion la plus probable est que les ruines de cet édifice sont celles de Sainte-Marie, fondée par Zénon et que Justinien, au dire de Procope, avait environnée d'une enceinte fortifiée pour la mettre à l'abri des déprédations des Samaritains qu'en avaient expulsés les chrétiens. En effet, l'orientation de ce monument semble prouver qu'on foule là les débris d'une ancienne église chrétienne. M. De Saulcy, au contraire, croit y reconnaître les vestiges de l'ancien temple samaritain fondé par Sanabatlète, sous le règne

d'Alexandre-le-Grand, et dédié plus tard, sous Antiochus Épiphane, à Jupiter Hellénien. Pour accorder ces deux opinions, en apparence contradictoires, M. Guérin pense avec ce savant que l'enceinte en gros blocs à bossage dont il vient de parler est bien le téménos du temple samaritain bâti par Sanabatlète, téménos qui fut ensuite restauré par Justinien, à qui Procope en attribue la fondation. Par conséquent, l'édifice octogone en question occupe lui-même l'emplacement de l'ancien sanctuaire des Samaritains, mais les vestiges que l'on voit là ne sont pas évidemment ceux de ce sanctuaire, car on sait d'abord qu'il fut rasé par Jean Hyrcan. On possède en outre de magnifiques médailles impériales d'Antonin-le-Pieux, frappées à Napolis, et qui représentent le mont Garizim avec un temple, celui qui avait été bâti par Adrien en l'honneur de Jupiter très-haut. Or ce temple qui avait dû succéder à celui de Jupiter Hellénien, identique lui-même avec celui des Samaritains et rasé par Jean Hyrcan, est figuré sur ces médailles avec une forme rectangulaire et un double portique, surmontés l'un et l'autre d'un fronton triangulaire. Il est à présumer, en outre, que Sanabatlète qui avait voulu fonder sur le Garizim un temple rival de celui de Jérusalem, avait dû imiter la forme de celui-ci, c'est-à-dire celle d'un rectangle et non d'un octogone.

« Près de cette enceinte on remarque des blocs énormes et non taillés, connus sous le nom de *Tenacher Balathah* (les douze pierres plates). Avant les fouilles entreprises en cet endroit, en 1866, par le lieutenant anglais Anderson, on était tenté de les prendre pour des rochers naturels, avec lesquels ils se confondent facilement ; mais depuis ces fouilles, il n'est plus permis de douter qu'ils n'aient été apportés et placés là par la main de l'homme, car une tranchée ouverte à l'entour par cet officier prouve qu'ils reposent sur trois assises superposées d'autres blocs moins considérables, formant ainsi une plate-forme artificielle longue de 25 pas sur 7 de large. Les Samaritains prétendent que les *Tenacher Balathah* représentant par leur nombre les douze tribus, sont les pierres non taillées que, confor-

mément à leur Pentateuque, Josué, d'après l'ordre du Seigneur, aurait placées sur le mont Garizim, afin d'en former un autel destiné aux holocaustes. Mais les passages de la Bible relatifs à ce sujet portent dans tous les manuscrits hébraïques, au lieu du mot Garizim, le mot Ebal. C'est donc sur cette dernière montagne qu'il faut chercher l'autel construit par Josué. Les douze blocs désignés sous le nom de *Tenacher Balathah* n'ont, par conséquent, été établis sur le Garizim qu'à une époque bien postérieure à Josué, sans doute par les Samaritains eux-mêmes, désireux de conserver en quelque sorte par un monument le texte erroné de leur Pentateuque. »

## Séance du 14 Octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

Durand (Paul). *Le sarcophage de Salone.* Chartres, 1874, in-8°.

Fleury (Edouard). *L'église primitive de Chivy étudiée au point de vue des origines de l'architecture chrétienne.* Laon, 1874, in-8°.

Lemière (P.-L.). *Etude sur les Celtes et les Gaulois; Essai de classification des peuples anciens appartenant à ces deux races.* Saint-Brieuc, 1874, in-8°.

*Correspondance.*

M. Hardy, bibliothécaire-archiviste et directeur du musée de Dieppe, présenté par MM. Le Blant et Heuzey, écrit pour demander le titre d'associé correspondant national. MM. Bertrand, Guérin et de Barthélemy sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. de Barthélemy lit, au nom de la Commission des impressions, un rapport proposant de publier dans les

Mémoires le travail de M. Demay intitulé : *De la peinture à l'huile au commencement du XIVe siècle*. Ces conclusions sont adoptées par la Compagnie.

M. Heuzey communique à la Société un groupe d'armes grecques en fer, appartenant au musée du Louvre : il est formé de trois pièces, encore soudées ensemble par l'effet de la rouille, une épée et deux fers de lance (les δύο δοῦρε qui composaient avec l'épée toutes les armes offensives d'un guerrier hellène). L'épée, à deux tranchants, sans nervure médiane, a la forme que l'on remarque sur les vases peints; elle mesure 80 centimètres, y compris la poignée, qui a été battue d'une seule pièce avec la lame, et dont les bords relevés dessinent seulement le contour de deux plaques, probablement d'ivoire, jadis fixées par quatre rivets encore en place. Les fers de lance, de 22 centimètres, sont à douille, et conservent le clou qui servait à rendre l'emmanchement plus solide. Ces armes, d'autant plus curieuses que l'on n'a songé encore à recueillir en Grèce qu'un très-petit nombre de spécimens de l'industrie du fer, proviennent d'un tombeau découvert en dehors des murs d'Athènes, dans la région voisine de l'ancienne *Porte sacrée*. Dans ce même tombeau, d'après les précieux renseignements fournis par M. Rayet, ancien membre de l'Ecole française, on a trouvé des poteries mates de style primitif, à dessins géométriques entremêlés de figures grossières, et de plus une bande d'or flexible, estampée de figures d'animaux d'un style asiatique encore très-prononcé : cette bande, qui paraît avoir servi d'ornement de tête, a été acquise aussi par le musée. La date la plus basse que l'on puisse attribuer à ces objets est le septième siècle avant notre ère, époque à laquelle du reste l'usage des armes offensives en fer, déjà mentionnées comme des raretés par les poésies homériques, était devenu général en Grèce. Un fait curieux, c'est que l'épée a été courbée, dans le sens du plat de la lame, de manière à décrire presque un demi-cercle : on a souvent observé la même chose pour les épées en bronze, dans les sépultures antiques de différents

pays; cette déformation devait avoir pour but, soit de mettre l'arme hors d'état de servir, soit de la faire tenir dans un espace déterminé du tombeau.

M. Robert tire de ce fait la conclusion que le fer ne devait pas être trempé. — M. Bertrand fait observer que la forme de la poignée de l'épée offre un type très-ancien.

On commence la première lecture d'un mémoire de M. P. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

## Séance du 21 Octobre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

*Correspondance.*

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, écrit pour donner quelques explications sur une monnaie gauloise, trouvée à Coquerel-sur-Somme ; il en envoie une photographie.

M. Vallentin, juge d'instruction à Montélimart (Drôme), présenté par MM. de la Saussaye et Le Blant, sollicite le titre d'associé correspondant national. MM. de Barthélemy, Rey et Prost sont désignés pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

*Travaux.*

M. G. Duplessis fait la seconde lecture d'un mémoire sur deux estampes de la collection Otto. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. G. Demay lit le rapport suivant sur un document communiqué par M. l'abbé Grasilier, associé correspondant à La Rochelle :

« Le manuscrit envoyé par M. l'abbé Grasilier est la copie par extrait d'une enquête relative à la commanderie du Breuil-du-Pas en Saintonge. Ce document, beaucoup

trop sobre de chronologie, ressemble plutôt à un fragment de chronique locale écrite, si l'on en juge par le style, au XVIe siècle.

« Les faits qu'il relate se sont accomplis pendant la guerre de Cent-Ans, de 1351 à 1430 environ ; ils ne diffèrent pas des événements que l'on voit se produire dans tous les temps de trouble. Des commandeurs passent des traités que la présence des Anglais ou de leurs partisans rend illusoires et se trouvent bientôt réduits à fuir une résidence qui ne leur offre ni sécurité ni revenus. On compte six titulaires dans un espace de soixante années et encore, entre le cinquième et le sixième, la commanderie est-elle restée vacante pendant 18 ou 20 ans.

« Le narrateur dépeint les malheurs de la guerre, l'inquiétude des villes, la désolation des campagnes, le danger des communications : « Nul n'osoit guères venir à la dite « ville de Xaintes autrement que par le pélerinage de « monsieur Saint-Eutrope et pour voyage ou sous couleur « de voyage, pour ce que aux pellerins allant au dit Saint-« Eutrope rencontrant les ennemis ne méfaisoient jamais, « pourvu que à aller et venir eussent affirmation de leur « curé et portassent chandelles, et au retour l'enseigne « Saint Eutrope, et à l'aller et au revenir, escharpe et « bourdon, et donnaient les dits ennemis pastis et souffertes « et sauf conduits, en leur payant certaine somme d'argent « et de deniers. »

« Le sixième commandeur nommé par le prieuré d'Aquitaine fut Philippe de la Boissière « qui encore n'estoit point « de la dite religion ». Il trouva le pays désolé et sans habitants « mesmement la dite commanderie, et aucuns y « ont veu prendre sangliers en icelle commanderie qui « toute estoit en friches et en ruine, et y avoit de si fors « buissons dedans l'église et à l'entour d'icelle, aussi dans « les masures que le dit de la Boissière mist plus de onze « jours pour approcher des dits église et masureaux. »

« Le texte ne dit pas combien de temps dura l'administration de frère Philippe, mais « pource que le dit frère Philippe « n'estoit point homme lettré ne souffisant pour soutenir

« les droits de la dite commanderie et ou tems qu'il en
« fust pourveu estoit varlet et serviteur du Grand-Maistre,
« ung an aura et trois quarterons à Pasques que à l'occasion
« de l'accident survenu au dit frère Philippe de la Bois-
« sière (il était devenu sourd à la suite d'une chute) la
« collation de la dite commanderie a esté faite, ou chapitre
« du prieuré d'Aquitaine, à frère Aimery Bonneau, lequel
« meu de charité et de pitié de la désolation de la dite
« commanderie, volontairement prend la charge d'icelle. »

« Ainsi finit ce récit qui s'arrête à une époque indéterminée de la première moitié du xv^e^ siècle. On remarquera que la forme du présent employée par l'auteur, dans ses dernières lignes, contredit mon opinion sur l'âge du document.

« En terminant ce compte-rendu succinct, j'exprimerai le regret que notre correspondant n'ait pas joint à sa communication un commentaire qui sans aucun doute en eût augmenté l'intérêt. »

La lecture du mémoire de M. Riant sur les *dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII^e^ siècle* est continuée.

M. Vallentin, de Montélimart, est autorisé par le président à présenter à la compagnie une collection très-intéressante de textes épigraphiques du moyen-âge transcrits par M. Allmer, associé correspondant à Lyon, d'après des monuments des départements de l'Ardèche et de la Drôme. M. Vallentin fait principalement remarquer une inscription carolingienne en latin, et deux textes en langue romane, qui paraissent remonter au xiii^e^ siècle. L'un de ceux-ci, provenant de Die, constate le caractère de mitoyenneté d'un mur dans lequel on avait probablement encastré la pierre qui le porte. — M. Vallentin présente ensuite une monnaie mérovingienne en argent qui lui semble donner des légendes inédites : au droit, SIGGOLENO ; au revers, ...EOIACO ; la première lettre, incertaine, a pu être un R ou un N.

M. Alb. Dumont fait quelques observations au sujet du mémoire de M. P. Durand sur le sarcophage de Salone qui

a fait l'objet d'un mémoire publié par la Société. M. P. Durand se refuse à y voir la représentation du Bon Pasteur. M. Dumont maintient son interprétation en s'appuyant sur l'avis de M. de Rossi, sur un travail publié au sujet du même monument dans les Mémoires de l'Académie de Vienne ; enfin sur un rapport de M. A. de Montaiglon qui a paru, à propos d'un sarcophage de l'Algérie, dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1873.

## Séance du 4 Novembre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

Ouvrages offerts :

*Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.* Washington, 1872, in-8°.

*Bulletin de la Société académique de Laon,* t. XX, années 1872-1873, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine,* t. III, 1er et 2e trim. de 1874, in-8°.

— *du Bouquiniste*, numéros 404 à 406, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VI, n° 80, in-8°.

— *de la Société des sciences hist. et natur. de l'Yonne,* 28e vol., in-8°.

— *de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, 1re livr., in-8°.

L'*Investigateur*, livr. d'août, sept. et oct., 1874, in-8°.

*Journal des savants,* oct. et nov. 1874, in-4°.

*Mémoires de l'Académie de Caen,* 1872-1874, in-8°.

— *de la Société académique de l'Aube,* t. XXXII, in-8°.

— *de la Société d'émulation de Cambrai,* t. XXXII, 2e partie, in-8°.

— *de la Société archéologique de Rambouillet,* t. II, in-8°.

Aymard (A.). *Rapport annuel à M. le Préfet et au Conseil général.* Le Puy. 1874, in-8°.

— *Antiquités préhistoriques, gauloises et romaines du Cheylounet.* Le Puy. 1874, in-8°.

Babington. *Catalogue of a selection from colonel Leake's greek*

*coins exhibited in the Fitzwilliam-Museum. Cambridge*, 1874, in-4°.

BAYE (Joseph DE). *Grottes de Baye; pointes de flèches en silex à tranchant transversal.* 1874, in-8°.

CASATI (Ch.). *Notice sur les faïences de Diruta d'après des documents nouveaux.* 1874, in-8°.

DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 3e livr., in-4°.

DELADREUE et MATHON. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien de Beauvais.* 1874, in-8°.

DELATTRE (Victor). *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, in-8°.

— *Notice sur quelques méreaux des évêques de Cambrai et de la maison de Croi.* 1873, in-4°.

DESCHAMPS DE PAS (L.). *Éloge funèbre de Henri de la Plane.* 1874, in-8°.

EGGER (E.). *Rapport sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes.* 1873-1874, in-4°.

FRIEDLÆNDER (E.). *Aggaens de Albada Briefe an Rimbertus Ackama und andere aus den jahren* 1579-1584. Leeuwarden, 1874, in-8°.

GIRARDOT (le baron DE). *Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti.* Orléans, 1874, in-8°.

HARDY (Michel). *Notice sur M. P. J. Feret.* Dieppe, 1873, in-8°.

— *Note sur une tête de lance en silex trouvée dans le diluvium de Caudecotte, près de Dieppe.* 1872, in-8°.

— *Notice sur David Asseline, chroniqueur dieppois*, 1619-1703. 1874, in-8°.

— *Découverte d'une station néolithique à Bernouville (Seine-Inférieure).* 1873, in-8°.

— *Découverte d'une station romaine à Mers (Somme)*, in-8°.

*Correspondance.*

M. Paul Joannon, à Saint-Henry, près de Marseille, présenté par MM. Creuly et Bertrand, sollicite le titre d'associé correspondant national. MM. de Barthélemy, de Montaiglon et A. Prost sont désignés par le Président pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Clément de Ris renouvelle l'avis donné par lui une première fois le 20 mai dernier. Il fait connaître son désir d'être inscrit au nombre des personnes qui posent leur candidature pour remplir la vacance faite par la mort de M. Mabille, membre résidant.

*Travaux.*

Le Président, après avoir pris l'avis de la Compagnie, fait connaître que l'élection pour pourvoir à la vacance causée par la mort de M. Mabille aura lieu dans la première séance de février 1875.

La Société prend connaissance de plusieurs photographies représentant des vases trouvés dans le département de la Somme, envoyées par M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville. M. Van Robais y avait joint une monnaie du moyen-âge, et un objet en bronze dont il n'a pu déterminer la destination. — MM. Robert et de Barthélemy s'accordent à reconnaître dans la monnaie une de ces nombreuses imitations faites du dixième au douzième siècle, dans diverses régions du nord de la France, des deniers de Henri l'Oiseleur, frappés à Verdun. — M. Al. Bertrand fait connaître que le musée de Saint-Germain possède quatre ou cinq objets en bronze analogues à celui que communique M. Van Robais; ce sont de petites corbeilles de 3 à 4 centimètres de hauteur, au milieu desquelles s'élève une sorte de cône, et qui ont peut-être été employées comme chandeliers.

M. Heuzey présente une feuille d'or, estampée, décorée de figures d'animaux, trouvée aux environs d'Athènes avec l'épée dont il a parlé dans la séance du 14 octobre dernier.

Cette feuille d'or, de 5 centimètres de hauteur, appartient au musée du Louvre; elle n'est pas assez longue pour former une couronne fermée autour d'une tête humaine. M. Heuzey pense qu'elle a pu servir de décoration partielle sur la partie antérieure d'un bandeau.

M. Wescher lit la note suivante :

« La Société des antiquaires a reçu, dans sa séance du 21 octobre dernier, par l'intermédiaire de M. Vallentin, une communication de M. Allmer accompagnée d'un envoi d'inscriptions latines recueillies dans les départements de

la Drôme et de l'Ardèche. Parmi ces inscriptions il s'en trouve une qui provient de Rochemaure, chef-lieu de canton du département de l'Ardèche, où on la voit, d'après le témoignage de notre honorable correspondant, gravée sur un marbre au-dessus de la chapelle de Saint-Laurent, sur le côteau au nord du château. Cette inscription est composée de cinq mots dont chacun a cinq lettres, et qui sont disposés par colonne de manière à former un carré parfait, en sorte qu'on obtient une lecture identique tout en partant de points différents. Ces cinq mots sont :

S A T O R
A R E P O
T E N E T
O P E R A
R O T A S

« L'inscription, dont le fac-simile nous a été transmis par M. Allmer, est signée, mais non datée. Je viens faire connaître aujourd'hui à la Société l'existence de ce même document dans le manuscrit grec de la Bibliothèque nationale coté 2511, où je l'ai rencontré au verso du feuillet 60. On y retrouve les mêmes mots disposés dans le même ordre, mais écrits en minuscules grecques, tandis que sur le marbre signalé par M. Allmer ils sont gravés en majuscules romaines. Voici ce qu'on lit dans notre manuscrit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| σ | ά | τ | ο | ρ | ὁ σπείρων |
| ἀ | ρ | έ | π | ο | ἄροτρον , |
| τ | έ | μ | ε | τ | κρατεῖ |
| ὄ | π | ε | ρ | α | ἔργα |
| ῥ | ό | τ | α | ς | τροχούς :~ |

« Ce qui donne de l'intérêt à ce rapprochement, c'est que chaque mot est accompagné dans le manuscrit d'une traduction grecque. Ainsi le mot SATOR est traduit par ὁ σπείρων (le semeur), AREPO par ἄροτρον (charrue), TENET par κρατεῖ (tient), OPERA par ἔργα (travaux), ROTAS par τροχόυς (roues). Aucune de ces interprétations prises isolément n'offre de difficulté, sauf la traduction du mot AREPO par ἄροτρον. On trouve bien un exemple de la forme ἀρεπός dans un passage du grammairien Théognoste cité par Cramer d'après un manuscrit d'Oxford, mais ce mot est accentué différemment dans notre manuscrit et dans le texte du grammairien, qui d'ailleurs ne l'explique pas[1]. D'autre part, on rencontre dans la basse latinité des mots tels que ARAP, ARAPENNIS ou AREPENNIS, qui se rapportent à l'idée de *labour* et qui offrent le même radical que la forme en question[2]. Sans vouloir préjuger ici la solution de ce problème, nous pensons qu'il convient de s'en tenir, jusqu'à plus ample informé, à la traduction grecque donnée par notre manuscrit, ce qui permet de proposer l'interprétation suivante :

« Le semeur est à la charrue ; le travail (du labour) occupe les roues. »

« Une circonstance à remarquer, c'est que le nombre des syllabes est le même dans la phrase latine et dans la phrase grecque. D'un côté comme de l'autre, nous trouvons douze syllabes formant six pieds dont le dernier est un ïambe. L'auteur semble donc avoir voulu faire un trimètre ïambique :

Sator arepo tenet opera rotas.
Ὁ σπείρων ἄροτρον κρατεῖ ἔργα τροχούς.

« Comme pour mieux marquer cette intention métrique,

1. Thes. ling. gr. s. v. Ἀρεπός. Theognost. Can. p. 69, 2 : Τὰ διὰ τοῦ επος ὑπὲρ δύο συλλαβὰς δύο ἐστὶν τὸ υ ψιλὸν παραληγόμενα· χαλεπὸς ἀρεπός. — Dans ce texte, au lieu de τὸ υ ψιλὸν qui n'offre aucun sens, je propose de lire τὸ ε ψιλὸν, et la phrase alors signifie que « les mots en επος ayant plus de deux syllabes sont au nombre de deux qui finissent par un epsilon à la pénultième : χαλεπὸς, ἀρεπός. »

2. Du Cange, *Gloss. med. et inf. latinitatis*, s v. v. ARAP, ARAPENNIS.

notre manuscrit place une virgule après le mot grec ἄροτρον, c'est-à-dire à l'hémistiche :

Ὁ σπείρων ἄροτρον, κρατεῖ ἔργα τροχούς.

La note de M. Wescher conclut en ces termes :

« Ajoutons que ce vers doit être connu depuis longtemps, car Suidas a consigné dans son lexique la transcription grecque du mot initial Σάτωρ, avec la forme du génitif σάτωρος, sans en proposer, il est vrai, aucune interprétation[1], mais par une allusion évidente à l'emploi de ce mot chez ses contemporains. Ce rapprochement nous fait remonter au xe siècle de notre ère, et nous autorise à voir dans ce vers rétrograde un de ces jeux littéraires où se complaisait l'esprit subtil des grammairiens de Byzance. »

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur les *dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

## Séance du 11 Novembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 24e année, in-8°.

*Proceedings of the american philosophical society held at Philadelphia*. T. XIII, 1873, in-8°.

*Rapports au ministre de l'instruction publique sur la collection des documents inédits de l'histoire de France, et sur les actes du Comité des travaux historiques*. 1874, in-4°.

*Revue africaine*, n° 106, 1874, in-8°.

*Revue de la numismatique belge*. T. VI, 3 à 4e livr., in-8°.

*Revue de l'art chrétien*, sept. 1874, in-8°.

*Tables chronologiques et alphabétiques des quatre volumes publiés de* 1841 à 1848 *des doc. hist. tirés des collections manuscrites de la Bibl. nationale et des bibl. des départements*. 1874, in-4°.

*Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen*

1. Suid., s. v. Σάτωρ.

*Classe der Akademie der Wissenschaften zu München*, 1873, n° 6; 1874, I à IV, in-8°.

*Transactions of the american philosophical society held at Philadelphia*. T. XV, 1re partie, in-4°.

HEYNES (Moritz). *Ueber die mittelalterliche Sammlung zu Basel*. 1874, in-4°.

LASTEYRIE (F. de). *Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Florence*, 1874, in-4°.

LE BLANT (Edm.). *Le Peletier de Saint-Fargeau et son meurtrier*, 1874, in-8°.

LEFORT (Louis). *La mosaïque de Sainte-Pudentienne*. 1874, in-8°.

L'ÉTOILE, d'Amiens. *Etude historique et militaire*, 1874, in-18.

MARSY (A. de). *Études historiques sur l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; la commanderie de Saint-Maulvis au grand prieuré de France*, 1874, in-8°.

REGNARD. *Voyage en Flandre, en Hollande, en Danemark et en Suède* (1661), nouvelle édit. publ. par A. de Marsy. 1874, in-16.

SANTEYRE et CHARBONNEAU. *Droit musulman ; du statut personnel et des successions*. T. II, 1874, in-8°.

THOLIN (G.) *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle*. 1874, in-8°.

VALLENTIN (L.). *Rapport sur le projet d'études topographiques du département de la Drôme à l'époque gallo-romaine*. 1866, in-8°.

— *Entrée solennelle à Die de Mgr de Cosnac, évêque de cette ville en* 1734. 1866, in-8°.

— *Nouvelles observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence*. 1873, in-8°.

*Travaux.*

Le Président dépose sur le bureau une clef romaine, communiquée par M. Morand.

La Compagnie entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur *les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIIIe siècle*.

## Séance du 18 Novembre.

**Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.**

**Ouvrages offerts :**

Perrot (G.). *L'enlèvement d'Orithye*. 1874, in-8°.

Robert (Ch.). *Mélanges de numismatique*, 1866-1873. 1er et 2e fascicules, in-8°.

*Travaux*.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau une feuille d'or très-mince, de 6 à 7 centimètres de longueur sur 3 de hauteur, décorée de figures géométriques estampées. Cette plaque qui a peut-être orné le couvercle d'un coffret détruit par le temps, a été trouvée par M. l'abbé Bourgeois, directeur du collége de Pontlevoy, dans le voisinage de cet établissement, à l'embouchure de la Sauldre et du Duex; elle se trouvait avec une grande chaîne en bronze, un casque de même métal, de forme conique, analogue aux quatre que l'on a trouvés jusqu'à ce jour, une épingle à cheveux, un ciseau et une hache en bronze, et un moule destiné à la fabrication d'une hache d'un autre modèle. M. Bertrand promet une note détaillée sur cette intéressante découverte.

M. Quicherat lit la note suivante de M. Castan, associé correspondant à Besançon, sur un poids antique :

« Le sous-sol de Besançon, si riche en monnaies de l'époque romaine, a rendu, au mois de septembre dernier, un petit monument d'une nature infiniment plus rare : il s'agit d'un poids romain des bas temps de la domination impériale. Ce poids s'est rencontré à une profondeur de 2 mètres 50 c., sur la rive droite de la grande voie romaine qui descendait de la citadelle et aboutissait au Doubs : on l'a recueilli en faisant une fouille, pour construire un embranchement d'égout, devant la maison qui porte le

n° 147 de la Grande-Rue actuelle. C'est à M. Joseph Potier, entrepreneur, que je dois de l'avoir entre les mains.

« A deux mètres en avant de la façade de cette maison et à la profondeur indiquée ci-dessus, se trouvait un alignement de gros blocs en pierre tendre, provenant d'édifices antérieurement ruinés et posés là comme matériaux de fondation ; parmi ces blocs était une base de colonne ayant vraisemblablement appartenu au théâtre dont nous avons, non loin de là, dégagé les restes. C'était la fondation d'une maison construite sous le règne de Julien, époque où *Vesontio* se releva, comme petite ville, du désastre qui avait anéanti, en 355, les édifices de l'antique métropole de la Séquanie. Le poids qui nous occupe gisait sous l'une des pierres de ladite fondation ; il est donc antérieur à la bâtisse dont nous venons d'indiquer l'époque, et, comme il est orné d'une croix, on ne saurait le faire remonter au-delà de la conversion de Constantin au christianisme : il appartient à la première moitié du quatrième siècle.

« C'est une rondelle en bronze, de 24 millimètres de diamètre et d'une épaisseur de 7 millimètres. Le pourtour est sillonné par deux filets, dont le supérieur est oblitéré en un endroit où l'on a enlevé du métal pour alléger l'objet et le ramener à sa valeur réglementaire. Les deux plats sont entourés d'un ourlet. Celui du revers ne présente aucune autre ornementation. Celui de la face porte au centre une petite bossette percée d'un trou; l'ourlet y est doublé intérieurement d'une couronne gravée au burin. Au dessus de la bossette est une croix patée, également en gravure. De chaque côté de la bossette le graveur a buriné une lettre capitale : à première vue, j'avais lu *gamma* et *lambda*, la troisième et la onzième des lettres de l'alphabet grec.

« Je fis tout d'abord peser l'objet par les soins éclairés de mon savant ami M. Sire, et cette opération me donna le chiffre de 26 grammes 663 milligrammes, plus 5 dix-milligrammes. Je comparai ce chiffre avec ceux que l'on obtient en évaluant d'après le système moderne les diverses unités de poids usitées chez les anciens. Quand j'arrivai à l'once

romaine, l'identité avec mon chiffre fut presque complète. En effet, l'once romaine vaut 7 gros, ou 26 grammes 768 milligrammes : donc notre objet n'était que d'environ 1 centigramme inférieur en poids à l'once romaine, et ce faible écart s'expliquait naturellement par la diminution résultant de l'usure et de l'oxydation.

« Il me fallut examiner ensuite si les marques gravées sur notre poids ne contredisaient pas cette assimilation. Ces marques sont empruntées à la langue grecque, celle que le monde antique adoptait généralement pour les affaires commerciales. *Once* se disait en grec οὐγγία, et, sur les poids, on abrégeait ce mot par un *gamma* dans lequel on insérait souvent un *omicron*. Or, le premier sigle inscrit sur notre poids est un *gamma* suivi d'une petite bossette centrale pouvant faire fonction d'*omicron*. Ce sigle a pour pendant une lettre en forme de chevron : on la prendrait pour un *lambda;* mais, moyennant une petite traverse oubliée sans doute par le graveur, elle deviendrait un *alpha*. Or l'*alpha*, première lettre de l'alphabet, était, dans la numération grecque, l'équivalent de notre chiffre 1. La notation inscrite sur notre poids signifiant *une once*, et la pesée de cet objet ayant donné un chiffre qui concorde à 1 centigramme près avec la valeur de l'once romaine, c'est par cette dernière qualification qu'il convient de désigner la rondelle de bronze que nous venons d'étudier.

« J'ajouterai, à titre de rapprochement, qu'un poids carré, figuré dans le recueil de Gruter (p. CCXXII, n° 13), porte les mêmes signes que le nôtre : l'*alpha* y est muni de sa traverse, ce qui prouve bien que l'omission de ce complément sur notre poids résulte d'un simple oubli du graveur. »

M. Quicherat communique la copie d'une inscription chrétienne trouvée à Arles, et récemment acquise par le musée de Marseille. La date par l'indiction, suivant la doctrine de M. Le Blant, indique un monument qui ne saurait être antérieur aux dernières années du v<sup>e</sup> siècle. Voici le texte de cette inscription :

HIC REQVIESCIT
IN PACE BM MASVE
TVS CVM FILIA SVA
BLANDOLA QVI VIX
IT ANN PLMXLVET
OBIIT ~ VD ~ III NO
NAS SEPTEMBRIS
INDICTIONE QVINTA

La Société entend la continuation de la lecture du mémoire de M. Riant sur les *Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII^e^ siècle.*

## Séance du 2 Décembre.

Présidence de M. Ch. Robert, président.

*Correspondance.*

M. de la Villegille, membre résidant depuis 38 ans, écrit pour demander à être admis au nombre des membres honoraires. Le Président désigne MM. Marion, de Montaiglon et Brunet de Presles pour former la commission chargée de faire son rapport sur cette demande.

M. Lefort, de Nohant (Cher), présenté par MM. Perrot et Dumont, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Marion, Bertrand et Heuzey pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette demande.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, adresse les photographies de deux monnaies gauloises.

*Élections.*

La Société procède au renouvellement de son Bureau et de ses Commissions pour l'année 1875. Ont été élus :

*Président :* M. C. Wescher.
1er *vice-président :* M. A. de Montaiglon.

*2e vice-président :* M. Alex. Bertrand.
*Secrétaire :* M. G. Duplessis.
*Secrétaire-adjoint :* M. Demay.
*Trésorier :* M. P. Nicard.
*Bibliothécaire-archiviste :* M. Ed. Aubert.

M. Michelant est réélu membre de la Commission des impressions, et M. Robert est élu membre de la Commission des fonds.

M. Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, entretient la Société du résultat des fouilles entreprises depuis deux ans sur le sommet du Puy-de-Dôme. Les travaux exécutés pour l'établissement d'un observatoire météorologique ont fait découvrir les substructions d'un édifice antique important qui paraît avoir été un temple ; au moyen-âge une chapelle dédiée à Saint-Barnabé, détruite au XVIIe siècle, fut établie sur les ruines de ce temple. Parmi les nombreux objets déjà recueillis, on remarque une plaque en bronze portant l'inscription suivante qui donne le nom de la divinité topique de la montagne du Puy-de-Dôme :

NVM. AVG.
ET DEO MERCVRIO
DVMATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D. D.

M. Vimont promet pour le bulletin de la Société une note détaillée et des dessins qui compléteront sa communication verbale écoutée avec le plus vif intérêt.

## Séance du 9 Décembre.

Présidence de M. Wescher, 1er vice-président.

*Travaux.*

M. A. de Barthélemy, au nom des commissions chargées

de faire des rapports sur les candidatures de MM. Joannon et Vallentin au titre d'associé correspondant national, présente des conclusions favorables ; on passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. Joannon associé correspondant à Marseille, et M. Vallentin à Montélimart.

Il est donné lecture du texte de la charte suivante dont la transcription a été envoyée par M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle. M. Delayant fait observer que l'original a disparu dans l'incendie du séminaire de La Rochelle en 1772 : la transcription qu'il adresse à la Compagnie est faite d'après une copie du P. Jaillot, érudit exact :

Quicumque sub nostre servitutis jugo alios habemus ita ut nobis subjiciuntur servi, etsi non omnes, aliquem tamen necesse est, remissione nostre anime, absolvamus, non immemores illius dominici precepti : Dimittite et dimittetur vobis; quapropter Ego, in Dei nomine, Willelmus et uxor mea Aldeburgis et filius meus Walterius, voluntate fratris mei Hugonis, pro redemptione animarum nostrarum, quemdam servum meum nomine Gislebertum, absolvere ab omni vinculo servitutis decrevi, ita ut, ab hodierna die et deinceps, nulli unquam servitutis obsequium reddat, nisi soli Deo, cui cuncta subjecta sunt ; et si aliqua procreatio filiorum vel filiarum ex eo orta fuerit similiter vivat ingenua. Si quis autem de heredibus aut proheredibus meis, seu alia aliqua intromissa persona, hanc ingenuitatem infringere voluerit, omnipotentis Dei et omnium sanctorum ejus iram incurrat et cum diabolo et filiis suis in infernum damnatus pereat. Ut autem firmior sit, manu propria eam ipse firmavi.

Signum Wil † lelmi.

Hujus ingenuitatis testis est Robertus filius Drogonis.

T. Petrus de Guirchia.

T. Wido filius Osmondi.

T. Harduinus Malmena.

T. Rodolfus frater ejus.
T. Reginaldus Mansellus.
T. Hugo de Castellone.
T. Mainardus nepos Basini.
T. Aldeburgis uxor Willelmi.
T. Walterius filius ejus.
T. Amabilis mater ejus et Hugo frater ejus.
T. Aimericus filius Hilgerii.
T. Alo filius ejus.
T. Goffridus de Colonia.
T. Adalelmus Arhalistorius.
T. Odo Berinus.
T. Isembertus.
T. Raginaldus vicarius.

Hæc ingenuitas facta est pro nuntio nativitatis Willelmi pueri Malatascha cognomitati.

M. Delayant fait remarquer que le P. Jaillot plaçait cet acte non daté au dixième ou au onzième siècle.

La Société entend la continuation de la première lecture du mémoire de M. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII[e] siècle*.

## Séance du 18 Décembre.

### Présidence de M. Wescher, 1[er] vice-président.

*Travaux.*

M. Quicherat signale à la Compagnie deux inscriptions relevées par lui à Milan, conservant la mémoire de deux Français décédés pendant le temps que Louis XII posséda le Milanais. Ces deux épitaphes sont gravées sur des plaques de marbre blanc, dans des cartouches du dessin le plus élégant, en l'église Sainte-Marie-des-Grâces; on n'ignore pas que cette église est célèbre par sa coupole, œuvre de Bramante, et par le monastère dont elle dépend, où Léonard de Vinci peignit sa Cène. En voici le texte :

1°

DEO OPT MAX
//////// MICHAELLI GALLICO
LEVEVILLE //////////////////
CONSILIARIO BELLORVM
CŌTROLATORI · ARTILLERIEQ
PRESIDI. CLAVDIA. CON.
MATVRINVS FILIVS PIĒTISS.
QVATVOR. ANNVO. IN
ANNO AVR/ X REDDI
DIVE VIRGINI OBLATO
MARITI · ET · PATRIS
BENE MERITIS · VOTVM
PSOLVEN · POSVERE ANNO
SALVTIS · 1504 · 8 KAL AV̄GST

2°

QVI NVLLI MORTALIVM VIRTVTE
CEDEBAT HIC IACET STRENVVS
MILES //////// LVCAS LEGROING EX ILLV
STRI GROGNORVM FAMILIAQVE AB
HISPANIS FLVXIT ORIVNDVS QVI
DVM ////////////////////////////
MILITARET HAC IN VRBE IN FLORE
IVVENTVTIS SPIRITVM DEO REDI'
DIT MARCVS LE GROYNG ILLIVS
FRATER PIENTISSIMVS VICECOMES
DE LA MOTE AV GROYNG
HOC ILLI DICAVIT ANNO

Au lieu de la date, il y a un petit fleuron. Le texte est entre deux écussons sous chacun desquels sont écrits les mots LA MOTE AV GROYNG.

« Comme on le voit, dit M. Quicherat, il s'agit d'un employé supérieur de l'administration de l'artillerie, appelé Michel de Leveville, et d'un chevalier du nom de Luc Le Groing.

« Leveville est un hameau de la commune de Saint-Sauveur (Eure-et-Loir) qu'on sait avoir été le siége d'une seigneurie.

« Le nom de Le Groing est plus connu ; c'est celui d'une famille qui a donné un grand maître de l'artillerie de France sous Louis XI, Héllen Le Groing, ainsi que Guérin le Groing, l'un des capitaines les plus favorisés du même roi. Le P. Anselme a dressé la généalogie de la famille Le Groing ; il n'a pas oublié notre Luc Le Groing qui était fils du grand maître de l'artillerie lui-même ; le P. Anselme assure que Luc était mort à Milan, et qu'il avait été enseveli en l'église Sainte-Marie ; il indique même l'année de sa mort, 1508, qui manque sur l'épitaphe où elle est annoncée mais non indiquée. Quant à la prétention des Le Groing d'être d'origine espagnole, elle ne peut se soutenir en présence de la filiation établie par le P. Anselme ; cette famille devait son nom au fief d'où elle procédait qui était La Mote-au-Groing, seigneurie dont je n'ai pu retrouver la position, mais qui ne devait pas être éloignée du Gâtinais où étaient la plupart des propriétés de cette famille.

« Ce qu'il y a de curieux dans ces inscriptions, c'est d'y voir des mots effacés ; on ne peut douter que ces mutilations n'aient porté sur des titres devenus odieux aux Italiens après qu'ils eurent secoué le joug des Français. Ainsi dans la deuxième ligne de la première épitaphe, les mots effacés doivent être D̅N̅O̅ NOBILI, ceux de la troisième ligne DN̅I NOSTRI REGIS ; celui de la troisième ligne de la seconde inscription D̅N̅V̅S̅, et à la sixième PRO DN̅O NOSTRO REGE. »

La Société entend la fin de la première lecture du mémoire de M. Riant sur *les Dépouilles religieuses enlevées de Constantinople au XIII^e^ siècle.* — Elle décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1874.

---


Bureau de la Société pour 1874 . . . . . . . . . 5

Liste des membres honoraires au 1er avril 1874. . 6

Liste des membres résidants au 1er avril 1874 . . 7

Liste des associés-correspondants nationaux et étrangers au 1er avril 1874. . . . . . . . . . . 12

Liste des Sociétés savantes en correspondance avec la Société des Antiquaires de France . . . . . . 30

Allocution de M. L. Delisle, président sortant . . 35

Note au sujet d'un bras de la Bièvre, communication de M. J. Quicherat, membre résidant . . . . 38

Bijoux antiques en or, trouvés en Syrie, communication de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger . . . . . . . . . . . . . . . . 41

Inventaire du château royal de Sommières en 1260, communication de M. G. Demay, membre résidant . 43

Découvertes faites en Suisse, communication de M. Keller, associé correspondant étranger . . . . 44, 55

Fragments de plaque en bronze avec inscriptions, communication de M. B. Fillon, associé correspondant; observations par M. Ch. Robert. . . . . . 46

Note sur le langage vulgaire bordelais, par M. Sansas, associé correspondant . . . . . . . . 50, 79, 139

Os de renne gravé trouvé dans la caverne de Thayngen (Suisse), communication de M. Quicherat, membre résidant; observations de MM. Nicard, Egger, Ch. Robert . . . . . . . . . . . . . . . . . 55, 58

Armes de date incertaine provenant d'Espagne, communication de M. A. Bertrand, membre résidant 58, 70

Vases antiques en bronze trouvés en Corse, communication de M. Paul Joannon, de Marseille; observations de M. A. Bertrand, de Witte, Heuzey, Egger. 59, 138

Treuil en bois trouvé dans un puits funéraire au Bernard (Vendée), communication de M. l'abbé Baudry, associé correspondant . . . . . . . . . . 68

Ancien plan de la ville de Paris, communication de L. Stieber, bibliothécaire en chef à Bâle. . . . . 71

Le sceau de saint Bernard consacré à Clairveaux, communication de M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant; observations de M. G. Demay . . . 73

Poids antique trouvé dans la vallée de la Sarre, communication de M. A. Prost, membre résidant. . 78

Statue en bronze provenant du château de Saint-Cloud, communication de M. A. de Montaiglon, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . . . 86

Bijoux de l'époque franque trouvés à Muizon (Marne), communication de M. Ed. de Barthélemy, associé correspondant . . . . . . . . . . . . . . . . 88

Découvertes d'antiquités en Troade par M. Schliemann, observations de M. le baron de Witte, associé correspondant étranger. . . . . . . . . . . . 89

Note sur la vicomté du Merle (Tantaurah) dans la seigneurie de Césarée, par M. Guillaume Rey, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . . . . 92

Note sur les urnes sépulcrales trouvées à Poggio-Benzo, près de Chiusi, par M. Al. Bertrand, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . . . . 92

Antiquités trouvées en Corse, communication de M. Victor Egger. . . . . . . . . . . . . . . 94, 97

Sépulture gauloise trouvée à Somme-Bienne (Marne), communication de M. L. Morel; observations de M. le baron de Witte . . . . . . . . . . . . 98

Notice sur une statuette et une inscription découvertes dans la commune de Landouzy-la-Ville (Aisne), par M. Héron de Villefosse . . . . . . . . . . 101

Noms de potiers, communication de M. Quicherat. 101
Vase en bronze trouvé près d'Abbeville, communication de M. Van Robais, associé correspondant . . 105
Note sur la topographie de Saint-Jean-d'Acre, par M. Victor Guérin, membre résidant . . . . . . 107, 134
Antiquités découvertes à Grésine-Saint-Innocent, près du lac du Bourget, communication de M. Rabut, associé correspondant. . . . . . . . . . . . . . 109
Note sur l'emplacement d'Arras à l'époque romaine par M. Terninck, associé correspondant . . . . . 109
Monuments mérovingiens du Puy-de-Gaudy (Creuse), communication de M. de Cessac, associé correspondant . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 111
Note sur des fouilles faites dans la forêt de Fontainebleau, par M. Damour . . . . . . . . . . . 117
Note sur les restaurations de la cathédrale d'Évreux, par M. Raimond Bordeaux, associé correspondant. . 127
Triens mérovingien et antiquités diverses, communiqués par M. Van Robais, associé correspondant. 131, 151
Note sur des *galets inscrits*, et sur deux objets en verre, communication de M. Heuzey, membre résidant . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 132
Observations de M. d'Arbois de Jubainville, sur le patois bordelais . . . . . . . . . . . . . . . 139
Communication sur les ruines du mont Garizim, par M. V. Guérin, membre résidant. . . . . . . . 142
Note de M. Heuzey sur un groupe d'armes grecques, et une feuille d'or estampée. . . . . . . . . . 145, 151
Rapport de M. Demay sur un document relatif à la commanderie de Breuil-du-Pas en Saintonge, communiqué par M. l'abbé Grasilier, associé correspondant 146
Collections de dessins épigraphiques et d'un saiga mérovingien par M. Vallentin. . . . . . . . . 148
Note sur l'interprétation d'une inscription provenant de Rochemaure (Ardèche), par M. Wescher, membre résidant. . . . . . . . . . . . . . 151
Découverte d'un casque et d'une plaque en or estampée près de Pontlevoy (Loir-et-Cher), communication

de M. Al. Bertrand, membre résidant . . . . . . . 156
Note sur un poids antique trouvé à Besançon, par M. A. Castan, associé correspondant . . . . . . 156
Inscription chrétienne d'Arles, communication de M. Quicherat, membre résidant . . . . . . . . 158
Communication de M. Vimont sur les fouilles du Puy-de-Dôme . . . . . . . . . . . . . . . 160
Charte inédite du XI^e ou XII^e siècle, communication de M. Delayant, associé correspondant . . . . . 161
Inscriptions funéraires concernant des Français enterrés à Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan, communication de M. Quicherat . . . . . . . . . . 162

---

*Avis au relieur pour le placement des planches du Bulletin.*

Pl. I (Fragments de plaques en bronze), en regard de la page . . . . . . . . . . . . . . . . 46
II (Fouilles du Bois Gauthier), en regard de la page 120
III (Plan des fouilles du Bois Gauthier), en regard de la page . . . . . . . . . . . . . . . . 122

---

*Errata.*

Page 95, ligne 3, IV^e scythique, lisez : pythique.
Page 105, — 30, un couteau, lisez un compas.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.


Widener Library
3 2044 098 350 705